

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR &
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

UNIVERSITE MENTOURI CONSTANTINE

**FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE DE GEOGRAPHIE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE .
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME.**

N° d'Ordre :

Série :

MEMOIRE

**POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME DE
MAGISTER.**

OPTION : HABITAT ET ENVIRONNEMENT URBAIN.

Présenté et soutenu par : Mme. **BOURAFIA Ilhem**

L'HABITAT RURAL ENTRE ASPIRATIONS ET PRODUCTION

Cas de d'El Tarf et d'Annaba

Sous la direction de Mme. **BENRACHI Bouda**
Maître de conférences à l'Université Mentouri -Constantine-

Jury d'Examen:

Président : Pr T. SAHNOUNE -UMC
Rapporteur : Dr B. BENRACHI -UMC.
Examineur : Dr M. BOUHENNI -UMC.
Examineur : Dr N. MEGHERAOUI -UMC.

Soutenu le: Juin 2012

Dédicace :

*C est avec un grand plaisir
Et une grande fierté que je dédie ce modeste
travail :*

*À mes chers parents et surtout à ma mère :
Que dieu la garde en bonne santé...
À mes sœurs et leurs petites filles...
À mes frères et leurs petites familles...*

À mon mari et mes enfants

(Rayen, Riad et Neila).

Remerciement

Je tiens tout d'abord à remercier Dieu le tout puissant et miséricordieux, qui m'a donné santé, force, courage, volonté et patience pour accomplir ce Modeste travail.

En second lieu, je tiens à remercier ma directrice de thèse Mme : Benrachi Bouba pour m'avoir fait profiter de ses connaissances, ses précieux conseils, son encouragement durant toute la période du travail.

Mes vifs remerciements vont également aux membres du jury Dr Sahnoun, Dr Bouhenni et Dr Maghraoui pour l'intérêt qu'ils m'ont porté en acceptant d'examiner ce travail Et de l'enrichir par leurs propositions.

Je remercie également Dr Chaouch Salah et Dr Chaouch Meriema pour leur précieuse aide documentaire

Enfin, un grand merci à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

SOMMAIRE

DEDICACE
REMERCIEMENT

SOMMAIRE.....	I
LISTE DES FIGURES	IX
LISTE DES PHOTOS	XII
LISTE DES TABLEAUX	XVI
ABREVIATIONS.....	XVII
1. INTRODUCTION GENERALE	1
2. PROBLEMATIQUE	3
3. HYPOTHESES.....	4
4. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	4
5. METHODOLOGIE DE RECHERCHE	5
6. LE CHOIX DE L'ECHANTILLON	5
7. STRUCTURE DU MEMOIRE	6

Chapitre I: L'habitat rural / Notions et aspirations

I.1. INTRODUCTION.....	8
I.2. L'HABITAT	9
I.2.1. Habiter.....	9
I.2.2. Habitat / (humain)	9
I.2.2.a) Habitant, habitante	10
I.2.2.b) Habitation.....	10
I.2.3. Loger et Logements.....	12
I.3. CARACTERE D'HABITAT	13
I.3.1. L'habitat planifié.....	13
I.3.2. L'habitat administré.....	13
I.3.3. L'habitat aléatoire	14
I.4. REPERES CONCEPTUELS DE L'HABITAT A TRAVERS L'HISTOIRE	15
I.4.1. Les repères naturels.....	15
I.4.1.a) Premier cas d'exemple : l'habitat troglodyte.....	15
Pétra en Jordanie :	16
I.4.1.b) Deuxième cas : l'habitat modelé en fonction des exigences de l'environnement. ..	16
L'igloo, des esquimaux	16
I.4.2. Les repères sociaux :	17

SOMMAIRE

I.4.3. Les repères culturels :	18
I.5. RURAL ENTRE ESPACE ET HABITAT	19
I.5.1. L'espace rural	19
I.5.1.a) Distinction par rapport à l'espace urbain	20
I.5.1.b) Distinction entre territoires ruraux	22
I.5.2. L'Habitat rural	23
I.5.2.a) L'habitat villageois (groupé)	24
I.5.2.b) L'habitat dispersé (épars)	24
I.6. DEVELOPPEMENT RURAL : ENJEUX D'UNE POLITIQUE	24
I.7. FAITS DIVERS	25
I.7.1 Rural-urbain	26
I.7.2 Exode rural : causes et effets	26
I.7.2.a) Situation dans les pays développés : mouvement d'exode urbain	27
I.7.2.b) Cas des pays en développement	27
I.7.3 Urbanisation des campagnes : effet inverse	28
I.7.4 Tourisme rural	29
I.7.4.a) Un gîte rural	30
I.7.4.b) La chambre d'hôtes	30
I.7.5 Autres définitions	30
I.8. ASPIRATIONS	31
I.8.1. Définitions	32
I.8.2. Théories de la hiérarchisation des besoins	33
I.8.3. Définition de la qualité	35
I.8.4. Aspirations de l'habitant rural	37
I.8.4.a) Recherche du CREDOC	37
I.8.4.b) Recherche du Maroc	38
I.8.4.c) Les principales Aspirations retenues	40
I.9. PRODUCTION	41
I.9.1. Production de l'habitat	41
I.9.2. Éléments influant sur la production du logement	42
CONCLUSION	43
REFERENCES	45

Chapitre II : Habitat Rural perçu dans le monde

II.1. INTRODUCTION	47
II.2. HISTOIRE DE L'ESPACE RURAL.....	48
II.2.1. Repère chronologique	48
II.2.2. Village et Agriculture	48
II.2.3. Les premiers villages	48
- Catal hojuk un village néolithique	49
II.2.4. La Mésopotamie	51
- Harran (carrhes)	52
II.2.5. La civilisation Égyptienne	54
II.2.6. La civilisation grecque.....	55
II.2.7. La période Romaine.....	56
II.2.8. Période médiévale.....	57
II.2.9. Empire musulman.....	59
- Le Gourn.....	60
II.2.10. Nouvelles campagnes contemporaines	66
II.3. MODELE DE BASE DE L'HABITAT RURAL EN EUROPE.....	67
II.4. L'ARCHITECTURE RURALE EN FRANCE	68
II.4.1. La maison rurale traditionnelle	68
II.4.1.a) Habitat très dispersé.....	69
II.4.1.b) Habitat dispersé	70
II.4.1.c) Habitat groupé en hameau	70
II.4.1.d) Habitat de caractère lié à la viticulture	70
II.4.1.e) Habitat troglodytique	71
II.5. LE MAGHREB ARABE (Afrique du Nord)	71
II.5.1. Tente	72
II.5.2. Hutte en nattes	73
II.5.3. Maisons rondes	75
II.5.4. Maisons a toits / nouveaux sédentaires.....	76
II.5.5. Maisons à Terrasses	76
II.6. L'HABITAT RURAL EN TUNISIE	78
II.6.1. Le Menzel	78
II.6.2. Le borj.....	80
II.6.3. Le Troglodyte a Matmata	81
II.6.4. Un créneau touristique : Maisons d'hôte & gîtes ruraux	82

CONCLUSION	84
REFERENCES	86

***Chapitre III : l'habitat rural en Algérie / Évolution Urbaine et
Architecturale***

III.1. INTRODUCTION	88
III.2 . PRESENTATION DE L'ALGERIE	88
III.2.1. Organisation spatiale du pays	89
III.2.1.a) Localisation géographique des communes rurales.....	89
III.2.2. Population.....	90
III.2.2.a) Mouvements de population et d'exode rural	91
III.2.2.b) Situations différentes selon les zones rurales	91
III.2.3. Activités en milieu rural	91
III.2.4. Attentes en matière d'équipement socio-collectifs de base.....	93
III.3. ARCHITECTURE RURALE TRADITIONNELLE	93
III.3.1. Maison de la plaine.....	94
III.3.1.a) Processus d'évolution de la maison rurale des plaines	96
III.3.2. L'ARCHITECTURE RURALE KABYLE.....	97
III.3.2.a) Village kabyle (Taddarth)	97
III.3.2.b) Maison kabyle «Axxam»	99
- Organisation Tripartite de la maison Kabyle :	99
- Partie 1 : La pièce maitresse «Taqâât» - caractéristiques et fonctions.....	100
- Partie 2 : L'étable «Adaynine» - Particularités.....	102
- Partie 3 : Un petit grenier «Thaaricht» - spécifités.....	103
III.3.2.c) Maison kabyle collective.....	103
- Mode constructif en Kabylie	104
- Déduction	107
III.3.3. L'AURES : UNE ARCHITECTURE VERITABLE	108
III.3.3.a) Les villages Chaouis : paysage en terrasses	108
III.3.3.b) Les maisons Chaouias «Akham»	109
- Mode constructif à l'Aurès.....	111
- Matériaux	111
III.3.4. LE KSAR OU VILLAGE TYPE OASISSIEN	114
III.3.4.a) La maison traditionnelle du ksar	114
III.4. LES VILLAGES SOCIALISTES.....	116
III.4.1. Schéma classique d'organisation territoriale.....	116

III.4.2. Les Bénéficiaires	117
III.4.3. Construction des logements.....	117
III.4.4. Principales causes de la limite de l'expérience	120
III.5. Exemples de logements Ruraux actuels	120
Conclusion	124
Références	125

Chapitre IV : L'habitat rural en Algérie / Production et Législation.

IV.1 INTRODUCTION.....	126
IV.2 ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE ET POLITIQUE DE L'HABITAT	
RURAL EN ALGERIE	126
IV.2.1 L'époque précoloniale	126
IV.2.1.a) La Berbérie.....	126
IV.2.1.b) La période romano -byzantine	126
IV.2.1.c) La période arabo- musulmane.....	127
IV.2.1.d) Sous l'Empire Ottoman	127
IV.2.2. L'époque Coloniale.....	129
IV.2.2.a) Durant la première période de la colonisation (antérieure à 1954).....	129
IV.2.2.b) Durant la Guerre de libération	131
IV.2.3 L'époque postcoloniale.....	136
IV.2.3.a) La restructuration de l'économie : Programme d'équipement 1963.....	136
IV.2.3.b) Situation de l'habitat durant la période de 1963-1966.....	137
IV.2.3.c) De 1966 à 1977	138
IV.2.3.d) Les années (1978 et 1979)	138
IV.2.3.e) Plan Quinquennal : 1980-1984, Réforme du secteur de l'habitat	138
IV.2.3.f) Plan de développement économique de 1985-1989	140
IV.2.3.g) Les années 90.....	142
IV.2.3.h) Programme 2001 - 2004.....	144
IV.2.3.i) Quinquennal 2005 - 2009	145
IV.2.3.j) Programme de développement quinquennal (2010-2014).....	150
IV.3 UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIEE	151
IV.3.1. Logement Public Locatif : Ex - Logement Social Locatif (LSL).....	151
IV.3.2. Logement promotionnel aidé (LPA)	152
IV.3.3. Logement Rural en question	152
IV.4. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL.....	153
IV.4.1. Octroi d'une aide à l'habitat rural : Aide à l'Accession à la Propriété (AAP).....	153

SOMMAIRE

IV.4.1.a) Conditions d'éligibilité.....	153
IV.4.1.b) Obtention de l'Aide à l'habitat rural :.....	154
IV.4.1.c) Versement de l'aide à l'Habitat Rural.....	155
IV.5. LA PROCEDURE.....	155
IV.6. POLITIQUE DE L'HABITAT RURAL EN ALGERIE ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	156
IV.6.1 Principaux objectifs de cette politique	157
IV.6.2 Procédés et moyens de mise en œuvre	158
IV.6.3. Formes d'organisation de l'habitat rural	158
IV.6.3.a) Modèle épars	158
IV.6.3.b) Modèle semi-groupé	159
IV.6.3.c) Modèle groupé	159
IV.6.4. Réalisation des opérations d'habitat rural :.....	159
IV.6.5 Financement et consistance des travaux :	159
IV.7. PRESCRIPTIONS ET CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT RURAL	160
IV.8. RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA CONCEPTION DE L'HABITAT RURAL	160
IV.9. CADRE INSTITUTIONNEL POUR UN DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE.	162
CONCLUSION	162
REFERENCES	164

Chapitre V : Présentation des cas d'exemples

V.1. INTRODUCTION	165
V.2. CRITERES DU CHOIX DES CAS D'ETUDE.....	165
V.3. PREMIER CAS D'ETUDE : LA WILAYA D'ANNABA	166
V.3.1. Caractéristiques de la wilaya	166
V.3.1.1. Organisation Administrative.....	166
V.3.1.2. Vocation.....	167
V.3.1.3. Agriculture, pêche et forêts	168
V.3.1.4. Cadre humain et Urbain.....	169
V.3.2. PREMIER EXEMPLE : 44 LOGEMENTS BOUZAAROURA, EL BOUNI	171
V.3.2.1. Localisation et historique.....	171
V.3.2.2. Présentation du site	173
V.3.2.3. Description et composition	175
V.3.2.4. Conception architecturale	175

SOMMAIRE

- Organisation spatiale	175
- Organisation intérieure	176
V.3.3. DEUXIEME EXEMPLE : 72 LOGEMENTS KAIDI ALI, EL EULMA	179
V.3.3.1. Localisation et historique	179
V.3.3.2. Présentation du site	180
V.3.3.3. Description et composition	183
V.3.3.4. Conception architecturale	184
- Organisation spatiale	184
- Organisation intérieure	186
V.4. DEUXIEME CAS D'ETUDE : LA WILAYA D'EL TARF	190
V.4.1. Caractéristiques de la wilaya	190
V.4.1.1. Organisation administrative	190
V.4.1.2. Vocation et caractéristiques	192
V.4.1.3. EL-Kala et sa localité El Mélha	193
V.4.1.4. Cadre humain et Urbain	193
V.4.1.4.a) Entre 1987 et 1998	193
V.4.1.4.b) Population de la commune d'El-Kala en 2004	194
V.4.1.4.c) Évolution de la population et de l'habitat entre 1998 et 2004	194
V.4.1.4.d) Population et secteurs d'activités	195
V.4.2. PREMIER EXEMPLE : 11 LOGEMENTS EL MELHA, EL KALA	196
V.4.2.1. Localisation et historique	196
V.4.2.2. Présentation du site	199
V.4.2.3. Description et composition :	200
V.4.2.4. Conception architecturale	201
- Organisation spatiale	201
- Organisation intérieure	201
CONCLUSION:	204
REFERENCES	205

Chapitre VI : Analyse des cas d'exemple

VI.1. INTRODUCTION	206
VI.2. CARACTERISTIQUES DES ELEMENTS DE LA POPULATION OU DE L'ECHANTILLON	207
VI.2.1. La taille de l'échantillon	208
VI.2.2. Répartition de l'échantillon selon les types de logements	209

SOMMAIRE

VI.2.3. Caractéristiques des ménages enquêtés.....	210
VI.2.4. Composition des ménages par tranche d'âges.....	211
VI.2.5. Activités socio-professionnelles.....	212
VI.3. SATISFACTION DES DIFFERENTES ASPIRATIONS.....	213
VI.3.1. Aspiration N°01 : Accéder à la propriété du logement	214
VI.3.2. Aspiration N°02 : Amélioration de son revenu	216
VI.3.3. Aspiration N°03 : Aménagement Propre au Rural.....	217
VI.3.4. Aspiration N°04 : Conception Propre au Rural.....	218
VI.4. ANALYSE DE L'ESPACE RURAL	226
VI.4.1. Evolution du nouveau cadre bâti	226
VI.4.1.a) Les adaptations.....	226
VI.4.1.b) Les transformations.....	227
VI.4.1.c) Les améliorations	228
VI.4.2. Impact de l'absence de l'espace animalier	228
VI.4.3. Désordre et destruction de l'environnement immédiat	229
VI.5. LES PRINCIPALES CAUSES DE CES DESAGREMENTS	229
VI.5.1. La maîtrise d'œuvre	229
VI.5.2. La maîtrise d'ouvrage	230
VI.6. LA PREMIERE MAISON BIOCLIMATIQUE ALGERIENNE :Prototype	231
Conclusion	233
Références	234

Conclusion Générale

Conclusion	235
Recommandations.....	236
Bibliographie.....	i
Annexes	
Résumé	
Abstract	
ملخص	

LISTE DES FIGURES :

Fig. I.1 : Schéma matérialisant l'exode rural.....	26
Fig. I.2 : Pyramide de Maslow.....	33
Fig. I.3 : Vision dynamique donnée par Maslow.....	33
Fig. I.4 : Schématisation des différents besoins.....	34
Fig. I.5 : Inverse signifie tendance vers la vulnérabilité.....	34
Fig. I.6 : interactions entre aspiration cadre de vie et qualité d'habitat	35
Fig. II.1 : Repères chronologiques.	48
Fig. II.2 : Reconstitution du village Catal Hoyuk.....	50
Fig. II.3 : Vue en Plan.....	50
Fig. II.4 : Maison à Catal hoyuk.....	51
Fig. II.5 : Une maison type.....	51
Fig. II.6 : Le peuple "aux champs" et de petites maisons, À ciel ouvert.....	55
Fig. II.7 : L'importance de la vie sur les toits",.....	55
Fig. II.8 : Coupe sur une maison-type.....	55
Fig. II.9 : La campagne tout autour de la cité grecque.....	56
Fig. II.10 : Empire Musulman.....	59
Fig. II.11 : Les capteurs d'air (malkafs).	64
Fig. II.12 : Plan du RDC.....	64
Fig. II.13 : Habitats très dispersé.....	69
Fig. II.14 : Association de 3 bâtiments.....	70
Fig. II.15 : Habitat linéaire en fond de vallée.....	70
Fig. II.16 : Habitat linéaire en fond de vallée.....	70
Fig. II.17 : Habitat de caractère lié à la viticulture.....	71
Fig. II.18 : Habitat troglodytique.....	71
Fig. II.19 & II.20: Habitat Nomades : Aménagement intérieur.....	73
Fig. II.21 & II.22 : Les huttes en nattes ou «kib»... ..	73
Fig. II.23 : Des enclos ronds en épines.....	74
Fig. II.24 : hutte en nattes (dessin).....	74
Fig. II.25 : Maisons rondes/huttes.....	75

Fig. II.26 & II.27 : Huttes sur les hauteurs de la Kabylie.....	75
Fig. II.28 : Style de Maisons a toits.....	76
Fig. II.29 : Des terrasses sur les versants.....	77
Fig. II.30 : Maisons à toit en terrasse.....	78
Fig. II.31 : hutte en nattes (dessin).....	74
Fig. II.24 : hutte en nattes (dessin).....	74
Fig. II.24 : hutte en nattes (dessin).....	74
Fig. III.1 : Plans de maisons en terrasse.....	95
Fig. III.2 : Première phase de l'évolution de la maison de la plaine.....	96
Fig. III.3 : Village Kabyle, une citadelle naturelle imprenable.....	98
Fig. III.4 : Division tripartite de la maison Kabyle.....	100
Fig. III.5 : Plan de maison Kabyle, Axxam.....	101
Fig. III.6 : l'étable et le grenier.....	102
Fig. III.7 : Ancêtre du «duplex» appartement à deux niveaux.....	103
Fig. III.8: Groupement des maisons Kabyles autour d'une même cour intérieure.....	104
Fig. III.9 : Détails de la toiture en tuiles dans une maison Kabyle.....	106
Fig. III.10 : Système constructif du plancher.....	112
Fig. III.11 : Détail d'ouvertures.....	113
Fig. III.12 : Élévation d'une maison Chaoui.....	113
Fig. III.13 : Une maison traditionnelle zibanaise.....	114
Fig. III.14 : Plan de l'étage.....	114
Fig. III.15 : La maison du ksar présente une façade presque aveugle.....	115
Fig. III.16 : Coupe montrant le « Ouast-Eddar » et la terrasse.....	115
Fig. III.17 : Plan cellule type A - (12 logements), RDC & masse.....	118
Fig. III.18 : Plan cellule type B - (12 logements), RDC & masse.....	118
Fig. III.19 : Plan cellule type C - (12 logements), RDC & masse.....	118
Fig. III.20 : Plan d'ensemble (une partie du village).....	119
Fig. III.21 : Plan de cellule Type (200 logements), Plan de masse & RDC.....	119
Fig. IV.1 : Histogramme de l'évolution de la population rurale/urbaine.....	145
Fig. IV.2 : Répartition par type de programmes, plan quinquennal 2005-2009.....	147
Fig. IV.3 : Lancements programmes d'habitat - quinquennal 2005-2009- en proportions.....	148
Fig. IV.4 : Livraisons programmes d'habitat - quinquennal 2005-2009- proportions.....	149
Fig. V.1 ; Carte de la wilaya d'Annaba.....	167
Fig. V.2 : Localisation de la ZUP Hippone.....	172
Fig. V.3 : Schéma de principe d'organisation et de structuration.....	172

Fig. V.4 : Assiette et limites du site.....	173
Fig. V.5 : Plan de toiture avec détail de charpente.....	175
Fig. V.6 : Plan de masse 44 logement Bouzaaroura.....	175
Fig. V.7 : Plan du RDC.....	177
Fig. V.8 : Plan de l'étage.....	177
Fig. V.9: Façade principale.....	177
Fig. V.10 : Façade postérieure.....	177
Fig. V.11: Coupe transversale.....	178
Fig. V.12: Plan cadastrale.....	183
Fig. V.13: Plan parcellaire.....	183
Fig. V.14 : Plan de masse.....	184
Fig. V.15 : Plan du RDC d'un logt.....	186
Fig. V.16: Plan de toiture.....	186
Fig. V.17 : Formes d'assemblage des cellules.....	186
Fig. V.18 : Façade principale.....	187
Fig. V.19 : Coupe transversale.....	187
Fig. V.20 : Coupe longitudinale.....	188
Fig. V.21 : Carte de la wilaya d'El Tarf.....	190
Fig. V.22 : Plan de masse 11 logts El Melha.....	201
Fig. V.23 : Plan RDC 11 logts El Mélha.....	172
Fig. V.24: Plan de toiture.....	172
Fig. V.25 : Façade principale.....	172
Fig .VI.1 : Type de logements - Part dans le programme.....	209
Fig .VI.2 : Répartition du programme et de l'échantillon selon les types de logements.....	209
Fig .VI.3 : Répartition des enquêtés selon leur sexe et selon leur âge.....	210
Fig .VI.4 : Composition des ménages par tranche d'âge, à El-Tarf.....	211
Fig. VI.5 : Composition des ménages par tranche d'âge, à Annaba.....	211
Fig. VI.6 : Répartition de la population par tranche d'âge.....	212
Fig .VI.7 : La cellule : comme module de base.....	223
Fig .VI.8 : Jumelage simple 02 à 02 (logts).....	224
Fig .VI.9 : Jumelage simple à plus de 02 (Logts).....	224
Fig .VI.10 : jumelage double à plus de 02 (Logts).....	225

LISTE DES PHOTOS :

Photo I.1 & Photo I.2 : Anciennes habitations nabatéennes sculptées dans la roche des montagnes	16
Photo I.3 & Photo I.4 : Une maison isolante	17
Photo I.5 : Ferme au Cameroun. Familles, monogame / polygame.	18
Photo II.1 : Le monticule encore visible.....	51
Photo II.2 : Une reconstitution de l'espace domestique.....	51
Photo II.3 : Harran ; ruines de l'ancienne Cité	52
Photo II.4 : Harran ; Vue sur l'extérieur	52
Photo II.5 : Le village (maisons et étables)	53
Photo II.6 : Le lit surélevé au milieu de la cour de l'habitation.....	53
Photo II.7 & Photo II.8 : Maison à toits coniques restaurant-musée /extérieur et intérieur	54
Photo II.9 : Site de la Nécropole	60
Photo II.10 : Entrée de certains tombeaux	60
Photo II.11 & Photo II.12 : Un village qui s'est développé en relation avec les tombes.	61
Photo II.13 : Silo en terre crue devant une tombe.....	62
Photo II.14 : La fin de l'ancien Gournat.	62
Photo II.15 : Le Nouveau Gournat- vue d'ensemble	62
Photo II.16 : Cour intérieure d'une maison, entrée aux habitations, plans et élévation.	63
Photo II.17 : Pergolas ; pour créer de l'ombre.....	64
Photo II.18 : Mitoyenneté pour une bonne protection contre le soleil.	64
Photo II.19 & Photo II. 20 : Mezira ou Maziara.....	64
Photo II.21 : Théâtre Gournat al Jadida	65
Photo II.22 : Mosquée Gournat al Jadida	65
Photo II.23 : Le toit et la coupole de la mosquée, vue du minaret	65
Photo II.24 : Vue générale de la place centrale du village.....	65
Photo II.25 : marché de Gournat	65
Photo II.26 & Photo II.27 : Maison du temps des premiers agriculteurs-éleveurs.....	67
Photo II.28 : Habitat linéaire en fond de vallée.	70
Photo II.29 & Photo II.30 : La tente saharienne.	72
Photo II.31 : Alemdoun : les jardins et un hameau perché sur de curieux plissements géologiques.....	77
Photo II.32 : Maisons à toit en terrasse habitées par des berbères Chaouias.....	77
Photo II.33 & Photo II.34 : le Menzel habitat traditionnel agricole.....	79
Photo II.35 : Menzel El-Ons à djerba	80
Photo II.36 : Vue sur l'extérieur.....	80
Photo II.37 & Photo II.38 : Borj sfaxien.....	81

Photo II.39 : Borj El Dhiafa	81
Photo II.40 : : Vues d'en haut, Pièces creusées dans la montagne	82
Photo II.41 : Descente dans les maisons troglodytes	82
Photo II.42 : Directement dans la cour	82
Photo II.43 : Niches arrondies percées directement dans les murs	82
Photo II.44 : Entrée d'une des chambres.....	82
Photo II.45 : Haouch type édifié comme témoin	83
Photo II.46 & Photo II.47 : Une maison d'hôtes, Menzel El Karam	83
Photo II.48, Photo II.49 & Photo II.50 : Douiret, vieux village/ Gîte berbère	84
Photo III.1 : Maisons kabyles.....	99
Photo III.3 : Village entre Khenchela et Biskra tout en Toub.	108
Photo III.2 : Village à l'Aurès. Tout en terre accroché aux rochers de la région.	108
Photo III.4 : La maison Chaouie, abrite famille, réserves et animaux.	110
Photo III.5 & Photo III.6 : Association de 2 matériaux naturels et traditionnels,	111
Photo III.7 : Coupe transversale.....	112
Photo III.8 & Photo III.9 : Ossature, Couverture et Revêtement extérieur.	112
Photo III.10 : Programme Rural à Constantine.	121
Photo III.11 : Rural à Mila, cas groupé, avec cour.....	121
Photo III.12 & Photo III.13 : Logement Rural à Mila, cas épars	121
Photo III.14 : Rural Oum El Bouaghi, en individuel épars, avec cour, toiture mixte.	121
Photo III.15 : Individuel avec garnison en tuile romaine.	122
Photo III.16 : Individuel Accès sur cour.....	122
Photo III.17 : Individuel, forme souple, pierre mise en évidence.	122
Photo III.18 : Logements ruraux en collectif à Ras El Ayoun (Batna).	122
Photo III.19 & Photo III.20 : Rural à sidi Bel-Abbes, Type individuel épars :	122
Photo III.21 ,Photo III.22 & Photo III.23 : Logement Rural à Tlemcen.	123
Photo III.24 : Rural à Tindouf modèle Saharien en groupé,.....	123
Photo. V. 1 & Photo. V. 2 : Annaba entre Industrie, Agriculture et Tourisme	167
Photo. V. 3 : Situation de la localité Bouzaaroura à El Bouni	172
Photo. V. 4 : Vue satellite, Situation des 44 logements Bouzaaroura	173
Photo. V. 5 : Vue extérieure	173
Photo. V. 6 : Environnement immédiat	174
Photo. V. 7 & Photo. V. 8 : Les matériaux de construction utilisés.....	178
Photo. V. 9 : Cage d'escalier vue de l'extérieur	178

Photo. V. 10 : Situation de la commune El Eulma	179
Photo. V. 11 : Vue satellite, Localité Kaidi Ali, par rapport à sa commune El Eulma	179
Photo. V. 12 : Vue satellite, Situation des 72 logements KAIDI Ali	180
Photo. V. 13 : Vue satellite, Accès aux 72 Logements	180
Photo. V. 14 : Vue extérieure	181
Photo. V. 15 : Entrée du site	181
Photo. V. 16 : Environnement immédiat en photos	182
Photo. V. 17 : Placette aménagée sous la ligne MT	185
Photo. V. 18 : Vue latérale	188
Photo. V. 19 : Vue de face	188
Photo. V. 20 : matériaux utilisés	188
Photo. V. 21 : Sortie vers cour	189
Photo. V. 22 : Paysage rural	189
Photo. V. 23 : Bande de logements	189
Photo. V. 24 : El-Kala en 1900	193
Photo. V. 25 : Situation de l'agglomération El Mélha par rapport à El Kala	196
Photo. V. 26 : «El Mélha», l'ancien Village (VSA) et ses nouvelles extensions	197
Photo. V. 27 & Photo. V. 28 : Équipements accompagnant le VSA	198
Photo. V. 29 : Entrée de VSA, monuments symbolisant le R.A	198
Photo. V. 30 & Photo. V. 31 : Vues de l'extérieure des 11 logements El Mélha	199
Photo. V. 32 : Situation des 11 logements El Mélha	199
Photo. V. 33 : Environnement Immédiat	200
Photo. V. 34 : Vue aérienne	201
Photo. V. 35 : Type de revêtement	203
Photo. V. 36 & Photo. V. 37 : Vues de l'extérieur - 11 logements El Mélha	204
Photo VI.1 : 44 logements El Bouni / Annaba	215
Photo VI.2 : Des clôtures, des garages, des dalles, on s'empare de tous les terrains avoisinants	215
Photo VI.3 : Des extensions horizontales généralisées	216
Photo VI.4 : École en face d'un aire de jeu, pour enfants à Kaidi Ali	217
Photo VI.5 & Photo VI.6 : A la recherche de la cour au RDC & à l'étage	218
Photo VI.7 & Photo VI.8 : Les fonctions de la cour devant l'entrée et autour du logts	218
Photo VI.9 & Photo VI.10 : Clôture réalisée pour abriter la cour manquant au logt	219
Photo VI.11 & Photo VI.12 : La tuile remplacée par une toiture plate	219
Photo VI. 13 : Toiture terrasse et fer d'attente à la place de la tuile	220
Photo VI. 14 & Photo VI.15 : toiture en Tuile pour le semi-groupé / El Kala	220
Photo VI.16 & Photo VI.17 : Des jardins potagers même dans le collectif	221

Photo VI.18 : Les fèves à la limite des trottoirs.....	221
Photo VI.19 : Jardin potager.....	221
Photo VI.20 & Photo VI.21 : L'utilisation de deux niveaux pour le collectif- Bouzaaroura	222
Photo VI.22 : Les fenêtres donnant sur l'extérieur	223
Photo VI.23 : ouvertures de portes déplacées.....	223
Photo VI.24 : Ouvertures sur extérieur.....	225
Photo VI.25 & Photo VI. 26 : Un souci pour un logement durable	226
Photo VI.27 : Logement rural a Souidania	232
Photo VI.28 & Photo VI.29 : L'habitat durable en Algérie.....	232

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau I.1 : Éléments de définition de la qualité de l'habitat.....	36
Tableau I.2 : Principales attentes et Aspirations.....	39
Tableau. III. 1 : Répartition des communes.....	90
Tableau. III. 2 : population rurale et urbaine. (U: million).....	90
Tableau IV. 1 : Nombre de douars issus de l'opération du Senatus Consulte de 1863.....	130
Tableau IV. 2 : Programme d'équipement ou «Programme de transition»	136
Tableau IV. 3 : Programmes ruraux et urbains, de 1945 à 1963.....	137
Tableau IV. 4 : Programmes d'habitat inscrits (quinquennal 2005-2009).....	147
Tableau IV. 5 : Lancements de logements au 31/12/2009.....	147
Tableau IV. 6: Livraisons des programmes d'habitat	149
Tableau V.1 : Wilaya d'ANNABA - classification des communes par indicateurs.....	167
Tableau V. 2 : Programmes de logements ruraux concernant la wilaya d'Annaba.....	169
Tableau V. 3 : Population la wilaya d'Annaba.....	170
Tableau V. 4 : La répartition des agglomérations rurales et semi-rurales de la wilaya d'Annaba	170
Tableau V. 5 : Densité de la population de la wilaya d'Annaba	170
Tableau V. 6 : Surfaces des différents espaces.....	178
Tableau V.7 : Mode d'occupation des lots	183
Tableau V. 8 : Tableau des surfaces	187
Tableau V. 9 : Wilaya d'El-Tarf classification des communes.....	191
Tableau V. 10 : Le taux d'accroissement enregistré à l'ACL (agglomération chef lieu de commune).....	193
Tableau V. 11 : Taux d'urbanisation et d'agglomération de 1987 à 2004	194
Tableau V. 12 : Population et habitat entre 1998 et 2004 à la commune d'el kala.....	194
Tableau V. 13 : Tableau des surfaces	202
Tableau VI.1 : Présentation de l'échantillon dans l'exemple.....	208
Tableau VI.2 : Échantillon selon le type de logement.....	209
Tableau VI.3 : Composition des ménages par tranche d'âge	211
Tableau VI.4 : Taux relatifs aux Différentes activités et chômage	213

Abréviations

AADL	Agence d'amélioration et Développement du Logement
AAP	Aide à l'Accession à la Propriété
ACL	agglomération chef lieu de commune
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFW	Agence foncière de wilaya
AFWA	l'agence foncière d'Annaba
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ALN	Armée Libération nationale
AMG	Assistance Médicale Gratuite
APC	Assemblée Populaire communale
AS	Agglomération Secondaire
AUIC	Agglomération Urbaine Inter Communale
BTP	Bâtiment Travaux Public
CAA	Centre d'Aides Administratives
CES	Coefficient d'emprise au sol
CNDR	commission nationale de développement rural
CNEP	Caisse National d'épargne
CNL	Caisse Nationale du Logement
COS	Coefficient d'occupation du sol
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
CW	Chemin de Wilaya
DG VI	commission chargée des études rurales au niveau d'Eurostat
DLEP	Direction du Logement et des Équipements Publics
DPAT	Direction de Planification et d'aménagement du Territoire
DRS	défense et restauration des sols
DSA	Direction des services agricoles
DUC	direction de l'urbanisme, de la construction
E.E	Energie électrique
EDD	L'état descriptif de division
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
Eurostat	Office des statistiques des Communautés européennes
FGCMPI	Fond de Garantie et de Caution Mutuelle de la Promotion Immobilière
FNRDA	Fonds National de Régulation et de Développement Agricole
FONAL	Fonds national d'aide au logement
Hab.	Habitant
Hab. /km²	Habitant par kilomètre carré
IGRP	Inspection générale des regroupements de population
INSEE	Institut de la statistique et des études économiques. Français
ISO	International Standard Organisation
LLV	Logement en Location-Vente
LPA	Logement Promotionnel Aidé
LPL	Logement Public Locatif
LSP	Logement Sociaux Participatif
MHU	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
MI	Communes Mixtes
MIN	Marché d'Intérêt National
O.C.D.E	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONS	Office National des Statistiques

OPGI	Office de promotion et de Gestion Immobilière
PAM	Parti Authenticité et Modernité
PCD	Plan Communal de Développement
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
PDR	Programme de Développement Rural
PDRI	Programme de Développement Rural Intégré
PL	Promotionnel Libre
PMU	Plan de Modernisation Urbain
PNDA	programme national de développement agricole
PNDAR	Plan National de Développement Agricole et Rural
PNEK	Parc national d'El Kala
POS	Plan d'Occupation du Sol
PPDR	Plan de Proximité de Développement Rural
PR	Prédominance rurale
PSD	Plans Sectoriels de Développement
PU	Prédominance urbaine
R.A	Révolution Agraire
RGPH	Recensement General de la Population et de l'habitat
RHP	Résorption de l'Habitat Précaire
RN	Route nationale
SARL	Société A Responsabilité Limitée
SAS	section administrative spéciale
SAU	superficie agricole utile
SDB	Salle de bain
SH	Surface Habitable
SHON	Surface Habitable Hors Œuvres Nette
SLEP	Subdivision du logement et des équipements publics
SNMG	Salaire Nationale Minimum Garanti
SU	Surface Utile
TAGMA	Taux d'accroissement global annuel moyen.
TML	taille moyenne des logements
TMM	taille moyenne des ménages
TOL	taux d'occupation par logement
TOP	taux d'occupation par Pièce
TR	Totalement rurale
UNESCO	organisation des nations unies pour l'Éducation Scientifique et Culturelle
VRD	Voirie réseaux diverses
VSA	Villages Socialistes Agricoles
ZAC	zones d'activités commerciales
ZAP	Zone d'Aménagement Progressif
ZHUN	Zone d'habitat urbain nouvelle
ZI	Zone industrielle
ZUP	Zone à urbaniser en priorité



Introduction Générale

1. INTRODUCTION

« La ville a une figure, la campagne a une âme »

(J. de Lacretelle)

L'urbain et le rural sont les sous-ensembles d'une même société vivant dans des espaces organisés de manière distincte et offrant des aménités et attractivités ayant leur propre valeur.

« Si l'urbain peut être facilement défini (cité, ville, agglomération urbaine), le rural ou la campagne sont davantage identifiés selon leur densité de population, leur vitalité démographique, leurs principaux types d'exploitation agricole, leur degré d'accessibilité ou encore leur localisation par rapport aux zones d'influence des agglomérations urbaines ».

(M. Cote, 1988).

Actuellement, le milieu rural traverse de profondes mutations, sous l'élan d'un développement rapide des grands centres industriels et urbains. C'est ainsi que l'espace rural, dont la fonction essentielle a été longtemps l'agriculture, connaît d'autres destinations :

L'espace rural répond aujourd'hui à de nouvelles valeurs qui apparaissent, et devient donc un espace *« multifonctionnel »*.

Dans ce contexte, un nouvel avenir est prévu pour ces territoires où, *« de centrale, l'agriculture est devenue périphérique »*

Durbiano exprime cela en affirmant que « l'espace rural devient moins un espace de travail et de production qu'un :

- Patrimoine culturel (lieu des racines, des us et coutumes et des formes rurales idéalisées Par les urbains) et un paysage à préserver ;
- lieu d'ancrage, un cadre de vie idéal et idéalisé (espace de loisirs et d'habitat et/ou d'habitat rêvé ;
- Espace biologique, un espace-nature à conserver, même s'il est pratiquement entièrement anthropisé.»

En somme, il s'agit là essentiellement des fonctions :

Production, résidentielle, patrimoniale, environnementale, touristique et récréative.

Nous retiendrons de ce qui précède, les quatre principales nouvelles dynamiques à l'œuvre dans le milieu rural d'aujourd'hui,

- Le renversement des tendances migratoire.
- Le renouvellement des activités et des usages
- La modernisation du cadre de vie
- L'organisation des acteurs (élus, socioprofessionnels ou responsables d'associations).

L'Algérie, à l'instar de beaucoup de pays du monde et surtout ceux en voie de développement, subit une utilisation irrationnelle et abusive des potentialités foncières, une spéculation non contrôlée et une crise de logement qui ne cesse de s'amplifier nonobstant tous les efforts déployés par les pouvoirs publics d'une part, et a une prolifération de multiples fléaux sociaux d'autre part (chômage, appauvrissement, perte de valeurs et de l'ancrage aux origines...).

Ce qui a contribué à l'émergence de crises à tous les niveaux, et le monde rural n'a pas été sans effets, un univers ébranlé par de terribles bouleversements dans ses fondements, ses structures et son devenir. Or jadis ce milieu exprimait un tout : creuset ancestral et patrimonial de l'histoire, du rapport que l'humain avait avec le milieu qui l'environne « la nature ».

Un univers synonyme de richesse, pureté, générosité, simplicité, calme, virilité, bonté, charité, conservation...etc. contrairement à nos jours où il est beaucoup plus associé au déséquilibre des rapports des milieux (urbain / rural), sous les effets tyranniques des suprématies (des grands courants) qui imposent par leur façon de voir et de vivre dans le monde des règles cousues et tissées dans leurs agendas, des visions démesurées qui ne font qu'accroître les rapports qui ont toujours été et resteront en corrélation entre ces deux entités territoriales «urbain / rural ».

Penser qu'un univers « urbain ou rural » peut se développer sans la contribution concrète de l'autre n'est qu'une illusion puisque de part leur existence, l'un ne va sans l'autre et l'autre ne va sans l'histoire concrète de l'un. Devant une telle situation on est de droit de dire qu'on est en face d'une dichotomie qui persistera tant qu'il y'a vie sur terre.

« Le rural n'est plus un monde à part, il est au contraire traversé par tous les problèmes de la société, sans y être toujours préparé ».

Et de ce fait, la question rurale est aujourd'hui un domaine de controverse. Là on voit des processus de résistance, ailleurs l'adhésion aux transmutations sociales d'ensemble, la notion même de rural est contestée, en voie de désertification, ou encore très vivant, ce milieu nécessite alors de trouver un équilibre entre protection et développement. Il y'a lieu de souligner la beauté et la diversification du paysage du territoire Algérien auquel s'attache l'importance du patrimoine traditionnel constitué par l'architecture des maisons rurales, et de mettre également en valeur la richesse et la diversité de son architecture vernaculaire.

- En tant que terrains à bâtir pour l'extension ou la création d'habitats concentrés ou non,
- Pôles industriels et de services.

2. Problématique

Les transformations successives connues par l'univers rural en Algérie ont surtout eu lieu à partir de la période coloniale.

Et si implicitement, dans beaucoup d'esprits, l'idée que l'agriculture structure exclusivement le rural, est encore assez fortement présente. La réalité confirme cependant le contraire : les agriculteurs sont aujourd'hui minoritaires dans la société rurale.

Bien plus encore, sous l'effet de l'industrialisation, de l'explosion démographique, de l'exode rural, de l'insécurité (Pendant la guerre de la révolution, ou un nombre avoisinant les 8000 villages et douars ont été incendiés, et aussi durant la période dite «*de tragédie nationale*» ou «*décennie noire*»), des attraites de l'urbain (modernité, facilité de la vie) un grand nombre d'agriculteurs risque encore de disparaître, d'où l'inversion de la position de l'agriculture et du monde agricole dans la société.

Toutefois, l'intéressement apporté au milieu rural après l'indépendance, a fait que les programmes de développement initiés devaient permettre le regroupement des populations éparses, leur fixation sur les lieux, la sortie de la réclusion et de l'isolement qui leurs étaient infligés par manque d'un minimum d'infrastructures routières et de services.

Reconstruire donc et revitaliser ce monde, prenaient de la place dans la politique de développement tracée. Seulement les efforts fournis se trouvent très insuffisants et insignifiants, devant l'étendu de ces régions, l'appauvrissement prononcé de la population rurale et la subvention financière très limitée allouée par l'Etat. Et voilà qu'une certaine qualité du cadre bâti produit est affichée.

Explique alors, les mutations importantes affectant cet habitat dans sa typologie, généralement en dépit des exigences morphologiques, climatiques et sociologiques spécifiques, commençant par les villages socialistes agricoles, passant par l'auto construit et les plates-formes (formule évolutive), au logement rural tel que produit aujourd'hui.

Nous ne manquons de signaler que sur le programme d'habitat inscrit au titre du plan quinquennal 2005 – 2009, un taux dépassant les 40% est réservé au logement rural. Ce chiffre est énorme, soit plus de 500.000 unités, que le gouvernement s'engage à construire et à livrer fin 2009.

- La production de l'habitat rural va-t-elle de paire avec les aspirations de ses habitants, de manière à redonner au milieu rural son vrai visage, son ensorcellement et sa juste valeur ?
- Quelles sont les différentes procédures et méthodes de production de ce type d'habitat ?

- Quelles sont les différentes aspirations auxquelles doivent répondre les différents intervenants dans la production de l'habitat rural.
- permettre l'ouverture de d'autres perspectives ne devient-il pas une priorité ?

3. Hypothèses

L'étude de la problématique de l'habitat rural nous a conduits à formuler les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : La production de l'Habitat Rural en quantité permettrait :

- la fixation de la population dans le milieu rural tout en améliorant son cadre de vie
- et la réduction de l'exode rural en vue de la réduction de la concentration urbaine excessive.

Hypothèse 2 : Vérifier si l'habitat rural ainsi produit répond parfaitement aux aspirations de ses habitants (Les ruraux), ce qui conduirait incontestablement à sa promotion et à celle du milieu rural.

4. Objectifs de la recherche

L'étude que l'on se propose de mener est motivée par la nécessité de procéder à une évaluation du cadre bâti, la préoccupation principale est de mettre en évidence la situation de l'habitat rural actuel, implanté dans les centres ruraux et qui devait permettre de fixer la population sur place, dans les zones rurales, et lui éviter l'exode vers les villes. Une nouvelle manière de concevoir l'habitat rural, mieux adapté aux nouveaux besoins de la population est actuellement en cours d'expérimentation. Nous essayerons donc de l'expertiser en faisant ressortir si cette production matérialise les aspirations des usagers ?

De cette manière on essayera :

- d'apporter un éclairage sur la question de l'aménagement du milieu rural, les modes de production et la typologie de l'habitat rural.
- investiguer l'utilisation actuelle de l'habitat rural en production.
- vérifier à quel degré participent les différentes aides (directe et indirecte) à la construction de l'habitat rural accordées par l'état ?
- si l'objectif escompté par la politique de l'habitat rural est atteint à travers le type d'habitat réalisé ou en cours de réalisation ?
- Et enfin, est ce que cette nouvelle conception du logement, et de l'habitat rural s'inscrit dans le processus de développement économique, du « Développement Durable » qui caractérisent le monde où nous vivons ?

5. Méthodologie de recherche

Notre travail est composé de deux parties essentielles :

- La première théorique consacrée essentiellement à l'analyse des concepts liés à l'habitat rural et pour laquelle on utilisera une recherche bibliographique et documentaire pour explorer la thématique sous ses différents angles.
- La deuxième partie pratique constituera la base de notre travail elle sera consacrée à l'étude de l'échantillon et à la vérification des hypothèses, afin de pouvoir les infirmer ou affirmer et dans laquelle l'observation attentive des faits, la description, les relevés sur terrain, les cartes, l'enquête seront les moyens utilisés, elle sera développée selon la démarche suivante :

5.1-) **Appréhension du territoire d'étude :**

- Reconnaissance répétée des lieux.
- Entretien avec les principaux acteurs.
- Recherche et compilation des données

5.2-) **Analyse-Diagnostic :**

- Interprétation des données.
- Évaluation des projets déjà réalisés.
- Synthèse et conclusion.

6. Le choix de l'échantillon

1-) Annaba, un pôle industriel important, cache derrière lui un milieu rural caractérisant une grande partie de son territoire et sur lequel vient s'implanter un programme d'habitat rural conséquent initié dans le cadre de la relance économique du pays suivant les deux plans quinquennaux (2005-2009) et (2010-2012), et dont l'objectif majeur est de maintenir la population rural dans son milieu et de revenir à un équilibre territoriale qui disparaît de jour en jour sous l'effet de plusieurs dynamiques. C'est à travers deux cas d'exemples :

- le premier cas est un programme de 44 logements ruraux, situé dans la localité de Bouzaaroura commune d'El-Bouni, d'une prédominance urbaine et dont le mode d'organisation est en habitat « groupé » collectifs.
- le deuxième cas se situe dans la localité Kaidi Ali à El Eulma, une commune à caractère totalement rural et qui consiste en la réalisation de 72 logements ruraux toujours implantés en mode « groupés » mais selon le type individuel.

2-) Le plus judicieux et éclairé afin d'éviter toute réflexion hâtive, est d'élargir le cas d'étude par l'analyse d'exemples produits dans le cadre du même programme (national) dans une région limitrophe certes, mais qui présente un tout autre caractère dominant : purement rural. Dans ce milieu nous avons pris le programme en mode « semi- groupés ».

Pour mieux cerner la problématique esquissée ci-dessus. Le choix s'est porté sur deux cas d'exemple :

- Un premier cas situé au sein du village socialiste El Mélha dans la commune d'El Kala, à l'extrême limite frontalière regroupant 11 logements ruraux individuels disposés selon le model « semi- groupé ».
- le deuxième cas se situant dans les abords de la localité d'El Mélha où se trouvent implantés des habitations rurales individuelles en mode « épars ».

7. Structure du mémoire

Notre étude est le résultat d'un travail d'observation, de lecture, d'interprétation, d'enquête et de prospection. Elle se résume en une réflexion fondamentale autour de plusieurs questions que nous nous sommes posées sur l'habitat rural sa production et les réponses apportées aux aspirations des ruraux.

Le travail de recherche s'effectue autour des points suivants :

- Une recherche théorique sur la thématique de l'habitat rural, les aspirations et la production.
- Une investigation sur les conséquences d'une production en quantité d'un habitat rural dans un milieu à promouvoir et à préserver.
- Une enquête sur des exemples choisis dans des sites différents et modelés de manières diverses.
- Des recommandations établies en fonction des différentes études effectuées et des résultats obtenus de l'enquête.

Après une recherche bibliographique sur les notions de l'habitat, du rural, des aspirations, et de la production (Chapitre I), une exploration de l'habitat rural dans le monde a traves le temps et les civilisations (Chapitre II), l'évolution urbaine et architecturale ainsi que la production et la législation de l'habitat rural en Algérie (Chapitre III et IV), la présentation des cas d'étude choisi au sein des wilayas de Annaba et d'El tarf (chapitre V), L'analyse des cas présentés par rapport aux aspirations et critères de conception de l'habitat rural et ses résultats (chapitre VI).

- ❖ **Dans le premier chapitre**, après définition de l'habitat en général et du rural on arrive à la composition l'habitat rural, l'identification des aspirations des habitants ruraux en référence à des enquêtes effectuées

- ❖ **Dans le deuxième chapitre,** Nous approcherons en premier la naissance des premiers villages et leur relation avec l'agriculture. Nous passerons en revue ensuite quelques exemples connus, à travers le temps à fin de découvrir l'habitat dans le monde rural.
- ❖ **Dans le troisième chapitre,** Ce chapitre retrace les principaux modèles d'habitat rural, de la maison et village kabyles, chaouis, les ksours du sud en passant par l'expérience des villages socialistes pour arriver à la fin aux modèles produits actuellement.
- ❖ **Dans le quatrième chapitre,** Ce chapitre examine l'évolution chronologique et les politiques algériennes d'habitat (rural). Nous faisons une rétrospective sur l'habitat rural à travers les différents plans nationaux de développement. Nous essayons de définir la politique algérienne de l'habitat.
- ❖ **Dans le cinquième chapitre,** Par ce chapitre nous entamons la deuxième partie de notre travail, qui est la « partie pratique». Cette dernière est scindée en deux volets, ou chapitres. Le premier, sera consacré à la simple présentation des exemples choisis. Leur analyse s'effectuera par la suite dans le deuxième volet.
- ❖ **Dans le sixième chapitre,** Le long de ce dernier chapitre, nous traiterons l'analyse des cas d'exemples présentés précédemment.
Pour enfin faire les recommandations et la conclusion générale.

 **Chapitre I :**
L'Habitat rural /Notions et Aspirations

Chapitre I: L'habitat rural / notions et aspirations

I.1. INTRODUCTION

Le monde est partagé entre deux types d'espaces : l'espace rural et l'espace urbain. Le rural dans lequel vient s'insérer notre habitat objet d'étude est toujours mal défini. Il se rapporte à la campagne, et désigne l'ensemble des espaces où prédominent les activités agricoles et rurales, par opposition aux espaces urbanisés. Le sens du mot rural ne cesse d'évoluer dans le temps. Il est cependant caractérisé par deux critères essentiels : un bâti continu dans un univers de forêts, de champs et de friches.... Et des densités relativement basses par rapport à celles dans l'espace urbain. A l'instar des sociétés urbaines, les sociétés rurales se caractérisent et se démarquent par leurs spécificités, leurs traditions et leurs mœurs et coutumes. Ce qui a aidé à produire divers formes d'habitat rural dans le monde, chacune reflétant ses signes particuliers.

L'habitat rural étant à la fois une unité spatiale et sociale, dans ce chapitre nous allons définir les notions d'habitat rural et les concepts y afférents ; habitat, logement, espace rural, développement rural..., ce qui constituera une assise à notre analyse des cas d'exemples à la fin de ce travail.

L'espace rural se trouve défini de plusieurs manières : par rapport à l'urbain, par les statistiques (la taille des agglomérations et la faible densité,...), et par l'économie ; les fonctions rurales dominantes (activités agricoles).

En conséquence, plusieurs ruralités surgissent et un classement au sein même des milieux ruraux apparaît : milieu à prédominance rurale, mixte ou intermédiaire et milieu totalement rural.

L'exode rural constitue un fait marquant de l'espace rural, l'étude de ses causes et effets donne plus d'éclairage à la compréhension de notre thème.

À contribution de ce défrichage, nous toucherons d'une façon très succincte quelques expressions attachées au rural et qu'on rencontrera le long de ce mémoire (paysan, agriculteur, douar, périurbain,...)

Avant de terminer le chapitre, nous traiterons les aspirations propres aux habitants ruraux, qui exigent également débroussaillage vu les changements et mutations que connaît le milieu rural à travers les temps et les civilisations. La satisfaction des besoins et aspirations des populations rurales, nécessite la construction d'un habitat qui convient au mode de vie des ruraux en quantité suffisante et en qualité rurale appropriée.

I.2. L'HABITAT

Étant l'une des plus anciennes manifestations de la civilisation de l'homme, et compte tenu de son appellation, "l'Habitat Rural" contingent de "l'habitat" ne peut pas faire l'impasse sur *l'habiter*. On procèdera pour cela, par touches successives en reprenant sur les divers ouvrages de référence les éléments qui semblent offrir les meilleures lisibilités.

I.2.1. Habiter

D'après Le Larousse pratique, habiter en latin se dit *colère*, que l'on retrouve dans des mots comme *arboricole*, il désigne ce qui a trait aux arbres : la vie dans les arbres ou *cavernicole*. (*Free Encyclopedia, Wikipedia, <http://fr.wikipedia.org/wiki/pollution-de-lair>*).

- Pour Massabuau, «**Habiter c'est construire l'espace dans l'espace...**»,

L'habitat étant le lieu où vivent les hommes. Plusieurs personnes peuvent partager le même logement, mais ne vont pas habiter de la même façon. Chacun à une pratique de l'habiter qui lui est propre. On retiendra qu'«**Habiter un lieu, une ville, un village, c'est le Pratiquer**» (*Ibid.*). Y accomplir les actes du quotidien que sont le travail, les achats, les loisirs. Il faut pour cela pouvoir le parcourir, en connaître les fonctions et les réseaux. Autrement dit, Habiter c'est agir personnellement dans un environnement.

- «**Habiter c'est partager avec d'autres...**», (*Ibid.*). un même territoire «...dans une dimension temporelle, historique et symbolique», c'est habiter en société, cohabiter. L'espace habité est donc un produit social, le fruit de choix politiques et économiques, la résultante du jeu des acteurs locaux ou étrangers entre lesquels peuvent se nouer des coopérations ou se développer des conflits. Cela signifie que, dans l'acte d'habiter, l'émergence d'un «nous» s'impose.

- La relation avec les autres et l'agir quotidien sont le reflet du passé mais aussi sont l'influence des représentations sociales en aspirations, on dira alors «**habiter apparait comme une compétence acquise culturellement**» (*Ibid.*).

En fin, Habiter renvoie à l'**habitat**, ainsi les formes prises par l'habitat, qu'il soit urbain ou rural, varient en fonction du contexte spatial: milieu géographique, et du contexte social et culturel. (*J.P.Massabuau, Septembre 2007*).

I.2.2. Habitat / (humain)

Sachant que depuis son plus lointain passé, l'homme a toujours éprouvé un besoin de retrouver, à la fin de son labeur, un lieu de repos, et un lieu de refuge, lui assurant un abri contre tous les

dangers. Ce lieu a évolué à travers l'histoire, et a pris différentes formes, tout en n'étant pas, forcément, fixe et unique. Les grottes de l'homme paléolithique en sont les meilleurs témoins.

Cependant ce besoin n'était pas seulement physique et de subsistance matérielle. Il était également spirituel, reflétant la recherche d'un lieu propre à soi, permettant d'exprimer et de matérialiser, en toute liberté ses propres représentations de son chez soi, à travers des marquages et délimitations tantôt fictives et tantôt concrètes.

Les vestiges de l'homme de la préhistoire montrent le marquage de la délimitation et de l'appropriation de son espace par différentes formes telles que les amas de pierres ou de branches d'arbres servant de support pour les peaux d'animaux... etc.

"Pour s'approprier son espace l'habitant le clôt, même symboliquement, de façon à délimiter un territoire sur lequel il pourra inscrire sa marque". (F.Meliouh & K.Tabet aoul)

La concrétisation de ce besoin aux deux dimensions : matérielle et spirituelle, a évolué à travers les temps, et ce qui était un simple marquage, a connu des *mutations diverses*. La double dimension que pris l'habitat, l'a transformé d'un simple espace conquis périodiquement par l'homme, en un lieu ayant une identité spécifique. Pour l'homme, c'est alors, l'ensemble des conditions nécessaires à l'individu pour assurer sa protection contre les aléas climatiques aussi contre les risques d'agressions diverses et pour lui permettre de se reposer. L'habitat joue un rôle très important pour son bon fonctionnement physique et psychique. (F.Meliouh - K.Tabet, 2001, p60).

1.2.2.a) Habitant, habitante

- Personne qui habite, vit ordinairement en un lieu: Un village de deux cents habitants (âme). Les habitants d'une région (population).
- Être humain ou animal qui peuple un lieu: Les habitants d'une charpente (les insectes qui s'y sont installés), occupant, vivant, demeurant, hantant
- Dans le monde rural, paysan c'est le cultivateur, aborigène, indigène, autochtone.

1.2.2.b) Habitation

- Construction destinée au logement, vendre une habitation, une habitation de plaisance : demeure, domicile, maison.
- Lieu de résidence habituelle, endroit où l'on demeure : préférer une habitation en ville, taxe d'habitation.
- Action d'habiter un lieu : on lui a donné cette maison pour son habitation. L'habitation de cette maison est malsaine. L'habitation n'en vaut rien. Une longue habitation.

Pour l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques- Français) dans la définition d'une agglomération – un ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche par plus de 200 m ; en ajoutant d'autres variables démographiques ou socio-économiques, on peut ensuite distinguer des espaces considérés comme ruraux ou urbains.

Ainsi, la concentration du bâti représente une information de base pour qualifier un espace anthropisé (activité humaine) : on émet la supposition qu'à partir d'un seuil quantitatif donné va s'opérer un changement qualitatif au niveau du mode de vie des habitants concernés. C'est ce mode de vie qui, à travers les typologies, va venir fonder la distinction entre un habitat dit urbain et un habitat dit rural.

L'habitation était ainsi étudiée en tant que révéléateur des modes de vie, comme élément d'un paysage, d'une structure agricole ou productive, ou encore comme une preuve de l'interaction homme/milieu, avec une insistance notamment sur les matériaux de constructions employés.

L'habitation est alors considérée comme une des expressions d'un habitat plus large dans lequel elle s'insère. (<http://definition.ptidico.com/habitation.html>).

Tout en effectuant un zoom progressif afin de se rapprocher d'avantage, de ce qui constitue le centre, le cœur-même de l'habitat, c'est-à-dire l'habitation on pourra dire que : « L'habitation est un microcosme dans lequel l'homme retrouve son identité, et à laquelle il s'identifie. C'est la projection de l'image du monde dans lequel il vit à petite échelle, comparer au monde plus vaste où il vit avec ses semblables. Il y retrouve un refuge, un repos, et plus important encore un miroir à travers lequel il se remet en cause, se concilie avec lui-même, et fait évoluer sa vision de son environnement idéal, tout en y recherchant continuellement, plus de confort et de réconfort.

- Le confort il se le procure, œuvrant continuellement à améliorer les commodités de son habitation, en fonction des moyens et potentialités qui lui sont disponibles (le terme "moyens" ne se limite pas à sa "bourse" mais englobe également les caractéristiques physiques de son environnement naturel) afin de doter son environnement artificiel de caractéristiques physiques meilleures que celle de son environnement naturel.
- Le réconfort dans son habitation, il se l'acquiert en y réfutant (opposant) toute contradiction avec ses valeurs socioculturelles, tout en adhérant à une perpétuelle évolution de sa propre conception de ces mêmes valeurs » (*F.Meliouh et K.Tabet aoul, Novembre 2001, p60*).

Sans aller plus loin dans les origines de ces variations, on constate que l'"habitat" englobe tout l'environnement remodelé par l'homme par quelque moyen que ce soit, et que l'"habitation" n'est qu'une partie de ce grand ensemble.

I.2.3. Loger et Logement

Loger : Indique un caractère de positionnement (la place) et de façon abrupte peut se réduire à l'idée «d'avoir été casé».

Par ailleurs, «Un **logement** est un lieu d'habitation. C'est un local, un appartement ou une maison et plus généralement tout endroit où une ou plusieurs personnes peuvent s'abriter, en particulier pour se détendre, dormir, manger et vivre en privé». (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Logement>.)

Instantanément, «Le logement a des répercussions fortes dans tous les domaines de notre quotidien : travail, relations sociales, scolarité, santé... Ce n'est donc pas un hasard s'il est devenu un droit opposable». (*J-L Fousseret, décembre 2009, n°37*).

Logement : il est délimité dans l'espace, par définition «immobile», et susceptible d'accueillir un ménage en son sein (ce qui le distingue d'ores et déjà du bureau ou de tout autre espace de travail : le logement a pour finalité première de loger, même si, bien entendu, un logement peut à la fois faire office de lieu d'habitation et de lieu de travail ; en outre, il existe des logements qui, pour diverses raisons, peuvent rester vacants.

Ainsi, le logement, enjeu politique majeur est susceptible d'être soumis à de nombreuses normes et formes de normalisations administratives et constitue (à l'instar du ménage) une catégorie statistique de base. Un logement peut être appréhendé en l'absence de toute présence humaine, ce qui n'est pas du tout le cas pour le concept d'habitat qui, de son côté, suppose impérativement des habitants. L'habitat vient donc enrichir le logement d'une présence.

En quelques sorte se loger signifie avoir un toit, et habiter un lieu c'est vivre dans un environnement agréable, personnalisé, s'y sentir «chez-soi».

En conclusion, le logement de l'Habitant (Rural ou autre) en est en quelque sorte la représentation symbolique majeure. Précisément, avoir un logement, c'est avoir une place et cet aphorisme peut se décliner. Ainsi avoir son logement, c'est avoir sa place et posséder son logement, c'est posséder sa place... L'habitat étant entendu comme **l'espace social organisé autour du logement**. Il est tout simplement, le logement qui aurait été prolongé. En fait, logement et habitat, loin de s'opposer, relèveraient plutôt, deux dimensions distinctes et complémentaires d'un même objet : ainsi, le logement serait un concept plus concret, s'intéressant prioritairement aux aspects les plus matériels de son objet d'étude : un bâtiment ou partie d'un bâtiment – il inclut également les « constructions provisoires et de fortune ».

(*E.Trouillard, www.geographie.ens.fr/.../TrouillardLogement/habitat.pdf*).

I.3. CARACTERE D'HABITAT

Selon le mode de construction ou de production des logements, on distingue l'habitat planifié, l'habitat administré et l'habitat des populations à faible revenu.

I.3.1. L'habitat planifié

Appelé aussi cités planifiées, cités de grands chantiers ou ensemble d'habitats. Il désigne un habitat où la conception, le financement, la réalisation d'un grand nombre de logements sont dus à la responsabilité d'un seul intervenant ou d'un nombre restreint d'intervenants, sans décision directe des futurs habitants, permet de regrouper plusieurs problèmes liés aux logements, dessertes ainsi qu'aux équipements

- Donne en un seul coup, un important nombre de logements et fournit un produit fini, bien localisé et bien identifiable. (zone d'habitation)
- Dépend des possibilités de financement qui doivent être très importantes.
- Difficilement modifiable (pas d'inscription de constructions supplémentaires et n'accueille pas d'autres activités).
- Cadre bâti figé, trop homogène pour ne pas dire monotone. (Erreurs de conception multipliée par l'importance des opérations / exemple cuisine non ventilée).
- C'est le cas des Grands ensembles, nouvelles villes, Villages Socialistes Agricoles (VSA) en Algérie, le programme social,...

I.3.2. L'habitat administré

Un habitat où la construction de logements, ainsi que ses éléments complémentaires est laissée aux initiatives des particuliers sur des parcelles (bien public ou privé) qui peuvent provenir, soit d'un découpage parcellaire concerté (aménagé), soit d'un découpage au coup par coup suivant la demande, l'administration veillant alors au respect des lois et règlements qui concernent l'habitat.

L'habitat administré est donc :

- Une juxtaposition continue d'initiatives individuelles sous contrôle éclairé de l'administration.
- Engendre une diversité du paysage urbain s'opposant à la monotonie reprochée à l'habitat planifié.
- Permet, par la juxtaposition de divers activités, une vie urbaine qui favorise les rencontres, et les contacts.

- Laisse une large part aux initiatives individuelles (censé mieux adapté aux besoins).
- Permet une administration et une évolution continue du cadre bâti en fonction des réalités économiques.

Les inconvénients liés à l'habitat administré touchent plus l'administration publique qui est généralement obligée de suivre l'initiative privée. Cette administration est consultée pour chaque projet et est souvent sollicitée en vue de déroger à des règles qui avaient été conçues pour éviter les conflits entre particuliers, entre ceux-ci et la collectivité. Devant un fait accompli, en fonction de ses moyens et des terrains disponibles, l'administration programme et réalise les éléments complémentaires de l'habitat. Devant la pression de la demande et la complexité croissante de ses tâches, l'administration se spécialise et se divise : les éléments complémentaires de l'habitat relèvent alors de compétences diverses et posent de multiples problèmes de coordination.

Ce caractère d'habitat correspond aux groupes de logements de type promotionnel, auto construction ou individuel, le participatif dont le logement rural objet de notre étude et qui sera développé dans un chapitre à part.

I.3.3. L'habitat aléatoire

Spontané, illicite, des populations aux revenus incertains,...

À l'origine, ce troisième type d'habitat est indépendant de la volonté de l'administration : il est le résultat d'une pression démographique urbaine très forte et d'un niveau de revenu très modeste.

L'habitat des populations à faible revenu ou fortuit est d'une part adapté au mieux aux besoins et aux revenus aléatoires d'une population sans emploi stable et répond d'autre part à l'urgence qu'il y a à accueillir une population nombreuse.

Lorsque la population sait construire, il n'est pas rare que ce type d'habitat soit salubre. Dans la mesure où la façon de couper le terrain est adéquate, ce type d'habitat évolue sur place convenablement, par réalisation de voiries, d'assainissement, de dessertes en eau et électricité, par renforcement, remplacement, etc...

Toutefois, l'habitat ce type d'habitat peut prendre de vitesse le pouvoir public qui ne souhaite pas toujours affronter une croissance urbaine inconsidérée. Étant en marge de la stricte légalité, il s'installe sur les terrains les mieux sollicités qui sont fréquemment moins salubres. C'est ainsi que les habitations sont parfois insalubres, fait accentué par la perte de la science ancienne de construire des habitations avec l'absence de mise en place de d'autres modes de construction satisfaisants.

Du reste, le regroupement des habitants est particulièrement :

- Resserré et désordonné, il devient extrêmement difficile de lui apporter une amélioration sans interventions pénibles.
- Catégorie d'habitat trop négligée et ignorée. C'est ce qui fait que l'habitat des populations à faible revenu est démuné des éléments complémentaires de l'habitat, les personnes sont poussées à de larges déplacements vers les quartiers mieux équipés, occasionnant autant de problèmes de transport et d'insatisfaction.

I.4. REPERES CONCEPTUELS DE L'HABITAT A TRAVERS L'HISTOIRE

L'étude des «modes d'habiter» doit faire la découverte, l'analyse et la compréhension des relations dynamiques que les « habitants », individus et sociétés, entretiennent à différentes échelles avec les lieux dont ils ont la pratique.

Depuis l'antiquité l'homme a conçu son habitat en fonction de ses besoins. Mais comme ces besoins n'étaient pas uniquement de subsistance matérielle, son habitation prenait des formes dont l'interprétation ne pouvait se limiter qu'à ce facteur-là, ni exclusivement à un seul autre facteur. En effet, les différentes formes d'habitations, conçues par l'homme, font renvoi à des facteurs variés (et souvent associés), tous liés à deux entités "l'homme" et "l'environnement".

- "L'homme" auteur, de cette conception, ayant des besoins, des aspirations à concrétiser, et des contraintes à surmonter.
- "L'environnement" ou l'écosystème dans lequel évolue "l'homme" en tant qu'individu, comprend l'environnement **naturel**, l'environnement **social**, et l'environnement **culturel**.

Dans cet environnement l'homme retrouve **des repères**, auxquels il se fie, pour concevoir son habitation. Une définition de ces repères peut être faite par rapport aux trois dimensions de l'environnement dans lequel évolue l'homme en tant qu'individu.

I.4.1. Les repères naturels

L'environnement naturel dans lequel évolue l'homme est un écosystème composé d'une multitude de facteurs dépendants les uns des autres. Il a été défini comme étant composé: "**du climat, du site, des matériaux et du paysage**" (*A. RAPOPORT, Pour une anthropologie de la maison*)

Les exemples de repères conceptuels de l'habitat par rapport à chaque facteur sont si déterminants, nous citerons quelques-uns pour se rendre compte de l'ingénieuse prise en charge des multiples facteurs naturels.

I.4.1.a) Premier cas d'exemple : l'habitat troglodyte

Troglodyte : vient du latin Troglodyta : «caverne», et «pénétrer dans», «plonger». Les maisons troglodytiques sont des habitations creusées dans la roche tendre de type calcaire, mollasse, tuffeau, grès, ou s'appuyant sur des failles ou grottes naturelles dans les falaises.

Le "site" est modelé en fonction des besoins de l'homme. Comme facteur naturel, il est mis, au profit de l'habitat afin de se protéger contre un autre facteur naturel qu'est le climat. En effet, l'habitation modelée dans le site même profite de l'inertie thermique de la terre pour stabiliser une température ambiante fraîche lorsque celle de l'extérieur est très rigoureuse et intolérable.

(Wikipédia, 2012) & (A. Kaddouri, L'habitat, espace, climat et repères conceptuels).

Pétra en Jordanie :

(peuple nomade arabe se sédentarisant à Petra) qui la font prospérer grâce à sa position sur la route de l'encens, les épices et d'autres produits de luxe, reliant le monde arabe, *(L'Égypte, la Syrie, l'Arabie du Sud et la Méditerranée, Et l'Inde. à l'origine*, leurs constructions sont de simples tentes en peau de chèvre, regroupés en hameaux. Par la suite des habitations très simples sont **taillées dans la roche** : dotées de façades lisses (peu ou pas décorées) (fig1, 2, 3, et 4). Elles sont dotées d'une porte excavée dans la partie inférieure avec une ou deux découpes en forme d'escalier. *C'était une adaptation nabatéenne des tombeaux de Syrie. (Encarta 2005)*

Source : Encarta 2005



Photo I.1 & Photo I.2 : Anciennes habitations nabatéennes sculptées dans la roche des montagnes

Toutes les habitations de Petra suivent le relief naturel du terrain et sont soit creusées dans les rochers soit élevées sur les terrasses.

1.4.1.b) Deuxième cas : l'habitat modelé en fonction des exigences de l'environnement.

L'igloo, des esquimaux.

Cet habitat montre comment l'homme a su dans les milieux les plus hostiles, non seulement s'y adapter, mais encore le remodeler et profiter de ce qu'offre le site comme inertie thermique, il

s'est servi de la glace comme matériau de construction, afin de survivre dans des conditions, les plus sévères qui soient du climat froid. En mettant en valeur son savoir-faire, il a doté son habitat de la forme la plus ingénieuse pour résister aux tempêtes de neiges et aux vents glaciaux, du pôle nord. Cette forme est la demi-sphère dont la rondeur dégage aisément la pression des vents.

Source : <http://www.primitiveways.com/igloo>.

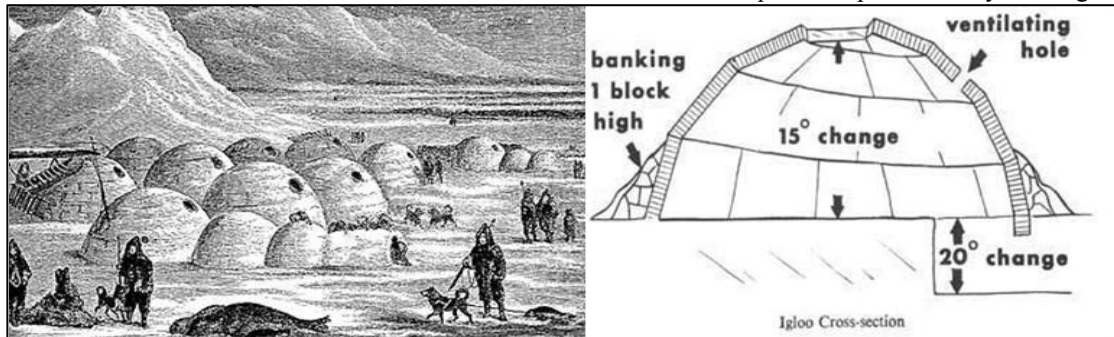


Photo I.3 & Photo I.4 : Une maison isolante

Alors qu'à l'intérieur de l'igloo on y retrouve tout un système de transition, de l'espace du plus froid au plus chaud (Photo I.3 & I.4). (Source : <http://www.fiabitat.com/construction-maison-passive.php>).

I.4.2. Les repères sociaux :

En plus de son environnement naturel, l'homme s'est référé, dans la conception de son habitation, à son environnement social : «l'ensemble de la communauté dans laquelle évolue l'homme, sa famille, ainsi que les types de relations qu'il entretient avec elles». La hiérarchisation sociale, les relations familiales...des éléments qui inspirent dans la conception de l'habitat : par la gestion et la hiérarchisation des espaces dans l'habitation. En effet l'exemple des habitations indigènes en Afrique expose les différentes formes que prend l'habitation en fonction des relations conjugales (monogamie ou polygamie) adoptée par chaque société. Dans le premier cas, l'habitation est structurée autour d'un point central qu'est l'espace de vie de la femme et des enfants, alors que dans le second la famille est polygame (plusieurs femmes), l'habitation est structurée d'une façon radiale donnant aux différents espaces de vie la même importance.

Dans le même contexte, dans la société Arabo-musulmane, la maison des grandes familles (comprenant des grands-parents, des parents, des enfants, et souvent des petits-fils), la hiérarchisation dans l'extension du noyau initial de l'habitation, où elles sont formées par agglutination par rapport à une cellule initiale des parents tout en étant toutes accessibles à partir de cette dernière.

Les habitations sont, généralement une expression de la hiérarchie sociale, qui distingue le rang social de son propriétaire. Un contraste expressif, que créent les deux extrêmes formes

d'habitations dans une même communauté (palais et taudis : habitation des plus riches et celle des plus pauvres).

Ce qui nous mène donc à évoquer les repères économiques que l'homme considère dans la conception de son habitation, souvent utilisée comme un lieu de travail en plus de sa fonction habituelle, notamment les activités artisanales. L'habitation rurale est d'autant plus concernée par ce phénomène, en retrouvant l'intégration de certaines activités telles que l'élevage d'animaux domestiques dans la maison, et où le tissage, la poterie... sont pratiquées dans l'habitation.

Source : Rapoport A. Pour une anthropologie de la maison

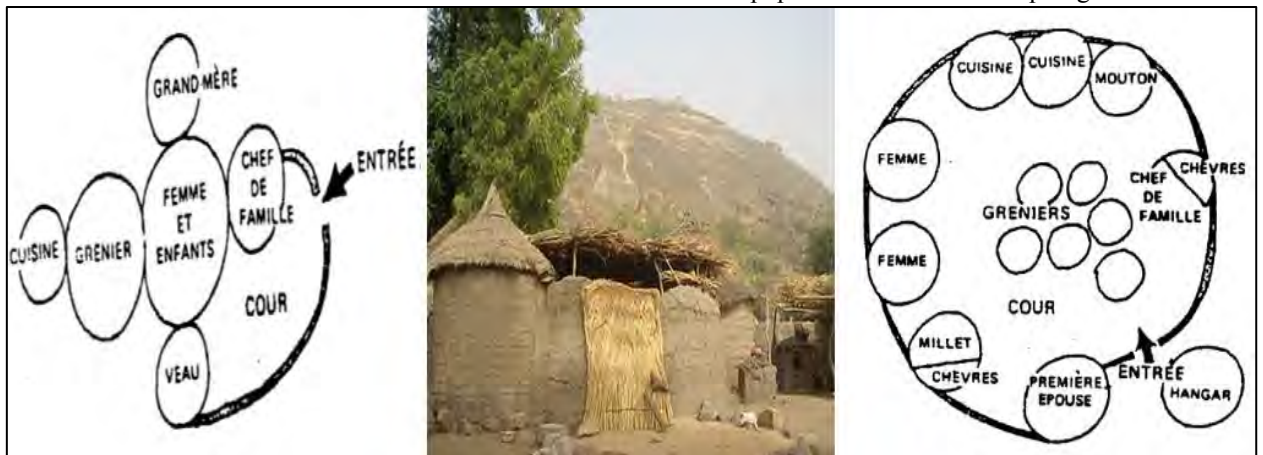


Photo I.5 : Ferme au Cameroun. Familles, monogame / polygame.

I.4.3. Les repères culturels :

Une dimension inévitable dans la vie de l'homme, la culture a un rôle capital. Ceci s'est manifesté, en premier lieu, à travers son influence dans sa conception de son cadre de vie.

En le dotant d'une identité unique, cette dimension a toujours joué, dans la vie de l'homme, un rôle sur tous les plans, et en premier lieu sa façon de concevoir son cadre de vie qu'est son habitation : "car la maison est une institution créée dans toute une série d'intentions, et n'est pas simplement une structure. Comme la maison est un phénomène culturel, sa forme et son aménagement sont fortement influencés par le milieu culturel à laquelle elle appartient.»

(A.RAPOPORT, Pour une anthropologie de la maison.)

L'homme se référait toujours, à des repères culturels, qu'il transmettait, à ses descendants par conviction. La religion a, souvent, servi de repère conceptuel pour l'habitation, telle que dans le choix de son orientation, son degrés d'ouverture sur l'extérieur, l'exigence d'une distinction des espaces sacrés,... etc. Les traditions aussi dictent des règles à ne pas enfreindre.

En appel au contexte social traditionnel local, comme exemple (voir cas d'une habitation traditionnelle / Chaouïa, kabyle,...etc.), on constate l'impact de ces références culturelles sur la conception de l'habitation : la question de l'intimité est déterminante par les prescriptions de la religion, consacrant la préservation de la vie privée, ne serait-ce que par le regard. D'où la hiérarchisation impérative des espaces, du public au privé, d'abord à l'échelle des tissus urbains, en distinguant le passage de l'espace le plus public comme les places et les rues aux ruelles et finalement aux impasses aboutissant aux habitations, l'espace le plus privé de l'habitat, à l'échelle urbaine. Cette hiérarchisation continue à gérer la structuration de l'habitat à l'échelle de la cellule -même, où les espaces extérieurs et intérieurs sont séparés par un espace de transition et où les espaces intimes tels que les chambres sont les plus éloignés.

I.5. RURAL ENTRE ESPACE ET HABITAT

Plus qu'une désignation propre à des milieux donnés, la notion de "Rural" recouvre des significations multiples, et semble être une étendue et des caractéristiques de territoires. Autrement dit, elle peut être définie de différentes façons. Toutefois, son développement peut aider à identifier les critères de mesure de la «ruralité».

La première idée a été de qualifier l'espace rural par **contraste** à l'espace urbain. Une telle définition s'appuyant sur les informations statistiques et géographiques disponibles, garde la qualité de la simplicité. Elle est sans aucun doute limitatrice puisque L'espace rural dispose de caractéristiques propres qu'il est nécessaire de mieux appréhender. Il a par rapport à l'espace urbain des forces et des faiblesses mais aussi des besoins spécifiques.

I.5.1. L'espace rural

Cette notion varie d'un pays à l'autre. Néanmoins, la définition la plus commode est que l'espace rural : «Se caractérise par une densité de population relativement faible, par un paysage à couverture végétale prépondérante (champs, prairies, forêts, autres espaces naturels), par une activité agricole relativement importante, du moins par les surfaces qu'elle occupe» (*l'encyclopédie de L'Agora, 2009*).

Par ailleurs, la Charte européenne de l'espace rural propose d'entendre par espace rural : « une zone intérieure ou côtière, y compris les villages et les petites villes, dans laquelle **la majeure partie des terres sont utilisées pour** :

- L'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche ;
- Les activités économiques et culturelles des habitants de cette zone (artisans, industries, services, etc.);

- L'aménagement de zones non urbaines de loisirs et de distractions (de réserves naturelles);
- D'autres usages tels que le logement.

Cette Charte conclut en qualifiant l'espace rural par opposition à l'espace urbain : «les parties agricoles et non agricoles d'un espace rural forment une entité distincte d'un espace urbain, qui se caractérise par une forte concentration d'habitants et des structures verticales ou horizontales».

(La Charte européenne de l'espace rural, 1996).

1.5.1.a) Distinction par rapport à l'espace urbain

Pour pouvoir identifier les espaces ruraux, et les distinguer des espaces urbains, plusieurs logiques de classement et préceptes sont utilisés, à savoir :

Approche par Taille limite ou seuil

La méthode la plus courante consiste à fixer une taille limite entre ville et campagne, limite sensiblement variable, soit :

- 2.000 habitants par unité administrative de base, (la commune urbaine), seuil choisi dans différents pays, tels que : la France, l'Allemagne, les Pays-Bas,....
- 2 500 habitants, limite aussi fréquente, est utilisée aux États-Unis, au Mexique, à Bahreïn,....
- 5 000 habitants est retenue dans plusieurs pays d'Afrique (Cameroun, Soudan, Tchad) ainsi qu'en Inde, Iran, Autriche, Tchécoslovaquie.
- Monte jusqu'à 10.000 habitants (Sénégal, Jordanie, Portugal) et même à 50.000 au Japon, pour tomber à 1.000 habitants au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Irlande, à 500 en Nouvelle-Guinée, à 400 en Albanie et à 200 dans les pays scandinaves.

Au Japon, une communauté de moins de 50.000 habitants n'est pas considérée comme une ville !

❖ Selon la densité de population

La Commission européenne DG VI (commission chargée des études rurales au niveau d'Eurostat) fonde ses travaux de classification des espaces Ruraux / Urbains.

Sur le degré d'urbanisation qui dépend directement de la densité de population. Dans ce cadre, le concept d'urbanisation est introduit pour indiquer le ***caractère de la zone*** où vit la population enquêtée (*Zone ou groupe d' « unités locales » contiguës, souvent des communes*).

Ainsi, une théorie est développée pour classer les régions en trois (3) groupes :

- Les zones densément peuplées : ce sont des groupes de communes contiguës ayant chacune une densité de population supérieure à 500 habitants par km² et une population totale d'au moins 50.000 habitants ;
- Les zones intermédiaires : groupes de communes ayant chacune une densité de population supérieure à 100 habitants par km². La population totale de la zone doit être d'au moins 50.000 habitants, ou la zone doit être adjacente à une zone densément peuplée;
- Les zones faiblement peuplées : des groupes de communes non classifiées comme «densément peuplées» ou «intermédiaire».

Les trois zones ainsi définies, leurs évolutions sont cartographiées au niveau régional selon différentes variables de mesure :

- La population et l'accroissement démographique ;
- Les **aspects socio-économiques** avec, par exemple, le produit intérieur brut, le taux de chômage, un indicateur de pression emploi - démographie, la part de l'emploi agricole...

Pour Eurostat (Office statistique des Communautés européennes) en termes de populations denses, intermédiaires et faibles, la moyenne de 100 habitants au km² qualifie le rural. Selon cette logique, 92% du territoire Européen est donc rural. Pour la France 95%, idem pour l'Inde - 390 habitants/km²).

De nombreux travaux récents ont relativisé cette définition et tentent de formaliser les notions d'espace rural et de développement rural. Afin d'enrichir les définitions afférentes centrées sur le seul critère de la densité de population.

❖ *Selon leur emploi :*

Comme exemple, l'Insee (Institut de la statistique et des études économiques, Français) : distingue les villes des campagnes au regard de l'emploi. Pour être classé comme pôles urbains, avec leurs couronnes, il faut offrir au minimum 5.000 emplois, alors que les pôles ruraux offrent au maximum 1.500 emplois.

Selon leur dynamisme : (périurbains, ruraux profonds, ruraux vivants)

- Les espaces **périurbains**, très dépendants des villes pour les emplois comme pour les commerces et les services, connaissant une croissance démographique rapide accompagnée d'un rajeunissement de la population.
- Les espaces ruraux dits « **profonds** » (ou « fragiles »), sont au contraire, éloignés des villes, gardent un accès difficile aux services publics, une couverture en téléphonie insuffisante, des temps d'accès aux réseaux de transport encore longs, ils voient leur

population vieillir et connaissent un certain déclin démographique, malgré un accueil important de retraités.

- Enfin des espaces ruraux dits « **vivants** », plus ou moins éloignés des villes, gardent un certain équilibre démographique grâce au tourisme ou à des industries traditionnelles adaptables ou à des industries agro-alimentaires récentes soutenues par une agriculture dynamique.

Autres critères :

Certaines définitions des espaces ruraux intègrent d'autres critères, en plus de la taille; nature des activités (pourcentage d'actifs agricoles relativement élevé par exemple), densité maximum de population, manque de certains équipements. Enfin, les critères sont parfois purement administratifs : les chefs-lieux d'un certain niveau peuvent être considérés comme des villes, quelle que soit leur population, ou bien l'administration dresse elle-même la liste des villes (cas de plusieurs pays africains, ainsi que la Hongrie).

1.5.1.b) Distinction entre territoires ruraux

Le degré de ruralité au sein même des espaces ruraux.

«L'extrême richesse des activités agricoles et la différence des niveaux de développement économique des régions, conduit à penser qu'il n'existe pas une seule ruralité mais bien plusieurs». (P. A Barthelemy, Claude Vidal).

Devant la diversité et la grande différence qui existe au sein même des espaces ruraux, et dans un souci majeur de développement rural équitable, logique et durable une deuxième classification et hiérarchisation de ces espaces ruraux est opérée comme suit:

❖ Suivant leur éloignement géographique et économique.

L'O.C.D.E (Organisation de coopération et de développement économiques) Précise que « la distinction entre les types de territoires ruraux est d'abord fonction de l'éloignement géographique et économique par rapport aux centres urbains». Ainsi, les trois types retenus sont :

Les zones rurales économiquement intégrées : elles sont

- En croissance économique et démographique.
- Souvent situées à proximité d'un centre urbain,
- Revenus généralement supérieurs au revenu rural moyen.
- Les agriculteurs n'en constituent qu'une petite partie de la population active, le revenu agricole est supérieur à la moyenne.

Les zones rurales intermédiaires : sont caractérisées par :

- Un relatif éloignement spatial mais une qualité de l'infrastructure
- Un accès aisé aux centres urbains.
- Dépendance de l'agriculture et des activités connexes (emplois
- Une diversité croissante des secteurs d'activité (l'industrie de transformation et les services).

Les zones rurales reculées : ces zones sont habituellement

- Peu peuplées.
- Situées dans des régions périphériques très éloignées des centres urbains.
- Caractérisées par une faible densité démographique, un vieillissement de la population, une infrastructure et des services réduits au minimum, des revenus et des qualifications peu élevés et une faible intégration au reste de l'économie.

❖ *Suivant la vocation de l'espace rural.*

Dans son ouvrage «Repenser les campagnes», Philippe Perrier-Cornet, distingue "trois figures" de l'espace rural, étroitement imbriquées, interdépendantes, plus ou moins dominantes selon les lieux, concurrentes presque toujours :

- Les "campagnes ressources", vues et vécues en termes de production ;
- Les "campagnes cadres de vie", cernées comme espaces résidentiels et récréatifs.
- La "campagne nature".

La "*campagne ressource*" étant une campagne productive à la fois de produits agricoles et de biens industriels.

La «*campagnes cadres de vie*» est une campagne résidentielle, celle que choisissent les citadins qui viennent s'installer dans les espaces périurbains, impliquant un étalement de la population autour des villes et donc une logique volontariste de transfert d'équipements vers ces nouvelles populations. Cependant, cette organisation des campagnes autour des villes peut nuire au développement des premières, dans un contexte où les secondes ont leur organisation propre.

La « *campagne nature* » inclut les espaces naturels plus ou moins protégés, comme les parcs nationaux et régionaux, les réserves diverses.

I.5.2. L'Habitat rural

L'habitat rural est une unité à la fois spatiale et sociale. Il réside dans différents types d'habitations, de cadres et modes de vie, de structures sociales et socioprofessionnelles de relations, d'activités et d'intérêts des communautés paysannes et rurales qui occupent les montagnes, les campagnes, les déserts de notre vaste planète.

A l'instar des sociétés mondiales citadines, les sociétés rurales se caractérisent et se démarquent par leurs spécificités, leurs traditions, leurs mœurs et coutumes. Tout cela a aidé à produire diverses formes d'habitat rural à travers le monde, reflétant chacune des signes particuliers.

Cette partie « d'habitat rural » sera abordée, à part dans le chapitre suivant, à commencer par le rural dans le monde, pour donner une idée globale sur les diverses formes, les apparences multiples à travers les grandes formations depuis l'antiquité, le néolithique passant par la civilisation mésopotamienne, Grecque, Egyptienne, ensuite le rural durant la période médiévale, l'empire Musulman et enfin l'époque contemporaine, tout en accent sur la région du Maghreb. Pour arriver ensuite à présenter dans le chapitre trois, le modèle d'habitat particulier de l'Algérie et qu'on essaiera de visiter par grandes régions : Plaines, Kabylie, Chaouia, et enfin les Ksour du désert.

1.5.2.a) L'habitat villageois (groupé)

Appelé aussi « aggloméré », cet habitat correspond à celui des vieux sédentaires, fixés solidement sur leurs terres (montagnes généralement) depuis longtemps, et dont la forte structure communautaire (liée au groupe) se traduit par l'habitat.

L'habitat groupé : est un lieu de vie où habitent plusieurs entités (familles ou personnes) et où l'on retrouve des espaces privatifs et des espaces collectifs gérés par la communauté (autogérés).

Différentes dimensions le caractérisent : spatiale, sociale, idéologique, autogestion et temporalité.

- Composé d'espaces privés ainsi que d'espaces communs (placettes, parking...)
- Complémentaire à la première puisqu'elle prône l'épanouissement de la vie sociale (au travers des espaces communs) sans altérer l'épanouissement de l'individu (au travers de sa sphère privée).
- Il se construit autour d'un symbole commun à tous les habitants du groupe, la mosquée dans la plupart du temps.
- Les habitants sont les gestionnaires de leur lieu et de leur mode de vie (autour du chef de groupe ou cheikh, organisation interne, rencontres, tâches...)
- Répondre à différentes attentes en termes de temporalité. Se structure dans le temps avec possibilité d'évoluer quant à son organisation interne, ses règles, ses projets, ses habitants.

1.5.2.b) L'habitat dispersé (épars)

C'est celui des néo-sédentaires, c'est à dire des anciens pasteurs semi-nomades qui, par un processus amorcé bien avant la « colonisation » mais accéléré par elle, se sont fixés au sol, en ordre relâché, de façon à pouvoir continuer leur activité pastorale.

Ainsi a été généré un habitat rural qui doit à son histoire complexe la variété de ses formes, à sa forte racine pastorale sa dispersion dominante, et aux dommages du XXe son imperfection générale.

I.6. DEVELOPPEMENT RURAL : Enjeux d'une politique

On a vu plus haut, comment le degré d'enclavement de certaines régions constitue un indicateur essentiel pour mesurer la ruralité et plus encore le développement rural. D'autre part, l'accessibilité aisée des populations aux campagnes a constitué par le passé un des freins à l'exode rural et constitue à l'heure actuelle un atout important pour faciliter le retour des citadins «au vert». Durant les années à venir, les zones rurales devront remplir des fonctions d'ordre écologique et récréatif de plus en plus importantes et les exigences liées à ces fonctions pourraient nécessiter de nouvelles adaptations de l'agriculture, principal exploitant de la terre. Le développement des infrastructures de transport par route ou par rail est au cœur de la politique du développement rural. Un des objectifs majeurs de cette politique est d'ailleurs de renforcer la cohésion économique et sociale des espaces.

La déclaration de Cork (Irlande) a défini les objectifs à poursuivre : **«*inverser l'exode rural, combattre la pauvreté, stimuler l'emploi et l'égalité des chances, répondre aux exigences croissantes en matière de qualité, de santé, de sûreté, de développement personnel et de loisirs, améliorer le bien-être dans les zones rurales. La nécessité de préserver la qualité de l'environnement rural et de l'améliorer doit être partie intégrante de toutes les politiques communautaires qui se rapportent au développement rural*»** (La déclaration, présente dix points clefs à savoir : Préférence rurale, Approche intégrée, Diversification, Durabilité, Subsidiarité, Simplification, Programmation, Financement, Gestion, et enfin, évaluation et recherche).

Les conclusions de la conférence précisent quelques grandes orientations, notamment, la diversification des activités économiques et sociales en milieu rural et la sauvegarde de la qualité et de l'agrément des paysages ruraux de l'Europe. Par conséquent, l'approche doit donc être intégrée et multisectorielle et s'appliquer à toutes les zones rurales. Ces conclusions sont largement prises en compte dans le cadre des Agenda 21 locaux. (La déclaration de Cork, 1996)

I.7. FAITS DIVERS

I.7.1 Rural-urbain

On distingue deux phases dans les relations fonctionnelles « rural-urbain ».

- La première phase a eu lieu lorsque les sociétés étaient essentiellement rurales et que les relations des villes avec les zones rurales se caractérisaient par la consommation de produits agricoles par les citoyens en échange de produits commerciaux des villes.
- Au cours de la seconde phase, après la Révolution industrielle, l'équilibre dans les relations rural-urbain a commencé à se déplacer vers une dépendance grandissante des zones rurales vis-à-vis des économies urbaines.

Les nouvelles relations rural-urbain sont beaucoup plus complexes que les simples échanges réciproques traditionnels entre villes et villages.

De plus il s'avère que nous assistons à une troisième phase. Les liens rural-urbain s'étendent maintenant au-delà des seuls échanges à sens unique, et présentent un tissu plus complexe et plus dynamique de corrélations qui façonnent le sort des campagnes aussi bien que des villes. L'ensemble « rural-urbain » a pris une forme politique nouvelle au niveau national et mondial, se justifiant par les flux visibles et invisibles de personnes, de capitaux, de marchandises, d'informations et de technologies entre zones rurales et zones urbaines.

I.7.2 Exode rural : causes et effets

Migration des habitants des zones rurales, et principalement de la population agricole, vers les zones urbaines.

Qu'il s'agisse du siècle dernier ou du présent, les analogies sont grandes en ce qui concerne les causes du phénomène. Elles sont fondamentalement économiques. C'est moins la misère des ruraux qui est à l'origine des mouvements que la différence des niveaux de vie entre la campagne et la ville. L'exode rural a donc pour causes :

- L'augmentation de la population rurale consécutive à la transition démographique ;
- L'augmentation de la productivité agricole grâce à la révolution agricole et à la mécanisation agricole, qui diminue la main-d'œuvre nécessaire et qui, en conséquence, crée un très fort chômage rural;
- Le besoin de main-d'œuvre grandissant des zones urbaines (domesticité, usines...);
- Les conditions de vie meilleures en ville, notamment après l'édification du tout-à-l'égout.

Source : Yann Barnet, Bidonvilles et Architectes, 2003.

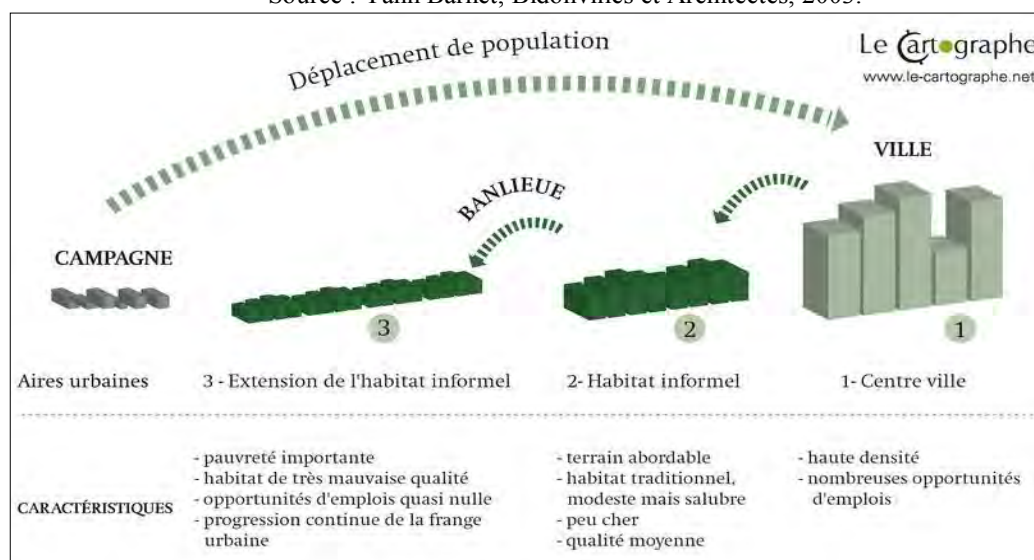


Fig. I.1 : Schéma matérialisant l'exode rural.

Les structures agraires jouent parfois un certain rôle dans la mesure où elles peuvent inciter les ruraux à partir, notamment quand il y a une forte proportion de paysans sans terre.

Des éléments psychologiques interviennent aussi. La comparaison entre campagnes et villes ne se fait pas seulement en termes de niveau de vie, mais aussi de modes de vie et de services offerts, notamment en matière de santé et d'éducation. À ce point de vue, il est certain que l'avantage est partout en faveur des villes.

I.7.2.a) Situation dans les pays développés : mouvement d'exode urbain

La population dans l'ensemble du monde était, majoritairement rurale.

L'exode rural ainsi entendu est essentiellement un phénomène du passé dans les pays développés. La migration des campagnes vers les centres urbains a commencé à prendre un caractère assez massif, au début du 19e siècle. Au moment de l'industrialisation ; entraînant des dynamiques nouvelles. L'effectif de la population urbaine a dépassé celui de la population rurale, à la veille de la Première Guerre mondiale. Partout, dans ces pays développés, la migration vers les villes a été une facette de la révolution industrielle. En modifiant le système productif, celle-ci a provoqué une intense redistribution de la population au détriment des campagnes et au profit des centres urbains.

Après la Seconde Guerre mondiale, le phénomène a connu un ralentissement progressif en dépit d'un vif mouvement d'urbanisation, car les réserves de main-d'œuvre commençaient à s'épuiser en milieu rural et parce que nombre de ménages pouvaient aller quotidiennement travailler à la ville tout en résidant en milieu rural.

Aujourd'hui, dans l'ensemble des pays développés, les migrations rurales vers les villes sont faibles. Elles sont compensées par des mouvements en sens inverse (étalement des zones périurbaines), on a assisté depuis les années 1970 à un mouvement d'**exode urbain**, de la ville vers les espaces périurbains. L'exode urbain concerne surtout les classes moyennes et supérieures, qui sont à la recherche de conditions d'habitat meilleures, mais qui continuent à travailler en ville ; d'où des **migrations pendulaires** ou **alternantes**, le matin et le soir, entre le centre et la périphérie des villes. Dans la plupart de ces pays, il y a quasi-équilibre entre ces mouvements.

I.7.2.b) Cas des pays en développement

De nos jours, les migrations massives de ruraux vers les villes concernent avant tout les pays en voie de développement.

Le phénomène présente une incontestable correspondance, dans ses causes et ses conséquences, avec celui qui s'est produit dans les pays développés, au siècle dernier mais, en raison de la force de la croissance démographique, il a beaucoup plus d'ampleur. Pour l'ensemble des pays en voie de développement, on peut estimer que le flux net en direction des villes est de 18 à 20 millions de personnes chaque année.

Tous ces ruraux viennent grossir la population des villes. L'exode rural représente souvent la moitié de la croissance urbaine totale. Dans de nombreux pays, les centres urbains augmentent au rythme de 4,5 à 6 % par an ; dans certains cas exceptionnels c'est même 8 à 10 %. L'ampleur du phénomène varie beaucoup d'un pays à l'autre, selon la vitesse de la croissance démographique et de la croissance économique. L'exode rural a été très fort en Amérique latine dès l'entre-deux-guerres ; ce fut le cas en Asie orientale, en Asie du Sud et dans le monde arabe dans les années 1960 et 1970 ; c'est aujourd'hui le cas pour l'Afrique noire.

Il existe une autre différence importante avec l'exode dans les pays développés du siècle dernier : en dépit de leur importance, les flux dirigés vers les villes n'ont pas entraîné le dépeuplement des campagnes. Ils ont seulement ralenti la progression de la population rurale ou, au mieux, ils l'ont stabilisée.

I.7.3 Urbanisation des campagnes : effet inverse

C'est l'appropriation des campagnes par les citadins. Une ruralité réinventée, le nouveau modèle « urbanisation des campagnes » écarte progressivement le « fait rural » et devient le courant prédominant des dernières années. Il a fortement modifié l'idée de rural, et orienta les pouvoirs planificateurs et les milieux scientifiques vers l'espace urbain. « Ce modèle contemporain, non

indépendant, oriente toujours actuellement des choix d'aménagement du territoire. Dans le processus de transformation du rural, la ville constitue alors la référence première. Lieu de travail et de savoir, lieu de richesse et de pouvoir, la ville est alors le modèle à imiter. *C'est à partir de son image qu'est désormais pensé le remodelage, jugé nécessaire, de la campagne*» (N. MATHIEU (1950-1980), p35-41).

L'urbanisation des campagnes devient donc un mouvement irréversible, Traversant les paysages et les bâtis pour y projeter des logiques fortes éloignées de celles des paysans, ce qui supposera cependant un effacement de la notion d'espace rural.

Durant les années 1970, même si on en vient à une définition valorisante de la ruralité, l'urbanisation des campagnes contribue à faire émerger puis à légaliser un « nouveau type d'espace rural » : le **périurbain**.

Le produit périurbain est finalement la valorisation spatiale d'un nouveau mode d'habiter (des urbains). Les discontinuités morphologiques et les diversités d'activités « réinventent » à la distinction entre les espaces ruraux et les villes.

La notion d'"urbanisation" utilisée jusque-là comme point de départ pour saisir l'évolution des relations **rural-urbain**, cette évolution se détermine surtout par le fait que sur le terrain, "rural" et "urbain" caractérisent de moins en moins nettement les milieux et les localités. Il devient dès lors de plus en plus difficile de les définir.

Autrement dit, on arrive à décrire l'urbain par rapport au rural en annonçant que le processus commence lorsqu'une société rurale est passée à une société industrielle.

Rurbanisation - fondements.

Un urbain qui vit à la campagne. On parle de rurbanisation quand des citoyens travaillent en ville, mais viennent habiter dans les campagnes.

Les rurbains ou transfuges (déserteurs) de la civilisation urbaine industrielle sont qualifiés alors d'« anti-ville ». La phase d'urbanisation correspondante peut être appelée "rurbanisation" pour souligner le fait que la ligne de démarcation traditionnelle entre milieux urbain et rural est de plus en plus difficile à détecter.

La libéralisation de la vie économique a entraîné la possibilité pour les entreprises de se localiser où elles veulent, et de ce fait on ne peut pas associer a priori des activités économiques données aux milieux "urbain" ou "rural".

En ce qui concerne les modes de vie, les créations et les reproductions, la distinction entre "urbain" et "rural" s'estompe également. Les deux catégories sont utilisées commerciallement suivant les besoins, sans tenir compte des conditions réelles.

I.7.4 Tourisme rural

Tourisme rural, écotourisme, tourisme vert, tourisme du pays, tourisme d'aventure, agrotourisme... des vocables multiples au gré des nouvelles orientations conférées aux activités touristiques. La notion de tourisme rural étant la plus englobante.

«Toutes les formes de **tourisme en espace rural**, qu'il s'agisse de tourisme à la ferme, de petite hôtellerie familiale ou de réalisations associatives ou municipales; il évoque à la fois un tourisme d'activités, de plein air et un tourisme de découverte des milieux naturels, des cultures locales, de la gastronomie...» (Fiquet 1992. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/ULdefinitions>).

Le tourisme rural est alors la forme de tourisme que l'on associe le plus communément au **tourisme durable** pour des motifs qui tiennent à ses aspects diffus, sa forte composante environnementale et aux activités de loisirs de nature qui lui sont associées. La mise en œuvre du développement durable du tourisme vise à conforter ses bienfaits sociaux (à travers la découverte d'autres cultures, la pratique d'activités de loisirs) et économiques (maintien et développement des emplois, création de richesses pour les territoires réceptifs) tout en s'efforçant de réduire voire de neutraliser les nuisances environnementales qu'il peut occasionner et parvenir à une utilisation économe des ressources. L'espace rural offre au tourisme durable un vaste champ de développement au travers des **circulations douces**. Un schéma de développement de vélo routes et voies vertes est à soutenir afin de doter le territoire rural d'itinéraires cyclables.

Une partie de la campagne, en tant que lieu riche en aménités est aussi devenue une destination de vacances, moins prisée (chère) toutefois que la mer ou la montagne, où se développe depuis quelques années le tourisme vert.

I.7.4.a) Un gîte rural

«Le gîte rural est un meublé de tourisme situé dans un habitat de qualité, de préférence de caractère régional. Sont exclues les habitations situées dans un lotissement pavillonnaire».
(wikipedia.org/wiki/Gîte_rural. Fr).

C'est un bâtiment d'habitation qui héberge des vacanciers généralement à la campagne. Les gîtes ruraux se sont développés avec l'exode rural d'après-guerre et les nombreux bâtiments qui se retrouvaient abandonnés. Le tourisme rural se développe un peu partout et permet de donner une seconde vie à ces anciennes bâtisses, de les entretenir et de maintenir une activité dans les villages. Les vacanciers sont parfois logés dans la maison du propriétaire - aile indépendante... - ou à proximité immédiate.

Ces habitations meublées de tourisme peuvent obtenir un classement officiel, d'autres sont loués de particulier à particulier sans classement ni référencement. Certains gîtes sont distingués par des labels écologiques, d'autres sont réservés à l'accueil des naturistes.

Le terme de gîte se confond parfois avec celui de chambre d'hôtes mais il s'agit en fait de deux types d'hébergement différents. Le gîte est une location saisonnière d'un bâtiment indépendant.

I.7.4.b) La chambre d'hôtes

Une chambre d'hôtes est une chambre meublée située chez l'habitant qui accueille les visiteurs de passage généralement pour quelques nuits (le petit déjeuner servi chaque matin). On parle également d'« accueil chez l'habitant », de « maison d'hôtes », C'est une forme de tourisme rural avec les gîtes, les fermes-auberges... mais il existe aussi des chambres d'hôtes en ville et sur le littoral.

I.7.5 Autres définitions

- Les **populations rurales** vivent dans des agglomérations de moins de (deux mille habitants en Algérie et en France, deux mille cinq cents aux États-Unis) Parmi elles :
 - Les populations rurales agricoles travaillent dans l'agriculture (secteur primaire)
 - Les *populations rurales non agricoles* travaillent dans l'industrie ou les services (secteurs secondaire et tertiaire)
- Les **paysans** ont accès à des marchés locaux pour vendre leurs surplus, dans une économie vivrière où l'autosubsistance est importante
- Les **agriculteurs** produisent pour des marchés spécialisés, avec des méthodes modernes
- Les **entrepreneurs agricoles** gèrent industriellement de grandes exploitations.
- **Douar** : «dans l'organisation patriarcale de la tribu, le douar était la base de la constitution sociale arabe. Le douar était, en effet, une réunion de familles, formé en raison de leur communauté d'origine ou d'après leurs sympathies ou leurs intérêts particuliers. Les familles groupaient leurs tentes en cercles et se déplaçaient au gré des saisons en parcourant au pas lent de leur caravane de longues et d'immuables itinéraires. C'est à la forme circulaire donné à son campement que ce groupement familial devait son nom".*H. BRUNOT (1939)*

En effet, le mot arabe "douar" a pour racine le verbe "dara" qui veut dire tourner en rond. Le mot "douar" conserve d'ailleurs sa signification primitive chez les Arabes d'Afrique du Nord restés fidèles au nomadisme". Avec le temps le douar s'est sédentarisée et correspond à de sortes de **villages traditionnels ruraux** qui font partie d'une tribu quelconque. D'ailleurs une Tribu traditionnelle peut être composée de plusieurs douars.

Campagne Relatif au rural. Synonyme champêtre, rustique.

I.8. ASPIRATIONS

«L'homme est un éternel chercheur. Il aspire à l'infini, il trouve le fini»

(J-C. Harvey, Les demi-civilisés, 1934, p223).

Il s'agit de pouvoir répondre aux interrogations suivantes : quelles sont les aspirations d'un habitant rural? Quelles sont celles du citoyen voulant intégrer le milieu rural ?

Pour connaître ces besoins, ambitions et attentes, et permettre aux différents acteurs et intervenants dans la production de l'habitat rural (Élus, maître d'ouvrage, maître de l'œuvre et utilisateurs) de satisfaire ces aspirations, de manière à atteindre le double objectif : freiner l'exode rural, maintenir la population rurale dans son milieu ainsi que l'accueil de citadins cherchant à rejoindre ce monde rural dans le but de se loger, de travailler, ou de se reposer...

A cet effet, nous nous sommes basé sur les conclusions de certaines études consacrées à ce sujet (très limitées certainement en Algérie), nous passerons en revue un certain nombre de travaux dans d'autres pays (la France, le Maroc...) qui sont susceptibles de nous éclairer dans cette partie d'étude et de nous permettre de mieux cerner la notion d'aspiration, avant de se diriger vers l'habitant pour toucher de près cette question. Tout d'abord nous commencerons par définir l'aspiration ainsi que quelques termes interférant, liés ou proches.

I.8.1. Définitions

D'une manière générale, le terme aspiration désigne l'action d'aspirer ou son résultat. Le mot est employé dans plusieurs domaines (mécanique des fluides, phonétique, politique...), En particulier, nous sommes concernés par la définition suivante :

«L'aspiration des peuples est une expression pour parler du désir commun des nations de pouvoir à la prospérité et à la liberté», (le dictionnaire Wikipédia).

C'est donc :

Un mouvement, un élan vers un idéal, un but à atteindre, ambition, attente, besoin, but, désir, dessein, espoir, impulsion, rêve, souhait, velléité, visée, vœu. L'aspiration à la paix, à l'égalité... [*Wikipédia l'encyclopédie libre. Http://fr.wikipedia.org/wiki/Aspiration, octobre2011*].

En Psychologie sociale : appelée aussi "psychosociologie" ; Étude des conditions psychologiques de développement des groupes et des comportements sociaux des individus.

La Notion d'aspiration est utilisée par Kurt Lewin (1890-1947) pour l'analyse de l'influence du **succès** et de l'**échec** sur les conduites. On ne peut parler de succès et d'échec pour un individu que par rapport à un but qu'il s'est fixé, par rapport à un niveau de performance qu'il s'est donné

comme objectif à atteindre : on appelle « **niveau d'aspiration** » ce but momentané par rapport auquel l'individu apprécie sa performance. On distingue souvent le but idéal et le but réaliste :

- ✓ Le premier désigne ce que l'on souhaite pouvoir atteindre ; « niveau d'aspiration ».
- ✓ Le second ce que l'on s'attend à atteindre en fait ; « niveau d'expectation ».

La différence entre niveau d'aspiration (où il s'agit du but idéal) et niveau d'expectation est faible chez certains individus, mais est très grande chez d'autres. (Encyclopédia universalis, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/niveau-d-aspiration-psychologie>).

Autrement dit, ce terme regroupe l'ensemble des croyances et pulsions qui amènent l'individu à vouloir atteindre un idéal.

1. Les sources de l'aspiration sont *sociales* et *individuelles*.
2. Le niveau d'aspiration de chacun va fortement influencer ses comportements.
3. Il est important que le niveau d'aspiration soit en rapport avec les aptitudes réelles pour éviter tout risque d'inadaptation.

Notons que le niveau d'aspiration dépend beaucoup des succès et des échecs vécus. (J-F. Richard, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/niveau-d-aspiration-psychologie>)

I.8.2. Théories de la hiérarchisation des besoins

Nous essayons par-là de comprendre nos besoins, ceux qui induisent notre comportement, et au-delà desquels on parle d'aspirations.

A) Le philosophe grec Épicure classait les besoins et aspirations en quatre catégories:

1. **Besoins naturels** indispensables à la vie (boire, manger, dormir), au bien-être (maison, hygiène, diététique, affection), et au bonheur (philosophie, amitié, sagesse)
2. **Aspirations naturelles** dont on peut à la rigueur se passer (l'amour, le sexe, jeux, arts, sciences, etc.)
3. **Aspirations de création humaine** et donc artificielles (richesse, gloire, etc.)
4. **Aspirations mystiques** et non réalisables (désirs d'immortalité, etc.)

B) Quant à l'humaniste, A. Maslow (*Abraham Maslow «1908-1970», psychologue américain, chercheur de sens tout autant qu'observateur analytique, il s'appuie sur le réalisme pratique*).

Il établit en 1943 une théorie concernant les besoins individuels; elle est illustrée dans la célèbre *pyramide des besoins humains* (appelée aussi triangle de la Hiérarchie des besoins), (figI.2) celle-ci présente les besoins communs à tous les humains dans une progression

hiérarchique à 5 niveaux (cinq types de besoins) : les besoins *physiologiques*, de *sécurité*, d'*appartenance*, d'*estime* et enfin l'*accomplissement personnel*.

À la base du triangle, se trouvent les besoins les plus fondamentaux, ceux que chacun cherche à combler en premier. Dans le niveau le plus élevé, la «réalisation» ou l'«épanouissement» personnel. Pour Maslow, au-delà du troisième palier, il s'agit de parler, **plus d'aspirations** que de **besoins**.

(Source : journal n° 45, 2011. <http://la-parenthese.pagesperso-orange.fr/pyramide-de-Maslow.htm>).



HIÉRARCHIE DES BESOINS SELON MASLOW
Fig. I.2 : Pyramide de Maslow.

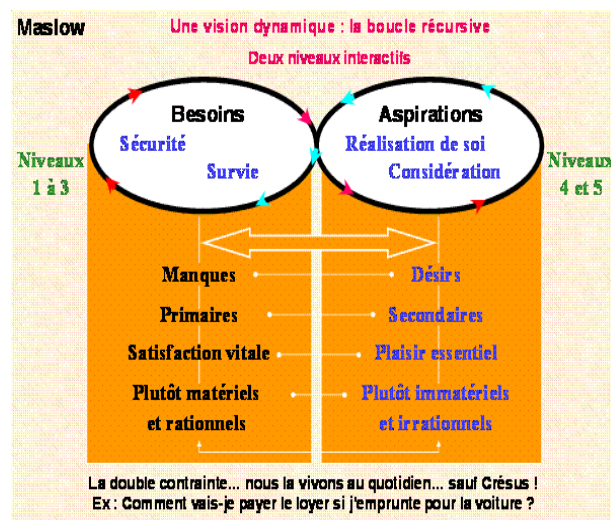


Fig. I.3 : Vision dynamique donnée par

L'ordre des besoins ne change pas d'un individu à l'autre, ils sont comme suit :

1. **Besoins physiologiques** : respirer, manger, boire, dormir
2. **Besoins de sécurité** : logement, sécurité d'emploi, retraite, assurances, intégrité physique
3. **Besoins d'appartenance et d'amour** : aimer et être aimé, appartenir à un groupe social, professionnel, idéologique,... (Enfants, amis, partenaires)
4. **Besoins de considération** : estime de soi, respect des autres, confiance (Amour propre, célébrité, reconnaissance, réputation, dignité,...).
5. **Besoins d'accomplissement** : morale, réalisations, créativité, liberté, gestion de problèmes prises de décisions engageantes...

Cette représentation verticale explique qu'un individu ne peut être épanoui sur tel besoin, si le besoin inférieur n'est pas pleinement satisfait (processus d'assouvissement et de progression). Une fois les besoins psychologiques fondamentaux garantis (chaleur, nourriture, sexualité), le besoin d'évoluer dans un environnement sûr et structuré satisfait (abri, protection, stabilité), les besoins supérieurs d'amour (l'acceptation par les autres, l'affection), d'estime (pouvoir, prestige, responsabilité) et de réalisation du potentiel peuvent être à leur tour satisfaits. Chose qu'on peut

facilement vérifier : puisqu'être considéré et respecté en tant qu'être humain passe nécessairement par l'appartenance à «un groupe» et plus globalement, par le besoin d'être aimé. La (fig. I. 3), rend mieux compte de la réalité de l'interdépendance des besoins et des aspirations.

(Gérard Poissy, *Le management du chaos*, Inter éditions, Paris, 1988, 610 p.).

Le résumé de ces théories n'est autre que, nous les humains avons des «besoins» qui doivent être satisfaits dans un ordre de priorité, avant d'atteindre ceux qui correspondent à des idéaux plus élevés, nous devons d'abord répondre à nos besoins fondamentaux.

(Source : Armin Kressmann, 2012. [http://www.ethikos.ch/6670/education et spiritualite](http://www.ethikos.ch/6670/education%20et%20spiritualite)).

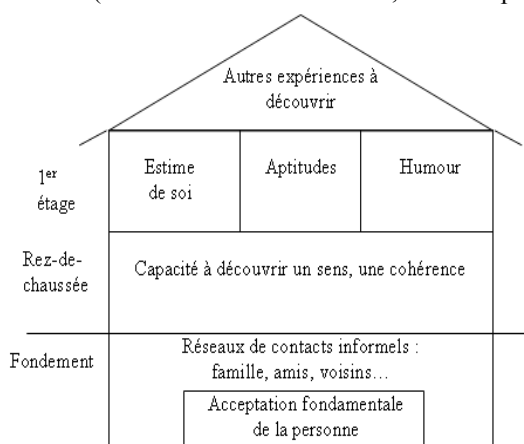


Fig. I.4 : Schématisation des différents.



Fig. I.5 : Inverse signifie tendance vers la vulnérabilité.

L'application majeure des théories des besoins consiste principalement pour les pouvoirs à :

- Être à l'écoute des besoins des individus, qu'ils soient latents et exprimés.
- Prendre conscience que les besoins sont spécifiques à chaque individu ou groupe d'individus.

C/- D'autre part, dans le Rapport - Projet d'avis sur « *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie* », présenté pour le conseil économique et social du gouvernement français (mandature 2004 -2009) par Mme C. Felzines, exposé au nom de la section du cadre de vie.

Le travail opéré sur site, se base sur enquêtes et commence par le constat d'une profonde évolution des modes de vie, il répond aux questions relatives aux attentes des ménages, et aux évolutions des modes de vie. Il ne manque pas, de souligner que les aspirations ou attentes des habitants malgré leurs divergences rejoignent toutes un principal terminus : **Une Meilleure Qualité de Vie**. (Cécile Felzines, 2005. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/PDF>).

I.8.3. Définition de la qualité

- D'une manière plus simple et plus directe, **Aspiration** reviendrait à rechercher une **amélioration du cadre de vie** (but idéal), pour qu'en fin de compte on arrive à apercevoir une

certaine *qualité de l'habitat* (but réel). Il importe alors, d'expliciter ses **déterminants** ainsi que les facteurs susceptibles de l'affecter.

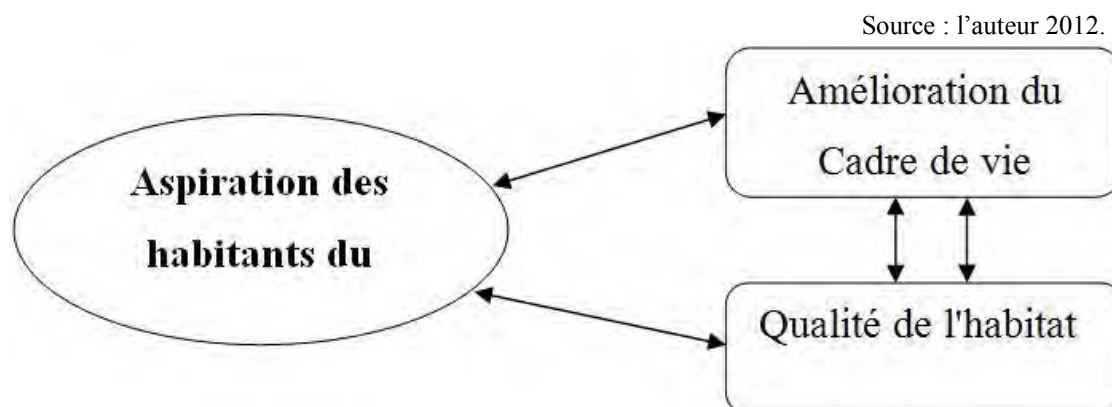


Fig. I.6 : interactions entre aspiration cadre de vie et qualité d'habitat

Pour cela, il était nécessaire de consulter divers articles et études consacrés à ce sujet, ayant fixé les déterminants de la qualité de l'habitat et de l'amélioration du cadre de vie et pour nous éclairer dans cette prospection.

En rappel, l'habitat comprend plus que le domicile ou le logement. D'autres éléments nécessaires sont les composantes et les exigences de ce dernier. L'habitat comprend alors, le **logement**, les **équipements collectifs** et **espaces verts** ainsi que les **infrastructures de voirie et réseaux**.

Tableau I.1 : Éléments de définition de la qualité de l'habitat.

N°	LOGEMENT ET IMMEUBLE	
01	Salubrité	La salubrité englobe la <u>protection contre</u> : l'humidité, les infiltrations, les radiations, les substances et les organismes polluants ou dangereux, les bruits intenses ainsi que la présence et le bon fonctionnement des équipements sanitaires : eau fournie et évacuée de façon sûre et sanitaire, disposition sanitaire des déchets.
02	Stabilité	La stabilité de l'habitat découle du bon état de ses <u>éléments structuraux</u> (tels que les matériaux de murs, de la toiture et du pavement).
03	Sécurité	La sécurité de l'habitat implique la prévention des accidents dans les usages courants et la protection contre les intrusions et les sinistres.
04	Confort	Le confort est fondé sur la tranquillité (insonorisation intérieure et extérieure), la luminosité (ensoleillement et éclairage), l'ambiance «climatique» adéquate (thermique et ventilation), la présence et le bon fonctionnement des équipements mécaniques et électriques et l'existence d'un espace extérieur privatif.

05	Durabilité et flexibilité	Ils permettent le maintien de la valeur d'usage dans le temps, l'économie de l'énergie et l'adaptation du logement aux changements de vie, accessibilité physique et Adaptabilité des équipements pour les personnes handicapées.
06	Bonne apparence	Elle implique l'attrait, la qualité du design, l'identification et la personnalisation du logement.
07	Commodité	Bon agencement intérieur; bons espaces de rangement
08	Agrément des lieux	Bon aménagement du terrain; bon état des prolongements de l'immeuble; Vues agréables, Adéquation des services communs (en collectif).
ENVIRONNEMENT DU LOGEMENT		
09	Voisinage agréable	Bon état du milieu environnant, absence de nuisances Accès à des espaces verts, adéquation des équipements et des services de Proximité (entretien, sécurité, commerces, loisirs, etc.)
10	Bonne localisation	Avantages de localisation par rapport au milieu humain / aux attraits du site, Accessibilité aux lieux d'emploi / aux équipements locaux et régionaux.

Source : J.Trudel, 1995, p15.

- A. Vitruve, définissait « La qualité architecturale » en trois points - la **Solidité**, l'**Utilité** et la **Beauté** - le chercheur architecte Philippe Dehan préfère, quant à lui, les termes présentés par - **Pérennité, Usage, Forme** -, qui font référence à des notions plus actuelles.

- Jacques TRUDEL, a présenté la qualité de l'habitat comme étant une notion à caractère évolutif: vu que les exigences et les perceptions à l'égard des conditions d'habitation évoluent sûrement en fonction du développement **technique, économique** et **social**; et elles accompagnent également l'évolution conséquente des types d'habitats, des modes de vie et des perceptions socioculturelles qui leur sont associés. Aussi, il affirme que la notion de la qualité de l'habitat est englobante: elle rassemble toutes les qualités du logement, situé dans son environnement, sans se limiter à des exigences minimales. Parler de la qualité de l'habitat implique alors, une analyse des facteurs suivants : **Salubrité, Stabilité, Sécurité, Confort, Durabilité et flexibilité, Bonne apparence.** (Voir définitions sur Tableau I.1: Éléments de définition de la qualité de l'habitat - *J.Trudel, 1995, p15*).

I.8.4. Aspirations de l'habitant rural

Les aspirations des habitants sont souvent difficiles à définir, parce qu'elles sont parfois explicites mais généralement implicites. Nous avons consulté certaines recherches qui mettent en évidence, les principales aspirations et attentes des habitants ruraux, en matière d'habitat. Ce qui nous assistera ultérieurement, dans notre analyse pratique et nous servira d'assise pour approcher

la population à enquêter, afin de déceler de nouvelles aspirations propres à nous, et dont la prise en charge contribuera certainement à l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'habitat. Parmi ces recherches nous retenons deux : la première est celle du «CREDOC- France», les résultats de cette étude apporteront certainement un plus à notre recherche, parce que même si les aspirations sont à caractère variable, et que celles des habitants ruraux dans un pays développe, où le milieu rural connaît une certaine stabilité et où l'effet inverse de l'exode trouve sa place. Ces aspirations sont différentes par rapports à celles d'un pays en voie de développement. Seulement, il ne faut pas oublier que la France de part sa situation géographique (donne sur le bassin méditerranéen), son histoire avec l'Algérie ; une occupation de plus de 130 années, l'exploitation des terres... Elle présente ainsi, des points en commun qui n'ont surement pas été sans effet sur notre milieu rural et sur le mode de vie des ruraux. L'autre exemple est celui du Maroc effectuée par leur ministère de l'habitat et de l'urbanisme et dont le choix se justifie tout seul.

1.8.4.a) Recherche du CREDOC

Cette recherche menée par le CREDOC - France (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) en juin 2008, à la demande du Ministère du Logement et de la Ville, en France, a donné les enseignements jaillissant des résultats de l'enquête et qui s'articulent autour d'axes principaux à savoir :

- 1) **L'accession à la propriété** (aspiration liée à l'âge et au statut socioculturel);
 - ✓ le désir certain de devenir propriétaire,
 - ✓ Les aspirants à la propriété se caractérisent par une nette préférence pour l'habitat individuel,
 - ✓ Une majorité de ces aspirants envisage de **changer de quartier** ou de commune de résidence.
- 2) Réalisation des **travaux d'agrandissement ou d'aménagements** dans le logement (selon l'âge, le diplôme, les revenus et la sensibilité à l'écologie).
 - ✓ Simplifier les modalités administratives (des allègements concernant l'agrandissement des maisons pour les résidents en habitat individuel),
 - ✓ les travaux d'aménagements, dans le but d'économiser la consommation d'énergie.
- 3) **Donner une image propre à ce logement** (idéal)
 - ✓ un lieu où l'on se sent à l'**abri**,

- ✓ une **sécurité** face à l'avenir,
- ✓ **charges et dépenses** liées au logement,
- ✓ Surtout des **tracas quotidiens**,
- ✓ **bien patrimonial** pour la famille,
- ✓ un lieu qu'on souhaite **quitter** : cadre de vie insatisfaisant et forte insécurité ressentie (un profond malaise - rejet). (CREDOC Enquête, juin 2008.)

I.8.4.b) Recherche du Maroc

Selon l'enquête pilotée par le Ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme du MAROC, visant la conception d'une démarche réfléchie afin de développer l'habitat rural qui connaît de grandes mutations, et une réussite limitée malgré les expériences, par lesquelles il est passé (*Villages PAM, centres ruraux, ... (Développement de l'Habitat Rural au Maroc, www.abhato.net.ma)*)

La réussite limitée est essentiellement due à :

- La non-participation de la population à ces projets;
- La programmation faite à l'échelon central sans consulter les responsables locaux ;
- Généralisation des actions alors que chaque région à ses propres spécificités ;
- Les **besoins réels des habitants ruraux relevaient surtout du manque** :
 - de logement et d'infrastructures de base (eau, électricité, accès....) ;
 - d'équipements collectifs (École, centre de santé,...);
 - d'un programme commun et intégré émanant de tous les intervenants dans le milieu rural.

En conclusion et compte tenu des préoccupations des divers intervenants dans le développement rural, ainsi que des aspirations des habitants ruraux, les actions suivantes ont été retenues :

Tableau I.2 : Principales attentes et Aspirations.

Aspects principaux (aspiration)	Résultats & Actions programmées.
- Désenclavement des zones rurales	- Construction et aménagement des routes rurales ; - Une Caisse pour le Financement Routier (CFR) ;
- Un habitat de qualité	- L'Assistance architecturale (technique) en milieu rural au profit des ménages désireux de construire leur logement en auto-construction ; - établir des plans référentiels pour l'ensemble des régions du pays en tenant compte de leurs spécificités locales. - Les Zones d'Aménagement Progressif- (ZAP) : lotissements avec équipements sommaires : bornes fontaines, éclairage de sécurité, voirie sommaire et assainissement autonome.

	- Les Centres Ruraux Émergents.
- proximité des équipements : socio économiques....	- Construction de Maison du Citoyen - Dar Al Mouwatana; - Construction de crèche suite au slogan « Une Commune, Une Crèche »; - Développement du projet « Village Touristique » ; - Les Maisons de Services Publics (bâtiment évolutif à plusieurs usages administratif et associatif).
- Vivre dans un environnement sain et durable.	- Projet de sauvegarde et de réhabilitation des Oasis - mise en valeur du patrimoine local (Ksours, Kasbah, Architecture locale, artisanat, ...) - Politique spécifique pour la montagne.
- Trouver un emploi ; - Améliorer son revenus ;	- Développer le potentiel économique des zones rurales (tourisme rural, agro-industrie, artisanat, pêche ...) en diversifiant les activités génératrices d'emplois ; - Politique d'encouragement pour les initiatives de tous les acteurs aussi bien publics que privés ; - Développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) : Tourisme rural, Création de micro-entreprises ; Fonds de promotion de l'emploi ;

Source : Développement de l'Habitat Rural au Maroc, www.abhatoo.net.ma

1.8.4.c) Les principales Aspirations retenues :

Les habitants ruraux, qu'ils soient Français, Marocains, Algériens ou autres, présentent tous certains caractères communs, les distinguant en quelque sorte des habitants du milieu urbain. À la suite des enquêtes suscitées, nous synthétisons les réels besoins et attentes, retenues auxquelles aspirent les habitants du milieu rural, et qui tournent autour des quatre points suivants :

1- Accession à la propriété :

- a- Bénéficier d'un habitat de type individuel en toute propriété, favorisant une certaine autonomie.
- b- Alléger les modalités administratives (pour l'accès au logement, l'extension ou le réaménagement).

2- Amélioration de son revenu

- a- Développer des activités créatives d'emploi (artisanat, agro-alimentaire, tourisme, BTP...).
- b- Encourager l'emploi (inscription de programmes, formation d'une main d'œuvre qualifiée...)

3- Aménagement propre au rural

- a) Accéder aux équipements : socio-économiques, collectifs et de proximité : école, dispensaire, crèche, terrains de sport, mosquée, commerces, hammam,...
- b) Construire et aménager des routes rurales (désenclavement...)
- c) Assurer le transport en commun pour profiter des avantages de la ville.
- d) Améliorer les aménagements extérieurs (trottoirs, parking, éclairage public,...)
- e) créer des lotissements avec équipements sommaires : bornes fontaines, éclairage, voirie et assainissement.
- f) Prévoir différents types de lots : des lots à usage d'habitation, des lots à usage d'habitation plus écurie pour les animaux et des lots à usage d'habitation plus écurie pour animaux plus hangar pour les engins agricoles.

4- Conception propre au logement rural

- a- Garantir l'intimité des logements
- b- Programmer des logements individuels avec annexes (cour, écurie, jardin potager,...), et de ce fait réserver plus de surface aux habitations
- c- Offrir un cadre de vie satisfaisant (sécurité, bien être, ...)
- d- Bâtir un logement salubre et durable (matériaux locaux et résistant...)
- e- Réduire les charges et économiser sur la consommation d'énergie....
- f- Assistance technique des ménages désireux de construire (auto-construction...)
- g- Mettre à disposition des plans référentiels des différentes zones et régions incluant les espaces propres au milieu : étables, abris pour animaux, jardins potager, cour

I.9. PRODUCTION

Le terme "production" dans son sens économique est celui de la création de biens.

«C'est l'activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des entrées - travail, capital, biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services ; elle est, en somme, le résultat de cette activité».

(J,P,Simonet / <http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr>).

Les facteurs de production : essentiellement il y en a deux, le **capital** et le **travail**.

- ✓ Le *capital*, appelé aussi moyens de production, est constitué des bâtiments, de la terre, des machines et des matières premières. Soit les éléments dont l'objectif est de rendre possible la production de biens (autres) ou services.
- ✓ Le *travail* est apporté par les hommes : il s'agit de l'activité qu'ils mettent au service de la production de biens et services.

L'entreprise cherche à améliorer sa productivité, en particulier parce que cela aura des conséquences favorables sur son profit. Ce faisant, elle contribue à la croissance de la production, soit en :

- produisant davantage,
- économisant sur les facteurs de production.

I.9.1. Production de l'habitat

La perspective institutionnelle a permis de mettre en avant les différents acteurs de la production de l'environnement construit dont le **logement**.

«La production du logement n'est pas simplement une fonction de l'offre et de la demande influencée par des forces économiques et institutionnelles, c'est aussi une fonction de relations sociales en rapport avec le temps et le lieu et qui implique une variété d'acteurs clés» (Pahl et al. 1982).

Les autorités publiques, (aussi bien communale, wilayate que nationale) doivent être reconnues comme des agents importants, des régulateurs de la compétition entre les différents acteurs.

Nous citons ici, plusieurs types d'acteurs clés (agents) :

- Pouvoirs publics (centraux et locaux) : le ministère de l'habitat MHU, Wilaya, Daïra,...
- Les maitres d'ouvrage (DLEP).
- Maitres d'ouvrage délégués (Opgi, agences foncières,...),
- Les promoteurs immobiliers (entreprise, habitant).
- Les architectes en tant que maîtres d'œuvre.
- Les institutions locales (APC, DUC, Domaine, Services Agricoles,...).

Les pouvoirs publics jouent un rôle très important dans le développement de l'environnement construit. Ils peuvent influencer la production de logements de plusieurs manières : par l'**aide financière**, par l'**aménagement du territoire** (lois concernant la régulation de l'utilisation du sol), et par toutes les **autres politiques** publiques touchant directement ou indirectement le logement. Le point commun entre ces acteurs est qu'ils sont à la limite entre les ressources disponibles et la population.

I.9.2. Éléments influant sur la production du logement

En plus des points suivants et qu'on citera sommairement :

- L'évolution du marché a considérablement modifié la production de logements
- L'évolution démographique.
- L'augmentation du solde migratoire.
- La décohabitation des ménages, mal anticipée a entraîné une augmentation des personnes à loger.

- **Un coût de production du logement élevé :**

Face à cette crise du logement, les organismes intervenants sont limités dans leur action par le coût de production du logement. Non seulement les coûts du BTP ont augmenté mais le **foncier** est devenu particulièrement cher et rare (Melk, à vocation agricole, non distrait des services forestiers,...), notamment à cause de la combinaison des **revenus fonciers**. (Promotionnel aidé, Rural, ...). Et si l'argent n'est pas disponible, on peut passer par un emprunt (taux d'intérêt réduit de 7,5 à 1%).

- **L'enjeu du développement de l'accession à la propriété :**

En location, propriété ou articulation entre les deux. L'accession à la propriété est l'option la plus judicieuse adoptée par l'état concernant l'habitat à développer et à produire le plus, précisément en Algérie. Une vision globale de sa mission sociale de vouloir prendre part au développement de l'accession à la propriété, nécessite, au préalable, de la distinguer clairement de la "promotion investisseurs".

- **L'évolution des missions des organismes :**

Les réformes institutionnelles mettent en évidence.

- La coexistence d'une action de décentralisation avec un renforcement des collectivités locales.
- La délégation de compétences pour la programmation des aides au logement.
- Un renouveau des programmes nationaux pour l'habitat par un programme national de rénovation et d'amélioration du cadre de vie.

Ces réformes ont induit :

- Une évolution des missions des organismes chargés de la réalisation et de la production du logement.
- Des changements structurels dans l'organisation des acteurs du logement aidé et rural.

- un développement de la maîtrise d'ouvrage rurale (particulièrement dans le cadre de la rénovation et d'amélioration du cadre de vie).
- Une diversification de l'offre de logements et une affirmation plus claire du partage des tâches entre les différentes catégories d'organismes.
- Une évolution vers des stratégies de coopération entre les organismes ou de mutualisation (manière à optimiser l'accès à ces aides et leur rentabilité) des compétences.

(Knox et Pinch, 2000).

CONCLUSION

La première partie dans ce chapitre consistait à définir la notion de l'habitat rural. Cette dernière est en fait composée de deux préceptes :

L'habitat : étant le lieu de repos et de refuge, il englobe donc le logement et son environnement, Ainsi, **l'habitat** est composé : du logement, des équipements collectifs, des espaces verts ainsi que des infrastructures de voirie et réseaux. Il est produit d'une manière planifiée, administrée ou alors aléatoire (spontanée), ses repères conceptuels à travers l'histoire sont soit d'ordre naturels, social ou culturel.

Le rural s'opposant habituellement à l'urbain, il est déterminé par différentes méthodes, d'où la pluralité de ses définitions qui doivent constamment s'ajuster.

Nous retenons que les espaces sont qualifiés ruraux par rapport à la taille limite de la population, à sa densité, à l'emploi, au dynamisme, à la nature des activités et au manque de certains équipements. Cependant, les espaces ruraux se distinguent, eux mêmes, suivant leur degré de ruralité : du recul profond, au périurbain, en passant par l'intermédiaire.

Quant à l'habitat rural ; en tant qu'unité spatiale et sociale, il est rencontré en habitat villageois dit aussi groupé et aggloméré, ou alors en habitat dispersé et épars.

Par ailleurs, de nouvelles tendances apparaissent, et inspirent l'habitat rural dans les pays développés en marche avec un développement rural durable et un tourisme dit rural.

Dans la deuxième partie du chapitre, une investigation sur les aspirations des habitants ruraux et la production de ce type d'habitat nous conduit d'abords à la séparation entre aspirations et besoins de chaque individu, ces derniers ne cessant d'évoluer risquent de s'interférer entre eux. Toutefois concernant les aspirations des habitants ruraux, elles sont regroupées suivant quatre points essentiels à savoir : l'accession à la propriété, l'amélioration de son revenu, l'aménagement propre au rural et enfin la conception propre au rural. Il est à noter qu'à la

recherche d'une satisfaction de ces aspirations nous parviendrons inévitablement à une amélioration de la qualité de vie de l'habitant rural et à celle du cadre bâti.

La production en matière d'habitat sous entend le produit même réalisé c.à.d. Le logement tel que réalisé, y compris sa conception et la quantité produite ou à produire.

Références

- 1- Abraham Maslow, (1908-1970). http://fr.wikipedia.org/wiki/Abraham_Maslow
- 2- Armin Kressmann, (2012), «l'unité corps-esprit : la pyramide de maslow et la dignité de l'autre». http://www.ethikos.ch/6670/education_et_spiritualite
- 3- Barnet Yann, (2003), «Bidonvilles et Architectes»,
- 4- Barthelemy P.A., Claude VIDAL
- 5- BRUNOT H., (1939)
- 6- Cécile Felzines, (2005), « Avis et rapports du conseil économique et social» (Adopté la Séance des 13 et 14 décembre 2005), - N°26. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/PDF>.
- 7- CREDOC « Enquête », juin (2008).
- 8- Encarta (2005)
- 9- Fousseret J-L., décembre (2009), n°37
- 10- Gérard Poissy, (1988), «Le management du chaos», Inter éditions, 610 p.
- 11- Harvey J-C., (1934), «Les demi-civilisés», p223
- 12- Knox et Pinch, (2000)
- 13- La Charte européenne de l'espace rural, (1996)
- 14- La déclaration de Cork, (1996)
- 15- L'Encyclopédie de L'Agora, (2009)
- 16- MASSABUAU- JACQUES PEZEU, (2007), «CONSTRUIRE L'ESPACE HABITÉ - L'architecture en mouvement», Paris, harmattan, 206 p.
- 17- MATHIEU N. (1950-1980), p35-41.
- 18- Melioun F. - Tabet K., (2001), p60.
- 19- MICHEL. LESSOURD, (2009),
- 20- PAHL et al. (1982).
- 21- RAPOPORT A., Pour une anthropologie de la maison.
- 22- TRUDEL J., (1995), «La qualité de l'habitat et l'aide à la rénovation au Québec», pp15.
- 23- Wikipédia, (2012) & (A. Kaddouri, L'habitat, espace, climat et repères conceptuels).
- 24- <http://fr.wikipedia.org/wiki/pollution-de-lair>
- 25- http://fr.wikipedia.org/wiki/Aspiration,_octobre2011

- 26- [http://fr.wikipedia.org/wiki/Aspiration, octobre2011](http://fr.wikipedia.org/wiki/Aspiration,octobre2011)
- 27- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Logement>
- 28- <http://www.abhadoo.net.ma>
- 29- <http://www.definition.ptidico.com/habitation>
- 30- [http://www.Encyclopédiauniversalis,](http://www.Encyclopédiauniversalis)
- 31- <http://www.fiabitat.com/construction-maison-passive.php>
- 32- <http://www.geographie.ens.fr/.../TrouillardLogement/habitat.pd>
- 33- [http://www.laparenthese.pagesperso-orange.fr/pyramide de Maslow.htm](http://www.laparenthese.pagesperso-orange.fr/pyramide_de_Maslow.htm)
- 34- <http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr>
- 35- <http://www.mamr.gouv.qc.ca>
- 36- <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/ULdefinitions>
- 37- <http://www.primitiveways.com/igloo>
- 38- <http://www.universalis.fr/encyclopedie/niveau-d-aspiration-psychologie>
- 39- [http://www.universalis.fr/encyclopedie/niveau-d-aspiration-psychologie\)](http://www.universalis.fr/encyclopedie/niveau-d-aspiration-psychologie)
- 40- <http://www.universalis.fr/encyclopedie/niveau-d-aspiration-psychologie>
- 41- [http://www.Wikipédia l'encyclopédie libre](http://www.Wikipédia_l'encyclopédie_libre)
- 42- [http://www.wikipedia.org/wiki/Gîte rural.fr](http://www.wikipedia.org/wiki/Gîte_rural.fr)

 **Chapitre II :**
Habitat Rural perçu dans le monde

Chapitre II : Habitat Rural perçu dans le monde

*Et parce que «Nous ne communiquons que par des modèles» Gregory Bateson.
Cette partie du mémoire a été volontairement enrichie par l'étude d'exemples illustrés.*

II.1 INTRODUCTION

Les multiples manières de vivre et de travailler dans le monde rural, la forte ou faible présence humaine, la diversité des paysages ruraux, dépendent de facteurs multiples, parmi lesquels les conditions naturelles, économiques, démographiques et culturelles.

Après une vie de solitaire individualiste, primitive, fondée sur une économie de prédation et de nomadisme comme mode de vie, l'homme passa à une autre vie, de sédentaire due surtout à la découverte de l'agriculture, l'obligeant à vivre en groupe et à la production des produits agricoles, d'où le commencement de sa sédentarisation, et en fait de l'urbanisation proprement dite. (L. Mumford, 1964).

A ces diverses formes de la vie rurale, il a fallu ajuster de façon précise la complexité du milieu rural, déterminer les types, caractéristiques de chaque région ainsi que les facteurs pouvant expliquer sa diversité.

A travers ce chapitre, nous ne comptons surtout pas faire de l'histoire, mais nous tenterons de distinguer comment une société rurale s'est mise en place après tant d'évènements, de remaniements et de bouleversements. Il est également nécessaire de chercher à connaître les fondements de cette société afin de prévoir des modèles adéquats à son mode de vie, à sa culture et à son histoire.

Nous approcherons en premier la naissance des premiers villages et leur relation avec l'agriculture. Nous passerons en revue ensuite quelques exemples connus, à travers le temps à fin de découvrir l'habitat dans le monde rural. D'abord en Mésopotamie, pendant la civilisation égyptienne, grecquo-romaine, pour arriver à l'habitat rural durant l'empire Musulman. Dans ce contexte, nous exploiterons l'expérience de Hassan Fathi avec l'édification du village d'El Gourn, une expérience unique en son genre, destinée à une population typiquement rurale.

Par ailleurs, nous présenterons le modèle type de l'habitat rural dans toute sa première phase de sédentarisation en occident (une reconstitution par les archéologues au sein d'un musée en Belgique), ainsi que les modèles d'habitat rural rencontrés en France. A travers cet habitat rural nous pourrions distinguer un monde rural qui a évolué dans des conditions stables et qui a influencé de près nos milieux de part les liens tissés avec notre pays à travers les 130 années d'occupation et d'exploitation des richesses.

Nous atteindrons, juste après, les pays du Maghreb pour exposer un habitat rural traditionnel d'une richesse exceptionnelle, résultante d'une certaine hétérogénéité et disparités des milieux physiques (littoral, plaines, hauteurs, désert), culturels et sociaux. C'est donc ce qui a participé à une diversité de formes, de fonctions et de matériaux de construction...

Nous terminerons le chapitre, par mettre l'accent sur les spécificités et les nouvelles tendances que connaît l'habitat rural en Tunisie. Pays voisin et limitrophe avec notre zone d'étude, le model de son habitat rural participe de façon efficace à son développement économique notamment dans le secteur du tourisme.

II.2. HISTOIRE DE L'ESPACE RURAL

II.2.1. Repère chronologique

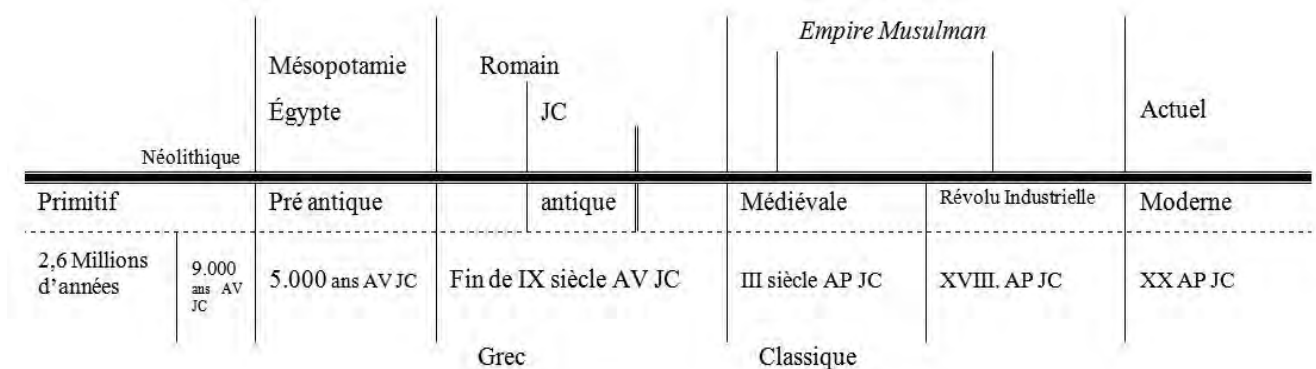


Fig. II. 1 : Repères chronologiques.

II.2.2. Village et Agriculture

Après une grande période durant laquelle les activités des hommes ont été dominées par la chasse et la cueillette, l'invention de l'agriculture entre le huitième et le cinquième millénaire a définitivement transformé l'histoire de la civilisation humaine : changeant son cours et imposant les traits du paysan comme étant l'actionnaire principal de cette dernière. Avec l'agriculture, l'homme n'invente pas seulement un moyen de travailler la terre, de semer et de récolter, il crée également un nouveau rapport avec l'espace, le temps et la société. Désormais sédentarisés, les nouveaux paysans, se regroupent progressivement et créent le village.

II.2.3. Les premiers villages

Jusqu'à la fin du Paléolithique (période de la préhistoire, va de l'apparition de l'homme il y'a 3 million d'années à 12.000 avant le présent), les hommes s'alimentent en pratiquant la chasse et en cueillant des plantes ou des fruits. Ce sont des *cueilleurs-chasseurs* nomades qui suivent les mouvements de la faune chassée. Ils établissent des campements temporaires (habitations faciles

à démonter) en fonction de leur zone de chasse et des saisons. En quelques milliers d'années l'homme va passer du statut de prédateur à celui de producteur. Il va tenter de dominer la nature et de la transformer pour mieux l'utiliser.

- une évolution lente et géographiquement disparate s'est déroulée de par le monde. Les premières traces de changements apparaissent d'abord au Moyen-Orient (zone formée principalement par les actuels Palestine, Cisjordanie et Liban appelée le croissant fertile) engageant la période Néolithique (de -10.000 ans à -50000 ans).

Cette période marquée surtout par : La sédentarisation, l'élevage, la domestication, le polissage des outils, les armes, La céramique et surtout, l'avènement de l'agriculture qui va modifier cet état de chose et d'où son appellation par « *révolution néolithique* » (changement profond des habitudes, des techniques et du mode de vie des hommes préhistoriques il y a 10.000 ans.) : Le travail des champs et le stockage des récoltes exigent automatiquement un habitat plus stable.

Il est donc normal que les premiers villages soient nés au **Proche-Orient**, berceau de la révolution agricole. La production alimentaire augmente et l'homme du néolithique peut s'organiser en collectivité. La révolution néolithique est en effet marquée par l'association de l'agriculture-élevage et du village.

Au début les maisons sont aménagées dans des grottes ou de petites huttes. Les premières constructions apparaissent il y a 10.000 ans en Anatolie (Asie Mineure, correspond aujourd'hui à la partie asiatique de la Turquie). Certaines agglomérations du néolithique sont très importantes. Cependant, les spécialistes estiment que ce n'est pas le nombre qui fait la ville mais l'organisation de l'espace. Une ville doit comporter notamment des bâtiments publics, des bâtiments liés au pouvoir, au culte, au commerce ou aux loisirs.

❖ **Catal-Hoyuk un "village néolithique".**

Dans les plaines de la Turquie centrale, un groupe d'hommes et de femmes s'installait au bord d'une rivière. Nommé aujourd'hui **Catal-Hoyuk** (la colline de la fourchette), c'est un "village néolithique"(nouvel âge de la pierre ou l'âge des Métaux), fondé vers 7000 avant J.-C (et devint un centre important seulement entre -6500 et -5700).

Les structures d'habitation dégagées au cours des fouilles ont révélé un **mode de vie particulièrement évolué**, construites en argile, avec des briques crues (argile + paille), enduites d'une couche de plâtre, cette innovation architecturale permet d'agrandir progressivement l'espace habitable (augmenter la surface au sol ou adjoindre des pièces de réserve à l'habitation monocellulaire).

Les maisons du village avaient des plans rectangulaires constamment améliorés. Se présentent comme un **"agglutinement" de petites maisons**, serrées les unes contre les autres, souvent elles ne possédaient pas de porte.

Source : Eden-saga.



Fig. II.2 : Reconstitution du village Catal Hoyuk



Fig. II.3 : Vue en Plan

L'accès à l'intérieur se faisait par les toits en terrasse au moyen d'une ouverture qui servait de ventilation aussi, et d'échelles en bois disposées de place en place.

Quelques petites ouvertures dans la partie supérieure des murs, laissaient entrer la lumière du jour. Des cours aèrent les groupes de construction.

Au centre de plusieurs maisons, les archéologues ont régulièrement découvert une pièce commune (de 20 à 25 m²), la pièce principale et des pièces annexes vraisemblablement destinées au stockage des aliments et aux cérémonies religieuses (interprétées sanctuaires domestiques), dont les murs sont recouverts de nombreuses peintures et sculptures humaines ou animales (le plus souvent des taureaux, des cerfs, des léopards ou des vautours). Les morts sont parfois enterrés sous les maisons protégeant les familles, les animaux et surtout le grain (essentiellement du blé).

La pièce principale ou espace domestique dispose de bancs et de plates-formes pour s'asseoir et dormir, elle est équipée d'un foyer rectangulaire surélevé et d'un four à pain voûté.

On ne distingue pas encore de quartiers fonctionnels, mais seulement des utilisations différentes (habitations, sanctuaires). L'absence de rues et de passages est un fait marquant. On note aussi la présence de remparts.

Chaque maison du village est constituée d'une ossature de poteaux de bois, entre lesquels se dressent des murs de briques crues posées dans un mortier épais.

Source : Eden-saga



Photo II.1 : Le monticule encore visible.

Source : Past Worlds

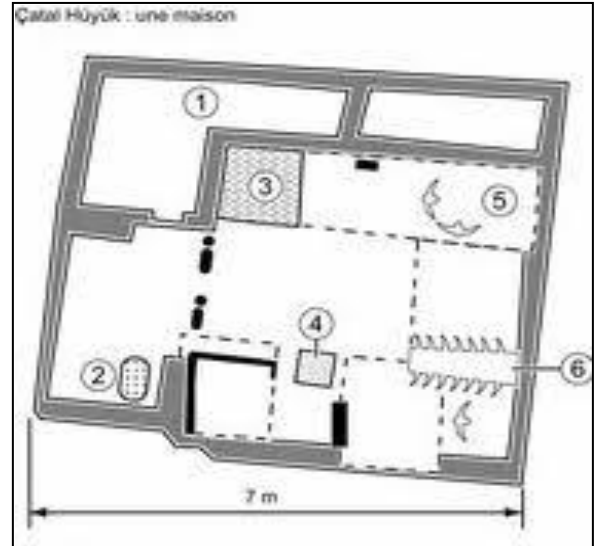


Fig. II.4 : Maison Catal hoyuk.

Le toit en terrasse était soutenu par un réseau de poutres supportant les fagots de roseaux et recouvert de boue et de plâtre. (Nadine Groscurin, 1971) et (wordpress.com / histoire occultée des-peuples européens, 2010)

Source : Past Worlds

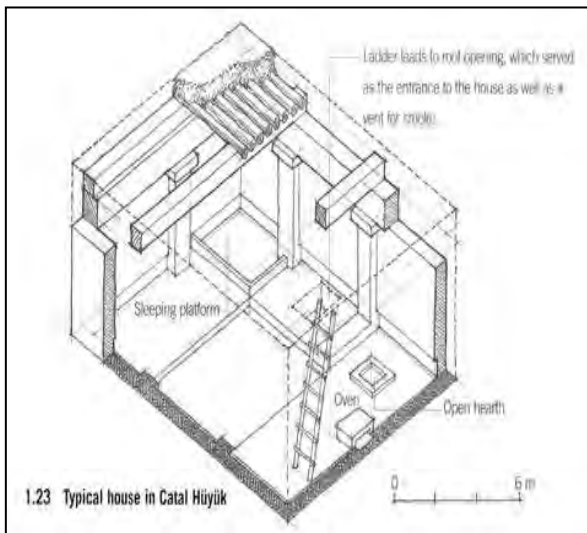


Fig. II.5 : Une maison type

Source : Eden-saga



Photo II.2 : Une reconstitution de l'espace domestique

II.2.4. La Mésopotamie

«Pays entre deux fleuves», existait depuis environ 5000 ans av JC.

C'était une terre de nomades, vivant de chasse et de cueillette, sous un climat humide et verdoyant. Puis, sous l'influence de la sécheresse, ils y sédentarisent autour des points d'eau, principalement les fleuves, on passe de la chasse à l'élevage, de la cueillette à l'agriculture avec

l'apparition de la houe. À partir de 3500 avant notre ère, des villages (suite à des tentatives d'unification) évoluent vers le statut de cités urbaines, constituant alors de multiples unités indépendantes. Sortes de capitales qui fonctionnent à l'image des cités-Etats, elles sont composées de petites bourgades, rayonnant sur une périphérie caractérisée par :

- L'agriculture comme économie de base.
- Des échanges commerciaux (l'excédent de la production agricole).
- Le nouveau mode imposant une nouvelle identification de la vie : une cité protégée (protection des individus, des biens et l'excédent agricole). (ENCARTA 2005)

Les plus pauvres et les marginaux étaient plutôt rejetés en périphérie, dans des résidences classiques. Il existait en revanche des quartiers où les gens se regroupaient en fonction d'une activité artisanale commune.

Les résidences classiques pouvaient avoir un étage. Elles varient en fonction des moyens financiers de leur propriétaire, et de la taille du ménage. On prenait souvent l'habitude d'enterrer les morts de la famille sous les résidences où ils avaient vécu. La plupart avaient un espace central (couvert ou pas), d'autres étaient constituées d'une suite de salles.

❖ **Harran, (ou Carrhes) un village hors du temps.**

Un hameau du désert qui a révélé des témoignages archéologiques attestant de 5000 ans d'existence. Situé à 44 km au sud d'Urfa à proximité de la frontière syrienne au milieu d'une plaine aride. Le village d'Harran ou pays des termitières où Ibrahim El Khalil aurait passé plusieurs années de sa vie, sur le chemin qui allait le conduire d'Ur (dans le Sud de l'Iraq actuel) au pays de Canaan. De nos jours, subsistent seulement deux villages aux constructions typiques de pierre et d'argile crue surmontées de coupoles en formes de ruches, tandis qu'un habitat moderne se développe aux abords du site archéologique abritant l'une des plus anciennes cités mésopotamiennes. (Voir Photo II.3 : avec au fond le Minaret carré de la Grande Mosquée d'Harran (8^e siècle), la plus ancienne de toute l'Anatolie).

Source : Wikipédia



Photo II. 3 : Harran ; ruines de l'ancienne Cité



Photo II. 4 : Harran ; Vue sur l'extérieur

La particularité d'Harran réside dans ses vieilles maisons tout à fait adaptées au climat de la région, construites en brique et pisé appelées "maisons-ruches" aux toits en forme de cône. Elles sont généralement intégrées dans un mur qui ceinture une cour et ne présentent aucune ouverture côté rue. Cette architecture serait apparue en réponse à la pénurie de bois qui existait à l'époque (au III^e siècle av. J-C). Le pays étant par ailleurs riche en pierres et en briques, grâce aux ruines environnantes, les gens se sont mis à construire ce style d'habitation. Uniques en Turquie, on les rencontre également dans le Nord de la Syrie et dans le Sud de l'Italie.

Des bâtiments rectangulaires à toit plat, plus facile à aménager. Au milieu de la cour trône souvent un Taht, sorte de lit surélevé. On y installe quelques tapis pour que la famille, parents et enfants profite ainsi d'une nuit au grand air (quand il fait chaud les gens dorment dehors).

Ainsi, sur un modèle de ruche reconstruites ultérieurement au 18^e siècle, ces maisons termitières mesurent entre 4 et 5 mètres de haut et se composent de nombreuses pièces de plus ou moins 3x3 m, reliées par des portes voûtées et surmontées chacune d'un toit conique, en pierre, l'ensemble finit par être assez vaste.

Source : padfield.com.



Photo II.5 : Le village (maisons et étables)



Photo II.6 : Le lit surélevé au milieu de la cour de l'habitation

Harran a été habité d'une façon continue, jusqu'aux années 80. Actuellement, la majeure partie de sa population vit dans un petit village nouvellement construit à environ deux kilomètres du lieu d'exploitation principal. Néanmoins, plusieurs centaines d'habitants y vivent encore maintenant. En conséquence, le village est préservé mais rarement habité, ce qui reste sont absolument les objets exposés aux touristes qui viennent visiter le village.

Certaines maisons sont utilisées comme restaurants, cafétérias, musées ou maison de la culture lorsque, d'autres abritent les animaux (volailles, bovins).

(<http://www.turkeyvacationplaces.com/harran.html>. & <http://fr.wikipedia.org/wiki/Harran>).

Source : Tursab.org.tr.



Photo II.7 & Photo II.8 : Maison à toits coniques restaurant-musée /extérieur et intérieur)

II.2.5. La civilisation Égyptienne

Des villages installés près des champs qu'ils cultivent. La domination égyptienne s'étend sur toute la Nubie (région du nord du Soudan et du sud de l'Égypte, longeant le Nil), entre le début

du 3ème millénaire av JC et le 4ème siècle après JC, cette civilisation s'est développée le long du fleuve nourricier : le Nil (Il arrive que les ouvriers économisent leur rationnement pour pouvoir faire des échanges de biens ou de services. Certains ont ainsi pu se faire creuser et décorer de splendides tombes dans la nécropole de leur village).

L'homme de l'Égypte adopta l'agriculture comme activité principale. Il construisit sa demeure en sécurisant ses biens, sa famille et sa tribu. L'établissement humain prit naissance à partir d'une habitation, d'un groupement d'habitations, jusqu'à l'apparition du village. L'organisation de ce dernier dépendait non seulement du système d'irrigation et de la propriété du foncier mais aussi des contraintes imposées par la loi familiale et celles de la communauté.

Du peuple aux notables : intérieur des maisons.

Les pharaons n'ont pas construit pour la vie éphémère. Ils ont utilisé avec des matériaux périssables comme la brique de terre séchée ou le bois pour l'édification de la cité des vivants, de ce fait, les vestiges de cette dernière sont presque inexistantes. Les paysans vivaient dans des maisons ordinaires qui se composaient de deux ou trois pièces (plutôt petites) et d'une cour qui servait à faire la cuisine. Le sol était en terre et les murs enduits en plâtre. Le mobilier était très simple: un lit, quelques chaises et tabourets, des coffres et des jarres pour conserver l'huile d'olive, les céréales et le vin. Le climat chaud et sec de l'Égypte appelait à une vie en plein air. Les maisons avaient principalement pour fonction le repos et l'intimité.

Les demeures des familles riches, souvent bâties sur deux ou trois étages, étaient plus luxueuses. Par contre, la cité des morts (nécropole), symbole de la vie éternelle, fut érigée sous forme de monuments avec la pierre.



Fig. II.6 : Le peuple "aux champs" et de petites maisons, À ciel ouvert.

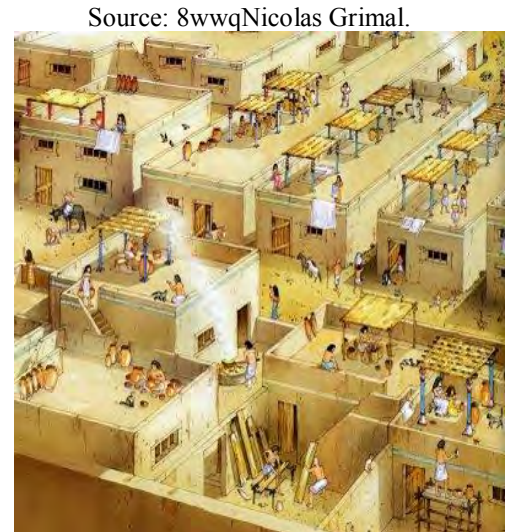
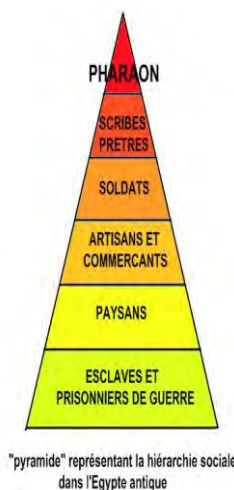


Fig. II.7 : La vie sur les toits", l'importance.

Les Plus importants villages, sont ceux de la rive droite, Louqsor (dont le nom n'est qu'une altération de l'arabe el-Qousoûr, pluriel d'el-Qasr «le Palais»), des milliers d'autres existaient, parmi lesquels on cite la petite bourgade de Karnak (ancienne Thèbes), El Gournah le village antique au pied de la montagne, Deir el-Médinah, Qournet-el Mourraï,... aujourd'hui tous abandonnés, ne servent plus qu'à désigner les monuments de leur voisinage. (http://www.mysteresdegypte.fr/l_architecture.html).

Source : mysteresdegypte.fr

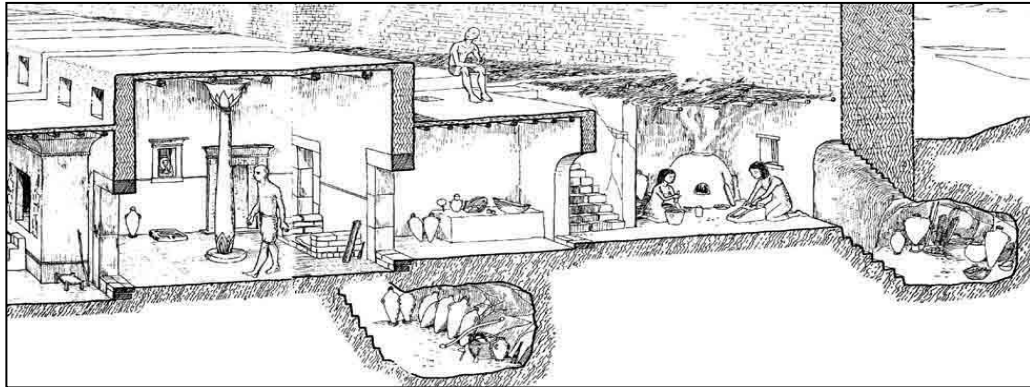


Fig. II.8 : Coupe sur une maison-type.

II.2.6. La civilisation grecque

Elle a eu pour territoire géographique d'expression le bassin méditerranéen. Jusqu'au 4e siècle apr. J.-C. La grande majorité des constructions grecques n'ont pas survécu jusqu'à nos jours : soit elles ont été pillées pendant les guerres, soit elles ont été démontées pour utiliser les matériaux ou encore elles ont été détruites par des tremblements de terre fréquents en Grèce. Seuls quelques édifices, ont été préservés.

Les Grecs distinguaient deux types d'habitat : **le village** (*kômè*, plur. *kômai*) et **la ville** (*polis*, plur. *poleis*). La *polis* est un habitat groupé sur un site souvent défensif, pouvant servir de lieu de refuge en cas d'agression, en retrait de la côte pour échapper aux pirates. La cité doit être enfermée dans de justes limites : trop petite, elle ne peut se suffire à elle-même ; trop grande, elle ne peut plus être bien gouvernée. (La plus grande des *poleis*, Athènes, était en réalité un très petit État : 2600 Km² environ).

Les paysans ne possèdent généralement que des cabanes en pierre ou en torchis (matériaux périssables), sans fenêtres, dont le toit est en chaume, de plan circulaire, ellipsoïdal ou rectangulaire. Par la suite elles sont construites plus solidement avec des briques crues et des soubassements en pierre. La petite maison rectangulaire, à deux ou trois pièces, est la plus répandue. Dans tous les cas, la maison s'articule autour d'une cour intérieure. (*L'habitat en Grèce antique*, <http://www.e-olympus.com/maison.htm#evolution>).

Chaque cité à la même organisation : Une campagne qui l'entoure, l'Agora ou grande place où les citoyens se réunissent pour discuter l'Acropole ou colline sacrée : espace réservé aux dieux avec de nombreux temples.

Source : hist-europe.fr



Fig. II.9 : La campagne tout autour de la cité grecque

II.2.7. La période Romaine

L'implantation romaine apporte une nouveauté dans le paysage rural : **la villa**.

À côté de l'habitat groupé qui dominait auparavant, s'érigent en effet des habitations beaucoup plus vastes, à vocation essentiellement agricole. Les Romains réservaient la plus grande partie des terres aux cultures nécessaires à la nourriture des populations des villes. La culture des céréales a été importée du Proche-Orient.

La campagne était aussi le lieu choisi par les riches citadins pour construire de splendides et confortables villas qui sont à la fois des résidences de campagne et des fermes. Les premières villas se situaient dans des régions fertiles au climat sain. Les terres devaient être en plaine ou à flanc de coteau, à l'est ou au sud.

Elles ressemblaient à de petits villages bâtis en pierres et en briques jointes par un mortier à la chaux abritaient le maître et sa famille, ainsi que de nombreux esclaves, ouvriers et artisans. Les résidences des maîtres étaient des demeures luxueuses, ornées de mosaïques et entourées de jardins et de parcs. Le reste de la demeure était constitué par la ferme et ses dépendances. Les esclaves, qui étaient souvent enchaînés effectuaient la plupart des travaux des champs sous les ordres d'un contremaître, le vilicus. Ils logeaient dans des cellules attenantes à la ferme. À côté du bâtiment de la ferme : "on trouvait aussi des ateliers, denrées alimentaires, outils, harnachements, charrettes sont fabriquées sur place. Des jarres enterrées dans le sol servaient à stocker les grains, le vin ou l'huile".

Les moins riches habitent des maisons. La maison est individuelle : elle peut abriter une cellule familiale, élargie d'habitude à certains proches parents et entourée d'un plus ou moins grand

nombre d'esclaves ou de serviteurs. Cette maison est très introvertie ; une bonne partie de ses membres n'en sort guère et les ouvertures sur le monde extérieur y sont très limitées : une porte généralement étroite et très rarement quelque petite fenêtre. C'est que les pièces principales donnent sur une cour intérieure. Comme il s'agit, dans le climat méditerranéen, d'éviter le soleil en été et d'en profiter en hiver, les pièces de séjour sont généralement orientées au sud, en sorte que le soleil n'y entre presque pas en été, tandis que ses rayons obliques y pénètrent largement en hiver. S'il y a un étage, il est le plus souvent limité à cette partie de la maison.

Ces maisons peuvent être isolées, si l'habitat est dispersé pour des raisons techniques (habitat primitif) ou de situation (habitat rural). (*Encyclopédie de l'âge scolaire, 1981, p 652*).

II.2.8. Période médiévale

Les murs remparts de la cité romaine délimitent son espace intérieur et un autre extérieur qualifié de campagne et où prenaient forme des faubourgs ou gros bourgs de campagne.

Après l'effondrement de l'empire romain, au début du III^{ème} siècle après JC, des pouvoirs alternatifs se mettent en place, détruisant l'unité d'exploitation que symbolisent la villa et le vaste domaine qui l'entoure. Laissant place à une période de troubles et de désordres militaires auxquels s'ajoute la fragilité des hommes, peu nombreux, travaillant le sol sans grande efficacité, et par conséquent mal nourris. La société médiévale, qui reposait sur la séparation des classes et la reconnaissance d'une hiérarchie bien précise. Les surplus sont confisqués par les seigneurs et les prêtres. Ces élites rurales assurent, avec les quelques agriculteurs qui louent leur sols, les seuls liens entre les villages et le reste du monde.

Les villages qui naissent vers le X^e siècle, se structurent autour du lieu de culte et du château (citadelle, manoir). Il ne s'agit pas uniquement de rechercher une protection, car le maître impose parfois par la contrainte le regroupement des maisons autour de sa demeure. La maison n'est que rarement construite pour durer ; le bois et le torchis ne sont pas des matériaux qui résistent au feu, pas plus qu'à l'usure du temps ; une maison dure en moyenne quarante ans. Elle se colle aux autres maisons du village, souvent de façon anarchique. Les pièces sont sombres, pour ne pas laisser pénétrer le froid et meublées de façon simplifiée : le lit large pour abriter toute la famille, est en bois ; le matelas est souvent en paille, on se couvre avec des fourrures. L'espace est ajusté ; aussi, la table est dressée pour le repas, puis tréteaux et planche sont rangés après avoir mangé. L'alimentation est également sommaire, dominée par les céréales et pauvre en protides.

- La vie paysanne soumise aux rythmes des saisons (labours, semaison, récolte, stockage, consommation) et aux aléas climatiques, imposant une activité spécifique, les campagnes

fermées sur elles-mêmes, ont connu les migrations de travail - saisonnières, annuelles ou définitives - et n'ont cessé de mettre en relation les villages entre eux, les bourgs et les villages, les villages et les villes.

Les XII^e et XIII^e siècles correspondent à une période de relative amélioration du sort des populations rurales, les progrès techniques s'amorcent :

- La croissance démographique touche les campagnes.
- L'importance des défrichements et l'extension des terres cultivées.
- L'amélioration de l'outillage, où le métal chasse le bois et crée le métier de forgeron,

Ont contribué à l'amélioration des rendements. Les hommes, mieux nourris, plus nombreux, semblent alors prendre leur revanche sur une nature qui les dominait jusqu'alors.

Les productions essentielles sont les céréales et, dans une moindre mesure, quelques légumes (pois, vesces, fèves) et quelques fruits.

Pourtant, cette éclaircie longue de plus de trois siècles s'achève brutalement. Les campagnes sombrent alors dans une crise économique, démographique et agricole. Les terres conquises sont laissées à l'abandon, les villages reculent, l'insécurité gagne... et la peur avec elle.

Entre les villages, la forêt omniprésente, les cours d'eau, les reliefs, les barrières de péages et les multiples concessions constituent autant de frontières difficilement franchissables. Le monde rural médiéval reste, dans l'ensemble, enclavé.

II.2.9. Empire musulman

Entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe, l'empire musulman devient le cœur du commerce mondial. Il s'enrichit grâce au commerce (épices, or, tissus, ...). Sur les routes de campagne, on poste des caravansérails (*fundûq, khan*) où s'échangent les marchandises.

De l'Atlantique à l'Est de l'Asie, quinze siècles d'islam répandu ont rendue cette civilisation riche et variée, d'autant que l'une de ses caractéristiques est sa faculté d'intégration des éléments d'architecture des pays conquis et d'adaptation aux paysages et aux traditions locales.

Source : <http://moncahier.info/cinquieme/islamafrique.htm>.

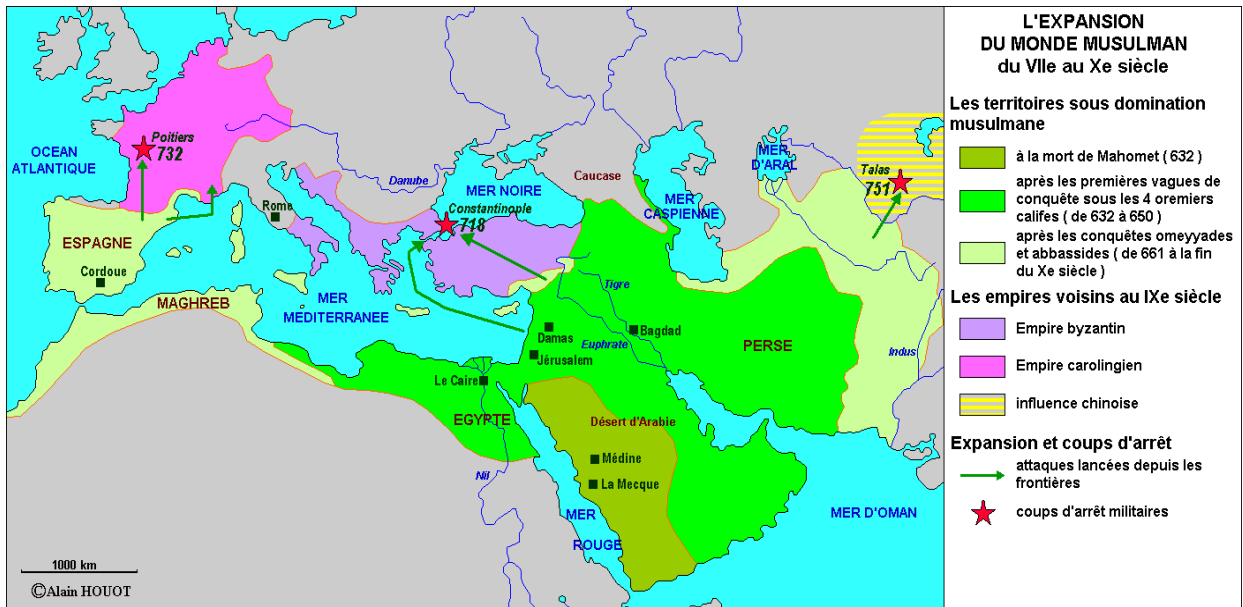


Fig. II.10 : Empire Musulman.

L'architecture islamique est passée du mode traditionnel des grandes tentes de la **campagne** aux huttes des **villages**, puis aux bâtiments des villes. Tout au long de cette évolution, l'architecture islamique ne s'est jamais départie de ses marques d'authenticité, qui s'accoutument sans heurt des besoins de l'homme et des usages de son environnement.

La maison est destinée à assurer la tranquillité et la sérénité à ses habitants, les principaux aspects de son architecture vérifient les caractéristiques suivantes :

- «L'intériorité», c'est-à-dire que la conception architecturale est centrée sur l'intérieur au détriment de l'extérieur.
- La «dimension humaine» constitue l'autre élément de l'architecture islamique.
- «L'équilibre climatique», communément appelé "climatisation". Cet équilibre est réalisé non pas par l'ajout d'un dispositif mais par la conception d'une structure architecturale appropriée.

De là est venue l'idée de la cour intérieure qui est entourée de chambres et qui peut être assimilée à son paradis privé peuplé d'arbres, de fleurs et de plantes, sans oublier la petite fontaine centrale. Mieux encore, il a fallu penser à un endroit ombragé où peuvent s'asseoir les habitants de la maison afin d'apprécier le beau paysage que donne à voir le jardin, d'où la conception de la véranda.

D'autre part, on n'a pas pu s'empêcher d'ornementer les bordures des arcs et des portiques et de décorer les plafonds et les murs, (non seulement à des fins purement esthétiques mais également

dans le but de conserver les motifs et les arabesques des manuscrits et autres objets en les retranscrivant sur les différentes parties du bâtiment).

Aussi, étant donné que bon nombre de villes islamiques connaissent un climat continental caractérisé par l'importance du vent et de la poussière, les architectes ont été obligés de composer avec des impératifs architecturaux que l'on peut résumer comme suit :

- Augmenter l'épaisseur des murs pour réaliser l'isolation et les bâtir avec de la terre et du bois, qui est un isolant naturel ;
- Augmenter la hauteur des pièces, notamment les salles et les séjours pour laisser pénétrer l'air sain, riche en oxygène et exempt d'impuretés ;
- Elever le niveau du plancher des pièces du rez-de-chaussée par rapport au plancher de la cour centrale afin que l'air extérieur, qu'il soit chaud, froid ou pollué, ne s'infilte pas à l'intérieur.

❖ *Le Gourn*



Photo II. 9 : Site de la Nécropole.

Source : Source : egyptologica.be.



Photo II. 10 : Entrée de certains tombeaux.

Le village de Gourn a été pour Hassan Fathi (Architecte égyptien) l'occasion de développer en Egypte une expérience totalement à contre-courant, dans le contexte de l'avènement du mouvement Moderne occidental (se répandit dans le monde entier, dès le début des années 30).

Fermeement opposé aux technologies lourdes, coûteuses et inadaptées au climat saharien, il a préconisé pour la construction de ce village le retour à la technologie traditionnelle de la brique de terre crue (toub el akhdar). Cette expérience, controversée pour diverses raisons en Egypte dès le moment de sa mise en œuvre, a cependant été connue et saluée dans le monde entier.

Il faudra souligner qu'il s'agit du «**Nouveau Gourn**» par opposition à «**l'antique Gourn**», et au «**vieux Gourn**». Le premier étant le lieu de l'ancienne nécropole, la Vallée des nobles ou

cimetière des hauts fonctionnaires thébains : préfets, gouverneurs de villes, scribes royaux, capitaines, etc.

- Le second, c.à.d. Vieux Gourna (ou village des pilleurs), dès le 18^e siècle des habitations ont été construites à proximité des tombeaux s'appropriant l'espace à vocation funéraire. D'abord on commençait par des occupations individuelles par les saints coptes, (lorsqu'une église se pose sur un sanctuaire idolâtre et récupère la sacralité du lieu), puis un village est bâti.

Expropriés parce qu'ils vivaient sur des vestiges archéologiques (les tombes antiques), leur présence sur une tombe est déjà une sorte d'agression, les habitants de la colline sont relogés dans un nouveau village. La loi doit être respectée, Les constructions traditionnelles sont peu à peu remplacées par des maisons contemporaines, mais on observe encore particulièrement des fours à pain devant certaines d'entre elles, d'autres objets fabriqués encore en terre crue : des abreuvoirs, des mangeoires, des tables basses, des mortiers, des récipients pour moulin à grain, des poulaillers, des pigeonniers...etc.

Source : egyptologica.be



Photo II.11 & Photo II.12 : Un village qui s'est développé en relation avec les tombes.

L'Unesco a annoncé que *“vingt-cinq maisons sur quatre cents seraient conservées comme témoignage de cet habitat vernaculaire...et seront préservées pour garder la mémoire de leur architecture particulière”* (C. Simpson, 1867, p241).

habitée, Source : Leichter, années 20



Photo II.13 : Silo en terre crue devant une tombe.

Source : egyptologica.be



Photo II.14 : La fin de l'ancien Gourna.

Le Nouveau Gourna : En 1945 (au lendemain de la Seconde Guerre mondiale), Hassan Fathi est chargé de construire un important village : le **Nouveau Gourna**, près de Louxor. Il proposa des solutions révolutionnaires et construira un village d'une grande beauté. L'objectif est d'offrir au peuple égyptien des maisons bon marché et adaptées au climat, faites avec la technologie traditionnelle de la brique crue, défendre un mode de vie communautaire et le principe de l'auto-construction et la participation active des pauvres à l'édification de leur village. Hassan Fathi anticipe, dans la conception du village sur la notion de développement durable :

Source : <http://whc.unesco.org/fr/activites>



Photo II.15 : Le Nouveau Gourna- vue d'ensemble

- Il revient aux matériaux traditionnels pour des raisons économiques et climatiques; en redécouvrant la technologie de la terre crue. Fathi disait :

"La terre qui sert à la fabrication de la brique résiste au temps et constitue le meilleur matériau de construction, par sa simplicité, son esthétisme, sa solidité et son coût réduit".

- Implique des Gournis dans le dessin du nouveau village selon les usages de leurs tribus et à leurs mesures, il leur apprend avec l'aide de maîtres-maçons nubiens la fabrication et la mise en œuvre des briques séchées au soleil. Convaincu par l'idée : "*Si un homme ne peut pas construire seul une maison, dix hommes ensemble peuvent faire dix maisons*".

- Construit des maisons d'expression simple, on réalise alors, les dômes et les arcs sans l'aide de moules. L'outil principal fut le fil qui servait à mesurer les diamètres de cercles, à dessiner et à indiquer l'aplomb, car d'après lui :

«Les habitants de chaque région du monde connaissent plus que quiconque leurs besoins environnementaux et la manière d'adapter l'architecture à leurs conditions sociales et sanitaires. Ils ont hérité cette conscience architecturale et sont aussi devenus, eux-mêmes, une référence authentique en la matière».

Chaque maison était spacieuse, clairement organisée, et propre à héberger le bétail de chacune des familles.

Source : <http://www.4shared.com/office/IbArN0bd.html>



Photo II.16 : Cour intérieure d'une maison, entrée aux habitations, plans et élévation.

- Physiquement, le village est élevé en brique de terre crue, un mélange de terre, d'eau et de paille qu'on appelle adobe, dont les qualités d'isolation sont trois à quatre fois supérieures à celles du béton. Les toits en voûte, destinés à repousser les radiations du soleil, viennent compléter le dispositif.

Son architecture construite avec des matériaux locaux manifeste des qualités sources d'inspiration pour les générations suivantes.

Chaque solution retenue est une réponse précise à un problème donné. Voûtes nubiennes, maîtrise de l'ensoleillement et de la ventilation par des moyens simples accessibles à une économie pauvre...

Source : Albums photos, Habiter écologique à La Cité.



Photo II.17 : Pergolas ; pour créer de l'ombre.



Photo II.18 : Mitoyenneté pour une bonne protection contre le soleil.

Source : <http://www.4shared.com/office/lbArN0bd/.html>



Photo II.19 & Photo II. 20 : Mezira ou Maziara (lieu de dépôt et de rafraîchissement Jarres D'eau-el Zire).

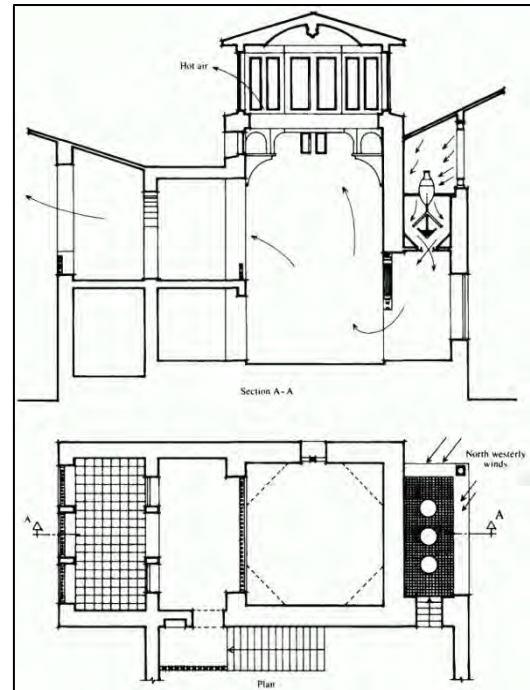


Fig. II.11 : Les capteurs d'air (malkafs).

Source : <http://www.4shared.com/office/lbArN0bd/.html>

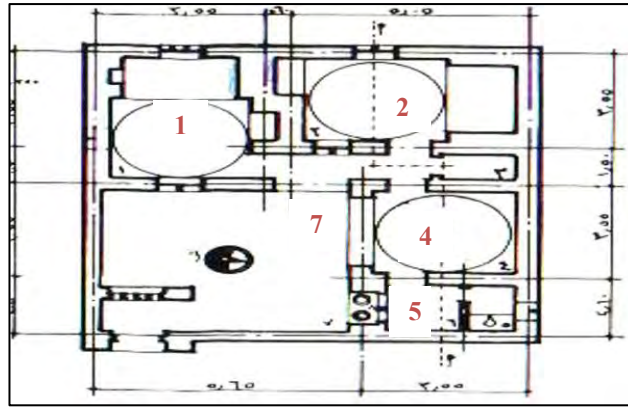


Fig. II.12 : Plan du RDC

LEGENDE : 1-2-Chambres, 3-WC, 4-Iwan, 5-Cellier, 6-Cuisine, 7-Cour, 8-Maziara

Le nouveau Gourna devait donner de la distinction à ses habitants. Il devait être le lieu du retour des savoir-faire artisanaux traditionnels, dont la vente pouvait procurer des revenus supplémentaires. A gauche de la grande route on trouve une série de magasins, le conseil municipal, un poste de police, un club de jeunes, une grande et belle école. Il y'avait même un théâtre pour les représentations de spectacles à but pédagogique et une aire de jeux pour les divertissements folkloriques, sur la place centrale s'élève une remarquable mosquée. Un marché pour les produits artisanaux sur la même place et un marché pour les denrées agricoles près de l'entrée principale constituaient les deux pôles économiques du village.

De tous ces agencements, pleins de mérite et d'une expression très écologique, il ne reste que ruines.

Source : Albums photos, 2009.



Photo II.21 : Théâtre Gournal Jadida



Photo II.22 : Mosquée Gournal Jadida

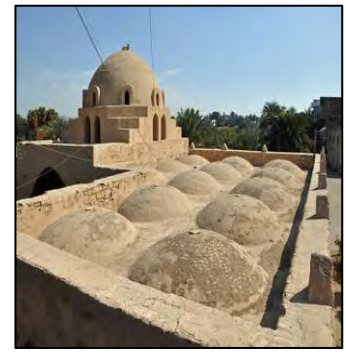


Photo II.23 : Le toit et la coupole de la mosquée, vue du minaret



Photo II.24 : Vue générale de la place centrale du village



Photo II.25 : marché de Gourna

Le Nouveau Gourna est actuellement dans un état de dégradation avancée. Plus de soixante ans sont déjà passés sur sa construction, ceux qui s'y sont installés ont transformé à leur façon l'architecture initiale, démolit les dômes, ajouté un ou deux étages (pour loger leurs enfants qui se marient), introduisant beaucoup de ciment et de béton. Du coup, le village ne ressemble plus à rien, à part la mosquée qu'on a restaurée, et qui se dresse toujours sur la place centrale, suivie, non loin de là, du bâtiment du théâtre, qui a aussi fait l'objet de soins. Certaines constructions souffrent de manque d'entretien et de transformations sauvages, le khan des produits artisanaux et les halles du marché aux bestiaux menacent ruine, des maisons mi-écroulées attendent une fin proche (sur soixante-dix maisons de brique crue, une vingtaine sont encore debout, et beaucoup ont été transformées). D'autres bâtiments, Comme l'école des garçons, la salle des fêtes, le hall d'artisanat et le hall du village ont été démantelés et remplacés par des bâtiments quelconques, des maisons reconstruites ...

Et parce que «*Avoir raison seul et trop tôt n'est jamais bon*» : Hassan Fathi ne bénéficiait d'une vraie reconnaissance nationale et internationale qu'une trentaine d'années plus tard.

Abandonné par le gouvernement, incompris des habitants, ridiculisé par les pro-moderne et pro-technologie lourde ; ce village-modèle de terre aux lignes d'une grande modernité ne fut jamais achevé (en raison de la paperasserie bureaucratique et d'autres problèmes) ; une vingtaine d'années plus tard Hassan Fathi publia le récit de cette expérience dans un livre (*Construire avec le peuple* -1970) qui fit le tour de la planète et fut traduit dans plusieurs langues. Dans ses œuvres Hassan Fathi a produit non seulement des réponses, mais aussi l'inspiration ; sa pensée, son expérience et son esprit constituent une ressource internationale importante.

Les développements récents de Louxor et le manque de protection de ce patrimoine, aussi fragile que fabuleux, ont suscité l'émotion de nombreux architectes et scientifiques ; l'adhésion de spécialistes internationaux de l'architecture de terre, le soutien de nombreuses personnalités

internationales et égyptiennes donnant à espérer que Nouveau Gournah pourra être préservé et restauré pour continuer de témoigner d'une éthique sans faille et d'une pensée architecturale juste. Une association internationale créée en février 2008 à Genève sous le nom «Save The Heritage of Hassan Fathy» procède dans cette perspective, en plus du projet (de trois ans lancé en 2007) initié par L'UNESCO afin de restaurer et de réhabiliter cet important patrimoine architectural, de valoriser les idées novatrices de Hassan Fathy ainsi que de révéler son importance pour l'architecture durable contemporaine a été mis en place dans le cadre du Programme de Patrimoine Mondial pour l'Architecture de Terre.

II.2.10. Nouvelles campagnes contemporaines

- Depuis la fin du XIX^e siècle, la ville conquérante a mauvaise affluence sur le monde rural, considéré alors, comme espace sale et dangereux qui abrite la délinquance, la brutalité, la décadence des bonnes mœurs.

- Dans les années soixante-dix, avec l'exode rural qui ne cesse d'accroître de nouveaux tours surgissent, ceux de la qualité de vie, du calme, des charmes de la nature, la résidence secondaire et les migrations pendulaires ont fait que les campagnes proches des villes se couvrent de lotissements. La culture rurale et la culture urbaine finissent leur mouvement de convergence. Les modes de vie s'unifient à un rythme accéléré.

- Aujourd'hui, d'après la Commission Européenne, 80% des territoires européens sont ruraux et un européen sur trois est rural. (LEADER Magazine nr.25 - Hiver 2000/ 2001).

Le périurbain, qui accueille de plus en plus de monde, repousse les limites de la ville, empiétant sans cesse sur les campagnes, préférant aux immeubles en hauteur l'allure campagnarde de pavillons gazonnés. Cette convergence entre villes et campagnes est le dernier acte d'une histoire millénaire qui a connu une imbrication profonde entre les deux types d'espaces. (*Encarta 2009*).

II.3. MODELE DE BASE DE L'HABITAT RURAL EN EUROPE.

À l'aide de renseignements fournis par les fouilles archéologiques, un prototype des premières habitations rurales de l'histoire de l'Europe a été reconstitué au musée en plein air (l'archéosite d'Aubechies-Blicquy, en Belgique). Ces maisons sont le modèle de base des chaumières bâties dans les campagnes jusqu'au début de l'époque industrielle, vers 1800. (Fixes et durables, au temps des premiers agriculteurs-éleveurs, vers 5.000 ans avant J.-C.). Elles ont une ossature en bois et des murs en torchis, mélange d'argile et de paille. Le sol est en terre battue. La toiture, en chaume ou en roseaux est en pente pour mieux faire ruisseler la pluie.

Source : etudedumilieu.be



Photo II.26 & Photo II.27 : Maison du temps des premiers agriculteurs-éleveurs. Vers 5000 avant J-C

L'orientation tient compte des vents dominants et la porte d'entrée se situe du côté le moins exposé aux intempéries.

Le plan est quadrangulaire. La largeur est de 6 à 8 m environ et la longueur peut varier de 10 à 40 m selon le nombre des personnes à abriter ou l'usage du bâtiment. L'intérieur se divise généralement en trois parties séparées par des cloisons en branchages tressés.

- La première pièce, à l'avant, sert de grenier à provisions.
- La deuxième pièce, au centre, est réservée au logement.
- La troisième pièce, à l'arrière, est utilisée comme abri pour le bétail.

À l'intérieur de la maison, la grande pièce centrale est celle où la famille se rassemble pour se réchauffer, manger et dormir. Elle est équipée d'un foyer et d'un four à pain. Le long des murs, des banquettes couvertes de peaux de mouton servent de sièges et de litières. De la nourriture est conservée à l'abri des rongeurs dans quelques récipients en terre cuite suspendus à la charpente du toit. Entre ce séjour et la pièce voisine, qui sert d'étable, la cloison est à claire-voie, de sorte que l'hiver les hommes puissent bénéficier de la chaleur des animaux.

Les maisons primitives sont parfois isolées, mais le plus souvent elles sont groupées en hameaux. Elles sont bâties les unes près des autres sans être accolées, disposition habituelle des campagnes jusqu'à l'époque industrielle et qui présente l'avantage d'éviter la propagation des incendies. (*etudedumilieu.be, 2009*).

II.4. L'ARCHITECTURE RURALE EN FRANCE

Pourquoi spécialement en France ? Parce que creuser dans les origines de certaines interventions ayant esquissé l'aspect de notre milieu rurale, et qui ne sont pas des moindres. Nous aidera certainement à comprendre ce que le colon a édifié pendant de longues années, chez nous.

C'est une architecture homogène : La maison et son environnement immédiat, la grange, l'étable et la cour, sont, parmi les biens de la société rurale classique, qui offrent la plus grande variété. La maison traditionnelle basse, qui présente localement des **variantes** au niveau des matériaux, des ouvertures, des lucarnes, des dépendances, de l'organisation de la ferme. Elle est le siège d'un groupe familial et foyer autour duquel s'organise la vie domestique, la maison rurale est aussi le lieu d'activités économiques diverses.

II.4.1. La maison rurale traditionnelle

Habitation basse comportant un rez-de-chaussée et un comble. Son **volume est bas, allongé** et de petite taille. Sur **plan rectangulaire**, elle est peu profonde. **Sa toiture est toujours à deux pans**. Cette forme particulière communément appelée « longères » traduit une optimisation du volume construit en regroupant habitation et activité.

L'habitation se compose ordinairement de deux pièces, la salle commune et la chambre. La pièce principale, à la fois cuisine et salle à manger, dispose d'une vaste cheminée sur laquelle s'ouvre le four qui fait saillie à l'extérieur du pignon.

Les ouvertures sont regroupées sur la façade principale, Au nord, la seule ouverture en pignon est la porte haute qui permet d'accéder au grenier. On y accède le plus souvent par une échelle amovible. Des escaliers extérieurs maçonnés assurent un accès au grenier en pignon ou perpendiculairement à la façade dans le quart nord-ouest.

Les lucarnes sont l'un des seuls éléments en saillie du volume de l'habitation. Dominant la façade principale à laquelle elles confèrent son caractère, elles sont toujours situées dans le plan d'un mur gouttereau. Leur seuil est toujours plus bas que le niveau de l'égout de toiture, ce qui contribue à diminuer le volume perçu du bâtiment. Leur réalisation donne lieu à des variations importantes qui contribuent à affirmer le caractère des constructions de chaque zone (en pierre, en bois, en briques).

Les cheminées, élément souvent important de la silhouette des constructions, ont une souche rectangulaire ; leur conduit s'intègre dans le mur pignon. La souche est réalisée en pierre de taille dans les constructions les plus anciennes.

Les murs de clôtures ne sont pas une constante mais constituent une caractéristique marquante et identifiant de certaines régions. On retrouve aussi des cours fermées. Les portails sont de même type que ceux rencontrés dans le tissu urbain, marqués par deux piliers de briques ou de pierres, couronnés par une modénature en pyramide. Les bâtiments se répartissent sur les trois

côtés d'une cour souvent de faible dimension. Ces bâtiments sont soit jointifs soit reliés par de hauts murs en moellons apparents. Le mur de clôture est couvert par un chaperon arrondi.

Les dépendances, la ferme se prolonge à proximité ou au cœur de terres cultivées, par des constructions simples. Elles ont généralement pour vocation d'abriter le matériel agricole et parfois d'engranger temporairement des denrées volumineuses. Les matériaux mis en œuvre sont généralement directement tirés des ressources du terroir.

La maison rurale française insérée dans des paysages de nature et de climats plus ou moins différents, prend plusieurs formes urbaines et est rencontrée selon des types d'habitat divers :

II.4.1.a) Habitat très dispersé

Formes urbaines en L - Pas d'accès direct sur les routes principales Petite mare et accompagnement végétal autour des fermes.

Maison aux volumes simples - Ardoises et tuiles plates en mélange. Mélange de tous les matériaux avec de la brique en décoration sur les façades principales.

Source : http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/...habitat_et_architecture.

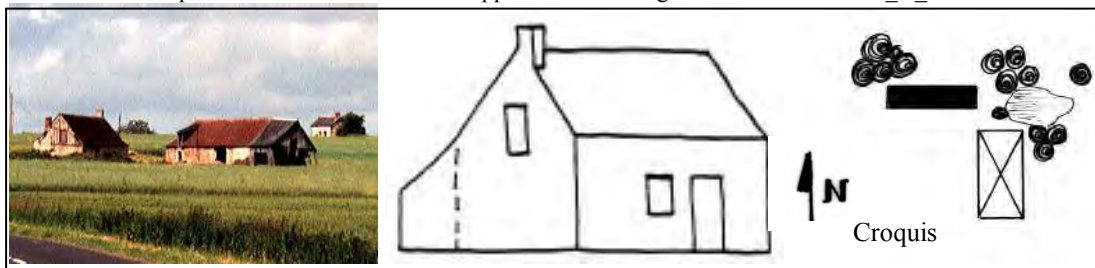


Fig. II. 13 : Habitats très dispersés.

II.4.1.b) Habitat dispersé

Densité variable suivant les secteurs, et peu visibles.

- Formes urbaines :

«Carrées»; Grosses fermes isolées à cour fermée (presque fortifiées) Implantation sur les hauteurs et les crêtes, Murs en moellons apparents, nombreux mur d'enceinte ou murets en pierres de taille. Tuiles canal en association avec l'ardoise.

Source : http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/...habitat_et_architecture.





Fig. II. 14 : Association de 3 bâtiments

(01 maison - 02 granges) en forme de «U éclaté» donnant sur une cour très ouverte.

II.4.1.c) Habitat groupé en hameau

Sur la partie basse des hauteurs. Accompagnement végétal. Diversité des matériaux de toitures
Mur en moellons enduits. Habitat linéaire en fond de vallée caractérisé par une organisation des bâtiments en L dessinant une cour fermée par des murets.

Source : [http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/...habitat et architecture.](http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/...habitat-et-architecture)

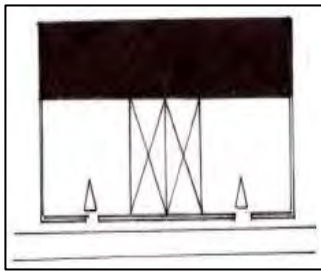


Fig. II.15 : Habitat linéaire en fond de vallée.



Photo II.28 : Habitat linéaire en fond de vallée.

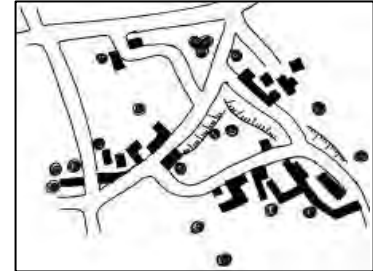


Fig. II.16 : Habitat linéaire en fond de vallée.

II.4.1.d) Habitat de caractère lié à la viticulture

Habitat dispersé - Formes urbaines 'carrées' ou linéaires. Les bâtiments sur 3 côtés déterminent des cours (fermés). S'ouvrant sur un portail. Volumes bas et allongés. Importance des souches de cheminées et des lucarnes (en bois ou en pierre). Présence d'escaliers latéraux et de fours accolés. Bel exemple d'architecture traditionnelle. Murs en pierre de taille, Toits en ardoises.

Source : [http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/....habitat et architecture.](http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/....habitat-et-architecture)



Fig. II.17 : Habitat de caractère lié à la viticulture.

II.4.1.e) Habitat troglodytique

Sur les hauteurs, échelonné sur 2 ou 3 niveaux, et accompagné par un habitat linéaire au pied des hauteurs. Volumes bas et sobres - Présence d'escaliers latéraux.

Murs en pierre de taille (tuffeau). Toits en ardoises. Façades très travaillées, corniches et lucarnes notamment.

Source : http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/.....habitat_et_architecture.

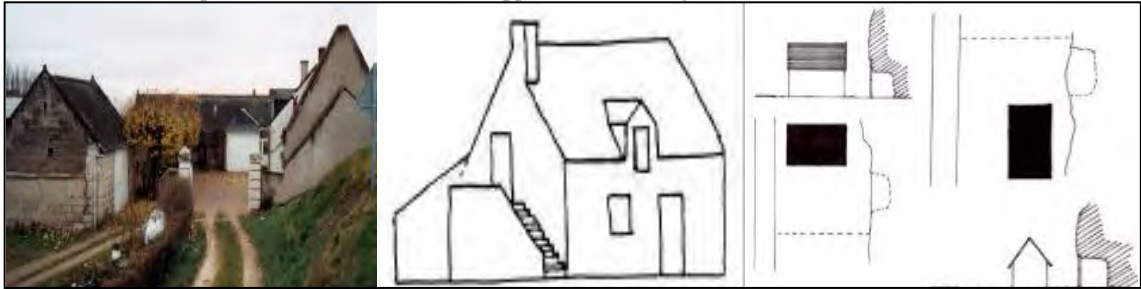


Fig. II.18 : Habitat troglodytique.

II.5. LE MAGHREB ARABE (Afrique du Nord)

L'espace rural maghrébin présente une grande variété de milieux physiques, naturels et de paysages agraires, suivant :

- La situation géographique et le degré d'enclavement (montagneuse, côtière, plaines intérieures, ou désertique),
- La distance à l'urbain (périurbain, rural profond ou rural intermédiaire).
- Et les systèmes de production agropastoraux dominants (intensifs ; étendus,...).

Des milieux qui visiblement présentent, chacun, une évolution socio-économique particulière.

L'artisanat a pris des formes diverses et a connu un essor considérable avec le développement du tourisme, en particulier dans la fabrication des tapis.

Dictée par son climat, l'histoire de l'Afrique du Nord représente la lutte des nomades des steppes et du désert contre les sédentaires des riches régions côtières et des oasis, exposées à des influences étrangères diverses.

Hormis l'habitat Nomade, Il existait trois types d'habitats en Afrique du Nord :

- La hutte de branchages.
- L'habitat construit : maison à toit à double pente; maison à terrasses; maisons à coupoles; édifices circulaires de pierres sèches.
- l'habitat creusé ou la grotte aménagée (troglodyte);

(Conclusions partielles sur les différents types d'architecture dominante et les formes urbaines en milieu rurale, http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/.....habitat_et_architecture.PDF).

II.5.1. Tente

La tente sous toutes ses formes constitue l'habitat nomade le plus répandu au monde.

Il y a deux types de tentes traditionnels: Les toiles tendues et les tentes à ossature (métalliques).

Source : Encarta 2009.



Photo II.29 & Photo II.30 : La tente saharienne.

❖ **La tente saharienne : (par opposition à la tente canadienne)**

Elle est aussi appelée tente noire ou du nomade, elle équipe toutes les peuplades d'Afrique du nord et du moyen orient jusqu'en Asie centrale.

La tente saharienne est faite avec les poils de troupeaux et quelques morceaux de bois.

Parfaitement intégrée au paysage tant par sa forme harmonieuse que par sa couleur, elle est solidement fixée à la steppe. Ce type d'habitat, assure une très grande mobilité, car il se démonte et se transporte aisément sur le dos des dromadaires et des ânes. Chassées par la sédentarisation, les tentes quittent peu à peu le Nord de la région où elles ne viennent plus qu'occasionnellement.

Orientées au Sud-Est, le dos aux vents les plus forts, les tentes présentent leur ouverture en direction de la Mecque. Leurs beaux tapis aux couleurs chaudes, que les femmes tissent elles-mêmes, sont inondés par le soleil levant. Les longues bandes de tissus (flij) sont cousues côte à côte pour former un grand rectangle tendu sur des mâts.

Afin de ne pas déchirer la toile, de petites plaques de bois sculptées de décors géométriques surmontent les mâts du centre. L'ensemble est tendu latéralement sur des piquets par l'intermédiaire de bâtons horizontaux passés dans l'extrémité libre torsadée de la chaîne du tissu. En bas, les bords sont bouchés par des broussailles qui enveloppent ce refuge et viennent former en avant des espaces protégés du vent pour la cuisine et le travail.

Les provisions sont entassées au milieu de la tente et séparent d'un côté le coin des femmes avec le matériel de cuisine et de l'autre côté, celui réservé aux hommes.

(Source : Denis Couchaux, 2004).

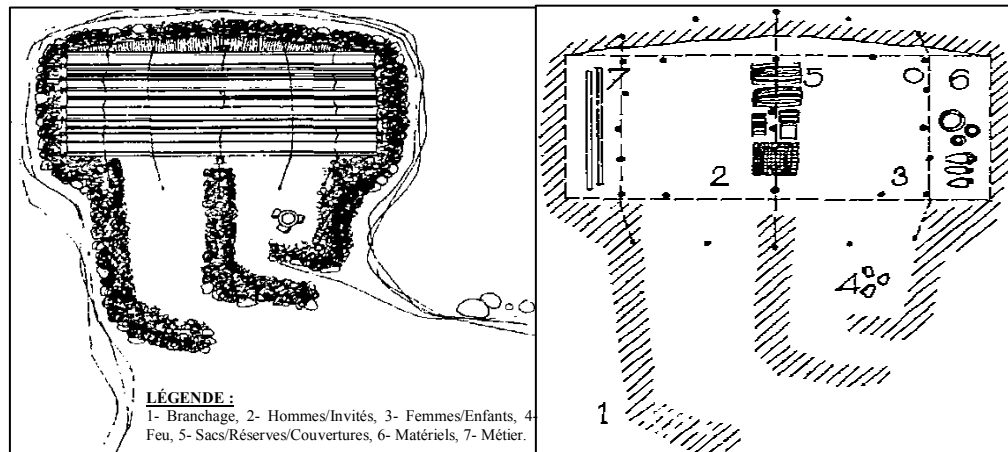


Fig. II.19 & Fig. II.20 : Habitat Nomades : Aménagement intérieur.

II.5.2. Hutte en nattes

Source : Encarta 2009.

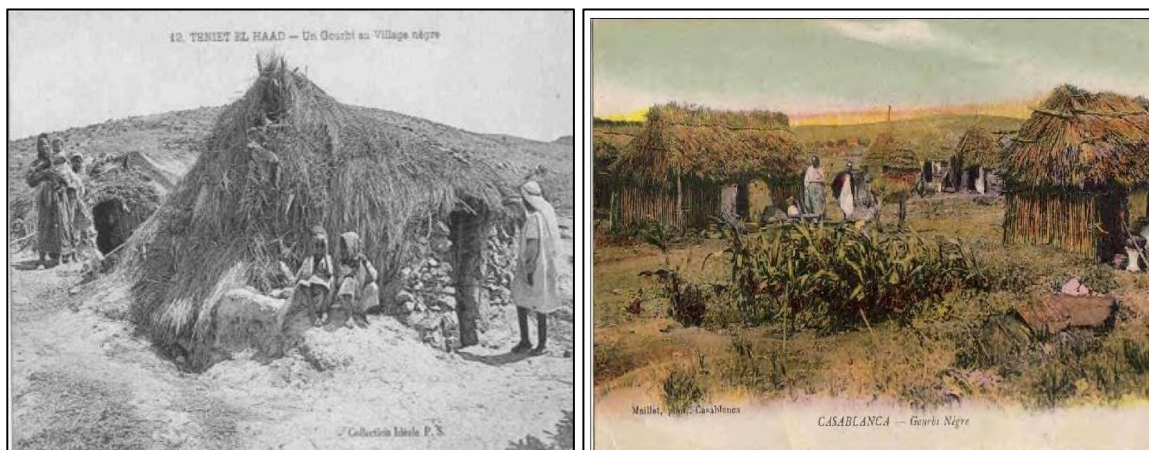


Fig. II.21 & Fig. II.22 : Les huttes en nattes ou «kib».

Habituellement occupées dans la monotonie des vents de sable, sur un terrain découvert, les huttes en nattes ou "kib", sont des demeures de semi-nomades, de plan carré, avec un poteau central. Elles comportent une ossature en aloès ou en branches d'olivier, entourée d'épaisses nattes isolantes en paille de sorgho.

La couverture est en herbe ou en paille, recouverte de terre sur de légères tiges. On les aperçoit Groupées ou isolées suivant l'importance des familles, le dos au vent de sable, les chambres s'ouvrent sur une cour entourée d'une haie de branchages enfoncés dans le sol sableux et maintenus par des tresses de palmes.

En avant de la maison, se dresse l'abri cuisine, qui est aussi une autre hutte de dimensions plus réduites.

Les animaux : chèvres, moutons, ânes, chameaux, sont groupés dans des enclos ronds en épines.

On installe aussi des huttes identiques, qui servent d'habitations d'été, isolées au milieu des vignes, pour surveiller les récoltes.

Source : Denis Couchaux, 2004.

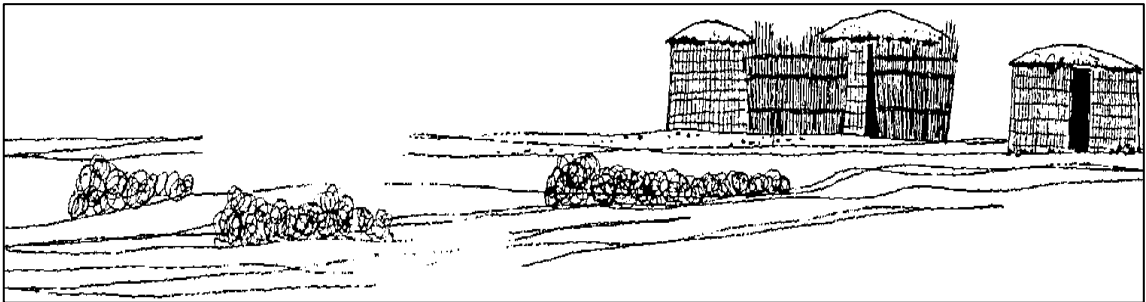


Fig. II.23 : Des enclos ronds en épinés.

Source : Denis Couchaux, 2004.

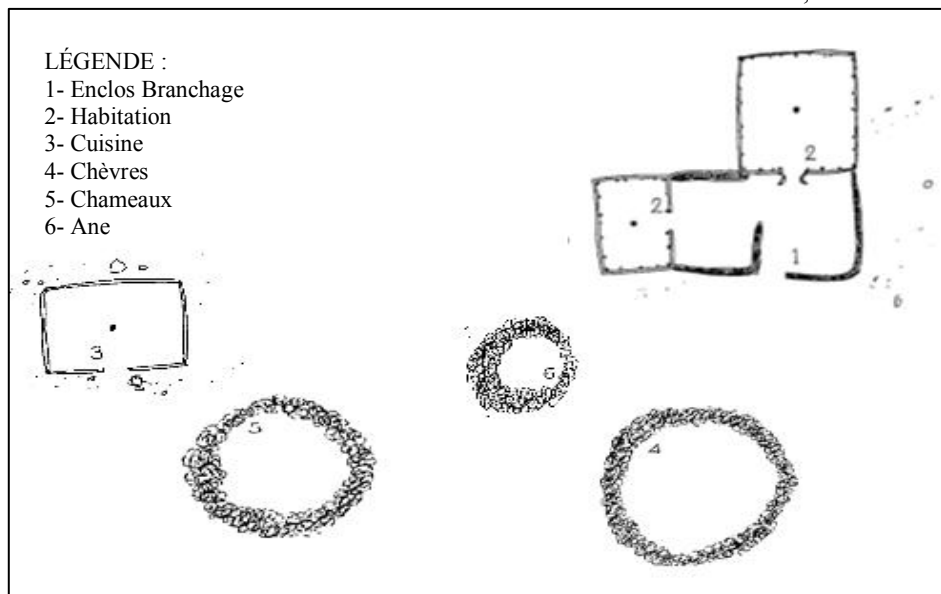


Fig. II.24 : hutte en nattes (dessin).

II.5.3. Maisons rondes

(Source : Denis Couchaux, 2004).

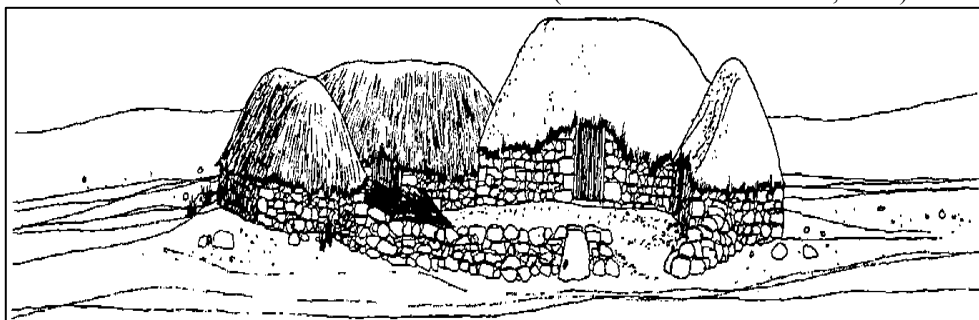


Fig. II.25 : Maisons rondes/huttes.

Ce type de huttes de forme circulaire n'est jamais rencontré en village, elles sont groupées en cercle comme autrefois les tentes isolées, ou dispensées autour d'une courette entourée d'épines. Ces habitations sans patio, (huttes rondes et carrées), sont remplacées petit à petit par des maisons en maçonnerie érigées dans les endroits les plus fertiles du bassin.

Chaque maison comporte une pièce ronde, avec poteau central pour soutenir le toit fragile fait de branchages et de terre. Les murs en nattes sont remplacés par des murs en pierre sèche grossièrement réalisés s'élevant pour atteindre le toit conique et donnant à l'ensemble une apparence fabuleuse.

Dans ces maisons, la famille se répartit comme suit : les parents dans une hutte, les enfants en ont d'autres, les animaux à l'extérieur entourés de haies d'épines, appelées "zériba", ou dans de vieilles maisons abandonnées. Face à chaque habitation dans une hutte plus petite se fait la cuisine. Le petit jardin est bardé par une murette de pierre sèche, les grains sont stockés dans des silos souterrains.

(Source : Denis Couchaux, 2004).

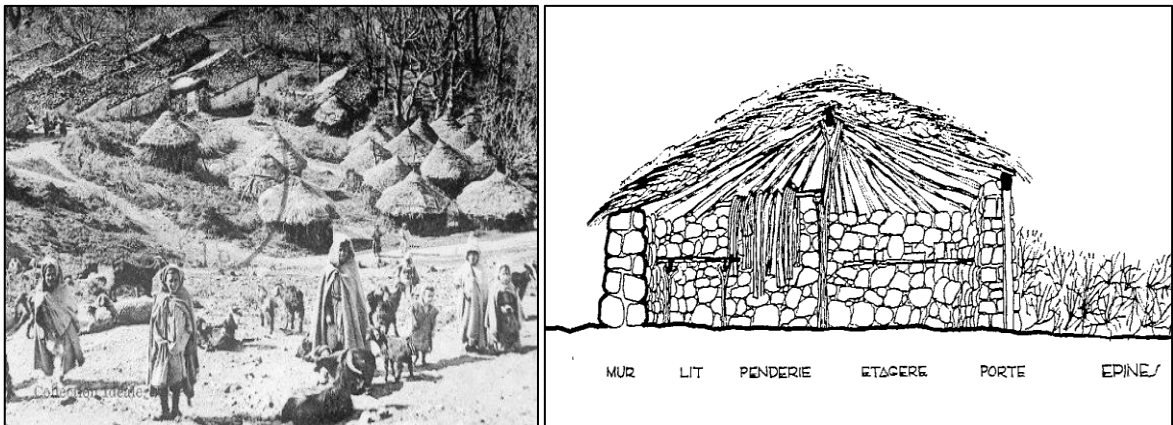


Fig. II.26 & Fig. II.27 : Huttes sur les hauteurs de la Kabylie.

II.5.4. Maisons a toits / nouveaux sédentaires.

Des habitations très simples, faites de murets bas avec un toit recouvert de terre. Ces maisons de sédentaires récents, fondues dans la nature, sont des intermédiaires entre la tente, la hutte et la maison traditionnelle formée de pièces allongées autour d'un patio carré. Elles se présentent sous forme d'assemblage de chambres qui conservent leur unité avec chacune son toit indépendant. Dans la steppe, quelques-unes ont encore la forme de tente.

Plus on avance vers les hauteurs, plus les couvertures sont en pente, certainement pour se défendre des fortes pluies.

Différentes pièces identiques, longues et étroites, n'ont qu'une porte comme ouverture, s'accolent pour suivre l'extension de la famille et forment une cour fermée par un mur sobre de pierre sèche ou une haie d'épines. Les lits et les réserves occupent les extrémités de la pièce traditionnelle. La pièce principale, orientée au soleil levant est réservée à la famille, d'autres pièces analogues aux animaux, et une plus petite abrite la cuisine. A l'extérieur, un four à pain "tabouna" est réalisé en argile. Les murs bas sont en pierre dans les régions rocheuses, en briques de terre ou "toub", lorsque la pierre manque dans les plaines et les vallées. Les toits de branchages recouverts de terre argileuse sont soigneusement entretenus.

(Source : Denis Couchaux, 2004).

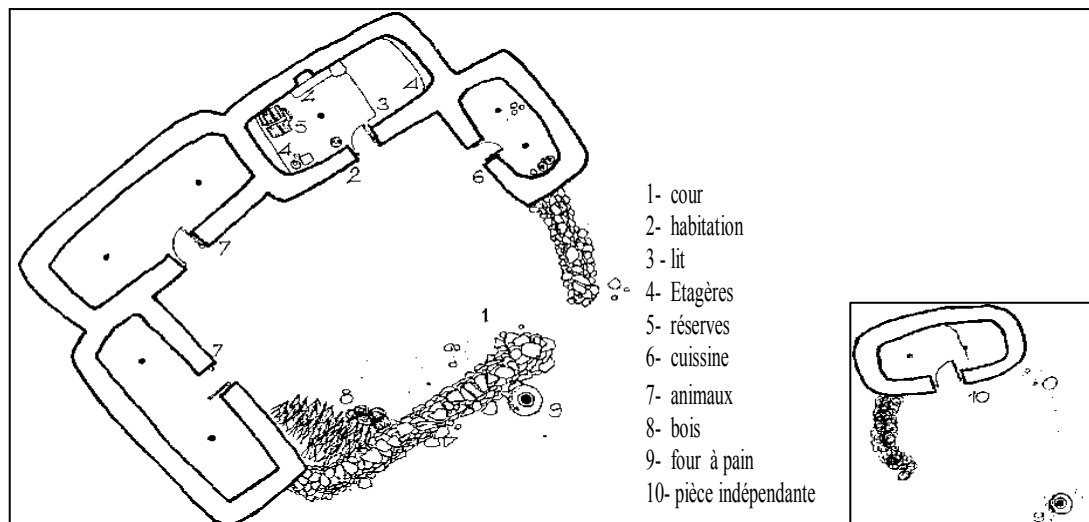


Fig. II.28 : Style de Maisons a toits.

II.5.5. Maisons à Terrasses

Dans les montagnes du Haut Tell (terre labourable, la portion de pays qui n'est pas coupée par le désert / partie septentrionale, par opposition à Sahara entre 600 et 1.000 mètres, le climat rigoureux n'a pas incité les hommes à se fixer.

(Source : Denis Couchaux, 2004)

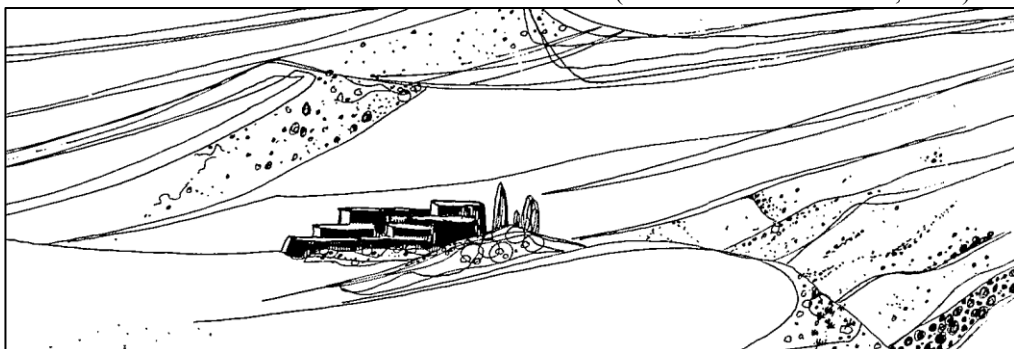


Fig. II.29 : Des terrasses sur les versants.

Ils montaient sur les hauteurs pour les semailles, les moissons, et faire paître leurs troupeaux en été. La terre, favorable aux céréales a permis une sédentarisation récente. Le beau calcaire crétacé des montagnes procure des pierres équarries pour faire de solides murs hauts et bien appareillés sur lesquels viennent reposer les terrasses. Les pins des forêts donnent des perches qui permettent de supprimer les poteaux et de supporter la terrasse de pierre puis celle de terre argileuse, ou "torba". Cependant les animaux sont souvent logés sous des toits plus simples à réaliser et moins pratiques que les terrasses.

Sources : <http://picasaweb.google.com/lh/photo/> & [http://kahinaphotos.canalblog.com/tag/habitat berbère](http://kahinaphotos.canalblog.com/tag/habitat%20berbère).



Photo II.31 : Alemdoun : les jardins et un hameau perché sur de curieux plissements géologiques



Photo II.32 : Maisons à toit en terrasse habitées par des berbères Chaouias

La cuisine se fait toujours à l'extérieur, sous un abri simplifié de branches et de broussailles malgré le vent, le froid et la neige. La réserve de paille est, elle aussi, couverte de terre.

L'aire de battage en commun est en dehors, à proximité des silos à grains souterrains, invisibles, grâce à la terre qui recouvre leur entrée. Système que l'on retrouve couramment, lorsque la nature du sol le permet.

Réalisées sans frais par les paysans eux-mêmes, ces maisons s'adaptent parfaitement à leur vie. Elles se regroupent souvent près des sources, entre les plaines et les montagnes, entourées de leurs vergers.

(Source : Denis Couchaux, 2004)

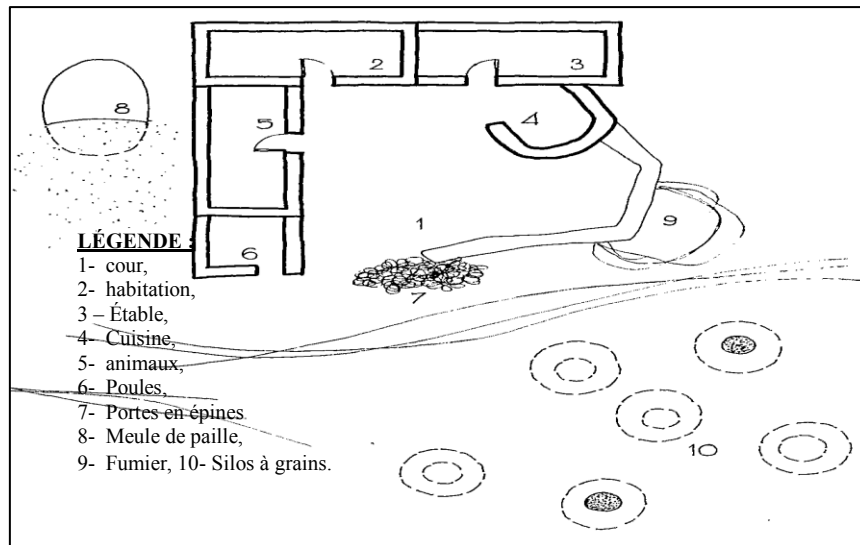


Fig. II.30 : Maisons à toit en terrasse.

La couleur de la pierre et de la terre blanche des terrasses leur apporte une harmonie particulière : mimétisme ocre et doré en été, contraste avec les champs verts au printemps. Les maisons occupent les recoins élevés laissant la totalité de la vallée à l'agriculture ou à l'arboriculture irriguée. Les maisons de terre, groupées par hameaux, le long des rivières ou de leurs méandres abandonnés, s'allient au paysage dans une totale monochromie. (Denis Couchaux, 2004, 192p.)

II.6. L'HABITAT RURAL EN TUNISIE

Ajoutés aux typologies d'habitat communes à tous les pays du Maghreb, cités ci-dessus, et dont les propriétés diffèrent selon l'ordre social, naturel ou culturel. L'habitat rural en Tunisie présente des variétés spécifiques qui non seulement sont préservés au mieux ce qui a contribué au maintien d'une véritable stabilité dans le milieu rural et d'un équilibre rural urbain. Mais qui ont été modernisées et développées de façon à devenir un atout touristique profitable aux habitants ruraux au tourisme et à l'économie de celle du pays, nous citerons :

II.6.1. Le Menzel

Le Menzel, « maison » en arabe littérale. c'est une exploitation agricole aux allures de forteresse, organisé autour d'une cour intérieure sur laquelle donne le houch (maison d'habitation) et les autres bâtiments de la ferme.

il est formé d'une ou de plusieurs unités d'habitation (houch) entourées de vergers et de champs, auxquelles peuvent s'ajouter atelier de tissage, greniers ou huilerie (souvent souterraine) et pourvues d'un nombre variable de puits ou de citernes. Entouré de hautes levées de terre (tabiaa), il est organisé selon un principe défensif. D'une façon générale, le houch abrite trois générations.

Source : article-focus-sur-Djerba-perle-de-la-méditerranée.



Exploitations agricole

Photo II.33 & Photo II.34 : le Menzel habitat traditionnel agricole.

Il prend une forme carrée ou rectangulaire et ne comporte pas de fenêtres sur l'extérieur, celles-ci ouvrant normalement sur la cour intérieure. Autour de la cour, s'articulent deux à quatre pièces plus ou moins grandes qui peuvent se diviser au moyen de cloisons internes, de portes ou de simples rideaux (kella) et comprendre des sedda ou doukkana (alcôves en général surélevées utilisées comme [chambre à coucher](#)), des magsoura (petites chambres) et des mesthan (petites salles d'eau sans WC). Autrefois, les garçons qui se mariaient obtenaient leur propre pièce dans le houch parental.

La skifa, située à l'entrée, est la pièce qui réunit les habitants et sert à recevoir les voisins et les visiteurs les moins importants. Pour les visiteurs de marque, les familles aisées disposent en général d'un makhzin dhiafa indépendant ou rattaché au houch et donnant souvent sur l'extérieur. Pour la cuisine et la toilette, il y'a le khouss (construction en tronc et branches de palmier), le matbakh ([cuisine](#)), el bir (puits à eau en général saumâtre qui sert aux travaux ménagers hormis la lessive) et le knif ou mirhadh (WC). Dans certaines localités, à ces pièces s'ajoute une ghorfa (seule pièce avec de petites fenêtres donnant sur l'extérieur), qui sert pendant la saison chaude de chambre à coucher; surélevée, on y accède par un escalier intérieur raide et sans rampe.

L'utilisation de voûtes et de coupôles est très courante et permettrait de lutter contre la chaleur. L'ameublement est en général simple et austère.

Compte tenu de la faible [pluviométrie](#) (moins de 250 mm par an) et donc de la rareté de l'[eau potable](#), on a pris l'habitude de construire des citernes (impluviums) en général souterraines, de forme rectangulaire ou carrée et situées à l'extérieur du houch pour la collecte des [eaux de pluie](#) recueillies sur les toits des habitations. Ce système de collecte d'eau pluviale existait déjà à l'île de Djerba à l'époque romaine, en [1967](#), on a estimé à près de 1.000.000 m² la surface totale des impluviums à Djerba.

❖ **Menzel El-Ons :**

Un lotissement composé de 04 houchs de charme à djerba, alliant authenticité et confort moderne, équipés de piscines privées, de climatisation chaud et froid, jardins paysagés et garage pour voiture.

Source : <http://www.charme-immobilier.com/fr/voir-projet-1,Menzel-EL-ONS.html>



Photo II.35 : Menzel El-Ons à djerba



Photo II.36 : Vue sur l'extérieur

II.6.2. Le borj

Littéralement forteresse, isolées au milieu d'immenses vergers (jenens), les plus anciens Borjs remontent au 17ème siècle et se distinguent par la modestie des dimensions, les jeux d'ouvertures qu'ils comportent et leurs formes pyramidales à caractère défensif à une époque où l'insécurité prévalait encore.

Résidences secondaires d'été, abandonnées le reste de l'année, les borjs ont une architecture assez massive, compacte, de morphologie élémentaire et pauvre en ouvertures probablement par mesure de sécurité. C'est des constructions, en tronc pyramidal à l'origine, ou carrées, à un étage et sans cour intérieure. Au rez-de-chaussée, la seule ouverture sur la façade Sud-Est en général est la porte d'entrée. A l'étage, les fenêtres sont peu nombreuses et souvent réduites. La porte d'entrée donne accès à une pièce centrale dont le plafond est en voûte et prolongée par un espace surélevé de séjour et de réception (jalsa). Des escaliers raides et étroits mènent à l'étage où se trouvent généralement deux chambres. Le Borj évolua progressivement à partir du 19ème siècle. L'extension de l'agriculture et l'accroissement démographique aidant qu'il devient une habitation permanente pour la famille élargie. Une cour découverte puis une étable, une cuisine, un puits et des latrines lui furent accolés. Plus tard, seront construites dans la cour une ou deux pièces se faisant face à une chambre de veillée ouverte sur une estrade extérieure en maçonnerie.

Puis, apparaissent les portiques. Les plafonds teints, les armoires murales, les devants de lit en boiserie ouvragée... (<http://www.toutelatunisie.com>)

Source: <http://www.google.dz/imgresborj sfaxien Tunisie&Start...>



Photo II.37 & Photo II.38 : Borj sfaxien

Photo II.39 : Borj El Dhiafa

II.6.3. Le Troglodyte a Matmata

Le village de Matmata, à quarante kilomètres au sud-ouest de Gabès. Le paysage fait penser à un champ de bataille avec ses trous et ses tranchées. C'est là où vivaient les Berbères de matmatas, dans leurs habitations troglodytiques qui en font l'un des hauts lieux du tourisme tunisien : Au lieu de construire des habitations, celles-ci furent creusées verticalement dans la roche.

Creusées dans les flancs de la montagne afin de protéger les habitants des raids et de la dureté du climat, ces habitations circulaires se logent dans de vastes puits, dont l'issue constitue une cour minérale. Autour de ce puits constituant sont creusées longitudinalement et en étages les pièces qui serviront pour :

- L'étage inférieur de chambres (Gamour), de cuisine (Matbakh), de bergerie pour les chèvres et d'étables.
- L'étage supérieur étant réservé pour le stockage (makhzen) des céréales, dattes, olives et figes séchées.

Dans cette région soumise à de très fortes canicules, plusieurs mois par an, cet aménagement particulier de l'habitat permet de faire pénétrer la lumière dans les pièces souterraines tout en y maintenant de la fraîcheur au plus chaud de l'été. Bien que la température intérieure de ces habitations ne soit pas constante durant toute l'année, comme dans une grotte, les amplitudes thermiques entre l'hiver et l'été y sont assez réduites : une quinzaine de degrés en janvier et 23 à 25 degrés en juillet.

Depuis le niveau naturel du sol extérieur, on descend généralement dans la cour directement au moyen d'un étroit escalier aménagé à flanc de paroi ou éventuellement d'une échelle appuyée contre cette dernière.

Source : <http://www.matunisie.com/forum/index.php?/topic/128-matmata/>



Photo II.40 : Vues d'en haut, Pièces creusées dans la montagne

On peut aussi pénétrer dans la cour par un couloir souterrain horizontal qui s'amorce un peu en aval dans le flanc de la montagne (car la majorité de ces maisons sont aménagées sur des terrains pentus). Certaines maisons sont assez élaborées avec une succession de cours intérieures auxquelles on accède par des couloirs souterrains partant des logis ou de la cour principale, deux niveaux de pièces superposées, tunnel d'accès en pente douce s'amorçant à partir du rebord supérieur du puits, etc.... (Larnaude Marcel, 1925, pp 560-563)

Source : <http://www.matunisie.com/forum/index.php?/topic/128-matmata/>

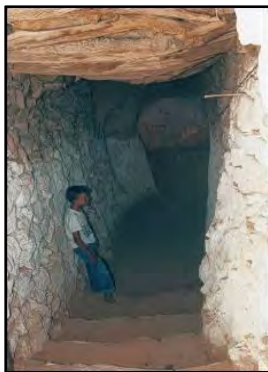


Photo II.41 : Descente dans les maisons troglodytes



Photo II.42 : Directement dans la cour



Photo II.43 : Niches arrondies percées directement dans les murs



Photo II.44 : Entrée d'une des chambres

II.6.4. Un créneau touristique : Maisons d'hôte & gîtes ruraux

La Tunisie semble se prendre de passion pour ce nouveau créneau. Des gîtes ruraux s'apprêtent à ouvrir à Zaghouan et à Béja...Au Kef, une structure en exploitation se redéfinit en ferme d'hôtes.

De belles maisons se transforment en maison d'hôtes. De célèbres Menzel et Résidence ont déjà accueillis des personnalités et des notables. Le mouvement en marche, les idées s'embrassent pour faire renaître d'autres types de tourisme culturel, thermal ou intermittent, en plus du tourisme balnéaire existant.

Source: <http://www.toutelatunisie.com/doc.php>.



Photo II.45 : Haouch type édifié comme témoin

❖ **Maison d'hôtes :**

Ferme avec écurie, étable et poulailler abritant un grand nombre d'animaux. Un parcours de santé qui fait le tour de toute la propriété prévu pour la marche, le footing ou le VTT. Une tente Berbère pour prendre le thé ou pour l'initiation aux coutumes culinaires de la région, dans une ambiance détendue.

Source : <http://www.google.dz/imgres> Menzel el Karam



Photo II.46 & Photo II.47 : Une maison d'hôtes, Menzel El Karam

Une large pelouse de 3.000 m² pour organiser différentes activités de plein air : des fêtes, des mariages, ou des déjeuners typiques pour les groupes de touristes, des tentes pourront être

déployées afin de faire de cette pelouse un espace couvert en cas de pluie ou de grandes chaleurs, et pourraient de ce fait convenir pour séminaires, déjeuners, ou autres événements. Une cuisine extérieure conviviale avec barbecue pour "Méchoui".

Au vu de ce que l'on peut y trouver, «**c'est mettre leur propriété secondaire à la location avec les services d'un gardien et sa femme**».

❖ **Gîtes ruraux** :

Dans une ancienne maison berbère restaurées ou nouvellement construites, une ancienne ferme..., pour créer un éco-gîte, une nouvelle tendance en Tunisie en relation avec le nouveau tourisme vert et les écologistes. Plusieurs endroits familiaux et conviviaux pour passer des vacances hors du temps, entre amis ou en famille. Un tourisme de coopération dont les activités sont orchestrées par les habitants du village, pour aider l'économie locale. Les sites disposent de plusieurs chambres, de piscines, d'un hammam ainsi que de restaurants tunisiens pour savourer de délicieux petits plats préparés.

Source : <http://www.gitedouiret.com/topic/index.html>



Photo II.48, Photo II.49 & Photo II.50 : Douiret, vieux village/ Gîte berbère

CONCLUSION

Des exemples exposés nous pouvons déduire qu'aux diverses formes de modes de vie rurale correspondent diverses formes de l'habitat rural à travers le monde, les temps et les civilisations. Du nomadisme à la sédentarisation, depuis les premiers villages en orient, la Mésopotamie, la civilisation égyptienne, ... et jusqu'à la période musulmane l'habitat rural en plus de sa diversité, il étale une grande simplicité et des caractères commun que nous avons essayé d'inventorier entre autres les points suivants :

- La fonction principale des habitations est le repos et l'intimité,


- Ajouté au caractère social de l'habitation on trouve un caractère productif,
- Des habitations à bon marché, très bien adaptées au climat,
- L'orientation tient compte des vents dominants, et la porte d'entrée est placée du côté le moins exposé aux intempéries.
- Façades simples et introverties (grâce à la cour),
- Les toitures terrasses largement répandues dans les zones climatiques arides, Peuvent être utilisées pour faire sécher du linge, des végétaux ou tout simplement pour dormir la nuit lors des périodes de fortes chaleurs.
- Les toitures en pente pour les zones à forte pluviométrie.
- Des matériaux de construction locaux et durables,(terre, bois, BTS....)
- Une expression simple, clairement organisée (spacieuse et étroite selon le cas),
- Une organisation intérieure bi ou tripartite (grenier, logement et abris pour bétail),
- La polyvalence des espaces,
- Peuvent être à étages (un à deux niveaux),
- La présence d'une cour (couverte ou non) pour l'aération des espaces, déroulement d'activités domestiques,...
- Présence d'annexes, réservés au stockage d'aliments, les cérémonies religieuses, animaux ou autres....
- Présence d'équipements de proximité et de magasins, souk pour produits artisanaux, denrées agricoles, animaux, ... (cas du Gourna),
- Lieu de retour des savoirs faire artisanaux traditionnels, dont la vente peut procurer des revenus supplémentaires.

En somme, l'habitat rural est modelé d'une façon ingénieuse, avec une adaptation extraordinaire aux divers contraintes naturelles, sociales,...d'où la variété des solutions. l'habitat rural anticipe sur la notion du développement durable.

Références

1. Albums photos, Habiter écologique à La Cité, 2009. <http://www.cyberarchi.com/dossier/>
2. Article-focus-sur-Djerba-perle-de-la-méditerranée
3. Denis Couchaux, (2004), Habitats nomades, Alternatives Parution, 192p.
4. Encyclopédie Encarta, (2009).
5. Encyclopédie de l'âge scolaire, 1981, p 652.
6. Larnaude Marcel, 1925, «L'habitation rurale des indigènes en Tunisie. In : Annales de Géographie., t. 34, n°192. pp. 560-563.
7. Leichter, années 20
8. Mumford L., (1964)
9. Past Worlds
10. Simpson C. , (1867), p. 241.
11. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Harran>
12. [http://www.kahinaphotos.canalblog.com/tag/habitat berbère](http://www.kahinaphotos.canalblog.com/tag/habitat%20berbère)
13. <http://www.moncahier.info/cinquieme/islamafrique.htm>
14. <http://www.picasaweb.google.com/lh/photo/>
15. <http://www.whc.unesco.org/fr/activites>
16. <http://www.4shared.com/office/IbArN0bd.html>
17. <http://www.charme-immobilier.com/fr/voir-projet-1,Menzel-EL-ONS.html>
18. [http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/.....habitat et architecture](http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/.....habitat_et_architecture)
19. <http://www.e-olympus.com/maison.htm#evolution>
20. <http://www.gitedouiret.com/topic/index.html>
21. [http://www.google.dz/imgres Menzel el Karam](http://www.google.dz/imgres%20Menzel%20el%20Karam)
22. [http://www.google.dz/imgresborj sfaxien Tunisie&Start](http://www.google.dz/imgresborj%20sfaxien%20Tunisie&Start)
23. <http://www.matunisie.com/forum/index.php?/topic/128-matmata/>
24. http://www.mysteresdegypte.fr/l_architecture.html
25. <http://www.toutelatunisie.com/doc.php>.
26. <http://www.turkeyvacationplaces.com/harran.html>.
27. <http://www.egyptologica.be>
28. <http://www.hist-europe.fr>

29. <http://www.padfield.com>
30. <http://www.tursab.org.tr>
31. <http://www.tursab.org.tr>
32. <http://www.college-de-france.fr/site/nicolas-grimal/index.htm>
33. <http://eden-saga.com/f>
34. <http://urlespion.co/www.etudedumilieu.be>

 **Chapitre III :**
L'habitat rural en Algérie,
Évolution Urbaine et Architecturale.

Chapitre III : l'habitat rural en Algérie / Évolution Urbaine et Architecturale

III.1. INTRODUCTION

En Algérie, l'habitat rural se présente sous forme de « décheras », et « mechtas » (hameaux), regroupant des maisons appartenant souvent à la même grande famille, sous la gérance d'un chef qui est le plus âgé souvent. Au sein de ces maisons surgissent les aspects de la particularité dans le mode de vie, et l'originalité dans la conception et la perception de l'espace.

Ces « décheras », ces hameaux et ces petites unités socio-spatiales sont en plein mouvements. Sur le plan mode de vie, elles ne cessent depuis des décennies d'évoluer et connaissent une extension spatiale, tantôt lente, tantôt accélérée, due à des facteurs humains et physiques.

En Algérie nous distinguons alors, deux sociétés rurales anciennes, différentes l'une de l'autre du point de vue organisation spatiale.

- La première est une société paysanne sédentaire : soit une population communautaire et villageoise, c'est le cas de la grande et la petite Kabylie, les Chaouia,...

- La deuxième est la société pastorale, soit la population nomade, se trouvant au niveau des steppes, et qui s'est sédentarisée au fur et à mesure en devenant « néo-sédentaire ».

Ce chapitre retrace les principaux modèles d'habitat rural de la maison et des villages, de la plaine, kabyles, Chaouis et des Ksours du sud en passant par l'expérience des villages socialistes, pour arriver à la fin à l'habitat rural réalisé actuellement, des modèles choisis à travers quelques wilayas du pays, nous permettrait d'avoir une idée plus concrète sur ce qu'on produit sur le même programme dans les autres régions .

III.2. PRESENTATION DE L'ALGERIE

L'Algérie est située au Nord-Ouest du continent Africain, s'étalant sur une superficie de 2.381.741 km², dont 3% des terres cultivables et 85% de désert. Avec 1200 km de côtes, l'Algérie est ouverte sur la Méditerranée au nord et se situe entre sept pays: la Tunisie et la Libye à l'Est, le Maroc et le Sahara occidental à l'Ouest, la Mauritanie, le Mali et le Niger au Sud. Son relief comprend deux chaînes montagneuses, l'Atlas tellien et l'Atlas saharien qui forment les frontières naturelles entre les principales régions d'Algérie :

- Les plaines côtières se trouvent au Nord du pays, au pied de l'Atlas tellien.
- Les Hauts-Plateaux, plaines, se situent entre les deux chaînes montagneuses.

- Le Sahara, au Sud du pays, l'un des plus grands déserts du monde avec 2 millions de kilomètres carrés. Il couvre 85% de la superficie du pays et est constitué de dunes, d'ergs, d'oasis et de montagnes. avec le point culminant, à 3000 mètres d'altitude (mont Hoggar).

Eu égard, sa grande superficie et son relief contrasté, l'Algérie se caractérise par une grande variété de climats.

- La zone littorale jouit d'un climat méditerranéen avec des hivers doux et une grande saison estivale chaude, tempérée par des brises de mer. Avec l'éloignement de la mer, le climat devient chaud et sec.
- L'intérieur du pays jouit d'un climat continental.
- Au Sud, le climat est désertique.

III.2.1. Organisation spatiale du pays

Le dernier découpage administratif algérien date de 1985, il divise l'Algérie sur le plan administratif en **48 wilayas**. Composée de **548 daïras** et de **1.541 communes**.

La wilaya est la plus grande entité administrative du pays. Elle est constituée d'un ensemble de daïras qui se composent chacune d'un groupe de communes.

La Commune, *cellule de base* de l'organisation administrative du pays, est composée d'une ou de plusieurs **agglomérations** et de **zones éparses**.

- ★ Agglomération : c'est un groupe de **100 constructions**, distantes les unes des autres de *moins de 200 mètres*. Une commune peut comporter une ou plusieurs agglomérations. L'agglomération où se trouve le siège de la commune est dite *agglomération chef lieu*. Les autres agglomérations d'une même commune sont appelées *agglomérations secondaires*. Lorsque toutes les agglomérations d'une même commune sont délimitées, le reste de la commune constitue le territoire épars (*zone épars*).
- ★ Zone épars : c'est le territoire de la commune où l'habitat dispersé est prépondérant. Cette zone ne renferme pas d'agglomération. Elle est constituée des petits groupements d'habitat et des constructions dispersées comme elle peut être entièrement vide de constructions.

III.2.1.a) Localisation géographique des communes rurales

Sur un total de **1.541 communes**, **979** soit **(64 %) sont dites rurales**. Leur localisation par grandes régions naturelles montre que le quart des communes rurales se situe dans les Hauts

Plateaux, près des deux tiers (64%) dans le Nord et enfin, (11%) des communes rurales sont localisées au Sud du pays. (Voir Tableau 1 : répartition des communes)

29 wilayas (sur un total de 48) affichent un taux de ruralité supérieur à la moyenne nationale qui est de 41,7 % (Résultats RGPH 1998).

L'évolution du taux de ruralité par wilaya entre les deux RGPH (1987 et 1998) permet de mettre en relief, en matière de dynamique démographique des espaces ruraux, trois types de situation :

- un premier groupe composé de 22 wilayas dans lesquelles la part de la population rurale dans la population totale connaît une **baisse** sensible (moins 10 % et plus),
- un second groupe composé de 13 wilayas pour lesquelles la **baisse** de la population rurale se situe globalement à hauteur de celle enregistrée au niveau national (- 8,6 %),
- un troisième groupe de wilayas (13) où la population rurale reste **relativement stable**.

Tableau. III. 1 : Répartition des communes. / (Source : O.BESSAOUD - 2006)

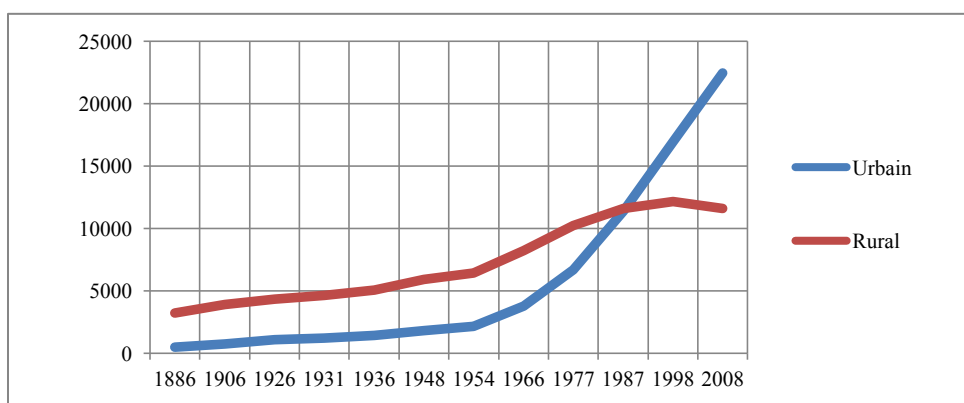
ALGERIE	National	Nord	Hauts Plateaux	Sud
Communes Rurales	979	562	287	130
Communes Urbaines	562	384	120	58
Communes Totales	1541	946	407	188

III.2.2. Population

Tableau. III. 2 : population rurale et urbaine. (U: million) / (Source : RGPH, 2008).

Années	Rurale	Urbaine	National
1987	11.6	11.4	23.0
1998	12.1	17.0	29.1
2005	13.4	20.5	33.9
2008	11.5	22.6	34.1

Graphe interprétatif du tableau III.2 / source : Auteur – 2012.



- L'écart entre population rurale et urbaine va jusqu'au **double** (en 2008) : en 1987 cette population qui dépassait certes d'un peu se trouve en régression et voire doublée en 2008, c.à.d. 20 années après.

- Le taux d'accroissement national est égal à : 1,86% (en 2008).
- Indice de fécondité : 2,5 enfants par femme.
- Espérance de vie : 75 ans (2008).
- La densité moyenne de la population est de **14,3** personnes au Km², néanmoins cette moyenne n'est pas significative de l'ensemble car la répartition est très hétérogène entre les trois grands ensembles du pays (la bande littorale : **273, 3** hab. /Km² le tell, la steppe : 73,3 hab. /Km², et le sud du pays : 1,5 hab. /Km²).

III.2.2.a) Mouvements de population et d'exode rural

- L'application de la politique des terres brûlées, le regroupement de la population dans des centres de recasement a fin de pouvoir contrôler son mouvement et de stopper la participation à la révolution, la saisie des terres à haut rendement agricole par le colon. Ce sont les principaux facteurs qui ont conduit et poussé à la désertification du milieu rural pendant la guerre d'Algérie.

- Aussi, l'indépendance a été accompagnée d'un très fort mouvement d'exode rural et d'occupation de la ville, cette dernière exprimait symboliquement la reconquête d'un espace de souveraineté politique et la possibilité d'accès à des biens et services publics et privés qui étaient généralement le monopole des populations françaises et européennes.

- l'insécurité qui règne en milieu rural (terrorisme) et l'absence d'infrastructures de base (éloignement de l'école, absence d'infrastructures de santé, absence de route), sont les deux causes principales qui expliquent la persistance de cet exode.

- aujourd'hui encore, ce mouvement d'exode se poursuit, il : « exprime franchement le fait que le processus de résorption des inégalités territoriales et socio-économiques n'a pu être soutenu depuis le temps. Il contribue certainement à marginaliser sur le plan économique une partie des territoires, mais aussi des groupes de la société rurale (comme les nomades, les agro-pasteurs et les agricultures paysannes et familiales).

La tendance à «l'urbanisation» des villes ou des agglomérations rurales et semi rurales s'explique alors, par l'effet de plusieurs facteurs parmi lesquels : l'accroissement des revenus, l'amélioration des conditions de vie, la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics de base ainsi que le regroupement ces dernières années des populations des zones éparses, pour des raisons de sécurité. (Omar BESSAOUD, 2006).

III.2.2.b) Situations différentes selon les zones rurales

L'évolution de la ruralité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire rural. Actuellement si 45 % de la population rurale vit dans des habitations éparses (5.419.525 habitants) et à plus de 55 % en habitat aggloméré (6.714.401 habitants) dans près de **3.500 agglomérations rurales** et/ou semi rurales, cette distribution varie selon les 48 wilayas. Des différenciations sont à retenir

dans le processus à l'intérieur des régions mais aussi entre le monde rural et le monde urbain (RGPH-98).

III.2.3. Activités et emploi en milieu rural

La population rurale qui était à forte dominante agricole dans le passé, se trouve actuellement, occupée à part égale dans les secteurs primaire et tertiaire, avec respectivement **39,5 %** et **39 %** des occupés totaux de la strate. Le secteur secondaire occupe une part de près de **25 %** et qui est en hausse.

- Le *secteur primaire* concerne la collecte et l'exploitation directe de ressources naturelles (matériaux, énergie, agriculture, pêche) ;
- Le *secteur secondaire* concerne les industries de transformation (agissant sur les matières premières) ;
- Le *secteur tertiaire* regroupe les industries de services (essentiellement immatériels : assurances, intermédiation, formation, études et recherche, administration, services à la personne, sécurité, nettoyage, etc.)

La population rurale occupée dans l'industrie représente encore 8,8 % et le BTP 12,6 %.

La population agricole, tout en restant encore majoritaire au sein des zones rurales, évolue ainsi vers d'autres activités de services ou de transformation. La tendance à la pluriactivité des ménages ruraux s'accroît.

Marquée par son caractère pluvial rendant ses performances incertaines, l'agriculture algérienne est caractérisée en effet par l'exiguïté des exploitations agricoles puisque quelque 70% de celles-ci ont une superficie inférieure à 10 hectares. L'agriculture subit d'autres contraintes qui grèvent son potentiel de croissance et pèsent sur les équilibres écologiques des différentes régions naturelles. On peut citer entre autres, la surexploitation des ressources hydriques souterraines, l'érosion des sols et leur salinisation ainsi que la désertification qui menace les 32 millions d'hectares de terres de parcours et le couvert forestier de l'Algérie du nord.

La main d'œuvre susceptible de s'orienter vers des activités multiples est importante. Plus du quart des membres des ménages sont sans emploi ou demandeurs d'emplois et la faible croissance de l'emploi rural oblige de maintenir une population sur de petites exploitations.

Le marché de l'emploi dans ces zones rurales se caractérise par son instabilité et sa précarité, de mauvaises conditions de travail, l'absence de réglementations, de basses qualifications des employés, sans négliger la faiblesse dans le domaine des formations professionnelles.

Les moins de 20 ans constituent plus de 51,5 % du total des ruraux et la tranche d'âge 20-29 ans représente plus de 36 % des actifs ruraux. Actuellement, le taux d'activité en milieu rural reste insuffisant par rapport au nombre important de jeunes en recherche d'insertion professionnelle. En effet en milieu rural, le taux de chômage moyen, évalué à 25,1 %, touche majoritairement la population jeune, notamment la tranche des 20-29 ans qui représente à elle toute seule plus de la moitié (51,4 %) des demandeurs d'emploi.

Les taux d'électrification rurale, de raccordement des agglomérations au réseau d'eau potable en zones rurales ont atteint respectivement à 95,5 % et 74 %.

Selon le Rapport National sur le Développement Humain (2000) des difficultés subsistent, particulièrement dans les zones isolées et où la population est éparse : Les distances moyennes par rapport à l'école ou au centre de santé sont respectivement de plus de 1 km et de près de 16 km. Les facteurs de progrès ne se sont pas diffusés de manière continue et n'ont pas toujours profité de manière équitable à l'ensemble des populations rurales. L'accessibilité aux services de base pour les populations dites éparses et le fonctionnement aléatoire des infrastructures ont alimenté un sentiment de marginalisation et d'exclusion des populations ces dernières années. *(Revue du CENEAP n° 34, 2004, p22).*

III.2.4. Attentes en matière d'équipement socio-collectifs de base

Des sondages d'opinion effectués auprès d'échantillons de ménages au niveau de différentes zones rurales sur les attentes des populations montrent que les routes, l'accès à l'eau potable et l'éclairage public sont retenus comme des priorités. La demande est également forte en matière d'infrastructures scolaires, de centres de santé et de logement (réhabilitation, relogement, aide à la construction).

Les politiques sociales (filet social, aides au revenu et à l'emploi, assistance médicale gratuite...) censées atténuer les effets du programme d'ajustement structurel et répondre à la problématique de la pauvreté croissante se sont révélées insuffisantes, inadaptées et inefficaces en milieu rural. Sur les huit (8) millions de personnes considérées comme pauvres au regard des indicateurs de pauvreté, plus de la moitié vit en milieu rural (estimation de 1998). Selon cette étude, la commune pauvre est, généralement, située en milieu rural steppique, en zone de montagne ou des piémonts. Elle est de petite taille, dispose de peu de revenus propres, connaît les plus faibles taux de scolarisation des enfants et les plus forts taux d'analphabétisme des adultes. *(Revue du CENEAP n° 32, 2004, p41).*

III.3. ARCHITECTURE RURALE TRADITIONNELLE

«Grande terre de régions climatiques et géographiques très dissemblables, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest proposant des sols, des matériaux différents; grande terre historique où les invasions appelaient souvent le repli dans les montagnes, les fortifications; l'Algérie présente **plusieurs régions d'architecture rurale authentique, avec une organisation d'une surprenante unité**». (Troin J.F, 1985, p360).

Pour imaginer et concevoir l'architecture rurale d'aujourd'hui, il faut d'abord passer par celle de nos ancêtres et faire appel aux racines. Ce qui permettra de comprendre, de décrypter certaines constantes, et de répondre aux évolutions les plus récentes. D'une part l'esprit général, étant que le monde rural signifie retard, sous développement...etc. alors que, les analyses effectuées dans ce domaine ont révélé un génie et un savoir faire incroyables et important de saisir. Dans un premier temps, nous rappelons que d'après «... *quelques enquêtes effectuées sur place, l'hypothèse de l'existence de différences fondamentales entre les populations urbaines et rurales a été infirmée, et que cette division ville-campagne ne résultait que d'un processus colonial ... à l'actif de cette hypothèse, deux constatations:*

- *Les femmes en milieu urbain étaient voilées alors qu'en milieu rural, elles ne l'étaient pas.*
- *Les femmes en milieu rural travaillent alors qu'en milieu urbain, faire travailler sa femme est considéré comme un grand déshonneur», (Chaouche S, 2002, p78)*

L'Algérie, vaste pays abritant divers paysages et cultures, regroupe en son sein une richesse architecturale qui a conservé les qualités d'harmonie d'une œuvre collective, qu'il est important de découvrir et d'en tirer les enseignements apportés et qu'il faut sauvegarder afin de les protéger avant que cela ne soit trop tard. On s'interrogera alors, sur la genèse de chaque type d'habitat rural. Ce qui revient donc, à analyser les rapports complexes que les hommes ont tissés avec la terre à travers les ères et les lieux.

III.3.1. Maison de la plaine

Dans la région des plaines, **deux constantes** apparaissent : la disposition en **maison-cour** et **l'orientation** générale **vers l'Est** et Sud-Est (direction du soleil du matin, adossant la maison aux vents pluvieux de l'Ouest et Nord-Ouest).

La maison des plaines est donc fermée sur l'extérieur, elle organise toutes ses pièces autour d'une grande cour ; les pièces d'habitations (les plus intimes, généralement polyvalentes) sont situées au fond (à l'opposé de l'entrée), alors que de part et d'autre de l'entrée, se disposent les pièces utilitaires à toit de chaume (diss) : la **réserve** et éventuellement l'**étable** (espace sale opposé au propre). La **pièce des invités** est en relation directe avec l'extérieur.

Cet Habitat rural, se présente en deux types de structures: l'une regroupée du type Mechta des hautes plaines ou hameau. Et l'autre émiettée en écarts, épars, (éclatée) du type gourbis ou huttes ruraux (Cote, M., 1996, 253p).

- La **mechta** constitue avec son espace communautaire, un groupement de plusieurs maisons proches les unes des autres, spatialement et socialement (les familles présentent souvent des liens de parenté entre elles).
- Toutes les habitations des régions de plaines s'ordonnent en position de piémont et profitent ainsi d'une petite source.

La maison, généralement une humble demeure rurale, est construite en terre (Toub) et enfermant les **pièces d'habitations** et la **cour**. Cette dernière, vaste environ de 50 % de la superficie de la parcelle, autour de laquelle se distribuent les pièces. (Thérèse Rivière, 1938)

Le **système constructif** traditionnel est très simple. La maison est construite avec **des murs** en pisé (hormis la face exposée aux pluies), matériau simple omniprésent et isothermique : *agglomérés de terre d'argile additionnée de tiges de paille* qui servent d'armature, par la suite ils sont enduits d'un mortier d'argile: sorte de crépissage. Les portes et fenêtres sont encadrées à la chaux. La **charpente** est composée d'un faîtage en bois brut (tronc) reposant sur les murs pignons. Il arrive aussi que l'on utilise des roseaux tressés. La **couverture** est faite d'un amalgame de paille ou de chaume avec de la terre d'argile.

Source: Zeynep Çelik, 1997

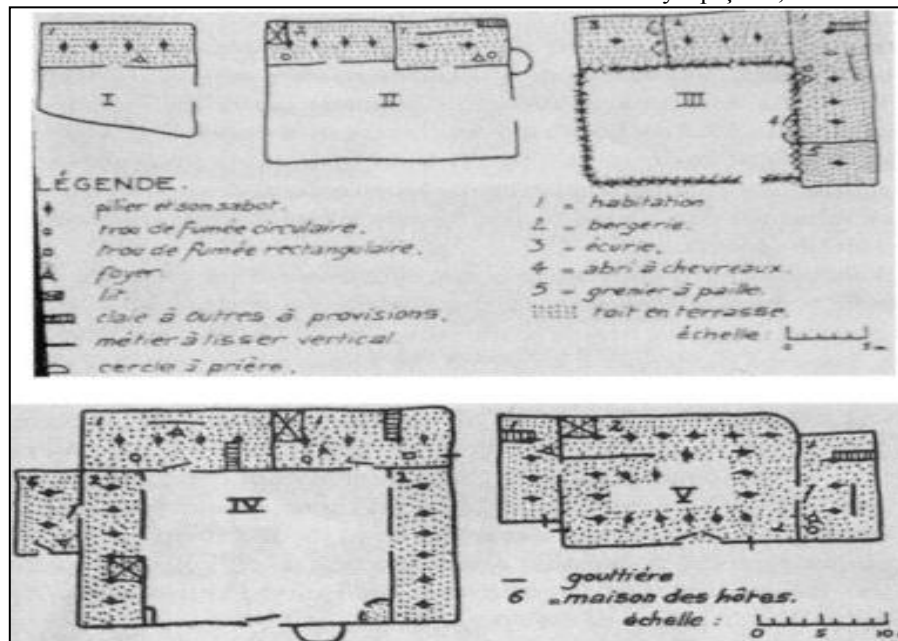


Fig. III.1 : Plans de maisons en terrasse.

Projection des formes possibles autour d'une cour. En cas de pluie la terre d'argile se gorge d'eau et perd son trop plein par le ruissellement de cette eau le long des fibres de paille. L'étanchéité de la couverture dépend de l'épaisseur de la couche d'argile et de paille. L'eau ruisselant sur la toiture transporte avec elle des particules d'argile; (c'est pour cela que la toiture doit être remise en état au moins une fois l'an par un apport nouveau de terre d'argile et de paille). Pour vaincre les effets du vent, il est parfois nécessaire d'utiliser des pierres afin d'alourdir la toiture. (Thérèse Rivière, 1938).

III.3.1.a) Processus d'évolution de la maison rurale des plaines

Par opposition à l'habitat traditionnel urbain qui est relativement figé, l'habitat rural des plaines, lui, a toujours été en transformation continue.

❖ La forme première de la maison

La *maison* la plus *simple* se présente sous la forme d'une pièce (principale) de 5 à 12 m² à laquelle s'ajoute un espace extérieur marqué par une haie de branchages et un four «kanoun».

Il n'y a pas de WC, ou de lieu réservé à cet effet (le WC, quand il existe, est toujours rejeté par rapport à la pièce maitresse).

(Source : CHAOUICHE S, 2008).

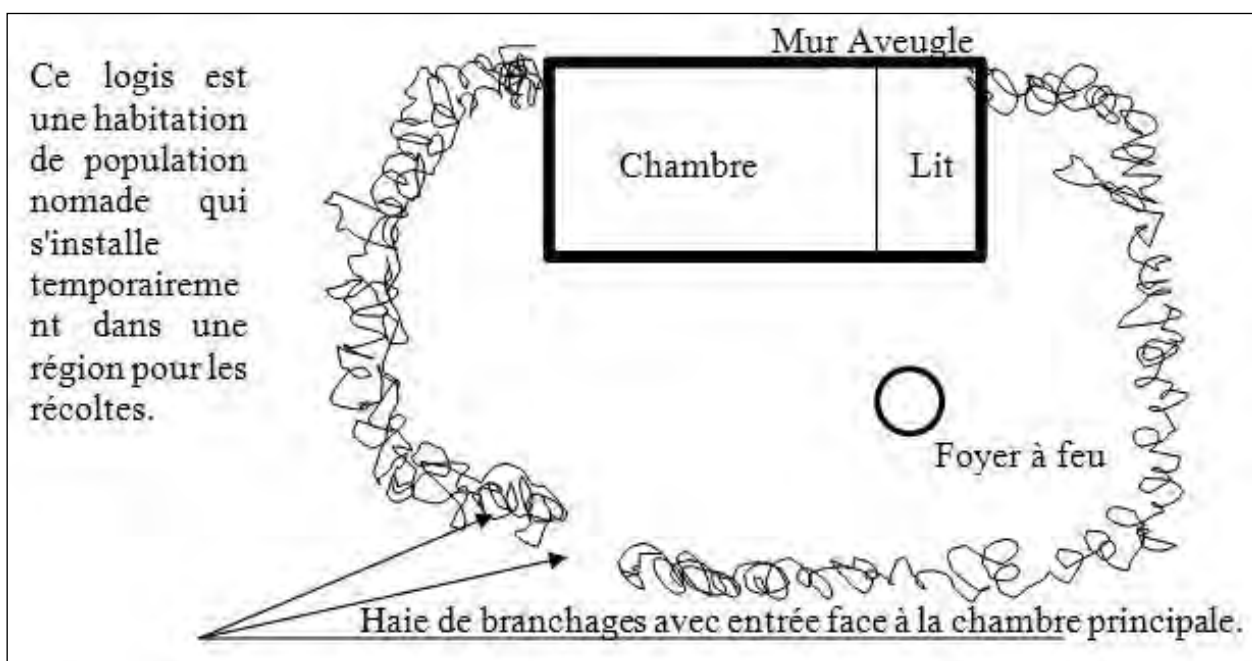


Fig. III.2 : Première phase de l'évolution de la maison de la plaine.

❖ Première phase de l'évolution

Dans un *premier temps*, l'évolution de la maison se fait de part et d'autre de la pièce principale, par la construction de locaux de services: remise, dépôt de bois, poulailler, cage à lapin et W.C. la position de ce dernier varie selon que l'espace est totalement clos ou non par la haie de

branchages (si l'espace n'est pas clos le W.C. sera rejeté par rapport à la maison, dans la direction opposée à celle formée par la maison et la haie partielle. Si l'espace est clos il aura une position de rejet mais à l'intérieur de l'enceinte et généralement à côté de l'entrée).

L'apparition des nouveaux locaux montre déjà une *première étape d'évolution* et un premier phénomène de sédentarisation : amélioration du confort et présence d'un poulailler ou d'un clapier (petit élevage).

❖ Deuxième phase de l'évolution

Dès que la famille s'agrandie, il y a construction de pièces latérales servant au coucher, c'est le signe évident *d'une seconde évolution* qui s'accompagne presque toujours par la fermeture complète de l'espace extérieur avec l'apparition d'un mur en terre de pisé. C'est le signe évident de la *sédentarisation poussée*.

❖ La troisième phase de l'évolution

Se caractérise par la reconstruction de la chambre principale en matériaux plus nobles comme la pierre, le parpaing ou la brique. Il y a alors apparition de deux fenêtres latérales de part et d'autre de la porte. Il y a aussi apparition d'une nouvelle toiture soit en tuiles ou en terrasse. Cette dernière remplit un certain nombre de fonctions: c'est sur cette *terrasse* que l'on fait sécher les tomates, les poivrons, le couscous, qui servira pendant l'hiver. Elle sert aussi à faire sécher la laine après l'avoir laver. La terrasse apparaît donc comme un signe extérieur de l'évolution sociale de la famille qui a des revenus et qui est devenu *sédentaire* (Colonna F, Sayad, et Bentabet Y, 1984, p303).

❖ Quatrième phase de l'évolution

Dans cette phase s'effectue la reconstruction de l'ensemble des autres éléments qui composent la maison en matériaux durs. Il y a apparition de fenêtres latérales de part et d'autre de la porte de chaque chambre. Il y a l'apparition d'une cuisine souvent combinée avec le W.C. et l'entrée, qui reste toujours sans chicane bien que dans certains cas rares de maisons rurales on trouve une chicane très simple (c'est un apport typiquement urbain et dans la majorité des cas, elle n'existe pas, et n'apparaît pas comme un besoin).

III.3.2. L'architecture Rurale Kabyle.

III.3.2.a) Village kabyle (Taddarth)

Le village Kabyle est localisé sur **les hauteurs**. Les maisons se localisent sur le sommet et descendent progressivement vers le bas jusqu'à former un ensemble circulaire. Sur les plateaux élevés, elles se succèdent du haut vers le bas. Cet emplacement s'explique par :

- La recherche d'un refuge contre les nombreuses invasions qu'a connues le pays ou dans l'idée d'un recul stratégique.
- L'attachement de la population Kabyle à sa terre malgré les contraintes que le site engendre, (La vente d'une parcelle de terre dans son village est vue comme une ruine : caractère sacré à la terre, celle des racines et des ancêtres).

Le plan typique d'un village kabyle est, souvent un cercle dont les bâtisses juxtaposées, dessineraient les rayons, (à l'inverse des villages Chaouis ordonnés différemment et où les maisons sont disposées en cercles concentriques plutôt que par rayons). Son profil est en gradins où chaque maison domine celle qui la suit.

Les maisons dans un village Kabyle sont perpendiculaires aux courbes de niveaux.

Sources : Vicente, C., 1959, p. 26. - <http://tresors-kabylie.com/>

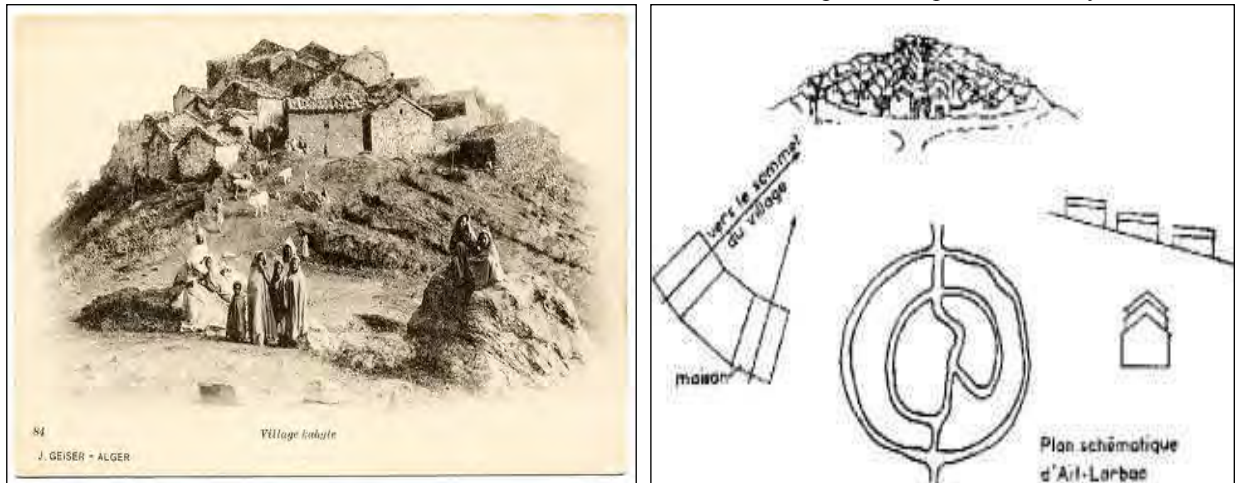


Fig. III.3 : Village Kabyle, une citadelle naturelle imprenable.

Le village kabyle, décrit un cercle autour du sommet, (qu'ils soient de forme allongée ou circulaire, ils ont été conçus de façon à pouvoir être efficacement défendus). un réseau de voiries croisé généralement par une ou deux voies pénétrantes qui permettent à qui n'a pas affaire dans le village d'aller son chemin sans y entrer. Les villageois pouvaient donc ainsi assurer leur sécurité et la surveillance des champs et des espaces inter villageois, (Il était interdit ou mal vu de construire en dehors des limites du village ; on craignait, si on le faisait, l'extinction de la famille). On aperçoit le village kabyle de montagne avec son mausolée, son agora (Tadjmaâth), ou lieu de rassemblement du village, sa source (tala) espace féminin par excellence, ses jardins

(timizar), sa mosquée et par ses maisons tournant le dos à l'extérieur et formant une sorte d'enceinte sans ouverture, elles ouvrent sur des ruelles étroites et irrégulières.

«A l'entrée du village, se trouvent les aires à battre, greniers à fourrage, les meules et les presses rustiques (huile). Les sentiers se dédoublent afin que l'étranger qui n'y a pas affaire puisse passer son chemin sans entrer. Ainsi, dès l'abord, le village affirme son intimité close et secrète en même temps que son unité résolue à l'égard du dehors. Le village se centre généralement sur la mosquée discrète souvent sans minaret». (Dahmani M. 1987, p124)

Chaque quartier, avec ses rues, son aire à battre, son cimetière correspond à un sous-groupe social. Le village traduit ainsi une forte communauté sociale.

III.3.2.b) Maison kabyle «Axxam»

«Rudimentaires mais pas moins ingénieuses dans leurs techniques de construction, les bâtisses des anciens sont ainsi réfectionnées aujourd'hui et servent souvent d'entrepôts ou d'annexes...», (Maunier René, 1926)

Source : <http://www.kabyle.com>



Photo III.1 : Maisons kabyles.

Simple et élémentaire, les maisons kabyles «**Axxam**» ou «**Akham**» abritaient autrefois sous un même toit exigu *une famille*, avec *ses animaux*, *ses instruments* et *ses produits*.

Bien que différemment construites, les maisons kabyles ont toutes des points communs :

- Pour construire leurs maisons, on faisait usage de matériaux locaux : pierre, terre argileuse, bois de cèdre et de peuplier, tuiles romaines en terre cuite d'argile, etc...

Organisation Tripartite de la maison Kabyle :

La maison Kabyle *axxam* est de plan rectangulaire, ses dimensions intérieures moyennes sont de 7m de longueur, 5m de largeur et 3 à 3,5m de hauteur. Elle constitue un abri aux hommes et aux

animaux domestiques qui vivent communément sous le même toit. La partie la plus grande est réservée aux humains (**Taqaâts**), elle occupe environ les deux tiers de la superficie totale. La seconde appartient aux animaux, l'étable (**Addaynin**), elle occupe le tiers et la troisième (**Takanna ou Taâricht**) se trouve au-dessus de la deuxième, une soupente réservée au stockage du grain et au rangement des outils.

En bref, on peut dire que le volume se divise en trois parties essentielles :

- ❖ La salle *Taqaâts*,
- ❖ L'étable *Addaynin*
- ❖ La soupente *Taâricht*.

La salle : dans le logement, la porte (tabburt ou taggurt) donne directement accès à la salle commune (**taqaât** ou agun). Il s'agit d'une pièce toute en longueur, sobre, sombre, intime... C'est là, que s'accomplissent les actes du quotidien : naître et mourir, manger, dormir,...

Source: Ramon Basagana, Ali Sayad, (1974)

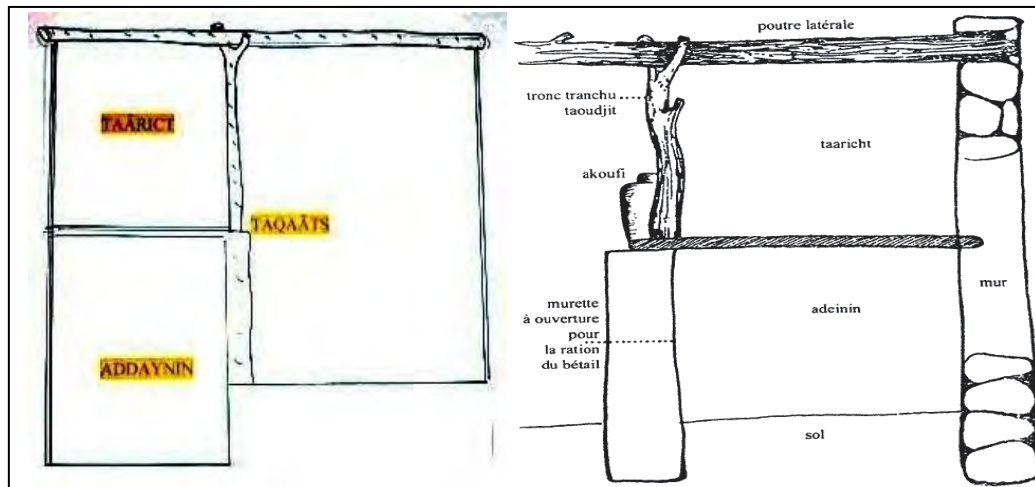


Fig. III. 4 : Division tripartite de la maison Kabyle.

L'étable : Du côté opposé de la même salle, se trouve l'étable (**Adaynine**) séparée d'un petit mur à claire-voie (la *tadoukant*). C'est là que passent la nuit les chèvres, les moutons et les vaches (s'il y en a, car c'est un signe de richesse), l'âne d'habitude, couche dehors. Une façon de profiter en hiver de la chaleur animale et de les faire profiter de la chaleur du kanoun).

La soupente : La soupente (petit grenier), (**taâricht**) située au-dessus de l'étable reçoit les *ikoufan* ou jarres à provisions- de volumineux réservoirs à huile, grains...etc. C'est là aussi que les femmes posent les couvertures, les coffres (*assenduq*) ... et que dorment les parents ou enfants.

Partie 1 : La pièce maîtresse «Taqaât» - caractéristiques et fonctions.

Dans la plupart des anciennes maisons on retrouvait une grande pièce d'environ trente-cinq mètre-carrée, c'est donc la pièce maîtresse où se rassemblaient tous les membres de la famille, mais aussi, un lieu où un **Kanoun** était creusé au niveau de la partie supérieure, loin de la porte d'entrée. Le Kanoun servait à chauffer la maison en hiver, mais aussi pour faire cuire la nourriture et faire sécher les habits lavés ou mouillés. On se chauffait avec du bois collecté durant l'été et l'automne.

Dans cet espace, se trouvait aussi :

- ◇ **Azatta**, métier à tisser traditionnel ; les femmes travaillaient la laine, tissaient des tapis, des habits (Burnous... qu'on porte pour se protéger du froid ou se couvrir de la pluie).
- ◇ Des jarres en terre cuite qui servaient à stocker du blé, de l'orge, de la semoule, des fèves, des figues sèches, etc. Les grandes jarres appelées *Ikhoufane* (**Akhoufi** au singulier) et les petites, *thikhoufathine* (**Thakhoufith** au singulier).
- ◇ **Adekkkan**, genre de placard sans porte qui servait de buffet pour ustensiles.
- ◇ **Assakkoun** (corde en fil de fer), utilisé pour accrocher les oignons et l'ail afin de les conserver pour l'hiver. Cette corde était placée juste au-dessus du Kanoun pour que l'oignon et l'ail se conservent longtemps et bien, jusqu'à la prochaine récolte.
- ◇ **Igaguène** (Iguig au singulier), morceaux de bois rigide (d'environ soixante centimètres de long et huit à dix centimètres de diamètre). plantés dans les murs du salon pour accrocher divers objets, notamment **Thagachoult** (genre de sac fait avec de la peau de mouton et servant à faire du petit lait et du beurre). **Thafloujth** était également utilisée pour produire du petit lait. genre de citrouille qui ne se mange pas ; la coque, débarrassée de ce qu'elle contenait comme grains et autres matières, est séchée à l'ombre pour servir comme instrument d'extraction du petit lait et du beurre.
- ◇ Le sol de cette pièce, appelé **Aghouns**, était légèrement surélevé d'environ quarante à cinquante centimètres par rapport au local servant d'écurie. Les murs du salon étaient également revêtus d'abord avec de la terre d'argile puis avec du plâtre leur donnant la couleur blanche qui noircie très vite sous l'effet de la fumée du Kanoun.

Source : www.tadjenanet.free.fr/Kabylie/maison.htm

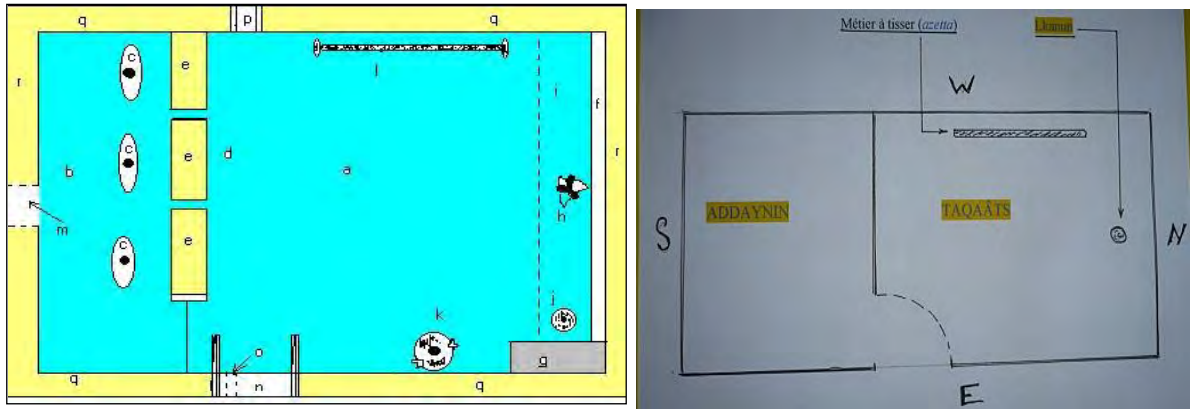


Fig. III. 5 : Plan de maison Kabyle, Axxam.

LÉGENDE :

- | | |
|--|---|
| a) taqaet , sol de la maison /Salle maitresse. | j) tassirt , moulin domestique. |
| b) adaynin , étable - écurie. | k) lbila , grande jarre pour la réserve d'eau. |
| c) akufi , grande jarre à provisions | l) azetta , métier à tisser. |
| d) tadekkant , large banquette en maçonnerie | m) ettaq , lucarne. |
| e) lmedwed , mangeoire : ouverture aménagée dans tadekkant. | n) tavvurt u xxam , porte d'entrée. |
| f) adekkan , étagère en maçonnerie. | o) tazulikht , rigole d'écoulement (sous la porte d'entrée). |
| g) tagrurt , réduit destiné à du petit bétail | p) tavvurt m berra , petite porte réservée. |
| h) lkanun , foyer | q) tasga , mur de façade. |
| i) aeric , claie à glands (emplacement au-dessus du foyer). | r) tacraft , mur de pigeon. |

- ◇ Tous les ans, à la belle saison, les femmes réparent les fissures : elles étendent une couche d'argile et la dament. Puis, polissent la surface avec un galet.
- ◇ La porte d'entrée principale possédait **Amnar**, un genre d'arrêtoir en pierre d'environ vingt centimètres de haut pour empêcher les eaux de rentrer à la maison en hiver.
- ◇ Le salon possédait une autre petite porte, en face de la principale, dite **Thakablith** car elle permettait au vent frais d'été de rentrer dans le salon. Ce dernier avait aussi une petite fenêtre pour la lumière du jour et l'aération.

Partie 2 : L'étable «Adaynine» - Particularités.

Local mitoyen au salon, servait d'étable et d'écurie, légèrement en contre bas par rapport à *Taqaât* et en pente pour faciliter l'écoulement des eaux, ainsi que l'évacuation du fumier et du purin. Sa hauteur du sol au plafond est d'environ 1,50m.

Source : Ramón Basagana, Ali Sayad, (1974)

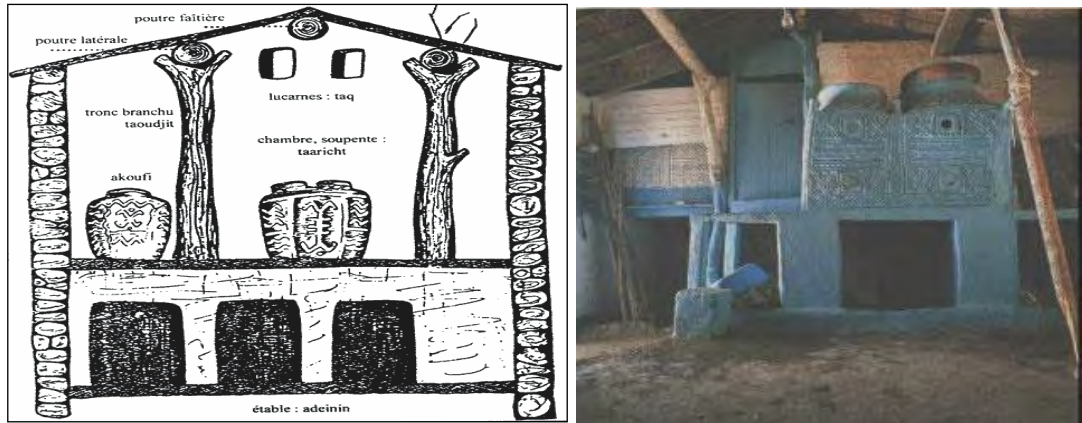


Fig. III. 6 : L'étable et le grenier.

Le salon et l'écurie possèdent la même porte d'entrée et communiquent entre eux. Il est à noter, que ce type de construction permettait de rationaliser le chauffage en hiver et de s'occuper des animaux domestiques pendant la nuit. On leur donnait à manger et on les visitait sans sortir dehors ; c'était une façon de se protéger du froid.

- Son sol est recouvert de grosses dalles, et les murs sont restés naturels, ils ne sont pas crépis à l'argile contrairement à ceux de Taqaât.

Partie 3 : Un petit grenier «Thaaricht» - spécifités.

C'est la soupente située au-dessus de l'Addaynin séparé par un plancher de bois, sa hauteur est d'environ 1,50m. On retrouvait souvent un petit grenier (**Thaaricht**). C'était là où l'on déposait certains produits de consommation tels que les grenades récoltes en automne, la viande séchée, provisions de tout genre, alimentaire, literie, vêtement, et la paille et le foin servant à nourrir les bêtes...etc., elle peut également servir de chambre à coucher. « Taaricht » est éclairée par une lucarne.

Source : www.tadjenanet.free.fr/Kabylie/maison.htm.

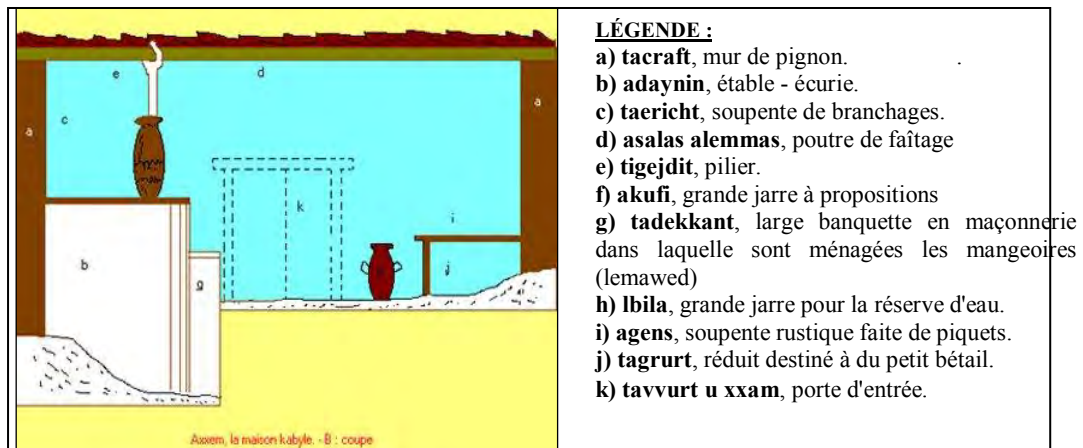


Fig. III.7 : Ancêtre du «duplex» appartement à deux niveaux dans le même volume habitable.

III.3.2.c) Maison kabyle collective

- La maison kabyle s'ouvre très souvent sur une cour intérieure centrale, l'**amrah**. Les frères et sœurs qui y habitent cuisinent ensemble avec les parents, lesquels habitent *axxam* ou "grande maison". Ces logements sont répartis tout autour de la cour intérieure (Fig. III.8).

- Chez les familles plus aisées, outre les deux pièces, citées ci-dessus, on pouvait trouver deux à trois autres chambres assez vastes, une petite pièce servant de cuisine, une salle d'eau et une pièce appelée askif, par laquelle on accédait à la cour centrale et aux autres chambres. Askif, possédait une grande porte assez large, comportant deux ouvrants dont l'un d'entre eux était muni d'une petite porte. Askif comportait un passage d'environ un mètre et demi de large, d'un espace surélevé de près de soixante-quinze centimètres par rapport au passage et d'un lieu où l'on pouvait déposer les petits fûts d'eaux; Une rigole était prévue pour permettre à l'eau de ruisseler et de sortir à l'extérieur de la maison).

La porte de clôture, (*tabburt-bwefrag*) possède un loquet que l'on manœuvre de l'extérieur à travers une ouverture discrète percée dans le montant.

Des banquettes sont disposées latéralement le long du porche: on les appelle *idekkawanen*. Elles sont suffisamment larges pour que dans certaines régions, on y prenne ses repas pendant l'été.

La maison kabyle encore de nos jours a comme particularité de posséder dans son jardin un figuier protecteur (sacré).

La cour intérieure espace féminin par excellence est divisée en deux parties fonctionnelles. La partie ensoleillée réservée à l'entreposage du bois, au séchage du linge, des conserves annuelles de figes, d'olives noires, de poivrons et autres condiments et herbes médicinales. La partie opposée, ombragée (par un figuier et sous la treille ou l'olivier) plus sollicitée durant la saison chaude, sert au repos des bêtes durant les heures de canicule. Une porte dérobée thakharadjit donne sur l'arrière de la maison où est situé le cabinet de toilette et l'entrepôt de fumier.

Source : Maunier René, 1926, p45.

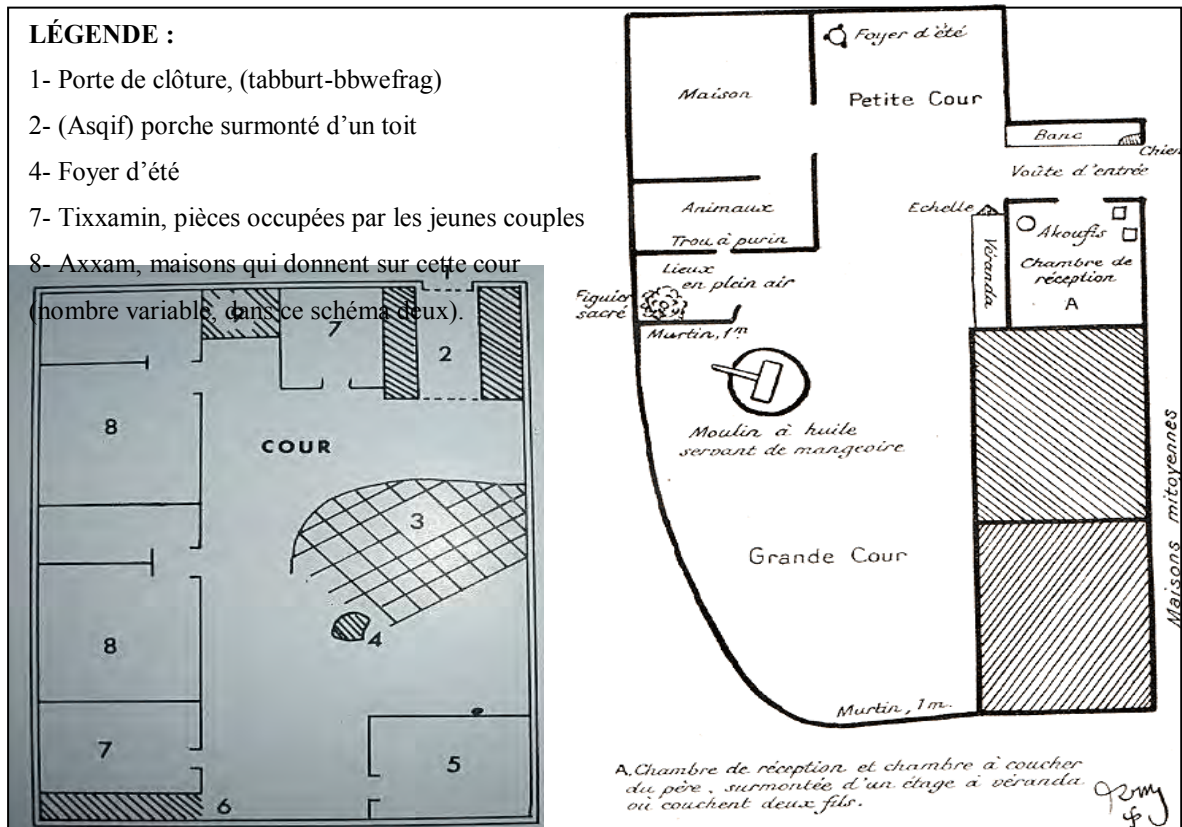


Fig. III.8: Groupement des maisons Kabyles autour d'une même cour intérieure.

Mode constructif en Kabylie

Un bon exemple d'intégration au site, l'architecture Kabyle montre la relation de respect de l'homme pour son environnement, elle nous enseigne un nombre de savoir-faire que cet homme a produit dans cette architecture « vernaculaire » et qui représente de vraies leçons en matière d'intégration au site et de construction bioclimatique.

◇ Les matériaux

La maison Kabyle est édifée avec des matériaux naturels et locaux qui sont composés essentiellement de la pierre, la terre et du bois, des matériaux très disponibles en Kabylie.

La pierre : est extraite du terrain qui est souvent rocheux ou à l'endroit où elle est disponible. Utilisée dans la construction des murs, son utilisation ne nécessite pas de traitement particulier sauf peut-être celle de le tailler pour lui donner une certaine forme. Matériau solide et lourd, la pierre est un vrai accumulateur d'énergie à forte inertie thermique, il emmagasine de la chaleur pour la restituer dans les moments de fraîcheur. C'est aussi un matériau très ancien, il a depuis toujours été utilisé par l'homme, dès les premières civilisations à nos jours. Sa résistance est longue dans le temps, qu'il a l'avantage d'être utilisé et réutilisé, comme il peut retourner dans la

nature sans lui causer aucun inconvénient. Autrement dit, il ne présente aucune nocivité ni pour l'homme ni pour l'environnement.

Le bois aussi est un matériau très disponible en Kabylie : région très boisée. Plusieurs variétés de bois existent telles que le chêne, le frêne, l'olivier, l'eucalyptus et le pin...etc. il est utilisé pour la superstructure, les poutres et les piliers, pour la charpente, mais aussi pour les portes et les ouvertures.

Ressource de la nature, le bois a l'avantage de se renouveler dans le temps. Il est léger et facile à transporter et à transformer, sans produire de déchet capable de nuire à la nature. Le bois est isolant et possède d'incroyables pouvoirs de régulation hygrométrique qui évite ainsi les risques de condensations et de ponts thermique. Quand il est utilisé naturellement sans aucun traitement extérieur de vernis ou de peinture, le bois a l'avantage de neutraliser les toxines et les mauvaises odeurs. En plus de ses diverses utilisations dans la menuiserie des portes, des fenêtres, des charpentes et des escaliers, il a aussi l'avantage de servir de combustible tout à fait naturel.

La terre est un matériau très utilisé dans la construction de la maison Kabyle. Naturel par excellence, il est facile à extraire et ne présente aucune difficulté quant à son extraction, à son transport et à sa manipulation. Il est employé pour la liaison des pierres composant les murs de la maison, mais également pour enduire et pour revêtir les murs et le sol de la maison rurale. Les murs épais en terre présentent l'avantage d'accumuler de la fraîcheur dans les périodes de fortes chaleurs et de se transformer en accumulateur de chaleur dans les périodes les plus froides. La terre est aussi utilisée pour la confection d'un certain mobilier essentiel au sein de la maison : différents silos et jarres existants à savoir les silos à grains, les jarres à l'huile et les jarres à eau.

La paille dans la maison Kabyle est un matériau utilisé mélangé au matériau terre pour préparer l'enduit utilisé pour les murs et les sols de cette dernière. La paille matériau végétal présente l'avantage d'être économique, durable et biodégradable. Mélangé à de la terre, la paille constitue un enduit d'une très bonne isolation phonique. Disponible sur place ainsi que les roseaux utilisés pour la couverture.

◇ ***Techniques de construction***

Les fondations dans la maison Kabyle sont peu profondes, elles peuvent atteindre 1,20m de profondeur. Lorsque le sol est constitué de roche, les fondations n'existent pas.

Les murs sont en pierre et d'une certaine épaisseur pour se protéger du froid en hiver et de la chaleur en été. On peut distinguer plusieurs procédés de construction pour les murs :

- Mur en pierres sèches : Dans ce procédé les pierres sont posées l'une sur l'autre à sec sans l'utilisation de mortier.

- Mur en pierres : Dans ce procédé on lie les pierres avec un mortier à base d'argile.
- Mur en pisé : C'est un mur qui est construit à base de mortier d'argile, utilisant un coffrage pour le moulage des murs.

Les poutres dans la maison Kabyle sont de deux types, celles sur lesquelles repose la toiture *sqef* et celles sur lesquelles repose la soupente (*Taaricht*).

La toiture est soutenue par trois ou cinq poutres longitudinales qui reposent sur les murs pignons dans des parties réservées à cet effet. C'est les troncs de frêne grossièrement équarris à la hache qui composent ces poutres. Le chêne est beaucoup moins utilisé car c'est un bois rare et moins résistant. La soupente repose sur trois ou quatre poutres de frêne.

Source : Maunier René, 1926, p45.

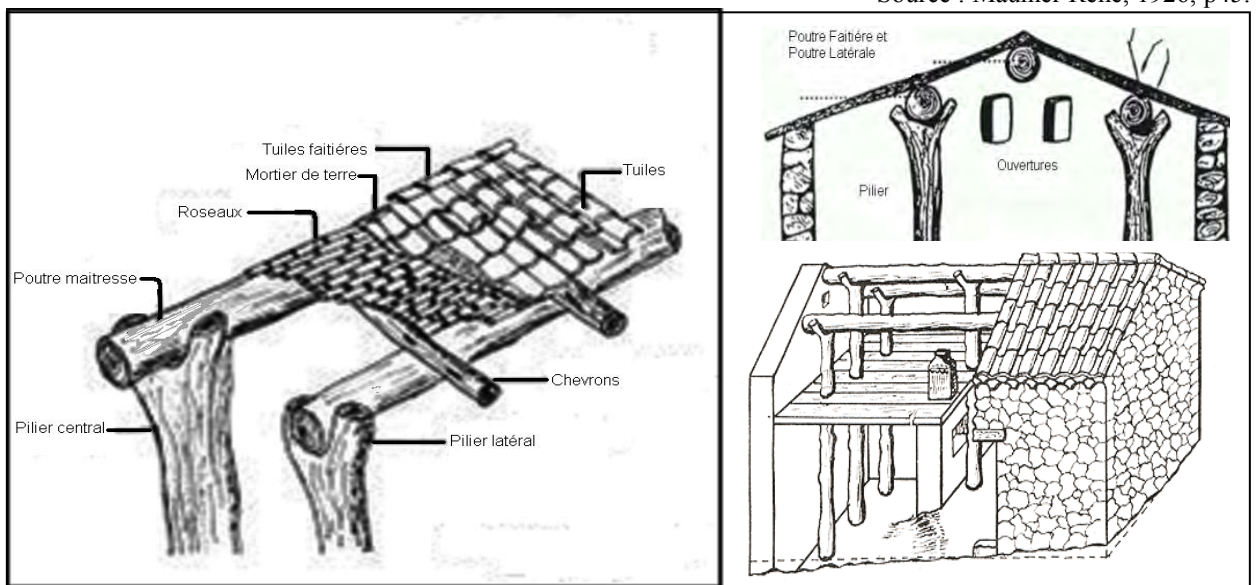


Fig. III.9 : Détails de la toiture en tuiles dans une maison Kabyle.

Une de leurs extrémités, traversent le mur et l'autre repose sur une pièce de bois transversale *ajgu*. Ce dernier est soutenu, du côté interne de la maison par trois piliers verticaux. (Fig. III. 9).

Les piliers supportent les poutres et reposent à leurs tours sur *addekkwan*. Les piliers sont de longs troncs d'arbre partagés dans leurs extrémités hautes en deux. C'est sur cette partie que se posent les poutres. Les piliers peuvent aussi reposer sur le sol dans lequel ils sont enfouis. Ces derniers traversent généralement *Taaricht* et *addaynin*.

Le toit : *Sqef* en Kabylie est à deux versants et de deux types : le toit en tuiles et le toit en terrasse. C'est le premier type qui domine dans la plupart des régions mais le deuxième existe aussi et d'une façon tout à fait caractéristique dans d'autres.

Les linteaux : Dans la maison Kabyle, la seule ouverture qui existe est celle de la porte d'entrée. *Taaricht* aussi bénéficie de petites ouvertures, mais le linteau en bois n'est employé que pour la porte d'entrée, les autres ouvertures les pierres sont soigneusement choisies pour jouer ce rôle.

Les planchers :

- Le sol de la salle commune *Taqaât* occupe les deux tiers de la surface totale de la maison. Il est constitué de gravier et de mortier à base d'argile auquel on rajoute de la paille hachée et de la bouse de vache. Le mortier de terre battue est dans certains cas mélangé à de la chaux ou de la tuile broyée.
- La soupenne *Taâricht* située au-dessus de l'*Addaynin*, a un plancher en bois qui est ensuite enduit d'un mortier à base de terre comme pour *Taqaât*.
- *Adaynin* occupe le tiers de la maison. Cette cellule est réservée au bétail et est constituée de grosses dalles, sans aucun enduit ni un moindre traitement intérieur.

Les revêtements : une tâche qui est du ressort de la femme (mural ou autre). En plus de *taqaât* et des murs qu'elle revêt assez régulièrement de terre rouge mélangé à de la bouse de vache, les murs bénéficient aussi d'un enduit à base d'argile blanche diluée dans de l'eau qui remet les murs à neuf une fois l'application finie. Cet enduit est utilisé aussi pour blanchir les jarres de terre ikuffan, les piliers et les banquettes.

Les évacuations : à l'entrée de la maison juste après le seuil on retrouve une petite surface en pente qui finit vers l'extrémité de la porte par une rigole par laquelle l'eau s'évacue, cet endroit sert pour faire la toilette le matin, les ablutions et pour se laver d'une façon générale mais aussi pour laver la vaisselle. Dans l'étable l'évacuation sert pour dépecer le purin.

- Il n'y avait pas de *cheminée* ou de *conduit de fumée* ; cette dernière sortait en s'élevant vers le toit de la maison, traversait le tapis d'osier et s'infiltrait à travers les tuiles. C'était là l'un des secrets de la maison kabyle ; le toit permettait à la fumée de sortir et empêchait le froid de pénétrer à l'intérieur (J-B- Micreau, SNAT, 1976, p52).

Déduction

«Chaque forme, chaque élément, division des maisons gardent leur sens et leurs fonctions».

La maison kabyle ne consomme pas beaucoup d'espace, ni beaucoup de matériaux de construction. C'est un habitat adapté au site à savoir, un climat de montagne assez rude, la forme et la topographie du terrain et la disponibilité des matériaux.

Lors de sa construction la maison Kabyle, ne consomme aucune forme d'énergies. Durant son cycle de vie le confort à l'intérieur est atteint sans consommation excessive de combustible pour le chauffage. À la fin de sa vie, la maison kabyle est entièrement recyclable : ses matériaux peuvent être récupérés, soit pour être réutilisés dans la construction, soit utilisés pour un autre besoin ou simplement retournent dans la nature.

III.3.3 L'Aurès : une architecture véritable

L'Aurès est un massif montagneux du Nord-Est de l'Algérie entre les hautes plaines du Constantinois et le Sahara. Les *Chaouia du Nord* se sont, sédentarisés à proximité des vallées fertiles où la culture intensive dans des jardins et palmeraies est possible. Alors que *ceux du Sud* sont "des semi-nomades pasteurs de chèvres et de moutons, cultivateurs de blé et d'orge qui vivent à peu près en économie fermée." (Thérèse Rivière). Ces semi-nomades hivernent au Sahara et estivent dans l'Aurès.

III.3.3.a) Les villages Chaouis : paysage en terrasses

Source : Bachir AGGUERABI, 2009.



Photo III.2 : Village entre Khenchela et Biskra tout en Toub.



Photo III.3 : Village à l'Aurès. Tout en terre accroché aux rochers de la région.

- La haute vallée, avec des villages situés à **plus de 1000 m**, totalement construits en pierre sèche et en bois : Les maisons occupent les volumes les moins importants de toute la vallée, l'espace des animaux se confond souvent avec celui des hommes. Le climat rude à cette altitude, implique un tissu très dense et des volumes restreints afin de limiter les variations de température.
- La moyenne vallée est, par sa position charnière *entre le nord et le sud*, lieu de transition, aussi bien au niveau climatique qu'au niveau du bâti : ici la maison est construite sur deux niveaux en brique de terre, avec des soubassements en pierre.
- Dans la basse vallée, mais à **plus de 200 m d'altitude**, les villages sont construits à proximité de l'oued, l'habitat y est plus étalé, et l'utilisation de la brique en terre sèche uniquement s'intègre à un microclimat plus doux et moins pluvieux.

À l'ouverture des vallées, les *décheras* sont parfois construites au pied des montagnes. Ils sont plus ordonnés et les rues sont mieux tracées. L'ensemble du cadre bâti d'une déchera a un seuil commun, l'entrée de la déchera: porte d'entrée ouverte dans un rempart ou simple placette où

aboutit la piste (cas le plus répandu), limite qui détermine la rupture du groupe avec les autres populations de la vallée.

« *Le village ou Déchera Chaouia épouse parfaitement la topographie du site en un gigantesque escalier dans lequel la terrasse de la maison sert de plancher à la maison supérieure* ».

C'est un ensemble dans lequel on peut distinguer plusieurs types et modèles d'habitat selon l'utilisation et les caractéristiques physiques du milieu dans lequel il s'inscrit :

Un habitat dispersé, « aéré » qui s'inscrit dans les immenses étendues des hautes plaines et recouvre tout le piémont Nord de l'Aurès.

Un habitat groupé, plus structuré et plus dense, situé souvent sur des crêtes ou en fond de vallée; ce sont les déchera du massif de l'Aurès.

Un habitat d'une typologie saharienne sans en subir les contraintes, l'habitat du piémont Sud. Il se définit par un groupement de fractions autour d'une cour (batha) traditionnellement lieu de rencontre et espace commun doté d'un point d'eau. Les agglomérations se rattachent souvent, dans ce cas, aux palmeraies, s'y abritant des variations climatiques comme des agressions extérieures.

III.3.3.b) Les maisons Chaouias «Akham»

« *Trapue, s'intégrant admirablement au site, la maison Chaouie est construite avec des matériaux locaux (de pierres ou de terre généralement), elle est discrète sur l'extérieur, seuls des trous d'aération, en forme de triangle, carré, hexagonale, rosaces y animent les façades. La cour est exigüe, elle ne représente guère plus d'un quart de la surface de l'habitation, c'est que la maison se développe verticalement sur deux, parfois trois, niveaux et c'est à l'étage que les pièces s'ordonnent autour d'un espace ouvert ensoleillé: la terrasse. La cour est transmutée dans la terrasse à l'étage. Alors qu'au niveau inférieur se trouve la grande pièce, sombre et fraîche, égayée par le métier à tisser et le foyer monumental «Kanoun», qui assurait à la vie familiale un cadre chaleureux*» (Chaouche S., 2009).

La maison Chaouie «Akham» ou «Taddart» est souvent fixée à la pente d'une hauteur isolée ou difficile à aborder. Les maisons accrochées à la pente face à la vallée, s'épaulent, s'accolent et forment une succession de gradins. La terrasse de l'une servant de seuil à l'autre jusqu'au sommet que couronne le grenier commun ou *Gel'a*. Les maisons sont de dimensions variables et généralement occupées par une seule famille, elles prennent ainsi un plan rectangulaire dont le côté le plus petit est perpendiculaire aux courbes de niveau. Les irrégularités du terrain, les bancs rocheux sont harmonieusement utilisés comme soubassement.

Source : l'écologie en Algérie, Nouara- algerie.com



Photo III. 4 : La maison Chaouie, abrite famille, réserves et animaux.

Dans la plupart des cas, la maison est constituée d'un rez-de-chaussée qui constitue souvent une *unique et grande salle* avec un foyer (hivers des Aurès froid), et où ont lieu les *différentes activités domestiques et familiales*. Dans toutes les maisons, au sein de cette salle, le métier à tisser ne manque jamais.

Dans tout l'Aurès, «Taddart» ou la maison Chaouie, abrite famille, réserves et animaux (organisation spatiale hiérarchisée, *Tripartite en hauteur*), (Photo III.4).

L'espace «homme»: le noyau autour duquel évoluent les autres espaces, souvent verticalement.

Au premier niveau, la bergerie avec parfois la remise pour le fourrage, le bois (partie humide);

Au second niveau, l'élément essentiel de la maison (partie utilisée par l'homme);

Au troisième niveau, ce sont les pièces de «réserves» *l'aelie* (partie sèche, espace de séchage).

Cette disposition apporte par ailleurs un confort thermique important.

Portes d'habitation : dans certaines **habitations**, les hommes et les animaux pénètrent dans la maison par une seule porte, la hiérarchisation de la circulation s'effectue juste après le franchissement du seuil et la bergerie s'ouvre directement sur la *skiffa tasquift*.

Un dédoulement d'accès à la maison existe. Les animaux pénètrent par une petite porte basse, de matériau et de qualité moindres que la porte réservée aux hommes. Elle se limite souvent à un assemblage de bois peu travaillé. Le seuil de cette porte est inférieur, étant situé sur la partie la plus en contre-pente.

L'homme entre dans la maison par une porte faite en bois de cèdre, finement travaillée. Cet élément étonne souvent par ses dimensions: soit un petit percement qui oblige à se courber, soit, à l'opposé, une immense porte de 2.00 x 2.10m, à grands battants. En fait la combinaison des deux : les petits percements donnent souvent sur *un seul espace*, polyvalent formant l'ensemble de la maison, c'est le noyau de base qui représente le *point de départ* dans l'évolution à travers le temps de la maison Chaouie. Actuellement, cette forme d'habitat s'accorde souvent à des

occupants aux revenus très modestes. Les différentes manifestations dans l'évolution de l'habitat passent par un agrandissement des portes pour plus de confort et de lumière.

❖ *Mode constructif à l'Aurès*

◇ **Les matériaux :**

La longévité de l'habitat est redevable aux techniques et aux matériaux utilisés, essentiellement de la pierre. Ce matériau limite les conséquences des insectes et du temps. Cependant dans la basse vallée, l'utilisation de la terre réduit la période de conservation du bâti et nécessite un plus grand entretien. Les matériaux locaux avec la topographie du terrain créent une continuité de formes, de teintes et une uniformité d'aspect.

Source : Bachir AGGUERABI, 2009.



Photo III.5 & Photo III.6 : Association de 2 matériaux naturels et traditionnels, Toub et pierre, au Sud des Aurès,

Ce qui renforce l'intégration de ces constructions vernaculaires au site. Les terrassements antérieurs pour aplanir le site sont inexistantes : c'est l'intégration aux pentes qui constitue le dénivelé des maisons. Parfois, dans certaines décheras, l'un des murs est constitué par une paroi rocheuse (héritage d'habitat troglodytique souvent présent dans la région).

◇ *Techniques de construction*

Murs : Le mur est constitué d'une double rangée de grosses pierres, disposées de champ, entre lesquelles est intercalée une mince pierraille. Ce mur est divisé en plusieurs assises, distantes entre elles d'environ un mètre, par des lits de branchages : les branches de petites dimensions (5 x 50 cm) sont posées transversalement à intervalles réguliers. Celles de grandes dimensions (15 x 250 cm) ceignent le mur. Elles sont posées longitudinalement au-dessus des premières.

Source : Programme MEDA-Union Européenne, 2001.



Fig. III.10 : Système constructif du plancher

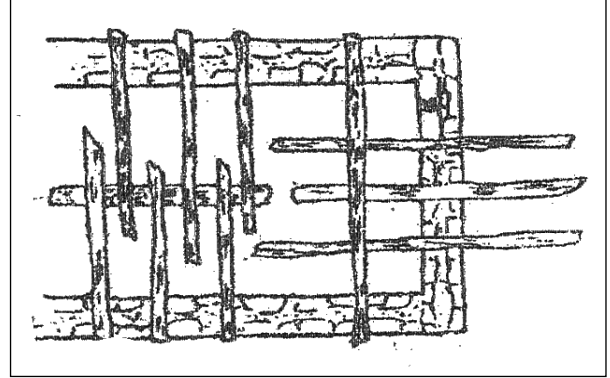


Photo III.7 : Coupe transversale

Le mortier de terre argileuse est particulièrement adhérent. On y ajoute parfois une petite quantité de paille hachée en vue d'obtenir plus de cohésion et de solidité.. L'adjonction de cendre de bois ou la sève de certaines plantes permet de le stabiliser.

Ossature : Le plancher est soutenu par deux piliers, troncs de genévrier, pin d'Alep, cèdre ou abricotier écorcés et plantés dans le sol à une distance variant de 1,50 à 2,50 m. Lorsque les troncs ne sont pas assez hauts, on les surélève au moyen d'un socle en pierres. À leur extrémité supérieure, est encastrée une semelle de bois d'au moins 1 m de longueur, taillée en biseau. Deux travées de branches de genévrier, de cèdre ou de pin d'Alep servant de solive reposent d'une part sur les murs latéraux, de l'autre sur la semelle. Des branchages de laurier-rose, du chaume, des graminées vivaces (diss) ou des branchettes sont placés sur les solives de façon à former un abri, sur laquelle on jette un mortier de terre argileuse, lui-même recouvert de terre sèche damée.

Sources : Programme MEDA-Union Européenne, 2001. & abcdelacpa.com



Photo III.8 & Photo III.9 : Ossature, Couverture et Revêtement extérieur.

Couverture : La terre sèche est répandue en surface sur une épaisse couche de mortier de terre longuement battue, après avoir été mélangée à de la bouse de vache, de la cendre de bois et la sève de certaines plantes. On procède ensuite au damage systématique de la couche de terre sèche jusqu'à ce qu'elle devienne parfaitement compacte. Le toit est ainsi imperméable à l'eau. La couche de terre sèche parfaitement damée évite l'apparition d'interstices en surface et assure, en l'occurrence, l'étanchéité du plancher. Un entourage de lourdes pierres plates maintient le toit pendant la tempête.

Revêtements de finition : Les murs extérieurs demeurent nus. Le mortier de hourdage utilisé avec avidité vers l'extérieur donne l'apparence d'un mur élevé uniquement en pierre sèche. À l'intérieur, le mortier est plus largement employé sur le mur. Il forme avec l'enduit composé de terre glaise, de bouse de vache et de paille finement hachée, la protection du mur. Celle-ci est renforcée en surface par l'application d'un enduit de dressage en terre blanche (templith).

Ouvertures et saillies en façade : petites ouvertures de formes variables, rectangulaires 30 x 50 cm, carrées ou triangulaires 15 x 20 à 20 x 30 cm, isolées ou en série (fig.III.11).

Source : Sarnia ADJALI, 1986.

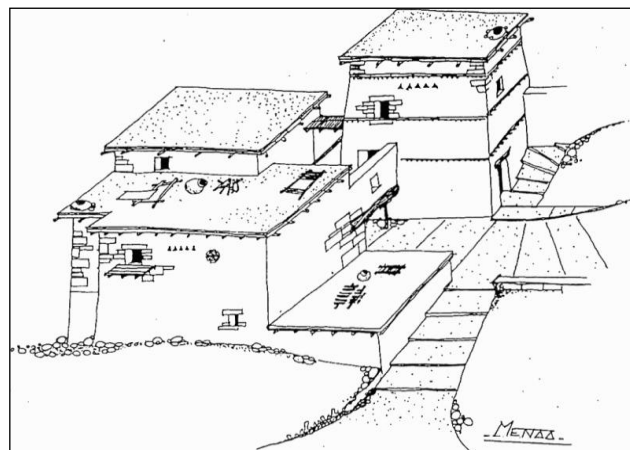
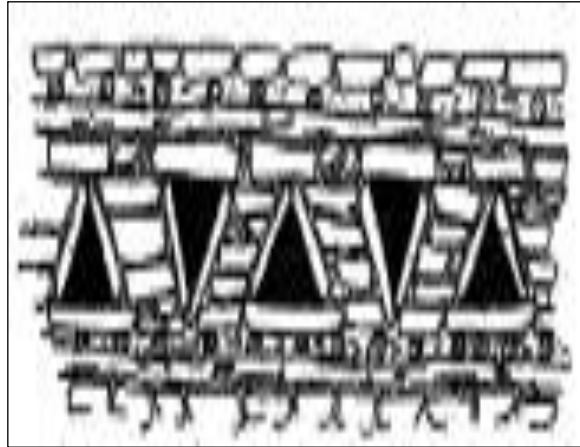


Fig. III.11 : Détail d'ouvertures.

Fig. III.12 : Élévation d'une maison Chaoui.

Systèmes traditionnels de conditionnement de l'air : De par leur épaisseur et la nature des matériaux qui les composent, les murs de moellons équarris dans ces régions s'adaptent de façon remarquable aux conditions climatiques. Ils constituent un régulateur idéal des fluctuations de température ; aussi l'intérieur de ces habitations présente une température ambiante stable durant toute l'année : douce en hiver et fraîche en été. De même, l'isolation phonique est assurée. Un foyer (Kanoun) est allumé dans la pièce principale en hiver et il est déplacé dans la cour en été.

Systèmes d'approvisionnement en eau potable : L'approvisionnement en eau se fait soit par des puits situés près de l'oued, et une seguia, réseau d'irrigation, pour les jardins, soit par des sources ou un cours d'eau à proximité du noyau de population.

Systèmes d'évacuation des eaux usées : Système d'évacuation des eaux usées par collecteurs individuels vers l'oued.

III.3.4. Le Ksar (ou village type oasisien)

Le *village* se présente sous la forme d'un groupement d'habitat compact ; Généralement fortifié et entouré d'une vaste palmeraie (son enceinte). Les rez-de-chaussée sont particulièrement denses. Les voies de passage sont extrêmement étroites (réduites au minimum absolu) et pour la plupart, sont entièrement recouvertes (l'espace bâti s'étend sur toute l'étendue des toits), à l'exception des quelques ouvertures permettant l'éclairage de la rue.

Les maisons sont imbriquées les unes aux autres (aucun plan ne ressemble à l'autre). En cas de besoin, l'échange de pièces entre voisins est possible. Ainsi les limites des propriétés sont constamment modifiées et la configuration du rez-de-chaussée ne correspond que rarement à celle de l'étage.

III.3.4.a) La maison traditionnelle du ksar

S'il est pratiquement impossible de trouver dans le tissu traditionnel deux maisons identiques, certaines caractères de base nous permettent toutefois de faire une description générale de la **maison typique du ksar**.

La maison est marquée par son **introversion** et sa **centralité**. L'*entrée* se fait par une ouverture en général unique sur la façade Plus ou moins grande qui donne sur la chicane (*Skiffa*), Elle interpose ses écrans à la pénétration du regard au cœur de la maison, c'est aussi là où l'on accueille souvent les invités lorsqu'on ne souhaite pas les recevoir à l'intérieur. Celle-ci sert aussi fréquemment à entreposer les jarres d'eau et les femmes y installent leurs métiers à tisser.

Source : L. SRIT et K. TABET-AOUL, 1988.

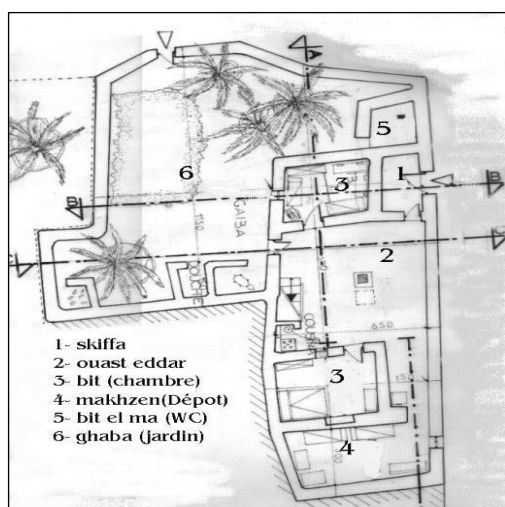


Fig. III.13 : Une maison traditionnelle zibanaise (Région de Biskra), plan du RDC

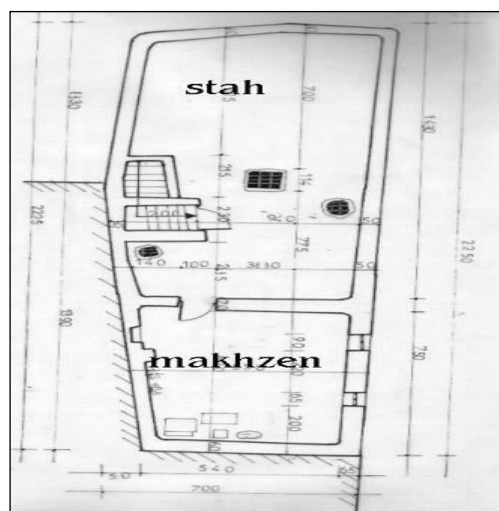


Fig. III.14 : Plan de l'étage

La skiffa ouvre sur la pièce la plus vaste de la maison qui est aussi la plus éclairée, le «*ouast-eddar*» précisément le centre de la maison. Cette *pièce* est le plus souvent de plan rectangulaire, à laquelle sont retranchés certains volumes, une cheminée (kanoun), ou au contraire rajoutés : dégagements... Les ouvertures percées dans trois ou quatre des murs qui définissent cet espace révèlent la position centrale de ce volume, ainsi que la traduction de son nom. L'importance de cette pièce est consacrée par le rôle qu'elle joue dans la distribution des autres pièces situées sur le pourtour et à l'étage, par l'ensemble des activités domestiques diurnes (c'est là où on cuisine, on dort et on travaille) et aussi son éclairage.

Le «ouast-eddar» reçoit la lumière par une ouverture grillagée, percée dans le plafond. De forme rectangulaire, elle est communément appelée «*raouzna*».

Source : L. SRIT et K. TABET-AOUL, 1988.

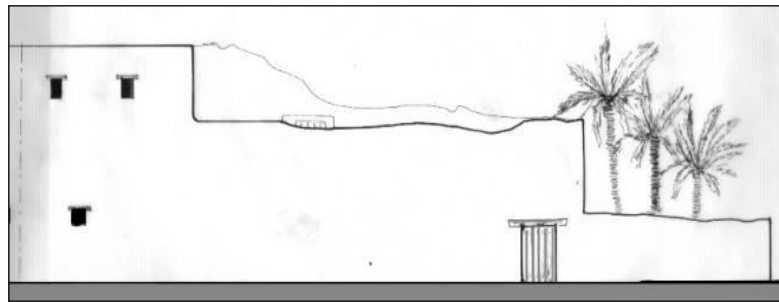


Fig. III.15 : La maison du ksar présente une façade presque aveugle.

Les pièces (biout) accolées à la pièce centrale ne communiquent pas entre elles et ont différentes fonctions surtout de chambres ou d'entrepôt (la plus éloignée de la porte d'entrée sert de pièce de réserve où l'on entreposait les provisions). Rien n'est cependant définitif car, selon les besoins, elles peuvent changer de fonction à tout moment. Un coin du «Ouast-eddar» est réservé à l'*escalier*, bâti dans la plupart des cas avec des poutres de palmiers qui supportaient une maçonnerie de pierre et d'argile. Il débouche sur l'étage (Fig. III.6), Il est en grande partie constitué par la *terrasse*, on y trouve aussi deux ou trois pièces de type makhzen (dépôt).

Des murs séparaient chaque terrasse de ses voisines, quelquefois deux maisons communiquaient entre elles à travers celles-ci.

Source : L. SRIT et K. TABET-AOUL, 1988.



Fig. III.16 : Coupe montrant le « Ouast-Eddar » et la terrasse.

L'étage ne se superpose pas forcément au rez-de-chaussée, et il n'est pas rare de le voir déborder sur l'espace publique par une pièce qui traversait la rue et allait s'appuyer sur le mur de la maison d'en face. En tant qu'espace rural, chaque maison a aussi son *étable*. Celle-ci peut se trouver aussi bien au rez-de-chaussée que sur la terrasse.

«La maison ksourienne oppose la sobriété de ses murs extérieurs, aveugles, à la recherche de ses aménagements internes : nombreuses pièces distribuées autour du patio central avec galerie, quelques petites ouvertures pour aération donnent sur l'extérieur. Lorsque le patio est couvert comme dans la maison mozabite, c'est la terrasse qui permet d'accéder au ciel»

(L-SRIT, 1988, p66).

III.4. LES VILLAGES SOCIALISTES

La révolution agraire (RA /1971) visait à rendre aux paysans les terres qui leurs étaient confisquées, ainsi que leurs habitations, c'est dans ce contexte que les pouvoirs publics mettent en place les villages socialistes agricoles (VSA /1973).

Les recommandations du premier séminaire national sur l'habitat rural (SNHR) tenu à Alger en Mai 1973, ont constitué une Grille efficace pour appréhender la société rurale Algérienne. (Elle constitua une grille guide pour (D.LESBET) lors de l'analyse des cas d'exemples de VSA dans son livre : les 1000 villages socialistes en Algérie).

Ces recommandations ont touché trois angles : les **types de villages**, les **critères**, et les **normes**.

III.4.1. Schéma classique d'organisation territoriale

Le schéma combine la hiérarchie des nombres de logements et des populations, des fonctions locales et une grille hiérarchisée des équipements collectifs et services.

Les VSA - primaires : une création nouvelle liée à la restructuration des terres cultivables. Ils comprennent de 100 à 250 logements, regroupant théoriquement de 700 à 1400 habitants.

Les VSA - secondaires : se caractérisent par une différence de la taille. Présentent de 250 à 350 logements, soit 740 à 2450 personnes. Ils sont de plus dotés d'une antenne municipale, d'une

agence postale, d'une station d'essence, qui ne figurent pas dans la nomenclature des équipements des VS primaires.

Les VSA - tertiaires : censé constituer un centre d'attraction pour l'ensemble des attractivités agricoles, industrielles, commerciales et administratives de sa zone d'influence. Il regroupe de 400 à 700 logements abritant 2800 à 4900 habitants. Il se caractérise par une plus grande diversification des activités et des équipements. Pour un chef-lieu de commune sont prévus, une maison de jeunes, un stade, une mosquée, une recette postale, un poste de police, une agence bancaire, un ou des cafés, hôtels, restaurants, un marché ainsi que de nombreuses organisations de services pour l'agriculture (laiterie, pépinière...et s'accompagnant parfois d'industries agro-alimentaires).

III.4.2. Les Bénéficiaires

Le choix se fait en priorité parmi les attributaires de la RA, les travailleurs des exploitations agricoles autogérées et des coopératives agricoles de production des anciens moudjahidines. Cependant peuvent être aussi intégrés au VSA tous les paysans dont le lieu de travail se trouve à l'intérieur de son aire d'influence.

L'adhésion à la RA reste volontaire. Après cinq ans de résidence dans le VSA, le bénéficiaire d'un logement, se trouve s'il le veut propriétaire de la jouissance des lieux.

III.4.3. Construction des logements

l'élément principal de nouveauté des VSA est pour les attributaires l'accession à un logement modernes, les **critères** qui ont dirigés à la réalisation des cellules d'habitation sont ; leur **formes**, la **surface habitable**, le **nombre de pièces**, les **ouvertures** intérieures et extérieures, la disposition de la **cuisine**, la présence de **cour** devant et/ou derrière le logement, l'**accès** direct et /ou indirecte, la présence ou l'absence de **jardin potager**, la disposition des **WC**, à l'intérieur ou à l'extérieur du logement, la présence ou l'absence d'une **douche** etc.

Ce sont là les principaux éléments à partir desquels va s'organiser la vie quotidienne des futurs occupants. On note aussi que les recommandations officielles prévoyaient une participation effective des villageois à la conception de leurs logements.

La **forme** est déterminée selon les us et coutumes locaux, l'enveloppe accordée aux VS et les **normes** sont fixées au niveau national. Idem pour d'autres critères auxquels sont rajoutés la taille et le type du ménage.

La **surface habitable** est fixée par les normes à **45 à 50 m²** (alors que certains affichent une surface habitable inférieure, jusqu'à **30m²** et d'autres beaucoup plus supérieurs, allant jusqu'à

68m². Pour le nombre de pièces une surface couverte de 30 à 40m² est prévue par les normes minimum afin de faciliter l'extension du logement par les bénéficiaires.

✚ **Village socialiste de Guelta Zerga à SÉTIF:**

Nous avons une variété de 03 cellules (type A, type B et type C) sur les douze logements formants une tranche du programme du VSA.

Dans chaque cellule le tiers de la superficie est occupé par une cour (de 25, de 34 et de 55 m²). Cette dernière possède un accès direct sur l'extérieur en plus des autres accès qui donnent sur les différents espaces. La toiture est en tuile.

Source : Djaffar lesbet, 1984.

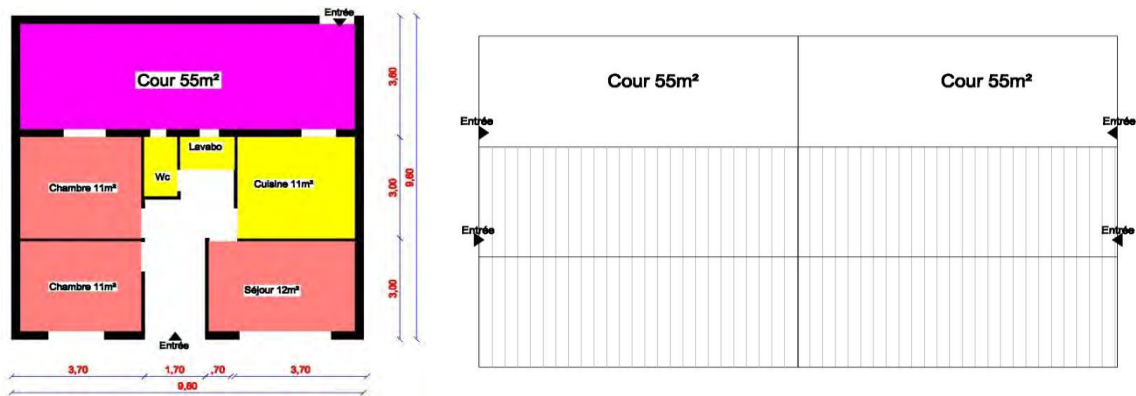


Fig. III.17 : Plan cellule type A - (12 logements), RDC & masse.

Source : Djaffar lesbet, 1984.

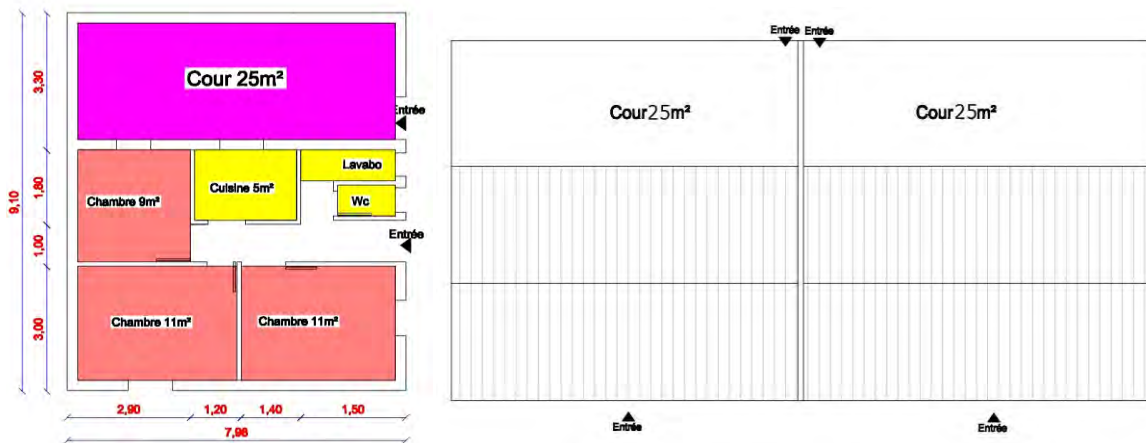


Fig. III.18 : Plan cellule type B - (12 logements), RDC & masse.

Source : Djaffar lesbet, 1984.

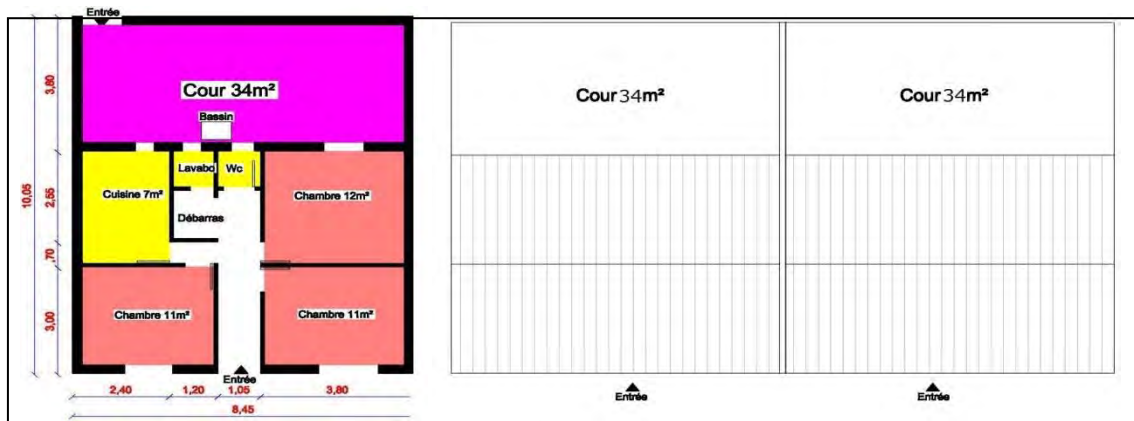


Fig. III.19 : Plan cellule type C - (12 logements), RDC & masse.

✚ Village socialiste d'Oum Teboul (El Kala) :

Source : Djaffar lesbet, 1984

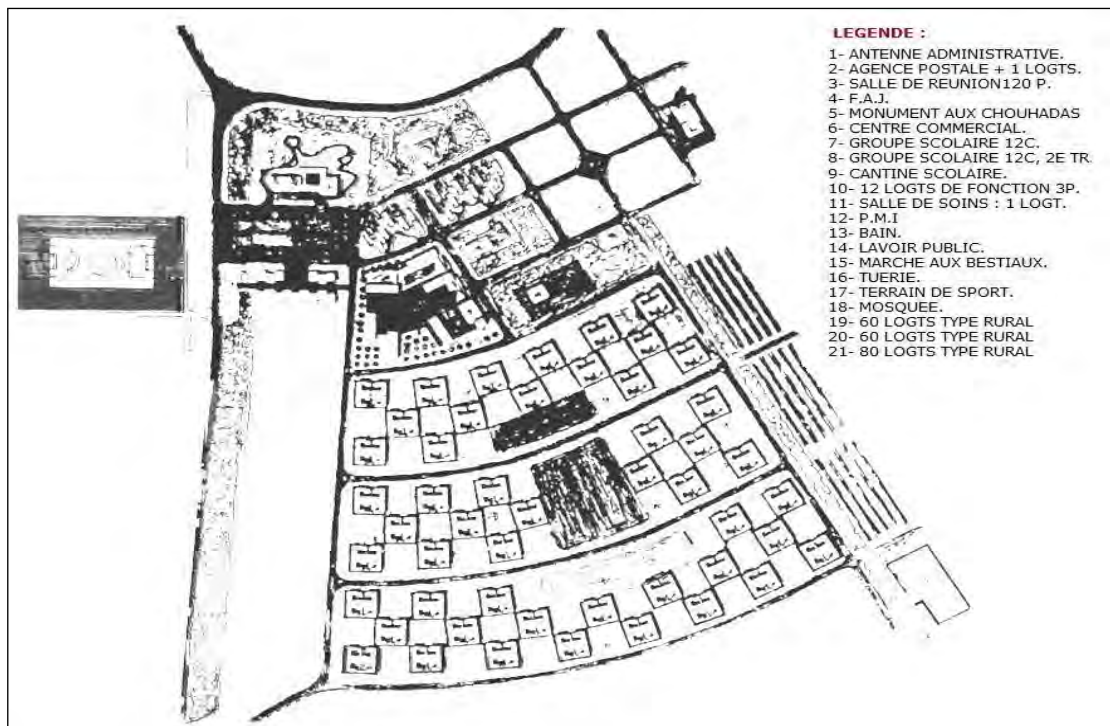


Fig. III.20 : Plan d'ensemble (une partie du village).

Pour le cas présent la cour est au milieu et possède une entrée en chicane.

Quand à la toiture est toujours en tuile.

Source : Djaffar lesbet, 1984

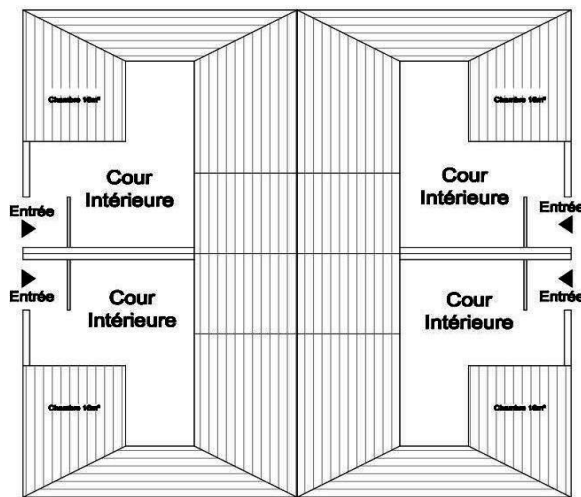
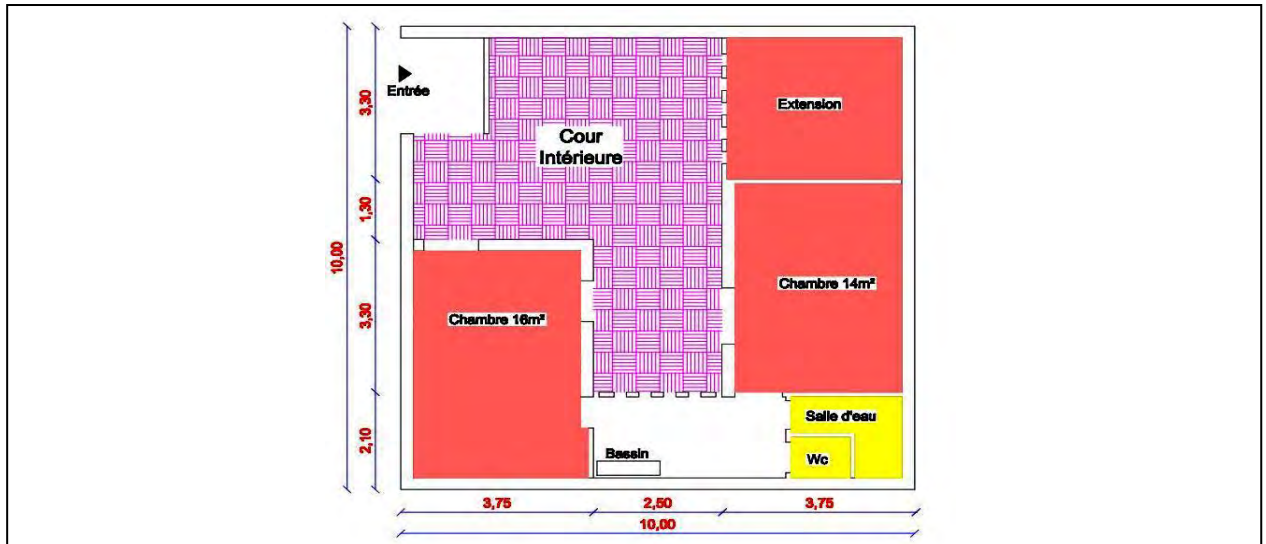


Fig. III.21 : Plan de cellule Type (200 logements), Plan de masse & RDC.

III.4.4. Principales causes de la limite de l'expérience

Les modalités de réalisation entrent pour le cas de la majorité de villages socialistes en contradiction directe avec les objectifs de la RA. À commencer par :

- Le Non-respect de la préservation des terres agricoles utiles.
- Les matériaux de construction utilisés ne doivent pas être en rupture avec ceux qui existe sur place, les matériaux locaux. Or pour les VS c'est tout à fait le contraire de ce qui devait se faire, (les nouveaux villages sont en parpaing importé).
- De plus jusqu'à la distribution des clefs les autorités de tutelle ignoraient les futurs bénéficiaires dont on ne considéré que la taille théoriques de leurs familles.

- La lenteur dans la réalisation, (une moyenne de 22 mois, le projet qui prévoyait la construction de 1.000 villages en 7 à 8 ans – une volonté politique qui se traduit par l'achèvement de 6 % soit 62 - VS au bout des deux premières années)
- ramenée à plusieurs paramètres, cette lenteur peut s'expliquer par la non maîtrise des mécanismes administratifs, financiers et surtout les connaissances des potentialités aussi bien humaines, matérielle que techniques.
- Ce retard considérable qu'accusent les VS dans les délais, a fait que les réévaluations augmentent de l'importance des budgets alloués. et remet en cause toute la procédure.
- En plus : les mille villages socialistes, tels que prévus et comme entendu par le (Discours de H. Boumediene lors de l'inauguration du SNHR).

«Par cette entreprise (projet des 1.000 nouveaux villages) le colonialisme ne visait en réalité que la construction de quelques bâtiments, sans tenir compte des problèmes de l'environnement ni de ceux de la famille Algérienne ». Ces VSA ont donc connu des décalages aux niveaux, idéologique, social et économique entre leur politique et le début de leur réalisation. Décalages qui laissent affirmer un échec relatif du projet, « nous pensons que les contradictions politiques ne peuvent être résolus par un aménagement de l'espace,... ». (Djaffar lesbet, 1984, 335pp).

III.5. EXEMPLES DE LOGEMENTS RURAUX ACTUELS

Nous présentons ici un échantillon de logements ruraux édifiées dans différentes wilayas du pays. Et plus précisément dans les wilayas de : Batna, Constantine, Mila, Oum el Bouaghi, Sidi Belabes et Tlemcen. L'objectif étant de donner une idée générale sur le produit qu'on rencontre dans divers milieux ruraux Algériens. Sachant que dans le cadre du quinquennal (2005-2009), on réalisa presque un demi-million de logements de ce type d'habitat rural et 700.000 autres suivront la période de (2010-2014). On présente dans ce catalogue plusieurs types d'habitat rural réalisés à travers le territoire national, conçus en différents modes :

- ❖ Epars et Groupés.
- ❖ Individuels et Semi collectif
- ❖ Avec toiture terrasse et toiture en pente.
- ❖ En RDC et en (R+1).

A Mila et Oum El Bouaghi.

Source : <http://www.cnl.gov.dz>, Galerie photos 2012.



Photo III.10 : Rural à Mila, cas groupé, avec cour.



Photo III.11 & Photo III.12 : Logement Rural à Mila, cas épars



Photo III.13 : Rural à Oum El Bouaghi, en individuel épars, avec cour et toiture mixte.



✚ Logement Rural à Batna



Photo III.14 : Individuel avec garnison en tuile romaine (Batna).



Photo III.15 : Individuel Accès sur cour (Batna).



Photo III.16 : Individuel, forme souple, pierre mise en évidence (Batna).



Photo III.17 : Logements ruraux en collectif à Ras El Ayoun (Batna).

✚ A Tlemcen & Sidi Belabes.

Source : <http://www.cnl.gov.dz>, Galerie de photos 2012.



Photo III.18 & Photo III.19 : Rural à sidi Bel-Abbes, Type individuel épars : une diversité de formes, de façades & de couleurs.





Photo III.20 & Photo III.21 & Photo III.22 : Logement Rural à Tlemcen.

+ A Constantine.

Source : <http://www.cnl.gov.dz>, Galerie de photos 2012.



Photo III.23 : Programme Rural à Constantine.

+ Rural à Tindouf



Photo III.24 : Rural à Tindouf modèle Saharien en groupé,
Le traitement des façades, et couleurs sont assez différents.

CONCLUSION : De ce qui précède, il s'avère qu'actuellement **64%** des communes Algériennes sont rurales (**979 /1541**). Sur les 979 communes à caractère rural 562 sont situées au nord du pays. Aussi, l'évolution de la ruralité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire et la population est en nette régression 11 millions sur 34 sont ruraux alors qu'en 1987 l'égalité était parfaite. Le taux d'activité reste insuffisant en ce milieu par rapport au nombre de jeunes à la recherche d'insertion professionnelle en même temps qu'une tendance à la pluriactivité.

Néanmoins, l'analyse des différents types de l'ancien Habitat rural en Algérie, rencontré particulièrement à la plaine, en Kabylie, à l'Aurès et dans les Ksours des oasis, nous illustre des exemples d'intégration parfaite sur site, et de la construction bioclimatique, nous déduisons qu'à chaque région son habitat, et qu'à chaque espace sa fonction. A ce titre :

1. Les maisons de la plaine sont à cour, orientées vers l'Est (direction du soleil au matin) et fermées sur l'extérieur. Elles sont groupées (mechta) et en écart (gourbis ou huttes).
2. La maison Kabyle est localisée sur les hauteurs. Elle est simple et élémentaire. Sur un même toit exigü, une famille, ses animaux, et leurs instruments et produits. L'organisation interne est tripartite : salle, étable et soupenle. La maison collective s'ouvre sur une cour centrale intérieure (divisée en deux parties l'une ensoleillée et l'autre ombragée (sous un figuier, treille...))
3. Les maisons des Aurès : Entre les hautes plaines du constantinois et le Sahara. fixées à la pente, elles s'accolent et forment une succession de gradins. Elles sont constituées d'une unique et grande salle où ont lieu les activités domestiques et familiales et où se trouve un foyer. Quand elles sont à niveaux les espaces sont disposés verticalement ainsi : Bergerie & remise, Espace hommes, Pièces de réserves.
4. Le ksar: (oasis) un groupe d'habitat compact généralement fortifié et entouré d'une vaste Palmeraie. Chaque maison est différente de l'autre, elle est marquée par son introversion et sa centralité.

La longévité de cet habitat est redevable aux techniques et aux matériaux de construction utilisés.

Les Villages Socialistes Agricoles : une autre forme d'habitat rurale rencontrée dans les années soixante dix, ils sont Primaires, Secondaires ou Tertiaires. Suivant leur nombre de logement, des populations, des fonctions locales et des équipements collectifs et de service. Une participation effective du villageois dans la conception de son logement est cherchée, ils obéissent à des critères de conception qui pour la plupart des cas n'ont pas été respectés. Enfin une vue générale sur l'actuel Habitat Rural.

Références

- 43- Adjali Sarnia, (1986) «Habitat traditionnel dans les Aurès, Le cas de la Vallée de l'Oued Abdi», Éditions du CNRS.
- 44- Agguerabi Bachir, (2009), «projet d'interdire l'usage du Toub : choix politique dangereux», supplément immobilier EL Watan du 15 février 2009.
- 45- Bessaoud O., (2006), «La stratégie de développement rural en Algérie», CIHEAM pp79-89
- 46- Bessaoud O., Chassany J-P., Abdel Hakim T., Nawar M., (2008),
- 47- Chaouche S., (2002), «valoriser l'image du Ksar ...d'Ouargla», 14p.
http://www.umc.edu.dz/vf/images/ville_sante/TEXTES_COLLOQUE_LAUTES_AvrMai2011/.PDF
- 48- Chaouche S., (2009), «L'habitat rural : une diversité en extinction», 10p
- 49- Colonna F., Sayad A. et BENTABET Y., (1984), « Méthodes d'approche du monde rural », Ed OPU. Alger, 303 p.
- 50- Cote, M., (1996), « L'Algérie, espace et société », Ed. Masson /Armand Colin, Paris, 253p
- 51- Dahmani M., (1987), «Économie et société en Grande Kabylie», O.P.U., Alger, 124p.
- 52- Djaffar LESBET, (1984), « les 1000 Villages Socialistes en Algérie », Ed OPU.Alger.
- 53- Maunier Rene, «La construction collective de la maison en Kabylie», (1926), Université de Paris.
- 54- Micreau Jean-Bernard, (1976), « les grands symboles méditerranéens dans la poterie algérienne», Ed Snat, 52p.
- 55- Programme MEDA de l'Union Européenne, 2001
- 56- Ramón Basagana, Ali Sayad, (1974), « Habitat traditionnel et structures familiales », Ed Société nationale, 159 p.
- 57- Revues du CENEAP n° 32, (2004), p41 & n° 34, (2004), p22
- 58- Revue du CENEAP RGPH-2008, 101pp
- 59- Srit .L - & Tabet-Aoul .K, (1988).
- 60- Thérèse Rivière(1938), «L'Habitationchez les Ouled Abderrahman, chaouia de l'Aurès».
- 61- TROIN J.F., (1985), «Le Maghreb hommes et espaces». Ed. A. Colin, Paris, 360p.
- 62- Vicente, C., 1959, p. 26,
- 63- <http://www.abcdelacpa.com>
- 64- <http://www.cnl.gov.dz>, *Galerie de photos 2012.*
- 65- <http://www.kabyle.com>

66- <http://www.nouara-algerie.com>

67- <http://www.tadjenanet.free.fr/Kabylie/maison.htm>.

 **Chapitre IV :**
L'habitat rural en Algérie,
Production et Législation.

Chapitre IV : L'habitat rural en Algérie / Production et Législation.

IV.1 INTRODUCTION

Ce chapitre examine l'évolution chronologique et les politiques algériennes en matière d'habitat et spécialement celles de l'habitat rural. Nous essayerons de définir cette politique avant et après l'indépendance. Une rétrospective est faite alors, sur ce type d'habitat à travers les différents plans de développement sachant qu'elle a commencé à partir de 1966 à prendre forme, en avantageant l'habitat rural, du moins sur le plan formel, puisqu'il était intégré dans la ligne de direction politique. Il a connu son premier essor avec l'avènement du premier Plan Quadriennal, notamment avec le développement des villages socialistes qui avaient pour rôle la concrétisation de la Révolution Agraire.

Nous soulignons, que depuis 2005, une politique de priorité à l'habitat est déclarée, avec la réalisation de plus d'un (1) million de logements dans le premier programme quinquennal (2005-2009), dont la part de l'habitat rural est d'environ 50 %. Le deuxième plan quinquennal en cours de réalisation (2010-2014) prévoit la réalisation de deux (02) millions de logements dont la part de l'habitat rural est de 35 %.

Nous passerons en revue les mécanismes qui gèrent et organisent cette politique d'habitat rural : les conditions d'éligibilité, l'obtention de l'aide, le versement de cette aide ...etc.

Une recherche dans la législation consacrée à cet habitat à fin de comprendre l'approche de l'état et des différents organismes responsables de sa réalisation.

IV.2 ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE ET POLITIQUE DE L'HABITAT RURAL EN ALGERIE.

IV.2.1 L'époque précoloniale

IV.2.1.a) La Berbérie

Dans l'antiquité, la société berbère connaissait une vocation essentiellement rurale ; son activité était tournée vers le travail de la terre ; exception faite pour les premières villes algériennes qui étaient des comptoirs côtiers installés par les Phéniciens et les Carthaginois.

IV.2.1.b) La période romano -byzantine

L'invasion romaine prit le relais des Carthaginois, venue de la mer cette puissance coloniale fut le support de la domination politique et administrative du pays (de gestion) ; c'est aussi le

support de l'exploitation mercantile de la culture et du négoce de céréales); lieu de production important. : «*L'Algérie - grenier de Rome*» (www.algerie-monde.com/.../histoire-algerie-periode-romaine.html).

IV.2.1.c) La période arabo- musulmane

La conquête arabe, contrairement aux conquêtes précédentes, ne se fait pas à partir de la mer ; les Arabes abordent le pays par la voie terrestre et entreprennent leur avancée de l'intérieur ; répond à de nouvelles préoccupations, aussi bien la diffusion du message religieux que les échanges des biens et des services ; les Arabes développent à l'intérieur du pays leur propre réseau routier et leur système d'organisation de l'espace, les éléments architecturaux, d'ornementation (calligraphie...) sont encore perceptibles à l'heure actuelle ; une prospérité qui connut à son tour le déclin et ne put s'opposer aux convoitises des Espagnols, de nouveau à partir de la mer.

Pendant le 16^{ème} siècle, la méditerranée occidentale fut le plateau de grandes luttes entre les éminents Empires mondiaux de l'époque, l'Empire ottoman et espagnol.

La venue des Ottomans était une réponse à la demande d'Alger qui leur a fait appel suite aux diverses tentatives de conquêtes espagnoles. Le corsaire turc Arroudj, installé à Jijel, était respecté dans la région par la population pour ses nombreuses victoires sur les Espagnols.

En 1518, la région est de nouveau assiégée par les Espagnols d'Oran. Kheïr Eddine, frère d'Arroudj, envoyé par le Sultan ottoman, reprit aux Espagnols le Nord-Est Algérien, puis le centre et la région d'Alger vers l'an 1529. Il n'établit sa domination sur la région que vers la fin de l'année 1555 quand il s'empara de la ville de Bejaïa qui était aux mains des Espagnols. Il faut signaler que les limites frontalières orientales et occidentales de l'Algérie étaient le résultat de l'intervention des frères Arroudj (Barberousse).

IV.2.1.d) Sous l'Empire Ottoman

Bien que les Turcs aient dominé la région pendant plus de trois siècles la structure tribale n'a pas été disloquée. Ceci est le fait qu'essentiellement l'occupation turque s'est limitée aux villes les plus importantes.

"La faiblesse du pouvoir central détenu par les représentants du Sultan turc a laissé survivre, dans les campagnes, un ordre territorial fondé sur une relation à base ethnique entre l'organisation sociale et son espace de vie" (Hamani. M, 1985).

organisation politique et administrative

- L'élément turc était peu nombreux et la force de l'État émanait des habitants autochtones. Il s'agissait d'une sorte de colonisation superficielle qui superposait son organisation politique et

administrative au maillage tribal préexistant, et qui allait avec une économie locale traditionnelle paysanne basée essentiellement sur la complémentarité des terroirs.

- Les postes clefs étaient occupés essentiellement par les notables et les militaires turcs. Les notables algériens ou les chefs de tribus avaient la charge de faire respecter l'autorité turque. Les "Beys", tous d'origine turque, étaient secondés dans leurs fonctions par des Caïds (commissaires) qui étaient assistés par des Cheikhs (chef de tribu), et qui avaient eux-mêmes pour subordonnés les chefs des douars. Ce système de contrôle n'était pas très étendu spatialement et se limitait aux régions limitrophes des principales villes. Pour étendre leur autorité à une partie importante de la région, les Beys faisaient appel à certaines tribus, ou grandes familles locales, moyennant certains privilèges. Ces tribus "*Makhzen*" avaient pour rôle de contrôler et de prélever les taxes et les impôts aux autres tribus "*Raiya*" au bénéfice des Beys.

Il faut signaler toutefois que l'autorité militaire et politique du régime de l'Empire ottoman diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne des grandes villes; plus au Nord ou plus au Sud, les tribus ne payaient guère les taxes imposées par l'autorité turque. La domination turque était limitée aux villes les plus importantes; les grands massifs montagneux, tels la Kabylie, les Aurès et les territoires du sud des Hautes Plaines, avaient entièrement échappé à l'autorité en place.

Une forte population rurale.

La population algérienne sous la Régence était fortement ruralisée : 95 % des habitants vivaient dans les campagnes (*J. Brûlé & J. Fontaine, 1990*). Les rentrées provenaient essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Il était pratiqué une économie agricole et des types d'exploitation s'adaptant aux grandes unités naturelles du pays.

-Dans le Tell, où la population était sédentaire, on y pratiquait le jardinage, l'arboriculture, la céréaliculture et un élevage assez varié.

-Dans les Hautes Plaines, la population qui se constituait principalement de nomades et de semi-nomades, pratiquait l'élevage ovin et la céréaliculture.

-Les terres des campagnes environnantes ou "*Azels*" appartenaient aux Beys (terres beylik), et étaient mises en valeur par de petits exploitants locaux moyennant le paiement d'un impôt ou "*Hokor*". L'activité commerciale se faisait essentiellement dans un réseau de souks à travers le pays et les échanges se pratiquaient sous forme de troc (échanges).

A partir de 1815, la Régence commença à connaître les débuts des ingérences étrangères face aux deux grandes puissances coloniales étrangères de l'époque, la France et la Grande Bretagne. Devant un État turc très affaibli et un ordre territorial basé sur le système tribal, le débarquement des Français en Algérie a lieu.

Le système tribal.

- La tribu était le noyau social, politique, économique et territorial autour duquel s'articule et s'organise la société.

«La tribu est un ensemble d'individus ayant des habitudes et des intérêts communs, au niveau économique (exploitation de certaines ressources exceptionnelles, grand commerce...) et politico-militaire...elle est généralement divisée en fractions ou **Douars**, regroupant elle-même plusieurs villages (tribus sédentaires) ou plusieurs groupes de tentes (tribus nomades). C'est à l'intérieur des *douars* que les solidarités économiques sont les plus fortes » (M. Côte, 1993).

Chaque tribu se reconnaît par rapport à un territoire donné, bien délimité dans l'espace. Les frontières entre les tribus n'étaient pas matérialisées dans l'espace mais admises par reconnaissance tacite et mutuelle. L'esprit communautaire de la tribu aboutit à ce que l'individu doit dépendre et se soumettre au groupe. De même que toute décision importante concernant la vie de la tribu est décidée par l'ensemble du groupe ou par les sages de la communauté.

- Les petites tribus du nord ou telliennes, implantées sur des bocages intensément exploités se situant sur des terres "**Melk**". La population se caractérise par de fortes densités est très sédentarisée. Les cultures, très variées, sont complétées par un modeste élevage. La vie économique, basée sur la production végétale, était complétée par l'artisanat et le commerce.
- Au niveau des Hauts Plateaux, vivent les tribus des Hautes Plaines dont les terres sont "**Arch**". Les densités de population sont assez faibles et les fondements économiques étaient basés sur l'élevage ovin associé à une céréaliculture extensive.
- Plus au sud, ce sont les tribus atlasiques situées sur des terres **Arch** du Hodna. Elles pratiquent le semi-nomadisme et une économie agro-pastorale fondée sur des terroirs situés à des latitudes différentes selon les saisons (circuit régulier steppe-piémont saharien). Les densités de population sont relativement faibles. Les territoires des tribus sont souvent très vastes et favorisent les grands déplacements.

IV.2.2. L'époque Coloniale

C'est une époque qui dura un peu plus de cent trente années mais qui avait fait subir au pays et à sa population beaucoup de désordres. Elle bouleversa énormément l'espace et dont les effets et les influences subsistent toujours.

IV.2.2.a) Durant la première période de la colonisation (antérieure à 1954)

Le rapport du Ministère de la guerre de la France coloniale évoquait les énormes problèmes rencontrés face au système tribal traditionnel et insistait sur l'instauration et la consolidation du contrôle de l'espace et des hommes.

❖ **Les Premières mesures consistèrent au :**

- ◇ Renforcement du pouvoir central colonial aux dépens des pouvoirs locaux.
- ◇ Dislocation de ce système tribal, afin de mettre un terme au lien qui unissait la tribu à son espace vital et d'affaiblir le sentiment de territorialité et d'appartenance au groupe au sein de la communauté. En colonisant l'Algérie, les Français s'acharnent sur les terres par les dépossessions des anciens autochtones.

« La destruction de la société traditionnelle, là où elle a lieu, par le biais des massacres de populations entières et l'expropriation forcée, obéissant à des impératifs stratégiques. C'est l'époque pendant laquelle la pratique du cantonnement aboutit au déplacement forcé des populations contraintes de quitter leurs meilleures terres » (H. Boukerzaza, 1995).

❖ **Répercussions spatiales :**

Tout un arsenal militaire et juridique a été mis en place, pour encourager la colonisation (agricole de l'Algérie), avant même le Sénatus Consulte, et fut suivi sur le terrain par :

- ◇ la **création de villages et de périmètres de colonisation**, sur les terres qui avaient été conquises. A partir de 1848, quarante deux centres de colonisation furent créés dans toute l'Algérie dont neuf dans l'Est Algérien, (Amrane Mokhtar, 2009, 482p). Les zones aménagées pour les nouveaux colons se situent dans les régions les plus riches et les plus fertiles.

« *Cependant les conséquences de cette organisation territoriale n'étaient pas sans conséquences pour les populations autochtones. Les sédentaires anciennement fixés sur le pourtour ou dans les plaines livrées à la colonisation n'eurent d'autres ressources que de gravir les pentes des Jebels encadrant pour y pratiquer leurs cultures et y fixer la pâture de leurs troupeaux* » (J. Cabot, 1983).

- ◇ Les **déplacements saisonniers** et parfois quotidiens des troupeaux deviennent presque impossibles pour la majorité des paysans, ce qui réduisit leurs ressources économiques.
- ◇ Les **douars, amplement réduits** se retrouvèrent devant un finage incomplet et souvent amputé par les villages et les périmètres de colonisation.

Tableau IV. 1 : Nombre de douars issus de l'opération du Senatus Consulte de 1863.

ALGÉRIE	TRIBUS	DOUARS	RAPPORT
---------	--------	--------	---------

	650	1600	2,5
--	-----	------	-----

Source : (M. Côte, 1993).

- En moyenne, une tribu a donné un peu plus de deux douars (2,5)
 - Les vastes tribus des Hautes Plaines, ont été les plus affectées; la seule tribu des Haractas de l'Est Algérien avait été partagée en 32 douars.
 - Sur 6.885.000 hectares inventoriés pour toute l'Algérie, 35 % furent saisis aux fellahs, (La majorité des tribus n'avaient pas titré leurs terres, elles furent par une nouvelle loi confisquées par l'administration coloniale. Vers la fin de l'année 1914 plus de 50 % des meilleures terres algériennes passèrent aux mains de l'administration et des colons. En 1930, la propriété foncière coloniale a atteint les 2.350.000 hectares de terres de bonne qualité et les anciens propriétaires devinrent des Khammès sur leur propre terre, (Loi du 28.04.1887 ou petit Sénatus Consulte).
- ◇ Le partage des biens des tribus entre ses membres et par conséquent **l'introduction de la propriété individuelle** à l'intérieur des communautés traditionnelles.

IV.2.2.b) Durant la Guerre de libération

Toute les "opérations foncières" coloniales furent accompagnées d'une désorganisation de l'espace et a conduit à un dépeuplement massif des campagnes. Ainsi, la colonisation agricole, donne lieu à trois espaces distincts :

- ✓ Territoires civils; la population d'origine européenne est assez importante pour que tous les services publics y puissent être organisés.
- ✓ Territoires mixtes; comportent que certains éléments européens et qui ne reçoivent que des services élémentaires;
- ✓ Territoires arabes; (ou militaires) - les services et les équipements sont quasiment absents.

Dans le but de détourner la population algérienne de la guerre de libération nationale qui se généralise et s'intensifie et de l'intégrer dans le développement, Une nouvelle réorganisation territoriale a été accompagnée de reformes importantes :

- l'abrogation de la loi du 05 avril 1884 relative à la création de la commune mixte. (Aussitôt un seul statut régit toutes les communes algériennes).

Mise en œuvre du programme d'expansion économique et sociale, en vue du rétablissement de l'ordre et de barrer la route au soulèvement qui prend de l'ampleur, et de faciliter le retour de la confiance chez les autochtones. La région *de Bône (Annaba)* était divisée en quatre cercles administratifs, géré chacun par un officier français. Il s'agit des cercles de Bône (Annaba), de la Calle (El Kala), de Guelma et de l'Edough.

❖ Les camps de regroupement

«Le choix lexicologique consistant à parler de “centre” ou de “village”, en outre, traduit une gêne certaine à utiliser le mot “camp”, qui favoriserait un amalgame abusif avec les camps de concentration nazis. » (Sylvie Thénault, 1998, p229)

Dès 1954, l'armée française a commencé à évacuer les zones dites « d'insécurité », pour couper les combattants des maquis d'un éventuel soutien de la population locale. Les mechtas (habitat rural isolé) sont de bonnes « planques » et l'on en change souvent. On procéda à l'évacuation des habitants de ces mechtas et on les détruisit pour qu'elles ne puissent pas être réoccupées. Les populations ainsi délogées étaient démunies. La sous-administration des campagnes, l'absence de renseignement, et l'échec des grandes opérations militaires contre l'ALN, ont poussé la création des «SAS» (section administrative spéciale).

Une SAS est une structure administrative à la fois civile et militaire. Elle est dirigée par un officier qui commande un maghzen d'une trentaine de moghaznis (ou de harkis) assurant la sécurité de la circonscription de la SAS.

«L'officier SAS » dispose d'un sous-officier pour l'assister et d'attachés civils : Un comptable, un radio, une infirmière. A cette structure se rattache également un médecin, un instituteur et un moniteur sportif détachés par la compagnie militaire située à proximité de la SAS. Les effectifs civils et militaires de la SAS varient en fonction : des besoins de la population, de l'étendue du territoire de la SAS (parfois aussi grande qu'un département), de l'isolement et de l'insécurité du secteur. Une SAS s'occupe d'un territoire rural pouvant contenir 2000 à 20.000 habitants dispersés dans des villages ou résidants dans des camps de regroupement.

En 1955, Les premiers regroupements sont créés dans les Aurès, « *Le regroupement permet d'encadrer et de soumettre les populations ; en cela il est une arme de guerre*», (Sylvie Thénault, 1998, p229)

La SAS a une mission d'état civil (pièces d'état civil, demandes de prêt, problèmes de propriété, de pension, et de retraites non réglées...) et d'intermédiaire auprès des administrations (Eaux et forêts, Anciens combattants...). La SAS organise le recensement de la population pour donner des certificats ou des cartes d'identité (pour permettre aux musulmans de bénéficier des lois françaises), transmet les convocations du bureau de révision aux appelés, chargée de préparer les élections, la SAS multiplie donc les tournées dans les douars pour donner une certaine maturité politique aux musulmans. La SAS permet donc d'identifier et de contrôler toute une population. L'impôt aussi est à la charge de la SAS. Les campagnes algériennes, quasiment dépourvues de toute structure médicale et scolaire. Les SAS vont coordonner dans ces deux domaines les moyens matériels et humains pour les adapter aux réalités du terrain.

- Sur le plan de l'AMG (assistance médicale gratuite), la SAS crée un dispensaire, installe un médecin, organise des consultations, envoie des tournées médicales et procède à des séances de vaccinations et d'hygiène (douche, apprentissage du savon).
- Les structures scolaires existant rarement dans les campagnes, les SAS doivent créer celles-ci. Elles font construire par la population les locaux, demandent à la compagnie militaire des instituteurs et à la sous-préfecture le matériel scolaire.

Les conditions de mise en place de la scolarisation sont souvent aléatoires et tributaires, du personnel, comme l'AMG.

Les populations ruinées par la guerre, coupées de leurs ressources par les regroupements ont des conditions d'existence difficile. La SAS remédie à cet état de fait en engageant la population désœuvrée dans des travaux de construction d'infrastructures : ponts, routes, écoles, mairies, dispensaires, marchés, abattoirs, agences postales, puits, et habitat (plan des milles villages).

Dans le domaine agricole, la SAS procure des semences, des prêts aux paysans, obtient également des agronomes pour les conseiller, et met en place des structures collectives pour l'agriculture (lieu de stockage, travaux d'irrigation, banquettes antiérosives).

Pour l'élevage, l'officier SAS fournit des laissez-passer pour les nomades, installe des points d'eau et des lieux de pacage, assure la vaccination des troupeaux et adapte même ses structures au nomadisme, en créant des SAS nomades.

Les années 1956-1957 sont celles de la normalisation et de la systématisation de la pratique du regroupement. En 1959, le général Parlange chargé, de réaliser l'Inspection générale des regroupements de population (IGRP), tente de **transformer les regroupements en villages servant de base à une future réforme agraire** : « **les mille villages** ». Ils font partie du plan de Constantine pour développer l'économie algérienne.

En 1960, **700 SAS quadrillent entièrement le territoire algérien** dans le but de construire des infrastructures, de soigner la population, de scolariser les enfants et de rétablir l'ordre, mais surtout l'objectif de faire des musulmans des Français dans le cadre de l'Algérie française. La SAS tente alors, de calquer un modèle français sur une réalité algérienne différente (carte d'identité, évolution de la femme, maison en dur inadaptée aux conditions climatiques et au mode de vie). Ces actions civiles et militaires des SAS susciteront des réactions de la part de l'ALN : Boycott par la population des bureaux administratifs de la SAS, destruction des cartes d'identité, assassinats d'officiers SAS, de personnels civils et des moghaznis de la SAS, prises

d'assaut de SAS, tentative de susciter des désertions parmi le maghzen, attaque de villages sympathisants. Dès juillet 1961 un projet de réforme des SAS est élaboré : Les 700 SAS doivent être réduites à 250 C.A.A (centres d'aides administratives) et seront démilitarisées pour être cantonnées à un rôle purement civil. Certaines C.A.A seront effectivement créées mais les SAS diminuées en nombre restent en place (Gregor MATHIAS, 1998, p26).

❖ **Le Plan de Constantine de 1958** : (prévue pour une échéance quinquennale, de 1958 à 1963).

Avant 1958, il n'y avait pas de stratégie planifiée et coordonnée entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil. Le 3 octobre 1958, en pleine guerre d'Algérie, le Général De Gaulle annonça, depuis la Préfecture de Constantine le lancement d'un plan de développement économique et social de l'Algérie. La nouveauté de l'annonce, tenait moins à son contenu qu'au fait que, pour la première fois et au plus haut niveau de l'État français, les objectifs de développement de l'Algérie étaient pris en considération.

Les finalités du "Plan de Constantine" étaient claires, Il visait à : « *porter le niveau économique, social et culturel de l'Algérie à un niveau européen, ... transformer la condition des hommes et spécialement celle des plus déshérités* ». (René-Mayer, 2010)

Le Plan était ambitieux. Il concernait tous les domaines : industrie lourde, industrie légère, agriculture, défense et restauration des sols (DRS), hydraulique, routes et ports, logement, enseignement, action sociale, etc.

La construction de logements y tenait une place particulière. L'exode rural et une (trop) rapide croissance démographique créaient d'énormes besoins. A condition de concevoir des logements adaptés à la demande, aux mœurs, au climat et au niveau de solvabilité des candidats.

En résumé de ses objectifs, nous remarquerons :

➔ **La tentative d'intégration économique, politique et culturelle de la population algérienne, dans un cadre institutionnel colonial.**

(Approche planifiée des solutions envisageables, pour faire face aux événements liés à l'insurrection ; il prévoit des correctifs aux aspects négatifs et dramatiques liés à la colonisation).

➔ **Le relogement d'un million de personnes dans les campagnes et dans les villes** soit un total de deux cent mille (200.000) logements. (ce qui équivaut à 176% du nombre de logements de type européen réalisés depuis plus d'un siècle).

Le plan de Constantine insiste sur le relogement des populations ainsi que sur la transformation des structures spatiales ; Parallèlement à la **création d'emplois** et au **développement industriel**,

(la construction drainerait des ressources qui entraîneraient dans son passage toutes sortes d'industries sous-traitantes : carrières, industrie du bâtiment, matériaux de construction, peintures, industrie du meuble, voiries et réseaux divers, etc.) en trois ans, le rythme des mises en chantier de logements fut multiplié par trois.

Les logements devaient être répartis de la manière suivante :

- **Logements urbains** réalisés selon des normes conventionnelles, allant des immeubles de la catégorie supérieure aux logements semi - urbains.
- **Logements ruraux** destinés à remplacer les gourbis traditionnels ou à loger décentement des personnes sans logement. Ils poursuivirent la création de nombreux villages (projet de réalisation de mille villages) sur les terres riches qui sont des centres de rayonnement administratif et économique et des points d'ancrage dans l'espace nouvellement colonisé ; plus de 700 villages furent créés en l'espace de 30 années.
 - La redistribution de 250.000 hectares de terres agricoles ;
 - Le développement de l'irrigation ;
 - La création de 400.000 emplois industriels ;
 - La scolarisation de tous les enfants en âge d'être scolarisés à l'horizon de 1966 ;
 - L'emploi d'une proportion accrue de Français musulmans d'Algérie dans la fonction publique (10%) ;
 - L'alignement des salaires et revenus sur la métropole.

Le projet de réalisation de **mille villages**, parmi lesquels sont intégrés les centres de regroupement créés au cours de la guerre, avait pour objectif de freiner l'exode rural ; il donnait aussi les conditions au prolétariat(travailleur) rural de mieux s'intégrer par la création de nouvelles activités ; les nouvelles priorités deviennent :

-Assurer un logement de bonne qualité à une partie de la population qui, pour des raisons diverses, ne trouvait pas ou se loger.

-Donner un logement de transition à d'autres personnes, jusque-là logées de façon sommaire ou sordide et qui, d'ores et déjà, pouvaient, grâce à leurs salaires, soit accéder à la propriété, soit payer un loyer modéré dans des logements adaptés aux conditions de vie qu'ils recherchent.

-Loger sans effort financier de leur part, les réfugiés et, d'une façon générale, les occupants appauvri des bidonvilles.

Une nouvelle dimension est donnée à la production publique et réglementaire des logements. Orienté auparavant vers la satisfaction des besoins de la population européenne, ce secteur

deviendra l'instrument d'une politique nouvelle en direction de la population algérienne ; Une autre particularité du Plan de Constantine réside en la place accordée à l'urbanisme en tant qu'instrument technique d'une planification de la croissance spatiale et du mode de gestion de l'espace. De toute façon, c'était bien trop peu pour qu'il puisse réellement faire ses preuves et transformer l'économie et la société algérienne. (N.A. BENMATTI, 1982, p152)

IV.2.3 L'époque postcoloniale

IV.2.3.a) La restructuration de l'économie : Programme d'équipement 1963

Dans le passé, les efforts français en vue du développement Algérien (Perspectives Décennales, Plan de Constantine) faisaient une place importante à l'initiative individuelle et à l'entreprise privée. Ils proposaient ainsi à l'Algérie un mode de développement capitaliste-dirigiste. Le gouvernement algérien a décidé de modifier la stratégie du développement utilisée jusqu'en 1962 et qui donnait une priorité aux secteurs non- agricoles, de nouveaux dessins des structures économiques ont donc été esquissés et une série de choix bien arrêtés dès la charte de Tripoli :

- **L'agriculture est privilégiée** par rapport à l'industrie;
- Parmi les investissements sont favorisés les investissements en activités directement productives au détriment des investissements d'infrastructures; (les projets d'investissement directement productifs sont choisis en fonction de critères nationaux).

«Dans le conteste algérien. La révolution démocratique populaire est d'abord une révolution agraire» (*Charte de Tripoli*).

Cependant, le nouveau dessin des structures apparaît nettement à travers les grandes lignes de ce programme :

Tableau IV.2 : Programme d'équipement ou «Programme de transition»

Investissements pour	Montant (en Millions F)	Pourcentage
Le monde rural	785	36
L'équipement industriel	381	17
L'infrastructure économique	324	14
L'enseignement, la fonction publique	216	10
L'équipement social	172	7
Les prêts aux établissements publics et assimilés	160	7

L'équipement administratif	92	7
Les opérations diverses	40	2
	2 170	

Source : J.O.R.A, 1963, p.45.

Toutefois, on n'efface pas en une année les structures mises en place pendant un siècle par le colonisateur, et il ne pouvait être question d'abandonner systématiquement les projets français de développement ayant reçu un commencement d'exécution. De sorte que si certains efforts sont définis en fonction de nouveaux objectifs « Algérianisés », d'autres sont inspirés de principes plus anciens. Cela contribue à donner un caractère hybride à la politique de structuration en 1963, et c'est ainsi que le programme d'équipement a été présenté comme un «**programme de transition** ».

IV.2.3.b) Situation de l'habitat durant la période de 1963-1966.

Avec l'arrivée de l'indépendance, les biens de la colonisation dont l'Algérie avait hérité ont laissé apparaître d'énormes inégalités sur tous les plans.

«Les régions les plus favorisées étaient les plus exploitées et les mieux loties. Elles étaient avantagées parce qu'elles constituaient les espaces vitaux de l'Algérie coloniale. En face persistaient d'autres espaces délaissés, isolés, déshérités qui manquaient de tout; il s'agit d'espaces improductifs infructueux ou stériles pour le pouvoir colonial et qui n'avaient par conséquent pas eu le privilège de l'essor qu'avaient connu les autres régions. C'était les lieux occupés par les Algériens » (Cote M, 1965, p 198).

De 1962 à 1966, le rythme de **livraison** du secteur public, programmes urbains et ruraux confondus, ne dépassait pas **6 mille logements par an** ; cette période est caractérisée par l'achèvement ou la finition d'un nombre important de logements laissés à l'état de carcasses par les colons, (Cote M, 1965, p 198).

Tableau IV. 3 : Programmes ruraux et urbains, de 1945 à 1963.

Algérie	Année	Zones Rurales	Zones Urbaines	Total (moy)	Pourcentage (%)	
					Rural	Urbain
Démographie	1945	7.054.000	2.416.000	9.470.000	74	26
	1963	6.753.000	3.535.000	10.288.000	66	34
logements en Dur	1945	813.480	406.771	1.220.251	67	33
	1963	664.384	496.987	1.161.371	57	43

(Nombre)						
T.O.L	1945	8.67	5.94	7,31	119	81
	1963	10.16	7.12	8,64	118	82
Déficit en Logements	1945	597.320	107.013	704.333	85	15
	1963	686.216	386.763	1.072.979	64	36

Source : Doc N°134, 1964.

- En 1945, pratiquement 75% de la population Algérienne était rurale, ce taux a chuté à 66% (désertification des campagnes) en 1963 (*Cote M, 1965, p 198*).

- Le nombre de logements recensés l'an 1966, était estimé à 1.980.000 unités ; parmi lesquels, plus de 25 % sont constitués de baraques, de bidonvilles, de gourbis et autres constructions précaire. Seul le tiers de ce parc disposait de commodités nécessaires telles que l'eau, les égouts, le gaz et l'électricité;

- Le taux d'occupation par logement (T.O.L) est très fort, entre 7 et 8 dans des logements très exigus : 83% des logements ont de 1 à 3 pièces, les deux tiers de 1 à 2 pièces ; ce qui explique leur surpeuplement par rapport à la taille moyenne de la famille algérienne. Sans parler des conséquences d'hygiène et de santé qu'on peut imaginer (*Semmoud B, 1988, p 129*).

IV.2.3.c) De 1966 à 1977

L'industrialisation s'effectuera au détriment du secteur de l'habitat.

La stratégie de développement poursuivie par l'Algérie au lendemain de l'indépendance du pays, a fait que le logement et l'habitat d'une manière générale ne constituaient pas des axes d'intervention prioritaires ; les investissements étaient orientés vers les secteurs productifs ; la création d'emplois, le développement du système éducatif, l'élévation du niveau de vie faisaient partie des premiers objectifs à atteindre. En dehors de l'achèvement des projets issus du plan de Constantine, presque aucune réalisation publique ne sera livrée entre 1962 et 1969. Le flux migratoire et l'exode rural, n'ayant pas été pris en charge par les pouvoirs publics. Un déficit de plus en plus important en matière de logements caractérisa cependant, la période comprise entre 1966 et 1977.

◇ Durant le plan Triennal -1967-1969,

Ce plan a consacré 2,62 % de l'investissement à l'habitat sur un budget d'équipement de 11 milliards DA ; On a accordé de petits investissements en vue de favoriser la naissance de nouvelles entreprises publiques de réalisation mais cela annonçait surtout les choix qui allaient s'affirmer par la suite, en réservant 45% des investissements au secteur industriel (hydrocarbures, sidérurgie, pétrochimie et à l'industrie mécanique).

◇ **Durant le 1er plan quadriennal : 1970-1973,**

Ce plan a mobilisé 27,740 milliards de D.A. ; 69 % de cet investissement sont orientés vers le secteur productif ; seuls 4,13 % sont consacrés à l'habitat ; la réforme Agraire , décidée en 1971, s'assignait comme objectif de « remodeler complètement le paysage agricole de régions entières et de transformer radicalement les conditions du sol et de vie de la population » pour cela il est prévu la construction de 1.000 villages agricoles socialistes au profit des attributaires de la réforme agraire; son application au cours des années 1970 a produit 112 villages socialistes dotés d'équipements nécessaires à leur fonctionnement .

Les projets d'industrialisation et de réformes de l'agriculture conduits par l'État planificateur ont, au contraire, excité les mouvements migratoires vers le littoral. La construction de logements, considérée comme simple réponse à un besoin social, trouvait son développement relégué après différentes priorités.

◇ **Durant le 2^e plan quadriennal : 1974-1977, la « Réforme Urbaine"'**

C'est en 1974 que le découpage de l'espace en wilayates fut entièrement revu, il est passé de 15 à 31. La part d'investissement destinée à l'habitat passera à 7,5 % ; ce plan prévoyait la réalisation de 60 mille logements ruraux ; il prévoyait aussi la réalisation de 300 villages à moyen terme et de deux mille villages à long terme ; il impliquait la multiplication des centres de vie, soit l'équivalent du quadruple du nombre de communes existantes. Les plans locaux de développement - PCD et PMU (Plan Communal de Développement et Plan de Modernisation Urbaine). Furent décidés dans le cadre de ce plan ; ils prévoyaient la décentralisation et la participation active des Collectivités Locales dans la gestion des programmes de développement ; l'accent est mis sur une maîtrise de la croissance des agglomérations (*C. Rahmani, 1982-p221*).

À cet égard, e s'enrichit en effet de deux textes importants : la Loi du 26 Octobre 1975 relative au Permis de Construire et de Lotir et celle du 26 Mai 1976 relative à l'Expropriation pour Cause d'Utilité publique. Ces deux textes avaient pour objectifs de couvrir les insuffisances contenues dans l'Ordonnance 74-26 sur les Réserves foncières, notamment en ce qui concernait les instruments de contrôle de l'urbanisation «illicite», par l'apport d'un instrument plus puissant que le droit de préemption qui révéla des faiblesses trop confuses.

Au cours des trois premiers plans nationaux de développement, les objectifs tracés étaient en dessous des besoins du pays en logements; les réalisations par rapport aux prévisions étaient très insuffisantes ; les conséquences alors furent l'entassement dans les villes qui se manifestent sous

forme de sur densification des centres urbains et de prolifération de l'habitat spontané et des bidonvilles (en Algérie, le T.O.L est de 7 et le T.O.P de 3.6).

On assiste dès lors à la création des premières grandes sociétés nationales de réalisation et à la réorganisation du système de promotion immobilière.

IV.2.3.d) Les années (1978 et 1979)

Sont des années non couvertes par un plan, en tout état de cause, les faibles moyens de réalisation disponibles étaient orientés vers les projets industriels (génie civil des usines et installations) et vers les projets prioritaires (éducation, universités, etc...).

IV.2.3.e) Plan Quinquennal : 1980-1984, Réforme du secteur de l'habitat

Ce plan prévoyait un objectif de 100 mille logements par an ; sur un investissement de 400 milliards de DA. 15% sont consacrés à l'habitat (une augmentation sensible), à partir de ce plan, les investissements en faveur de l'industrie baissent légèrement au profit des autres secteurs tels que les travaux publics et le génie-civil (les B.T.P. rentrent dans le cadre de l'industrialisation du bâtiment et donc de l'habitat). Les programmes de construction n'étaient pas en rapport avec la demande ; d'autre part, les programmes de logements lancés accumulaient des retards importants dans la livraison (procédures d'inscription, l'affectation à une entreprise de réalisation,...). Pour plus d'efficacité économique et administrative, la décentralisation est décidée par les pouvoirs publics ; celle-ci élargit les compétences des communes ; Aujourd'hui, plus qu'hier l'urbanisation est au cœur des préoccupations locales ; la maîtrise effective du phénomène de l'urbanisme et de l'aménagement local relève du rôle «dominant» de la commune :

- Les Plans Sectoriels de Développement - P.S.D. - concernent les grands projets tels que les programmes importants de logements sociaux, l'aménagement des zones d'habitat intégré - Z.H.U.N, les hôpitaux, les lycées techniques.
- Les Plans Locaux de Développement - P.C.D - P.M.U- concernent l'ensemble des communes rurales et urbaines ; ils assurent la promotion de l'équipement de base ; ce sont les équipements d'infrastructures et les équipements sociaux : les équipements sanitaires tels que les salles de soins, les réseaux de voirie...

La crise du logement va apparaître dans toute sa dimension et, constitue alors, une véritable contrainte pour le secteur industriel même, qui commençait à entrer dans une phase de production nécessitant des milliers de logements à proximité des implantations des usines et des complexes industriels. Ainsi les déficits étaient importants et les taux de réalisation (55.000 logements/an entre 1978 et 1982, tous secteurs confondus) étaient bien en deçà des besoins théoriques calculés et de ceux réels (exprimés ou non par la population).

Une longue procédure de privatisation du patrimoine immobilier public est entamée ainsi qu'un pressant appel est lancé à l'initiative privée. Le rythme de l'urbanisation, estimé à 5,6 % par année, a été une source de préoccupation pour les autorités de planification, qui cherchaient à ralentir son rythme sinon l'arrêter complètement. Parrainés par le gouvernement **des programmes de réforme agraire et l'investissement dans le logement rural ont été lancés à fin d'améliorer la qualité de vie à la ferme et donc de stabiliser la population rurale**. Il est à espérer que ces mêmes mesures soulageraient la pression aiguë sur le logement urbain, un sous-produit de l'urbanisation massive.

IV.2.3.f) Plan de développement économique de 1985-1989 : crise économique et

Ralentissement.

Dès 1985 et avec la chute des prix du pétrole, essentielle ressource économique du pays.

Il y a redéfinition de toute la stratégie socio économique et une réévaluation de l'action publique sur l'espace urbain à travers :

- La régularisation de l'habitat illégal (en dur) ;
- La libération du marché foncier ;
- La mise en place de nouveaux instruments d'urbanisme (1990) ;
- La libération des études d'urbanisme (terrains équipés... ce n'est plus l'état à travers ses bureaux d'études mais une multitude d'autres opérateurs professionnels) ;
- Désengagement de l'état de plusieurs projets planifiés et programmes «cas du métro d'Alger» (*Hafiane Abderrahim, 2007, 12p*).

Pour cette période on enregistre un «déficit de 1 million de logements», l'État prévoyait la construction de 100.000 logements / an jusqu'en 1990 (et 200.000 par an à partir de cette date, soit environ 2.000.000 de logements à construire pour l'an 2000). Notons qu'au cours de la période 1988-93, seuls près de 139.000 logements urbains publics ont été édifiés, soit une moyenne annuelle de 23.170 unités sur les 100.000 prévus. En contrepartie, le nombre additionnel de ménages demandeurs de logements a été de 90.000, en moyenne par an; la production publique de logements ne couvre annuellement, que près de 17% des besoins effectifs. Le reste, c'est à dire les 83% des besoins annuels en logements ont été satisfaits par : des mouvements de plus en plus importants d'auto-construction sur des supports fonciers d'initiative publique ou privée ; une partie de ces mouvements estimée à 30% est considérée illicite et sur des assiettes foncières sous équipées.

L'auto construction ne s'est pas développée dans un contexte favorable puisque la demande est désavantagée, entre autres, par certaines dispositions de la réglementation foncière, par l'absence

de structures d'accueil (terrains aménagés) à des prix abordables, par les défaillances des systèmes de financement, et par les difficultés d'accès aux matériaux de construction. L'obstacle majeur a été la pénurie chronique dans la production de ciment, (quatre entreprises régionales pour le ciment et dérivés). Avec une déficience de 2 millions d'unités de logement. Même avec les encouragements gouvernementaux pour la fabrication des matériaux de construction afin de produire plus, le secteur public a été incapable de répondre à la demande sans cesse croissante pour de nouveaux logements - estimée à environ 250.000 unités par an.

Pour promouvoir davantage le système de l'auto construction, le Ministère de l'habitat commençait à réfléchir aux moyens d'action pour réorganiser ce secteur, conformément aux directives de la nouvelle stratégie nationale de l'habitat.

Au niveau institutionnel, la production publique de terrains équipés est décentralisée ; elle est assurée par de nombreux organismes publics. Ces derniers comprennent notamment les agences foncières locales dépendant des communes ou des Wilayas, les bureaux locaux de l'agence de l'amélioration et du développement du logement (AADL), les directions de l'urbanisme, de la construction et de l'habitat (DUC) représentant au niveau local les Ministères correspondants.

IV.2.3.g) Les années 1990 :

Elles sont marquées par la chute des prix du pétrole et donc des ressources financières de l'État ; c'est une longue période d'instabilité politique provoquée par une succession d'événements tragiques vécus par le pays ; elle correspond à un mouvement d'exode relativement important ; une partie importante de la population rurale avait quitté la campagne afin de se réfugier vers les centres urbains les plus proches de leur lieu d'habitation ; cette population déracinée est estimée à 2 millions de personnes ; son exode avait augmenté de manière brutale les difficultés des villes déjà surpeuplées ; au cours de cette période , les pouvoirs publics avouent leur incapacité à résoudre seuls, par leurs propres moyens la crise du logement en Algérie ;

Les plans locaux de développement visaient à mettre en œuvre des types d'intervention en rapport avec la planification urbaine; qui est un ensemble d'opérations techniques, économiques et politiques permettant d'obtenir un équilibre dans l'espace ; ces opérations s'effectuent soit entre des régions , soit entre des villes, soit à l'intérieur d'une même agglomération où l'intervention est très localisée - P.O.S ; c'est la recherche d'un équilibre pour diminuer les disparités ; cet équilibre nécessite généralement l'implantation d'équipements structurants ;

Pendant les années 90, le financement du logement est assuré à nouveau par le Trésor public, après l'épuisement des liquidités de la CNEP qui participait activement depuis janvier 1991 au financement des logements sociaux urbains sur fonds d'épargne. L'an 1991 constitue aussi une

année de référence dans la mesure où une décision de mise en place d'un **nouveau système de financement** est arrêtée ; il s'agit de la création d'une **caisse nationale de logement (CNL)** chargée de la distribution des aides publiques à l'accession d'un logement.

Missions Statutaires de La Caisse Nationale du Logement (CNL) :

La CNL est un Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'habitat et de l'Urbanisme, il a pour missions principales de :

- Gérer les aides et les financements de l'État en faveur de l'habitat, notamment en matière de promotion du logement à caractère rural, social, de loyers, de résorption de l'habitat précaire, de restructuration urbaine, de réhabilitation et de maintenance du cadre bâti.
- Promouvoir toutes formes de financement de l'habitat et notamment du logement à caractère social, par la recherche et la mobilisation de sources de financement autres que budgétaires.
- De réaliser toutes études, enquêtes et recherches liées à l'habitat, apporter son expertise technique et financière aux institutions publiques et organismes concernés et favoriser les actions d'informations et d'échanges d'expériences et de rencontres pour la promotion et le développement de l'habitat.

Nous rappelons que 55% du parc de logement en 1994 enregistre des TOL supérieurs à 9 (l'un des plus élevés au monde), cet indicateur de l'habitat (TOL) aurait pu être plus important s'il n'y avait eu, la dynamique, malgré mal maîtrisée, de l'auto construction, licite ou illicite. D'où tout un arsenal réglementaire, sur le plan de l'urbanisme, a été promulgué (loi d'orientation foncière, aménagement du territoire, promotion immobilière...).

- ◇ **En 1995** : Le rapport du CNES relatif au secteur de l'habitat en Algérie relevait ces observations encore d'actualité : Les divers diagnostics font apparaître un rythme de production nettement insuffisant de logement et une dégradation accélérée du parc existant.

D'autres facteurs d'aggravation de cette situation n'ont pas été pris en compte : le développement incohérent et anarchique des agglomérations faute de gestion urbaine et d'un fort taux de croissance urbaine.

- La prolifération d'un habitat précaire et illicite et l'installation de la demande en terrains à bâtir et en logements.
- La situation tendue du foncier, délicate et complexe, qui s'exprime à travers :
 - La rareté des terrains qui interpelle les logiques d'implantations des villes.
 - La stratification, inachevée, des régimes fonciers, caractérisée par la succession des régimes et des politiques foncières.

- Les intérêts divergents mis en concurrence pour la consommation des terrains, (CNES, 1995, p28).

Par ailleurs, les réformes de la politique agricole et rurale n'ont pu être mise en œuvre au cours de la décennie 1990-2000 pour des raisons liées à un climat politique particulièrement difficile. Les zones rurales ont subi en particulier les effets d'un terrorisme dévastateur sur le plan humain et matériel. Ce n'est qu'en 2000 qu'est adopté un programme national de développement agricole (PNDA) bénéficiant de ressources budgétaires considérables dans le cadre de la mise en place du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA). Les fonds sectoriels (Fonds national d'aide au logement - FONAL, dispositif de soutien à l'emploi, Fonds d'emploi des jeunes...) n'ont pas été employés pour les populations rurales isolées ou vivant dans les petites agglomérations rurales.

Ces quelques constats ont conduit à la recherche et à l'adoption de nouvelles approches sur les territoires ruraux, la mobilisation des ressources pour le financement de projets intégrés, et d'autre part, de cibler les territoires ruraux profonds afin de leur rendre accessibles les prestations de service public de base tout en les impliquant dans les processus décisionnels.

La mise en œuvre de ces approches conduisit ainsi à s'interroger sur les capacités nationales publiques et privées de production et de réalisation, sur l'utilisation optimale du capital foncier, sur les conditions et les mécanismes flexibles de financement et sur les formes de participation du citoyen, le tout dans un cadre institutionnel légal approprié.

IV.2.3.h) Programme 2001 - 2004

Redressement économique et reprise de l'action publique :

Le redressement des prix du pétrole procréa une accalmie financière qui permit, le lancement de projets d'habitat et d'équipements, d'opérations publiques d'amélioration urbaine, et l'encouragement de l'investissement privé dans l'immobilier à travers le foncier public.

- Le logement est inscrit pour la première fois au premier rang des **priorités de l'État** ; son traitement commence à se préciser.

Au même titre que le logement, des mesures incitatives sont décidées par les pouvoirs publics tels que :

- La mise à jour de nouveaux instruments sur l'aménagement du territoire, sur la planification spatiale; l'élaboration de nouveaux plans d'urbanisme, des plans d'occupation du sol sont destinés à mettre un terme à une évolution urbaine imprévue et non contrôlée ;

- La manifestation de l'aide de l'État sous différentes manières ; d'aides directes et indirectes (sous forme de subventions, l'octroi de crédits à des conditions avantageuses, la

réduction des taux d'intérêt auprès des banques...) ces aides sont admises aussi bien aux promoteurs immobiliers qu'aux bénéficiaires des logements ;

- L'encouragement de l'accession à la propriété;
- L'intervention de l'État dans le domaine du foncier pour éliminer la spéculation ;
- La prise en charge par l'État de la viabilisation des terrains d'assiette.

Ces mesures sont destinées à provoquer surtout une dynamique nouvelle :

Dans le cadre de la «Location - Vente» 300 mille logements sont programmés; considérés comme du «Social Payant» à destination exclusive des cadres et des couches moyennes ; ils devront être réalisés dans les 3 prochaines années ; la réussite du programme-A.A.D.L. dont l'accès est appelé à une amélioration conséquente, dépendra notamment de l'étalement et de l'espacement pertinent des paiements portant sur les 15% de la valeur du logement ;

Les nouveaux objectifs des pouvoirs publics correspondent à la mise en place d'une stratégie réelle de développement et de production des logements ; il ne s'agit plus d'opérations ponctuelles destinées à une consommation limitée, qui tendrait à apaiser des situations à rebondissement ; pour ce faire, les pouvoirs publics escomptent mettre la problématique du logement à l'abri des aléas naissant de la fluctuation pétrolière et casser cette dépendance ; la nouvelle vision engagée à cette fin, se fera avec «les moyens de bord», en y impliquant la communauté bancaire.

IV.2.3.i) Quinquennal 2005 - 2009

Programme d'habitat, actions structurantes et projets urbains. Devenu important, l'apaisement financier a permis de relancer, les projets mis en veille auparavant, (tel que le métro d'Alger, l'autoroute nationale...) et de lancer de nouveaux projets structurants d'envergure, conçus dans une démarche nouvelle axée sur l'élimination des déséquilibres spatiaux et l'insertion des projets dans une nouvelle perspective de modernisation et de mise à niveau universelle sur le plan fonctionnel. Les objectifs assignés par ce programme (quinquennal) ainsi que par les autres programmes (complémentaires ou spéciaux) portent sur l'adaptation du processus de production et de transformation du cadre bâti et l'amélioration de la qualité urbaine dans le cadre des nouvelles exigences, le freinage de l'exode et le maintien de la population rurale.

◇ La population rurale algérienne connaît une diminution constante depuis bien avant l'indépendance du fait essentiel de l'accroissement plus rapide que connaissent les populations urbaines (4% en moyenne par an contre **0,4%** pour la population rurale).

Source :

Belhai,

2010.p14

Source : ONU-2001.

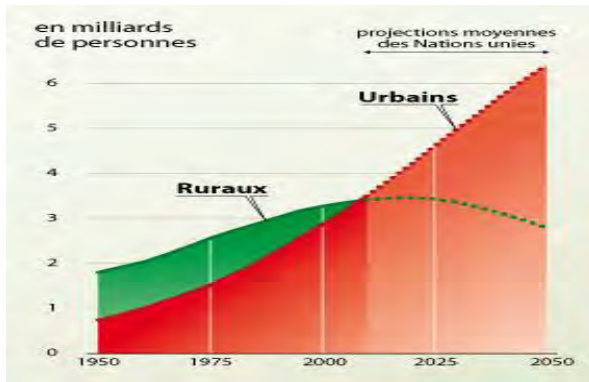
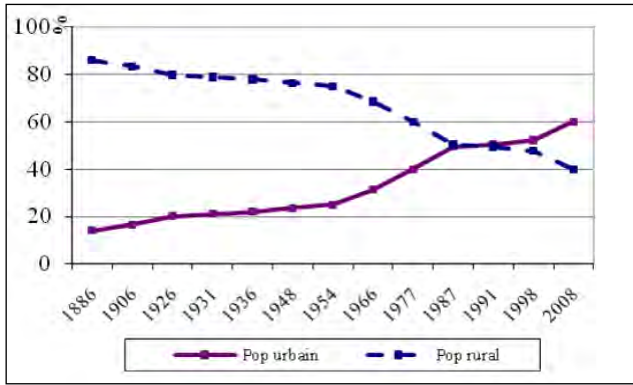


Fig. IV. 1 : Histogramme de l'évolution de la population rurale/urbaine (en Algérie et dans le monde).

Les différents recensements confirment cette tendance à la baisse de la population rurale : 68,6% en 1966, 60 % en 1977, 50,3 % en 1987. Les estimations de l'Office National des Statistiques l'évaluent à 39,2% en 2004 et à 37% en 2005, soit 12 millions d'habitants, de par le poids de sa population et de ses activités, l'espace urbain exerce des pressions économiques et sociales, générant des répercussions négatives sur l'espace rural.

L'aménagement du cadre bâti de l'espace rural implique les différents acteurs représentés par les services de l'État, les élus locaux et les citoyens dans un contexte organisé.

Il est à noter, que les besoins induits en matière de logements, d'équipements collectifs et de services résultant d'une part, de l'évolution démographique et d'autre part, des changements économiques et des mutations sociales, ont accéléré le rythme d'urbanisation.

En ce qui concerne le secteur de l'habitat : l'évaluation des niveaux de déficit en logements par commune, par daïra et par wilaya sur la base d'un TOL objectif national fixé à 05 à l'horizon 2009. Cet indicateur national a atteint 5,53 fin 2003. La démarche du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme étant la suivante :

- Mise en place d'un Plan Local de l'Habitat (document dans lequel sont recensés les besoins en logement de chaque collectivité territoriale).

- Prospection et mobilisation des assiettes foncières par les Directions de l'Urbanisme de Wilaya sur la base des instruments d'urbanisme en vigueur.

En supposant un TOL objectif moyen de 5 personnes/logement et une densité brute de 30 logements/ha, la capacité théorique de ce patrimoine dépasserait largement le chiffre avancé de un million de logements (MHU, Février 2005). L'objectif est alors, fixé pour la réalisation de un(1) million d'unités, ce qui suppose une production moyenne de 200 000 unités par an. Pour l'exécution de cet ambitieux programme, les sites nécessaires ont été identifiés pour l'implantation des programmes de logements et équipements à travers l'ensemble du territoire, ainsi qu'une évaluation quantitative des besoins en matériaux de construction.

A partir de ce constat, le programme du gouvernement en matière d'habitat a été consolidé par la Projection d'inscription à l'horizon du quinquennat 2005-2009 d'un programme composé de :

- 239412 logements sociaux locatifs,
- 129115 logements destinés à la location-vente, dont 65000 financés par la CNEP/Banque,
- 233733 logements sociaux participatifs,
- 394238 logements ruraux.

Il est à signaler que l'en cours au 31 décembre 2004, on totalise 234 668 logements.

Ce programme d'habitat a ensuite été porté à 1,65 million de logements (fixé initialement à un (1) million de logements), enregistrant ainsi un accroissement de 65%, à la faveur de programmes complémentaires aux wilayas du Sud et des Hauts plateaux et à la résorption progressive de l'habitat précaire.

❖ Inscription 2005-2009 :

Tableau IV. 4 : Programmes d'habitat inscrits (quinquennat 2005-2009).

Programmes	Programme Quinquennal	Programme Compl. Sud	Programme Compl. Hauts Plateaux	Programme pour la résorption de l'Habitat Précaire	Autres programmes spécifiques	Total
Logts Social	239 412	11 700	16 500	29 545	14 733	311 890
Logts Part.	233 733	9 707	18 000	0	0	261 440
Habitat Rural	394 238	40 593	63 300	0	12 565	510 696
Location Vente	129 115	0	0	0	0	129 115
Logts Promot.	38 068	0	0	0	0	38 068
TOTAL GLE	1 034 566	62 000	97 800	29 545	27 298	1 251 209

Source : MHU-2007.

À titre indicatif, le monde rural a bénéficié **de plus de 500.000 aides** au titre du programme quinquennal 2005-2009 visant la réalisation de 1 million de logements. Soit, la plus grande part.

Source : MHU, 2007

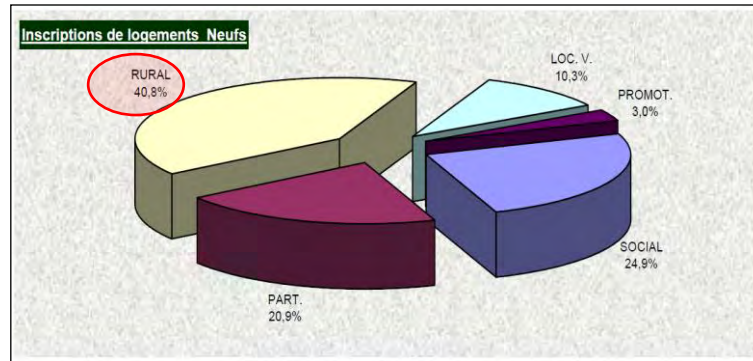


Fig. IV. 2 : Répartition par type de programmes, plan quinquennal 2005-2009.

❖ **Lancements des programmes d'habitat par type et par année.**

Tableau IV. 5 : Lancements de logements au 31/12/2009.

Années	LPL	LSP	Loc vente	Promotionnel	Auto const	S/Total Urbain	Rural	Total général
En cours au 31/12/2004	72 850	25 028	49 115	38 068	-	185 061	49 607	234 668
2005	112 053	84 184	0	3 837	-	200 074	132 765	332 839
2006	38 689	57 538	2 696	5 558	39 160	143 641	137 017	280 658
2007	35 145	32 288	8 941	5 588	28 647	110 609	78 852	189 461
2008	67 053	43 736	837	7 956	26 637	146 219	79 595	225 814
2009	130 240	23 607	0	10 808	33 739	198 394	70 853	269 247
TOTAL	456 030	266 381	61 589	71 815	128 183	983 998	548 685	1 532 687

Source : MHU.gov, 2009

Source : MHU, 2007

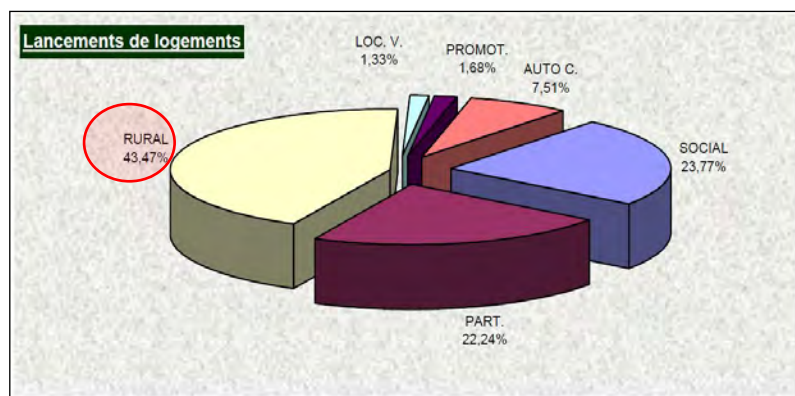


Fig. IV. 3 : Lancements programmes d'habitat - quinquennal 2005-2009- en proportions.

En somme, satisfaire la demande des ménages en logements dans le programme quinquennal 2005-2009, constitue une préoccupation persistante pour les pouvoirs publics, du fait du caractère sensible de cette question et du volume important de la demande. L'État continuera, à financer le logement social (LPL), dont l'attribution ne sera opérée qu'au seul profit des catégories sociales les plus défavorisées, soit celles dont le revenu mensuel est moins du SNMG. Les couches moyennes, à savoir celles qui disposent d'un revenu mensuel de 12 000 à 50 000 DA bénéficient d'aides financières conséquentes situées entre 400 000 et 500 000 DA par ménage et seront orientés vers le segment de production du logement participatif (LSP).

En matière d'habitat, l'intérêt principal est présenté aux populations rurales à fin d'améliorer leur niveau de vie, et en vue de leur maintien sur place. Pour cela, en relation avec le Ministère de l'agriculture, le dispositif d'aide au logement rural va prévoir l'extension aux populations rurales des aides consenties par le Fonds National d'aide au logement (FONAL), selon des critères d'éligibilité et des procédures particulières. L'aide à l'habitat Rural est attribuée dans le cas d'une construction neuve, ainsi que pour l'aménagement et l'extension d'une construction existante.

Ainsi, le mixage de l'aide de l'État, complétée par les économies des ménages et le crédit bancaire apparaissent, comme des solutions porteuses, qui libèrent les initiatives privées et suscitent surtout l'émergence d'un marché immobilier qui est dans l'attente de mesures incitatives.

❖ Livraisons des programmes d'habitat par type et par année.

Les efforts entrepris, au titre du quinquennal 2005-2009, qu'il s'agisse de l'habitat urbain ou rural, des équipements publics, de la résorption de l'habitat précaire et de l'amélioration urbaine, ont certainement transformé le cadre de vie des citoyens.

Tableau IV. 6: Livraisons des programmes d'habitat

Quinquennal 2005-2009 au 31/12/2009.

Années	LPL	LSP	Loc vente	Promotionnel	Auto const	S/Total Urbain	Rural	Total général
2004	24 668	17 285	5 885	9 292	35 293	92 423	24 045	116 468
2005	25 834	15 787	12 350	8 027	27 574	89 572	42 907	132 479
2006	43 527	23 769	7 128	8 435	18 630	101 489	76 287	177 776
2007	44 079	19 325	8 491	5 028	14 671	91 594	88 336	179 930
2008	57 657	37 123	1 827	4 070	15 176	115 853	104 968	220 821
2009	55 550	37 924	9 043	5 644	18 142	126 303	91 492	217 795
TOTAL	251 315	151 213	44 724	40 496	129 486	617 234	428 031	1 045 269

Source : MHU.gov, 2009

Source : MHU,2007.

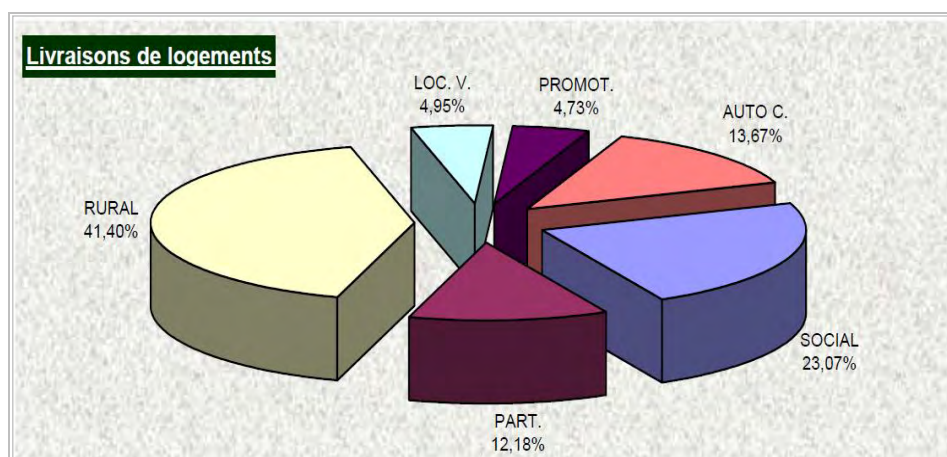


Fig. IV. 4 : Livraisons programmes d'habitat - quinquennal 2005-2009- proportions.

Cette dynamique quantitative, en premier lieu, demande à être poursuivie et renforcée pour répondre aux impératifs de qualité et de mise en œuvre du programme de développement du quinquennal 2010-2014.

❖ **L'objectif de construction d'un million de logements en Algérie avant 2010 est réalisé.**

Le nombre de logements réalisés durant la période 2005-2009 s'élève à 912.326 logements (toutes catégories), représentant 91,2% de l'objectif du programme du Président de la République qui a prévu la livraison d'un million de logements à l'échéance de 2009.

En prenant en considération les prévisions de réalisation arrêtées pour le 2ème semestre 2010, le nombre cumulé de logements achevés à l'échéance du 31 décembre 2010 atteindrait 1,048 million d'unités.

Les logements réalisés (réceptionnés) se composent de **42% de logements ruraux** et de 58% de logements urbains toutes catégories confondus.

Les aides de l'État liées à ce type de logement devront, par ailleurs, être conditionnées par la finalisation totale des logements, les aides devant être fractionnées suivant les étapes de réalisation. On insiste sur l'importance de la contribution des bénéficiaires qui doivent prendre en compte l'aspect architectural et la diversité des plans.

Le secteur agricole joue un rôle important dans l'économie algérienne. Avec une croissance moyenne de 6,49% pour la période 2000/2005, employant 23% de la population active et participant pour 7,60% au PIB en 2006. Bien que les besoins alimentaires de la population soient globalement satisfaits, 25% de la population vit sous le seuil de pauvreté, principalement en milieu rural.

Avec une balance commerciale agricole déficitaire, l'Algérie est considérée comme un pays importateur de denrées alimentaires. La valeur de ces importations dépasse le quart du total des importations du pays. L'essentiel est constitué de trois groupes de produits: céréales et dérivés (40% de la valeur totale des importations agricoles), lait et produits laitiers (14,3%), huiles et graisses (10,5%). Cette situation range l'Algérie parmi les dix principaux pays importateurs de produits alimentaires au niveau mondial, dans une situation de forte dépendance vis-à-vis du marché international. (<http://www.sirtewaterandenergy.org/docs/reports/Algerie-Rapport2>.)

IV.2.3.i) Programme de développement quinquennal (2010-2014)

Ce programme s'inscrit dans la dynamique de reconstruction nationale entamée, voilà dix années, d'abord avec le Programme de soutien à la relance économique, engagé en 2001, à hauteur des ressources alors disponibles. Cette dynamique a été relayée par le programme 2004-2009, lui-même conforté par les programmes spéciaux au profit des wilayas des Hauts Plateaux et du Sud. il concerne :

- Deux (02) millions de logements, dont 1,2 million seront livrés durant le quinquennat, le reste devant déjà être mis en chantier avant la fin de l'année 2014,

- Le raccordement d'un million de foyers au réseau du gaz naturel et l'alimentation de 220.000 foyers ruraux en électricité,

C'est à ce titre que, après avoir engagé, un important programme de soutien à l'agriculture, il a été décidé, en outre, de mobiliser des ressources consistantes pour moderniser les entreprises publiques et privées dans tous les secteurs, y compris, l'encouragement de la formation et de l'emploi à domicile, au profit des jeunes filles et des femmes notamment dans le milieu rural, la

réalisation d'un programme de crèches destinées à favoriser l'engagement des femmes dans la vie active, ainsi que le dispositif législatif pour l'augmentation des chances des femmes d'accéder aux assemblées élues conformément aux dispositions de la Constitution. **Le programme d'investissements publics 2010-2014**, accorde une place prépondérante au développement humain, considéré, par des experts, comme le pilier central à la poursuite du processus de reconstruction nationale. consacre un budget conséquent, à cet important volet qui englobe une amélioration de l'enseignement à travers ses différents paliers (primaire, moyen, secondaire, universitaire et la formation professionnelle), une prise en charge médicale de qualité, de meilleures conditions d'habitat, d'alimentation en eau et en ressources énergétiques.

Un budget de plus de **3.700 milliards DA** sera en outre alloué à **l'habitat** pour la réhabilitation du tissu urbain et la réalisation de deux (2) millions de logements (dont 500.000 locatifs, 500.000 promotionnels, 300.000 pour la résorption de l'habitat précaire et **700.000 logements ruraux**).

Ce programme consacre également au secteur de l'énergie une enveloppe de plus de 350 milliards DA pour permettre à un million de foyers de bénéficier d'un raccordement au réseau de gaz naturel et 220.000 foyers ruraux à l'électricité.

IV.3 UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE

La diversification de **l'offre de logement** en fonction des **revenus des bénéficiaires** est un objectif qui a pu être réalisé grâce à des financements publics massifs, au développement du crédit immobilier, à la bonification des taux d'intérêt ainsi qu'au relèvement des montants de l'aide de l'Etat.

L'offre de logement s'appuie sur **Trois (3) segments** principaux :

- Les programmes de **Logement Public Locatif (LPL)** ;
- Les programmes de **Logement Promotionnel Aidé (LPA)**,
- Les programmes de **Logement Ruraux**.

IV.3.1. Logement Public Locatif : Ex - Logement Social Locatif (LSL)

Il est entendu par logement public locatif le logement financé par l'État ou les collectivités locales et destiné aux seules personnes dont le niveau de revenus les classe parmi les catégories sociales défavorisées et dépourvues de logement ou logeant dans des conditions précaires et/ou insalubres.

«Le logement public locatif devra être, à l'avenir, de plus en plus réservé aux seuls citoyens qui sont dans une incapacité avérée de se loger par leurs propres moyens». (J.O., novembre 2008.p12)

Le logement public locatif peut également servir à la satisfaction de besoins locaux nés de situations exceptionnelles ou d'intérêt général avéré.

Le concours définitif est de la sorte limité; le désengagement progressif de l'État est perceptible, il sera utilisé comme complément ; et sera donc orienté comme aides vers l'habitat rural et aides aux auto-constructeurs situés dans les zones déshéritées; d'autre part, les prescriptions techniques de ces programmes comme la surface moyenne, sont révisées à la baisse ; il a été convenu aussi d'appliquer des mesures coercitives dans le recouvrement des loyers.

IV.3.2. Logement promotionnel aidé (LPA)

Le logement promotionnel aidé est un logement neuf réalisé par un promoteur immobilier conformément à des spécifications techniques et des conditions financières définies.

Il est destiné à des postulants éligibles à l'aide de l'État. Ce segment s'adresse à des postulants à revenus moyens ; l'accès à ce type de logement est réalisé selon un montage financier qui tient compte d'un apport personnel, d'une aide frontale directe et d'un crédit bonifié.

(J-O, 5 octobre 2010, Art2).

En résumé : Le Logement Promotionnel Aidé est l'appellation de la toute dernière formule introduite par le département du ministère de l'habitat. Désormais, on ne parlera plus de formule AADL (location vente) ni de logement social participatif LSP. Le LPA est, en fait, « **une mixture** » de ces deux expériences qui, tout en donnant leurs fruits sur le terrain, ont cependant montré des insuffisances étant inaccessibles par une large catégorie des postulants. La nouvelle formule élargie, en effet, les possibilités pour l'accès à la propriété étant destinée aux ménages dont les salaires varient entre quatre et douze fois le SNMG. Pareillement, que pour le logement public locatif, le ministère a canalisé par un **cahier de charges** définissant les spécifications techniques et les conditions financières applicables à la réalisation du logement promotionnel aidé.(voir Arrêté interministériel du 14 mai 2011- annexes 1 et 2), La surface du logement promotionnel aidé étant fixée à 70 mètres carrés habitables avec une tolérance de plus ou moins trois pour cent (3%). Le prix de cession ne doit en aucun cas, dépasser 40.000 DA/m² habitable, hors coût du foncier. Il est cédé sur la base d'un contrat de vente sur plans, d'autres instructions et orientations sont indiquées au niveau du cahier des charges entre autres en ce qui concerne la composition urbaine et la conception architecturale des projets.

IV.3.3. Logement Rural en question

Tout logement réalisé par des personnes éligibles à l'aide de l'État au titre de l'habitat rural. Il doit être réalisé dans un espace rural dans le cadre de l'auto-construction ; Le logement rural

s'intègre dans le cadre de la **politique de développement rural**, il a pour objectif la promotion des espaces ruraux et la fixation des populations locales. Il consiste à encourager les ménages à réaliser, en auto construction, un logement décent dans leur propre environnement rural.

La participation du bénéficiaire, dans ce cas, se traduit par la mobilisation d'une assiette foncière qui relève généralement de sa propriété et de sa participation à la réalisation ainsi que le parachèvement des travaux à l'intérieur du logement.

Le logement rural mobilise près de 40 % de l'aide de l'État employée à l'habitat.

Cette aide de l'État, pour acquérir ou construire un logement en milieu rural, a été revue à la hausse en 2008, pour les programmes neufs. (*J.O., 4 octobre 1994, Art5*),

IV.4. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL

La stratégie a été progressive et le développement rural a d'abord été conçu comme un élargissement de l'agricole.

- Le PNDA a décliné quelques actions de développement rural en 2002-2003 (Qui justifiait l'appellation de Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR). Sont identifiés les premiers Plan de Proximité de Développement Rural (PPDR) et testée la méthode participative et ascendante dans l'identification et la réalisation des actions.

IV.4.1. Octroi d'une aide à l'habitat rural : Aide à l'Accession à la Propriété (AAP)

L'octroi de l'aide de l'Etat à l'habitat rural ou aide frontale est soumis à des conditions d'éligibilité. Elle **est attribuée aux particuliers** et concerne toute personne physique adhérente aux différents programmes du Plan National de Développement (PNDA) ou qui réside ou exerce en milieu rural. Cette aide est relevée depuis l'année 2008 (JO, 13septembre 2008, art-5), à un montant de 700.000 DA.

IV.4.1.a) Conditions d'éligibilité

- Justifier d'un revenu (du ménage) compris entre une (1) fois et six (06) fois le salaire national minimum garanti (SNMG).
- Ne pas avoir déjà bénéficié de la cession d'un logement du patrimoine immobilier public ou d'une Aide de l'État destinée au logement.
- Ne pas posséder en toute propriété une construction à usage d'habitation (lorsqu'il s'agit d'une Aide pour une construction nouvelle).
- Ne pas avoir déjà bénéficié de l'attribution d'un logement du patrimoine public locatif, sauf engagement préalable de restitution de ce logement.

- Ne pas être propriétaire d'un lot de terrain à bâtir sauf si celui-ci est destiné à recevoir le logement rural objet de l'aide frontale.
- Disposer d'une habitation existante en milieu rural (lorsqu'il s'agit d'une Aide pour la réhabilitation et /ou l'extension).
- Le coût de l'habitation à réaliser ou de la réhabilitation et/ou l'extension de l'habitation existante, ne dépasse pas quatre (4) fois le montant de l'Aide, soit **2. 800 000,00 DA**.

IV.4.1.b) Obtention de l'Aide à l'habitat rural :

Pour obtenir l'Aide le postulant doit :

❖ Constituer et déposer auprès de la Subdivision Agricole

Territorialement compétente un dossier, qui sera vérifié en relation avec les services de la DLEP et introduit auprès du Comité ad-hoc de Wilaya (Les dossiers formalisés, appuyés par les procès-verbaux de visite sur le terrain sont déposés par le subdivisionnaire agricole, dans les quinze (15) jours qui suivent sa date de dépôt, auprès du comité de wilaya).

Ce dossier comprenant :

- La demande de soutien du Fonds National du Logement (FONAL).
- Le document attestant que le postulant est adhérent aux programmes du PNDA ou qu'il exerce une activité en milieu rural, délivré par la DSA (le cas échéant).
- La déclaration sur l'honneur attestant que le postulant et, le cas échéant, son conjoint n'ont jamais bénéficié de la cession d'un logement du patrimoine immobilier public ou d'une Aide de l'État destinée au logement ou ne sont pas propriétaire d'un terrain à bâtir hormis celui destiné à recevoir le logement rural objet de cette aide.
- La déclaration sur l'honneur portant sur le niveau de revenu du ménage, accompagnée des pièces justificatives.
- L'attestation de non cession au profit du postulant d'un logement du patrimoine immobilier public et du non bénéfice d'une Aide de l'État destinée au logement, établie par le Président de l'Assemblée Populaire Communale.

Après contrôle fichier auprès de la CNL et examen du dossier par le Comité ad-hoc, le Wali établit une décision d'éligibilité (le secrétariat technique du comité est confié au Directeur du Logement et des Équipements Publics).

❖ Souscrire au cahier des charges.

Sur cette base, le postulant dépose auprès de l'Agence CNL de sa Wilaya un complément de dossier comportant :

- Une copie de la décision d'éligibilité à l'Aide signée par le Wali ou son représentant.
- Un acte de naissance (n°12) et pour le postulant marié, une fiche familiale et un acte de naissance (n°12) de son conjoint.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité.
- Une photocopie de la carte nationale d'identité.
- Une copie du permis de construire ou de l'autorisation de travaux, dans le cas de la réhabilitation et/ou l'extension.
- Deux enveloppes timbrées libellées à son adresse.

Le postulant signe la souscription au cahier des charges et dispose d'un délai maximum de six (6) mois pour formaliser son dossier et débiter effectivement les travaux.

IV.4.1.c) Versement de l'aide à l'Habitat Rural

Le versement de l'aide par la CNL se fera directement au profit du bénéficiaire (cas de l'auto construction) en fonction de l'état d'avancement des travaux constatés par attestations (procès-verbal) des services techniques de la Direction du Logement et des Équipements Publics (DLEP). La libération de cette Aide de l'État s'effectue comme suit :

Dans le cas de la construction d'une nouvelle habitation

- 20% de l'Aide à l'achèvement de la plate-forme
- 40% de l'Aide à l'achèvement du gros œuvre
- 40% de l'Aide à l'achèvement de l'ensemble des travaux.

Dans le cas de l'aménagement et/ou de l'extension.

- 20% de l'Aide lorsque le taux moyen d'avancement des travaux atteint 20%
- 40% de l'Aide lorsque le taux moyen d'avancement des travaux atteint 60%
- 40% de l'Aide lorsque le taux moyen d'avancement des travaux atteint 100%.

Le bénéficiaire de l'aide frontale pour la construction d'un logement rural peut également bénéficier d'un crédit bancaire dont le taux d'intérêt est **bonifié** par le trésor public à raison de 1% à sa charge.

IV.5. LA PROCEDURE.

Schématiquement, elle se présente comme suit :

1- Le programme d'aides à l'habitat rural retenu annuellement est réparti par wilaya, par décision conjointe des Ministres en charge de l'Habitat, de l'Intérieur et de l'Agriculture ;

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme notifie à chaque wilaya le quota d'aides qui lui est alloué, sous forme d'une décision indiquant le nombre d'aides ainsi que le montant de l'aide accordée.

Les postulants intéressés constituent un dossier qui est déposé auprès de la subdivision agricole territorialement compétente ;

Le subdivisionnaire agricole et le subdivisionnaire de logement et des équipements publics (SLEP), procèdent, par une visite sur le terrain, à la vérification des conditions d'habitation des postulants et établissent un procès-verbal de visite,

2- Le dossier est transmis à un comité ad-hoc institué à cet effet, lequel se prononce sur la recevabilité des dossiers qui lui sont soumis ;

Avant la tenue de la réunion du comité Ad-hoc, les principaux éléments du dossier sont communiqués à la Caisse Nationale du Logement (CNL) pour procéder à la vérification des conditions d'accès à l'aide de l'État (et le « contrôle fichier national »).

En cas d'acceptation de la demande du postulant par le comité ad-hoc, une décision d'éligibilité à l'aide de l'État est signée par le Wali ;

3- La Caisse Nationale du Logement (CNL) invite le bénéficiaire à signer le cahier des charges

4- Le bénéficiaire engage les travaux dont l'état d'avancement est suivi par la Direction du Logement et des Équipements Publics (DLEP). La Caisse Nationale du Logement (CNL) libère l'aide de l'État :

- soit par tranches, selon l'état d'avancement des travaux, dans le cas d'une réalisation du projet sans recours à un crédit bancaire,
- soit en une seule tranche à l'achèvement à 100 % des travaux, dans le cas d'une réalisation du projet avec recours à un crédit bancaire ;

Remarque : La présente procédure comporte un certain nombre de formulaires (ANNEXES) qui sont appelés à être renseignés par essentiellement la (DLEP) et/ou le bénéficiaire, concernant la forme et la normalisation de l'ensemble des supports liés à ce programme.

IV.6. POLITIQUE DE L'HABITAT RURAL EN ALGERIE ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Au fil des années, le monde rural a bénéficié de programmes de logements «ruraux» importants dont la réalisation par l'état a connu plusieurs formules, en passant par *l'aide en matériaux de construction, l'aide financière frontale ou la création de villages socialistes agricoles*. Les

effets durables de ces formules n'ont pas cessé de montrer des limites, résultants des transformations sociales et économiques connues par le pays.

Face à cette situation, la notion de l'habitat rural nécessite une reformulation de sa prise en charge. À cet effet, une vision stratégique à propos de l'occupation de l'espace rural et de la production d'un cadre de vie harmonieux s'avère plus que nécessaire. D'où la nouvelle démarche adoptée, au titre du programme **quinquennal (2005-2009)** qui permit à lui seul, la réalisation d'environ un demi-million de logements ruraux.

Le chef de l'État lors de l'évocation des résultats préliminaires du dernier recensement de la population et de l'habitat, souligna :

*«Nous devons œuvrer encore à la satisfaction des besoins des citoyens en logements, tout en veillant cependant à éviter une **concentration insupportable de la population dans les villes et agglomérations au détriment des campagnes**. Les chiffres du dernier recensement sont préoccupants à ce sujet, et nous invitent à **accorder une importance accrue à l'habitat rural**, en l'accompagnant de la création d'activités et de revenus à travers les campagnes. Dans le même temps, nous devons veiller à la transparence, en évitant que cette aide publique ne serve à des spéculations au profit de certains»,
(Revue MHU, Novembre 2008.p12).*

La formule se trouve reconduite encore pour un programme d'habitat rural plus important, qui prévoit la construction de 700.000 logements ruraux dans le cadre du **quinquennal (2010-2014)**. En parallèle, dans ses diverses instructions et textes adressées aux organismes concernés par la réalisation de l'habitat rural, le ministère de tutelle en l'occurrence le MHU, ne manque pas de rappeler les objectifs à atteindre. Qu'ils soient de type **quantitatif** ou encore **de qualité**, à l'effet de promouvoir des formes d'habitat les mieux adaptées. Selon le cas :

- Renforcer les centres d'habitat existants.
- Créer de nouveaux noyaux de futurs villages, et apporter une réponse appropriée à l'habitat éparé en milieu rural.

IV.6.1 Principaux objectifs de cette politique

Créer les conditions d'un développement durable au moyen d'une politique participative des populations concernées. Dans cette optique les principaux objectifs s'articulent autour de :

- La revitalisation des espaces agricoles et ruraux.
- La prise en charge des disparités constatées au niveau de certaines zones du pays.
- La stabilisation de l'exode, voire le retour des populations dans le milieu rural (ayant fui les agglomérations isolées ou touchées par l'insécurité).

IV.6.2 Procédés et moyens de mise en œuvre

La concrétisation de ces objectifs nécessite la mise en œuvre de plans d'actions multisectoriels (PDR, PDRI ...) visant tous l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Dans ce cadre, la démarche en matière de développement rural est entamée par la prise en charge d'une des principales préoccupations, à savoir la promotion de l'**habitat rural**, engageant obligatoirement :

- La production de logements et d'un cadre bâti de qualité (sur le plan aspect extérieur, durabilité et viabilité...), elle s'exprime par des caractéristiques bien définies. (voir Caractéristiques de l'habitat rural)
- une aide financière non remboursable de l'État allouée à raison de 700.000 DA par logement (montant identique à celui accordé en milieu urbain).
- la contribution du bénéficiaire, dans le cadre d'un montage financier précis et rigoureux, en vue de constituer un **cadre bâti achevé et intégré au paysage** dans lequel il s'inscrit.
- la conjugaison des efforts de l'administration et de l'adhésion des citoyens dans le **choix des sites, l'établissement des actes de propriété, la délivrance des actes d'urbanisme** et le processus de **mise en œuvre de la construction**.
- L'allègement de la composition des dossiers des bénéficiaires.
- L'élargissement de la catégorie des bénéficiaires de l'habitat rural : on se limitait aux seuls ménages activant dans le domaine agricole, cette formule doit nécessairement intégrer toutes les catégories socio professionnelles, éligibles à l'aide de l'État, résidant dans la campagne, ce qui intéresserait la population à revenu moyen et inciterait les ruraux à acquérir leur propre logement. (diversification de la composition sociologique de la population rurale).

IV.6.3. Formes d'organisation de l'habitat rural

L'organisation spatiale de l'habitat rural (contemporain) s'effectue suivant des critères bien déterminés, et selon les trois (03) modèles suivants :

IV.6.3.a) Modèle épars

C'est le modèle de construction le plus adapté aux modes de vie du monde rural et est à privilégier étant donné :

- La configuration de la propriété foncière,
- Possibilité d'implanter les nouvelles constructions proches des constructions existantes ou en site vierge désenclavé,

- Ne requière pas de commodités, de services ou de viabilités particulières de nature collective.

IV.6.3.b) Modèle semi-groupé

C'est des petits groupements d'habitations rurales, de **10 à 20 unités**, Ce modèle

- Permet de faire bénéficier les ménages ruraux qui ne disposent pas de terrain à bâtir, de lots du domaine privé de l'État ou de la commune.
- Préconisé dans des périmètres restreints de terres riches, en zone de montagne, et dans les Oasis du Grand Sud.
- Peut être dispensé d'équipements d'accompagnement, mais doit disposer de commodités en matière d'accès, d'eau potable, d'électricité et de rejet des eaux usées.

IV.6.3.c) Modèle groupé

Le modèle de constructions groupées est constitué d'habitations dont le nombre **ne doit pas excéder la cinquantaine (50)**. Il doit être exceptionnel, ses constructions groupées sont :

- Sur un site vierge, ou accolées à des noyaux existants, recommandées dans les zones de terres agricoles riches à culture intensive, localisées de préférence dans la partie accessible de l'exploitation sans affecter son économie.
- Généralement construites dans les plaines et les vallées du littoral ainsi que dans les périmètres de mise en valeur dans les hauts plateaux et le Grand Sud.
- Le groupement des habitations peut être complété, le cas échéant, par des équipements d'accompagnement.

IV.6.4. Réalisation des opérations d'habitat rural :

La réalisation des opérations d'habitations groupées implique l'intervention d'une entreprise ou d'un tâcheron. La forme groupée ou semi-groupée est soumise à l'établissement préalable d'un permis de lotir. Le transfert de la propriété sera effectué à l'achèvement des travaux.

Le logement épars sera réalisé par le futur bénéficiaire, sur son terrain ou sur une parcelle mise à sa disposition par les services des domaines ou par la commune. Il pourra également confier les travaux à un tâcheron.

IV.6.5 Financement et consistance des travaux :

Le financement accordé par l'État vise la réalisation d'une nouvelle habitation. Il est exclu désormais l'aménagement, la réhabilitation ou l'extension d'une construction existante.

L'aide de l'État, de l'ordre de 700.000 DA, doit être complétée par le bénéficiaire par un montant qui doit être déterminé. Le financement ainsi mobilisé, doit permettre la réalisation

d'une habitation décente et totalement achevée dans sa partie **extérieure**. Le bénéficiaire procédera au parachèvement des finitions à l'**intérieure** de la construction, le cas échéant.

Les services techniques de l'habitat et de l'urbanisme de la wilaya doivent en conséquence, assurer un **suivi rigoureux** en matière de mise en œuvre des procédures administratives et des travaux de réalisation, jusqu'à l'achèvement parfait des constructions.

IV.7. PRESCRIPTIONS ET CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT RURAL

L'amélioration du cadre de vie de l'habitant rural, par la production d'un cadre bâti de qualité, et plus précisément d'un habitat rural, participe dans une grande partie à cette attente qui n'est pas des moindres. Ce qui engage le principe de vérification des caractéristiques fondamentales à savoir :

- La durabilité des logements réalisés en y intégrant autant que possible, les techniques de construction traditionnelles et les matériaux locaux éprouvés par le passé ;
- La restitution aux espaces ruraux leur paysage particulier au double plan de l'esthétique architectural et de l'organisation urbanistique.
- L'implantation rationnelle des constructions au sein des exploitations agricoles (au niveau des plaines, vallées, zones de montagne, steppe et grand sud).
- L'émergence de constructions adaptées à **la topographie, au climat et aux modes de vie** prédominants dans les diverses localités.
- produire un **modèle de référence** et de confort requis aux ménages concernés (établir des plans référentiels pour l'ensemble des régions du pays);
- La réorganisation de la distribution spatiale des constructions (en groupés, semi-groupés ou épars) dans une cohérence d'économie, d'aménagement général et de résorption résolue des poches d'habitat précaire et ou insalubre.

IV.8. RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA CONCEPTION DE L'HABITAT RURAL

Conformément aux instructions ministérielles et interministérielles concernant l'habitat rural. Le mode de vie rural implique une **forme d'organisation spécifique** de l'habitation. Les **typologies** à réaliser doivent s'inspirer des modèles présents sur place.

- Les **fonctions** doivent être organisées généralement autour d'une cour centrale ou attenante à celle-ci.

- L'usage de la **terrasse** à des fins domestiques (se reposer, dormir, sécher les fruits et légumes...) doit être envisagé.
- Les fonctions liées au mode de vie rurale doivent comprendre également, le **jardin potager** et les espaces nécessaires aux **animaux domestiques** (enclos, étables...).
- Dans les localités marquées par la rareté du foncier et une forte topographie, des **constructions à deux niveaux** peuvent être tolérées. Il s'agit particulièrement des zones de montagne à forte densité de population et où la topographie impose la préparation de plateformes.
- Les modèles d'habitations **introverties** doivent être conçues et réalisées en tenant compte des besoins exprimés par les futurs bénéficiaires.
- Le recours à l'usage de **matériaux locaux** est indispensable pour les économies et le confort thermique qu'ils procurent. Ainsi, la construction en Pierre ou en matériau isolant (terre stabilisée) est fortement recommandée.
- Le **traitement des façades** doit être en parfaite harmonie avec l'environnement. Les constructions doivent être débarrassées de tous les matériaux hétéroclites qui enlaidissent le paysage rural (tôles, roseaux, planches, pneus, fers en attente...)
 - Les façades en pierre apparente ou traitées avec un enduit en ciment peint (chaux de préférence) doivent être mises en évidence.
 - Les façades nues en briques ou en parpaings, qui dénaturent l'image du cadre bâti, doivent être proscrites.
- Des **plans types** adaptés à chaque localité géographique, seront mis à la disposition et à l'avis des futurs bénéficiaires de l'aide de l'État.
- La **toiture** de l'habitation doit être conçue en fonction des conditions climatiques du site pouvant être marquées par de fortes pluies, de neige, des vents de sable...
 - À cet effet, dans les zones du littoral humide et de montagne, la **toiture en tuiles** doit être privilégiée. Elle doit être conçue et posée dans les règles de l'art pour assurer la sécurité de l'habitation et sa protection contre les intempéries.
 - Dans les zones semi-arides et/ou arides, la **toiture plate en terrasse** doit être prévue en assurant une étanchéité adaptée (étanchéité saharienne, pente suffisante pour l'écoulement rapide des eaux de pluie et l'évacuation des bancs de sable...). Elle peut être, le cas échéant, accessible pour des usages domestiques.

- Il est utile de rappeler, que s'agissant d'habitations rurales, l'**extension éventuelle** doit être envisagée principalement en horizontal pour les intégrer de manière harmonieuse au paysage naturel.

Ces points sont tirés des instructions données par le législateur aux différents intervenants dans la conception et la production de l'habitat rural sous toutes ses formes on précisera spécialement :

- l'instruction ministérielle n°6 du 31/07/2002 relative aux modalités de mise en œuvre des opérations d'habiter rural dans le cadre du dispositif de développement rural.
- l'instruction interministérielle n°10 du 01/03/2004 relative aux prescriptions, à l'organisation et à la conception de l'habitat saharien (entre autres le logement rural au Sahara).
- Et l'instruction interministérielle portant n° 79 du 23/05/2006 relative à la conception, et l'organisation du logement dans le monde rural.

IV.9. CADRE INSTITUTIONNEL POUR UN DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE.

L'adoption de plusieurs lois qui ont abouti à la mise en place d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre de politiques de développement rural durable :

- Création d'un secrétariat d'État au développement rural en mars 2002
- La loi n° 01-03 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, (Comblent le déficit ressenti en matière d'orientation spatiale du développement et de promotion du développement durable).
- La loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 sur la protection de l'environnement (**inscrire** toute action à mener dans le respect des principes de préservation des équilibres écologiques nationaux et de durabilité du développement).
- L'élaboration d'un **code rural** (pour renforcer le dispositif législatif constitue un chantier qui n'a pas encore été conduit à son terme).
- Création d'une commission nationale de développement rural (CNDR) - (au printemps 2006) qui traduit, par sa représentation interministérielle, l'approche intégrée et territoriale souhaitée aujourd'hui par les autorités.

CONCLUSION

Nous retenons que, l'Algérie, depuis les anciens temps a connu une vocation principalement rurale, son activité est tournée vers la terre et sa population est organisée suivant une structure tribale. Pendant l'empire ottoman, 95% des habitants vivaient dans les campagnes, Les rentrées provenaient surtout de l'agriculture et de l'élevage. L'arrivée des Français commença par un acharnement sur les terres et la dépossession des autochtones. La guerre de libération nationale conduit alors au délogement de la population rurale pour ensuite la recaser dans des maisons en dur inadaptées aux conditions climatiques et au mode de vie : centres de recasement «SAS». Face aux événements liés à l'insurrection, le plan de Constantine vise le relogement d'un million de personnes (dans les campagnes et dans les villes), il essaye d'apporter d'autres correctifs aux aspects négatifs et dramatiques liés à la colonisation. Le projet de réalisation de mille villages cherchait alors à freiner l'exode rural. Après l'indépendance, une situation socio-économique déplorable est héritée. La situation du logement, déjà alarmante, ne pouvait pas être une préoccupation majeure (ni pour les dirigeants ni pour la population). Le parc logements existant, abandonné par les français devait être occupé et géré par les «autochtones». La faiblesse des revenus et l'habitude de la gratuité du logement ancrée dans l'esprit des populations d'origine rurale, n'ont pas facilité le recouvrement des loyers qui pouvaient constituer une source de financement de nouveaux programmes de constructions. La crise du logement atteint un point culminant, les différents plans de développement cherchant alors à améliorer l'efficacité du secteur de la construction et des institutions financières impliquées dans le logement, ne s'intéressent à l'habitat rural qu'en 1971. Par la programmation de 1.000 villages socialistes en accompagnement de la réforme agraire. Dévié de ses objectifs ce programme n'a fait qu'exciter encore le mouvement migratoire vers le littoral. Et c'est avec la crise économique qu'une redéfinition de la stratégie a eu lieu, nous apercevons donc des mouvements de plus en plus importants d'auto-construction sur des assiettes foncières publiques ou privées.

Inscrit pour la première fois au premier rang des priorités de l'État le logement rural occupe alors lui seul la plus grande part des programmes, **avec 42% de logements ruraux** et 58% urbains toutes catégories confondues, sur le quinquennal (2005-2009) et de 35 % sur le quinquennal (2010-2014). Ces logements sont réalisés dans un espace rural dans le cadre de l'auto-construction et s'intègre dans le cadre de la politique de développement rural, l'objectif est la promotion des espaces ruraux , la fixation des populations locales et encourager les ménages à réaliser, en auto construction, un logement décent dans leur propre environnement rural.

Références

- 68- Amrane Mokhtar, (2006), «Le logement social en Algérie : les objectifs et les moyens de production» mémoire pour l'obtention du diplôme de magister, 482p.
- 69- Belhai Benazzouz, (2010), «Le foncier vecteur de l'étalement urbain Algérois», ASRDLF.
- 70- Benmatti N. A., (1982), «L'Habitat du Tiers-Monde, cas de l'Algérie», SNED, Alger152p
- 71- Cabot J., (1983), «Réflexions sur les découpages administratifs successifs de l'Algérie»,
Annuaire de l'Afrique du Nord. XXII
- 72- Charte de tripoli
- 73- CNES, (1995), p28.
- 74- Cote M, 1965, p 198
- 75- Côte, M., (1986), «l'Habitat rural en Algérie formes et mutations», Ed CNRS
- 76- Doc N°134, 1964
- 77- Grégor MATHIAS, (1998), les sections administratives spécialisées en Algérie entre idéal et réalité 1955-1962 Ed l'Armattan, 14p.
- 78- H. Boukerzaza, (1995), «L'espace local en Algérie, de la tribu à la wilaya», in L'espace local, revue Géographie et Développement, Tunis, 1999, Peuples Méditerranéens, «Monde arabe, le retour du local», Paris, n° 72-73, 1995p
- 79- Hafiane Abderrahim,(2007), « Les projets d'urbanisme récents en Algérie », 43^e, 12p.
- 80- Hamani M., (1985), «De la tribu à la révolution agraire. Les statuts fonciers dans l'Est Algérien. Approche cartographique». Thèse de 3ème cycle. Montpellier.
- 81- J.O., «1963, p.45», «4 octobre 1994, Art5», «5 octobre 2010, Art2», «novembre 2008.p12»

82- MHU, Février 2005

83- MHU, 2007

84- RAHMANI C., (1982), 221p.

85- René-Mayer, 2010


86- Revue MHU, Novembre2008.p12

87- Semmoud B, 1988, p 129).

88- Sylvie Thénault, (1998), 229p.

89- <http://www.algerie-monde.com/.../histoire-algerie-periode-romaine.html>

90- <http://www.sirtewaterandenergy.org/docs/reports/Algerie-Rapport2>

 **Chapitre V :**
***Présentation des cas d'exemples,
dans les wilayas d'Annaba & d'El-Tarf.***

Chapitre V : Présentation des cas d'exemples

V.1. INTRODUCTION

Par ce chapitre nous entamons la deuxième partie de notre travail, qui est la « partie pratique ». Cette dernière est scindée en deux volets, ou chapitres. Le premier, sera consacré à la simple présentation des exemples choisis. Leur analyse s'effectuera par la suite dans le deuxième volet (c.à.d. dans le chapitre dernier). Il s'agit en fait, de cas d'habitat rural produits au niveau de deux wilayates contiguës à l'Est du pays : ANNABA et EL TARF. Nous donnerons d'abord un aperçu sur chaque wilaya, sa vocation, les indications correspondant à son milieu rural naturel, ses particularités et notamment, l'accroissement de sa population rurale, sa densité, ainsi que les différentes activités exercées en appoint à l'agriculture. Nous finirons cet aperçu par une situation sur l'habitat rural au niveau de chacune des wilayas. En ce qui concerne les cas d'exemples nous avons ciblé l'habitat rural s'inscrivant dans les deux plans de développement quinquennaux (2005-2009) & (2010-2014), visant la relance économique nationale. Pour présenter les exemples choisis, on s'intéressera alors, à la localisation de chaque cas d'étude, la description de son programme ainsi qu'à sa composition urbaine et architecturale.

V.2. CRITERES DU CHOIX DES CAS D'ETUDE

Les exemples objet d'étude ont été retenus pour les raisons suivantes :

- D'après le mode d'habitat rencontrée sur terrain (épars, semi-groupée ou de groupée).
- Le type de cet habitat (individuel, collectif ou semi-collectif), une diversité typologique est recherchée suivant le milieu d'implantation du programme et la capacité de l'assiette foncière l'abritant.
- L'importance (grandeur) du groupement d'habitation et le nombre d'habitants, du moins en ce qui concerne les cas de la wilaya d'Annaba, (sachant que de plus en plus importants groupements sont en cours de réalisation. Le cas des 300 logements ruraux de la localité «Gharbi Aissa», située aux limites de la commune d'El Bouni, en allant vers l'aéroport).
- L'occupation des logements par les habitants, ce qui permettrait la vérification des aspirations de ces derniers et la déduction de d'autres sachant d'avance que cette notion est évolutive et selon les.
- La disponibilité de l'information : facteur essentiel dans tout travail de recherche. La collecte d'information a été faite auprès de différents organismes (DPAT, DLEP, CNL,

DUC, DSA, OPGI, AF de Wilaya...), auprès des bureaux d'étude, des entreprises opérantes, des usagers, ce qui permet :

- d'obtenir les documents graphiques et les informations nécessaires pour traiter notre analyse.
- ✓ de vérifier la satisfaction des aspirations des habitants ainsi que la vérification des critères édictés par les autorités centrales en matière de conception et de production de l'habitat rural.

En fonction de ces critères, quatre cas d'exemple ont été choisis, deux dans chaque wilaya.

Ce qui a donc conduit à partager le présent chapitre en deux volets.

Le premier concerne les exemples retenus dans la wilaya d'ANNABA, c.à.d. Les deux sites suivants :

- Les 44 logements Bouzaaroura, à la commune d'El Bouni, réalisés en mode groupé collectif.
- Les 72 logements Kaidi Ali, à la commune d'El Eulma réalisés en mode groupé individuel.

Le deuxième volet traite alors les cas de la Wilaya d'El TARF, c.à.d. Les sites suivants :

- Le programme de 13 logements ruraux à El Mélha, commune d'El Kala, avec 11 logts réalisés en mode semi-groupé et 02 logts en mode épars. (dans la même agglomération).

V.3. PREMIER CAS D'ETUDE : LA WILAYA D'ANNABA

Comme déjà signalé, cette partie porte sur l'étude de deux (02) programmes d'habitat rural à la wilaya d'Annaba, se trouvant dans deux communes El Bouni et El Eulma. Ces dernières sont distinctes de part par leurs vocation, leur situation par-rapport au chef lieu de wilaya, leurs caractéristiques physiques et socio économiques..., ce qui nous donnera une meilleure idée sur le produit édifié à Annaba, du moins dans sa partie rurale souvent méconnue ou ignorée.

V.3.1. Caractéristiques de la wilaya

V.3.1.1 Organisation Administrative

Annaba est composée de six (06) daïâtes autour desquelles gravitent les douze (12) communes de la wilaya. Six (06) d'entre elles sont à caractère rural, soit sa moitié : El-Chorfa, Seraidi, Ain El-Berda, Chétaibi, Tréat et **El-Eulma**. Les six (06) autres communes sont donc urbaines (voir le classement sur tableau suivant), c.à.d. les communes de : Annaba, Berrahal, El hadjar, Oued El aneb, Sidi Amar **Et El Bouni**. (Voir Tableau V.1)

(PU) - Prédominance urbaine : Si la part de la population vivant dans les zones Urbaines est supérieure à 75%;

(MI) - Communes mixtes : Si la part de la population vivant dans les zones Urbaines se situe entre 45% et 75%;

(PR) - Prédominance rurale, Si la part de la population vivant dans les zones Urbaines est inférieure à 45%;

(TR) - Totalement rurale : De la population vivant dans les zones Urbaines est supérieure à 45%;

Tableau V.2 : Wilaya d'ANNABA - Classification des communes par indicateurs

Code géo	Nom commune	Taux d'urbanisation		Taux d'accroissement annuel moyen entre 1998 et 2008.			Classification
		1998	2008	Pop. Rurale	Pop. Urbaine	Pop. totale	
2301	ANNABA	98,81	98,68	1,42	0,38	0,39	P.U
2302	BERRAHEL	53,57	54,92	1,66	2,22	1,97	MI
2303	EL HADJAR	70,05	69,75	1,10	0,95	1	MI
2304	EULMA	0	0	1,73	-	1,73	T.R
2305	EL BOUNI	96,27	94,46	5,28	0,95	1,15	P.U
2306	OUED EL ANEB	29,33	31,93	1,64	2,91	2,02	P.R
2307	CHEURFA	0	0	0,52	-	0,52	T.R
2308	SERAIDI	0	81,95	- 15,44	-	0,59	P.U
2309	AIN BERDA	0	35,96	-2,79	-	1,71	P.R
2310	CHETAIBI	0	0	0,59	-	0,59	T.R
2311	SIDI AMAR	81,99	97,58	- 17,31	3,16	1,36	P.U
2312	TREAT	0	0	1,81	-	1,81	T.R

Source : RGPH 2008

De part la classification ci dessus nous retenons donc :

Source : AADL, 2007

- 04 communes à prédominance urbaine (PU), dont **El Bouni**.
- 02 communes mixtes (MI).
- 02 communes à prédominance rurale (PR).
- 04 communes totalement rurales (TR) dont **El Eulma**.

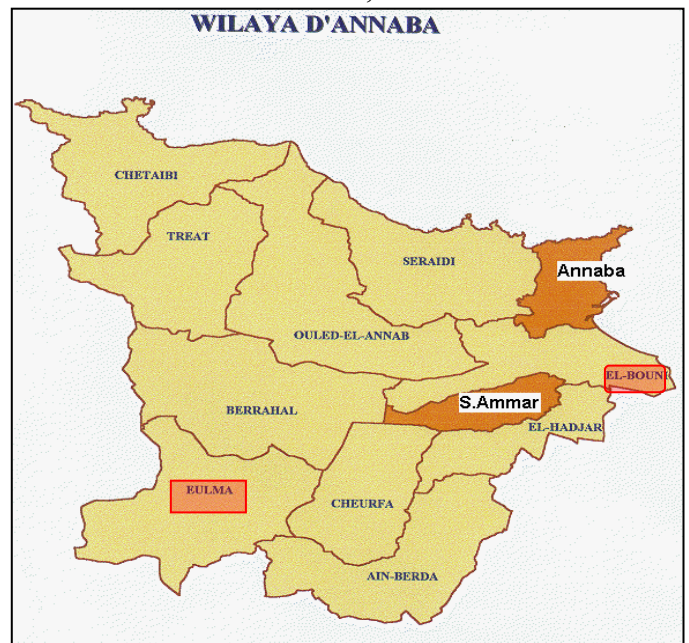


Fig. V. 1 : Carte de la wilaya d'Annaba.

V.3.1.2. Vocation

La wilaya s'étend sur une superficie de 1.412 km², (141.200 ha) et se caractérise par un relief varié, constitué essentiellement de montagnes, de collines et de plaines.

- Les montagnes représentent **52,16 %** du territoire de la Wilaya soit, une superficie de 736 km². (mont de l'Edough avec le point culminant à " Bouzizi" : 1.100 m d'altitude).
- Les collines et les piémonts, occupent **25,82 %** de la superficie totale, soit 365 km².
- Les plaines représentent **18,08 %** du territoire soit 255 km² (la plaine de Kherraza).
- Le reste du relief est constitué de plateaux, et autres, représentant **3,94%** de la superficie, soit 56 km².

Eu plus du potentiel industriel très riche et diversifié dont elle dispose, la wilaya d'Annaba, capitale de l'acier, envisage la création de cinq nouvelles zones d'activités (ZAC) ainsi que l'extension de deux de zones industrielles (ZI) est prévue. Ces extensions et créations s'ajouteront en effet aux zones industrielles et d'activités commerciales existantes et qui sont déjà occupées par la majorité du dispositif industriel installé, avec une assiette foncière globale de 393 ha.

V.3.1.3. Agriculture, pêche et forêts

- La superficie totale agricole de la wilaya est de : **133.972 Ha** dont une superficie agricole utile (SAU) de 48.177 Ha, Forêts : 75.424 Ha, Surface irrigable : 8000 Ha.
 - Des terres à haute valeur, avec prédominance des cultures industrielles (tomates et tabacs). Plantation agrume et vigne de table, élevage bovin laitier, culture maraîchère (pomme de terre).
 - Terre de piémont : Arboriculture rustique, céréaliculture, élevage (race locale), et aviculture, parcours et pacage.
- Une longue façade maritime qui s'étend sur **80 km de côtes**, représentant un potentiel halieutique important et touristique très attrayant tant du point de vue, des sites naturels qu'il recèle, ou des équipements d'accompagnement et des infrastructures de communications et d'accès existants.

Le foncier touristique dispose de 03 zones d'expansion touristique (corniche de Annaba, Oued - Bakrat de Séraïdi, baie ouest de Chétaïbi) totalisant une superficie de 2.059 ha, ainsi que 37 ha potentiellement exploitables localisés à Sidi Salem (El Bouni).

- Un réseau d'infrastructures multimodal (aérien - terrestre - ferroviaire et maritime) assurant une bonne desserte de l'espace régional, ainsi que les connexions nécessaires aussi bien avec les autres régions du pays qu'avec le reste du monde.

Nous concluons qu'outre, la vocation de ville urbaine et industrielle qui prime, Annaba présente aussi, un certain caractère rural et agricole d'une importance indiscutable dans le développement

économique et dans l'équilibre environnemental de la région. Cette spécificité mérite donc d'être exploitée.

Source: wikipedia.org/wiki/Wilaya_d'Annaba.

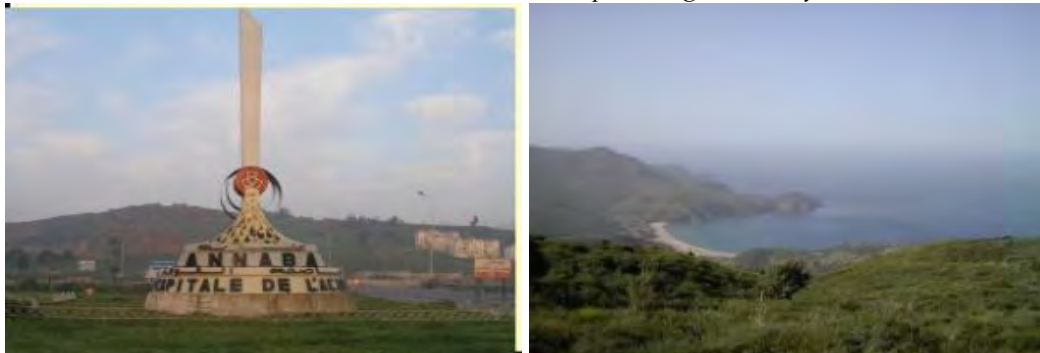


Photo. V. 1 & Photo. V. 2 : Annaba entre Industrie, Agriculture et Tourisme

Le couvert végétal naturel, quant à lui, est étendu de part la nature géomorphologique de son sol, seulement l'urbanisation que connaît la wilaya risque de le faire disparaître.

V.3.1.4. Cadre humain et Urbain

On commence par souligner que la wilaya d'Annaba à l'instar des autres wilayas, a bénéficié de programmes de logements ruraux très importants sur les deux quinquennaux (2005-2009) et (2010-2014), (voir tableau suivant).

Tableau V. 3 : Programmes de logements ruraux concernant la wilaya d'Annaba

Année	99	2000	2001	2002	2003	2004	2005-2009	2010 - 2014
Inscrits	2.374	2.875	2.875	3.075	4.325	5.196	10.196	13.500 / 40.000 dont 12.650 (RHP)
Achevés	1867	2063	2150	2221	2150	2221	5693	3852 à fin 2011

Source : MHU & DLEP Annaba.

De ces chiffres, on déduit que la réalisation de logements ruraux prend de plus en plus d'ampleur dans les programmes inscrits pour le compte de la wilaya. On remarque que sur les 40.000 logements tout segments confondus, inscrits au titre de l'actuel quinquennal (2010-2012), 13.500 logements sont de type rural, soit le tiers (1/3). Au moins **9.500 unités rurales** à travers les douze (12) communes que compte la wilaya sont réalisées durant la période de 2005 à fin 2011.

L'option à encourager la production ce type de logement, soit le logement rural dans la wilaya d'Annaba n'est pas arbitraire, et il est donc venu non seulement pour répondre aux besoins de la population rurale de la wilaya (voir tableaux ci-après 3,4 et 5), Mais aussi pour éradiquer l'habitat précaire et les bidonvilles qui ne cessent de s'installer, même dans les milieux les plus éloignés, ce qui dénature et dégrade le paysage rural et surtout la qualité de vie des habitants.

Tableau V. 4 : Population la wilaya d'Annaba

ANNABA	Population Année 2008.	
	Nombre	Taux. d'accroissement
Population Globale	609.449	0.9
Population Rurale	97.088 (16 %)	-

Source : Statistiques Sociales, RGPH 2008

Tableau V. 5 : La répartition des agglomérations rurales et semi-rurales de la wilaya d'Annaba et de leurs populations respectives

Nombre d'agglomérations			Population			
Semi-rurale	Rurale agglomérée	Totale	Semi rurale	Rurale agglomérée	Epars	Totale
11	23	34	45.852	34.181	17.055	97.088

Source : Statistiques Sociales, RGPH 2008.

Tableau V. 6 : Densité de la population de la wilaya d'Annaba

Année	Densité à l'échelle wilaya (hab. /km ²)	Densité Rurale nationale. (hab. /km ²)
1987	de 52 à 94	4.9
1998	de 50 à 93	5.1
2008	de 101 à 146	4.4

Source : Cherrad.S, Mutation de l'Algérie Rurale 1987-2010.

Le bilan du secteur de l'habitat de l'année 2008, a avancé 19.355 baraques composant les bidonvilles implantés dans la commune du chef-lieu de la wilaya avec 8544 habitats précaires. On a aussi, recensé **5.829 logements précaires à El Bouni** seule, et 1152 pour El Hadjar. D'où la nécessité d'éradiquer tous ces bidonvilles, de l'aménagement de nouvelles assiettes de terrain pour la réalisation de nouveaux programmes de logements, l'élaboration d'un plan d'orientation pour l'aménagement et l'urbanisation ainsi que la réactualisation des Plans d'occupation des sols. Au titre de ces chiffres, on argumente donc l'inscription du programme d'habitat, sur le quinquennal (2010-2014), tout type de segments confondus. Ce qui explique alors, l'enregistrement des 124.359 logements (tout type confondu), dont 40.000 ruraux. Pour réaliser ce vaste programme, la DLEP d' Annaba, compte le répartir en des **regroupements ruraux ne dépassant pas 50 logements par lotissement**. 1.000 unités de ce type sont programmées dans différentes communes, les lotissements seront viabilisés à la charge de l'Etat et une aide de 700 000 DA sera attribuée aux souscripteurs remplissant les conditions

d'éligibilité. Les plans seront établis par les subdivisions territorialement compétentes qui apporteront leur assistance technique pendant la réalisation de ce type de logement.

V.3.2. Premier Exemple : 44 logements Bouzaaroura, El Bouni.

V.3.2.1. Localisation et historique

Cet exemple se trouve dans la localité de Bouzaaroura sise au Sud Est de la commune d'El Bouni à Annaba. Une localité qui regroupe un grand nombre de logements précaires implantés sur des terrains de nature agricole, elle connaît aussi de grandes insuffisances en matière de réseaux et d'équipements. Un aperçu sur l'existence de cette localité et sur la création de la commune d'El Bouni, s'avère nécessaire.

Précarité et phénomène d'habitations informelles : La révolution de 1954 a provoqué un mouvement de la population autochtone vers les villes, et l'administration coloniale s'engageant à s'occuper des bidonvilles installés à sa périphérie et du déficit en logements, fait appel à l'urbaniste Tony Socard. Et c'est alors qu'un plan d'urbanisme est proposé avec l'aménagement de la (ZUP - Hippone), actuelle agglomération d'el Bouni, dans le PUD de 1960 avant que soit envisagé le plan de Constantine (PUD).

En somme, El Bouni, initialement pressentie par le colon pour l'extension de Bône, (voir localisation ZUP- Hippone, Fig.V-2), a en définitif été conçue en tant que ZHUN (voir plan PUD-1975, Fig.V-3). À fin de répondre à la forte demande en logements connue par la wilaya, en réponse à l'exode affluant après l'indépendance.

Les efforts déployés pour atténuer la crise de logement au niveau de l'agglomération furent vains et la politique de limitation de la croissance s'est traduite par la persistance du phénomène informel. De nombreux bidonvilles se greffent aux localités existantes, comme Bouzaaroura à El Bouni, Sidi Ammar, Boukhmira, et Sidi Harb...

La commune est reliée à la ville-centre (partie Sud), par la rocade qui apparaît à la périphérie (le CW 22) en direction de la voie express Annaba- Berrahal et qui aboutit sur la RN 16- reliant Annaba à El Hadjar. Actuellement la localité est connue par ses bidonvilles, le centre pénitencier et le Marché d'Intérêt National (MIN).

Source : PUD Annaba, 1975

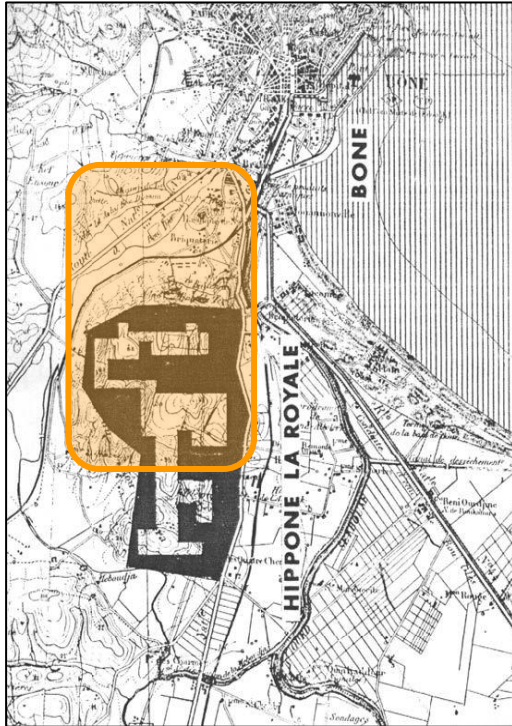


Fig. V. 2 : Localisation de la ZUP Hippone.

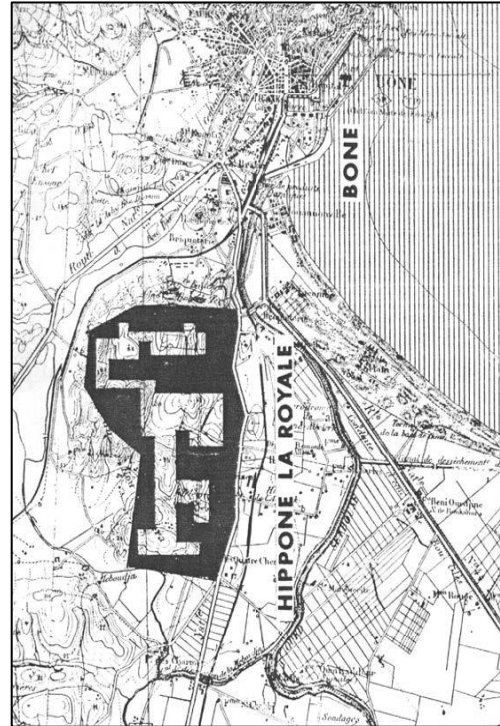


Fig. V. 3 : Schéma de principe d'organisation et de structuration proposé par- PUD 1975 d'Annaba.



Photo. V. 3 : Situation de la localité Bouzaaroura à El Bouni

V.3.2.2. Présentation du site

L'exemple est dénommé **44 logements ruraux à Bouzaaroura**.

Source : Google Earth, image2012.



Photo. V. 4 : Vue satellite, Situation des 44 logements Bouzaaroura

De l'extérieur, on les aperçoit ainsi :

(Source : BET. Arcade)

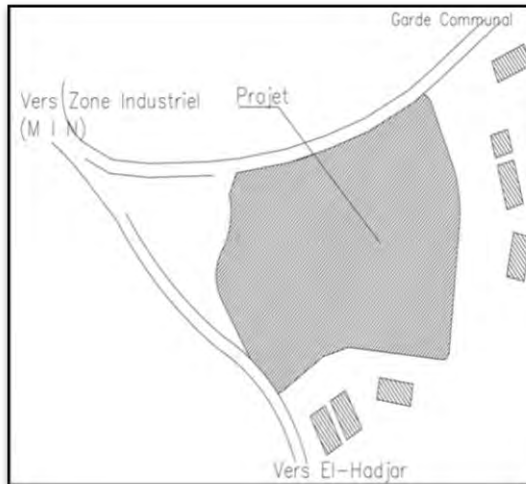


Fig. V. 4 : Assiette et limites du site.

(Source : Auteur 2011)



Photo. V. 5 : Vue extérieure

(Source : Auteur 2011)



Photo. V. 6 : Environnement immédiat

Il est accolé à des noyaux existants et limité par :

- au Nord par un programme de **logements sociaux** destinés à la résorption de l'habitat précaire (RHP) dans la région. (spontané et bidonvilles).
- à l'Est et au Sud par un programme rural bâti en **autoconstruction** attribué sous forme de plates formes (aides frontales).
- A l'Ouest par l'**habitat précaire**, installé sur des terres à haut rendement agricole.

Les équipements structurants (hôpital, APC, CEM, poste...), se trouvent à au moins deux Km de la localité. À part quelques commerces de première nécessité (presque vides) installés dans les RDC des maisons autoconstruites, les cafés, l'école primaire et l'unité de soin (en cours d'achèvement aucun autre équipement n'accompagne ces groupements de logements.

V.3.2.3. Description et composition

Composé de **44 logements en collectifs (R+1)**, le programme a été réalisé par l'OPGI de Annaba (maitre d'ouvrage délégué), avec un délai d'exécution de 18 mois. Ils ont été lancés en octobre 2008 et réceptionnés en juillet 2010.

Le terrain ayant servi à la construction de ces logements est de nature juridique domaniale, d'une forme irrégulière et d'une superficie globale de **2906.84 m²**.

L'exemple objet d'étude est conçu suivant le **modèle groupé, en collectif (R+1)**.

V.3.2.4. Conception architecturale

❖ Organisation spatiale

Le plan de masse (voir Fig.V.6) se présente ainsi :

- Les 44 logements sont répartis sur 11 blocs. Abritant chacun 04 logements soit deux au RDC et deux à l'étage (2/2). Chaque bloc occupe une superficie de 155 m², Placés en Bandes discontinues.
- On y accède, par des voies mécaniques tout autour du plan de masse. Un rond point est aménagé du côté Ouest, là où la future extension de la localité aura lieu. Une route secondaire traverse le programme au milieu ; ce qui crée ainsi deux îlots distincts. Cette voie débouche sur un parking au centre de l'assiette.

Source, BET Arcade, Annaba

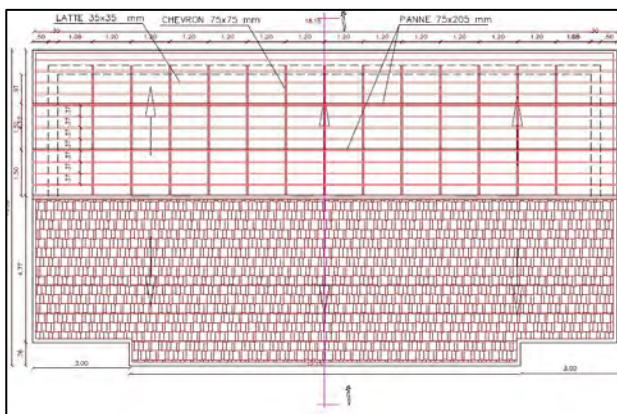


Fig. V. 5 : Plan de toiture avec détail de charpente.



Fig. V. 6 : Plan de masse, 44 logts Bouzaaroura.

- Les logements sont raccordés aux différents réseaux : AEP, Assainissement, et éclairage.
- L'éclairage public aussi existe dans le site.
- Tous les blocs sont disposés de sorte que leur axe longitudinal soit orienté Est-Ouest : Huit (08) blocs sur onze (11) sont orientés, façade principale vers le sud. Les cinq (05) restants ont une orientation opposée.

- Quatre blocs (4/11) sont jumelés deux à deux. La distance entre les blocs ne dépasse pas les neuf mètres (09 m).
- Les espaces résiduels entre les blocs sont réservés pour des espaces verts.

❖ **Organisation intérieure**

Les 44 logements sont de **type F3**, et sont conçus de la sorte :

- Au milieu du bloc un noyau central, ou cage d'escalier dont l'accès se fait directement à partir de l'extérieur, et qui nous permet de monter au niveau supérieur, où se trouvent les deux logements de l'étage.
- L'accès aux logements du RDC se fait sous la dite cage d'escalier, à compter de l'extérieur.
- Cet espace commun, la cage d'escalier dessert donc les logements supérieurs verticalement, et couvre en même temps les accès des logements au RDC (relation horizontal). On y trouve les placards techniques qui rassemblent les équipements électriques, gaz, et eaux des quatre voisins.
- Aux différents niveaux, les portes d'accès aux logements sont placées de façon à ce qu'un vis-à-vis direct aux habitants soit assuré (de chaque cellule).
- Une fois à l'intérieur un couloir dessert directement aux différents espaces, c.à.d. le salon, les deux chambres, la cuisine, la salle de bain et les sanitaires.
- Tous les espaces possèdent des ouvertures donnant directement vers l'extérieur, celles des pièces font (1.20 x 1.00) et les châssis des espaces d'eau font (40 x50).
- Les façades sont plates avec toiture en tuile rouge, les fenêtres en bois peintes en rouge et les murs sont revêtues en tyrolienne teintée en beige.
- La hauteur de chaque bloc est de 7.50 m, celle de chaque niveau (hauteur d'étage) est de 2.88 m.
- Les matériaux utilisés pour la construction sont :
Le béton armé pour la structure, la brique creuse pour le remplissage des murs, le bois pour la charpente et pour la menuiserie, la tuile métallique (Prosider) pour la couverture, l'acier pour les gardes corps, et enfin le verre pour le vitrage.

Source : BET - Arcade

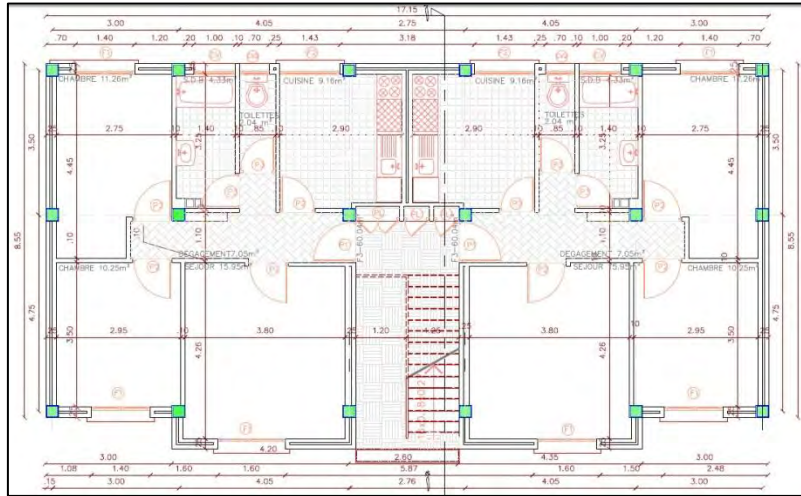


Fig. V. 7 : Plan du RDC.

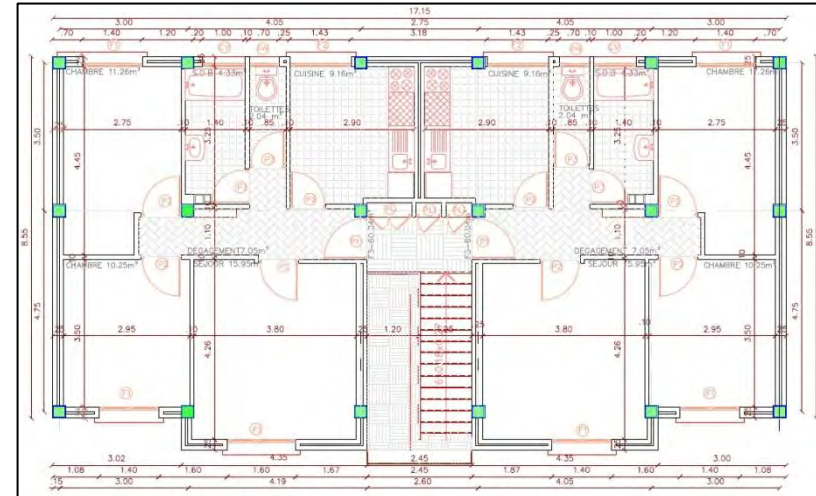


Fig. V. 8 : Plan de l'étage.

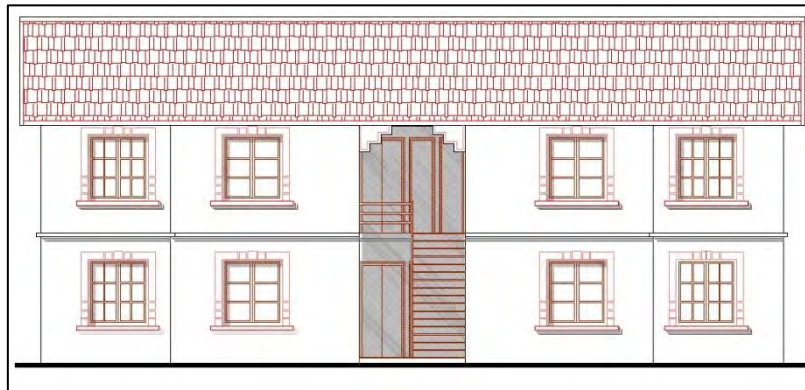


Fig. V. 9 : Façade Principale.

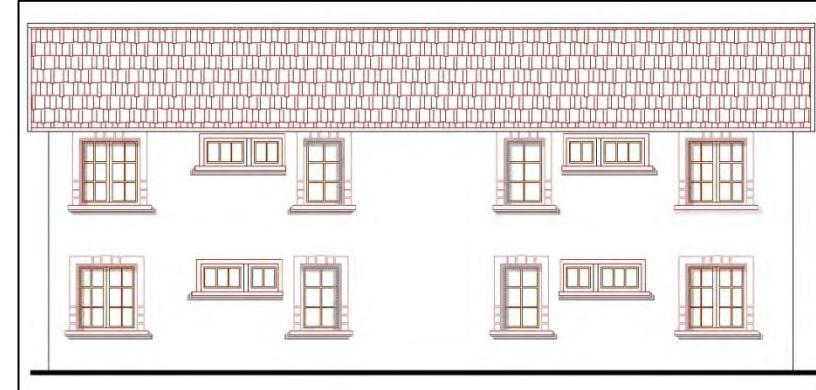


Fig. V. 10 : Façade Postérieure.

- La superficie des différents espaces est de :

Tableau V. 7 : Surfaces des différents espaces

N°	Espace	Surface (m ²)	observation
01	Séjour	15.95	Hormis ces espaces, aucun autre n'existe. (balcon, cour, terrasse...)
02	Chambre 1	11.26	
03	Chambre2	10.25	
04	Cuisine	9.16	
05	Salle de bain	4.33	
06	WC	2.04	
07	Dégagement	7.05	
Total		60.04	

Source : Auteur 2011.



Photo. V. 7 & Photo. V. 8 : Les matériaux de construction utilisés

(Source : Auteur 2011)



Photo. V. 9 : Cage d'escalier vue de l'extérieur

(Source : BET - Arcade)

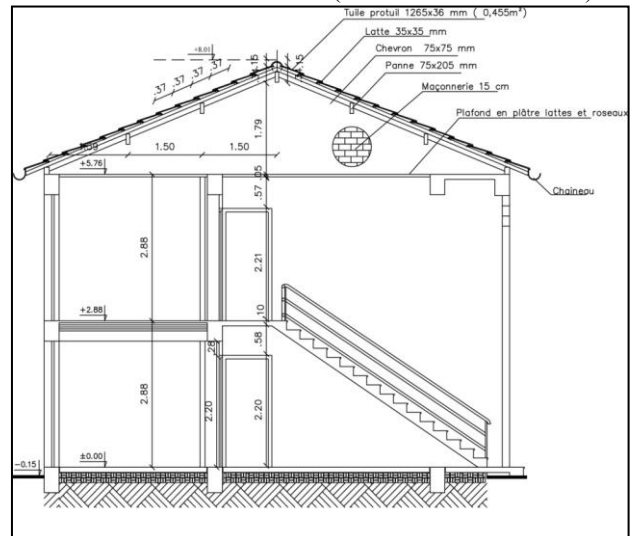


Fig. V. 11 : Coupe transversale.

V.3.3. Deuxième exemple : 72 logements KAIDI Ali, El Eulma

V.3.3.1. Localisation et historique

Source : Google Earth, 2012.



Photo. V. 10 : Situation de la commune El Eulma

Le deuxième exemple objet d'étude se trouve dans la localité KAIDI Ali, attachée à la commune d'El Eulma. Entourée de terres à haute valeur agricole, El Eulma était au temps des colons, le siège de plusieurs domaines agricoles. Elle abrite aussi plusieurs hangars d'élevage de bovins. Après l'indépendance, on y édifia un village socialiste (VSA) afin de garder la population rurale sur place, et de chercher à améliorer sa qualité de vie.

Source : Google Earth, 2012.

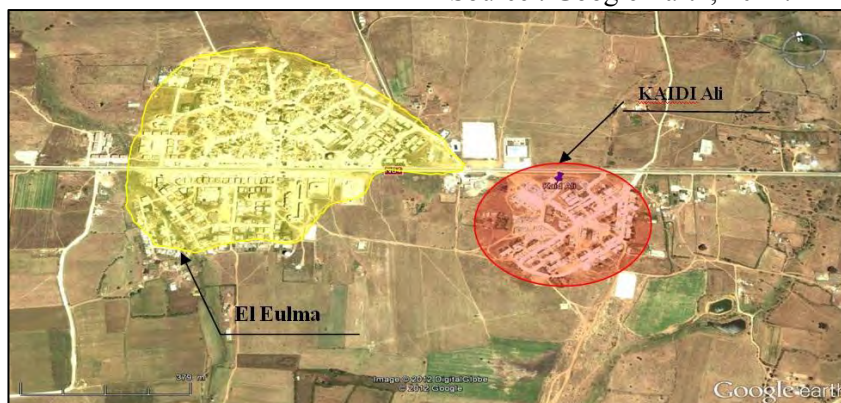


Photo. V. 11 : Vue satellite, Localité Kaidi Ali, par rapport à sa commune El Eulma

La commune ainsi que la localité sont situées sur le prolongement de la RN 84, menant vers Ain Berda au sud, vers El Hadjar et El Bouni au Nord et vers Berrahal à l'Ouest.

La localité KAIDI Ali peut être considérée comme étant l'extension du village et profite donc de ses équipements. Les voies et réseaux existent déjà, et sont en bon état ce qui facilite la liaison avec les agglomérations avoisinantes.

Source : Google Earth, 2012.



Photo. V. 12 : Vue satellite, Situation des 72 logements KAIDI Ali

V.5.2. Présentation du site

L'exemple objet d'étude désigné par **72 logements ruraux KAIDI Ali**. Se situe dans la partie Ouest de la localité, il donne directement sur la RN 84.

Source : Google Earth 2012.

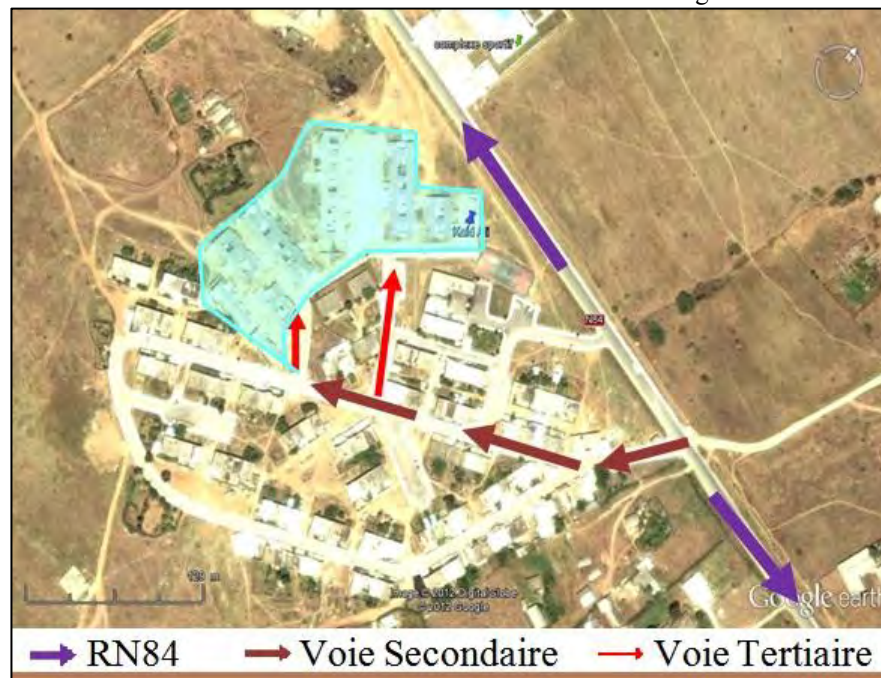


Photo. V. 13 : Vue satellite, Accès aux 72 Logements

- **Accessibilité** : de la RN 84, par une pénétrante (voie secondaire) on traverse des habitations semi collectives en (R+1), jusqu'à la parvenue à deux ouvertures successives (deux voies tertiaires) conduisant directement aux 72 logements objet d'étude.

Source : auteur 2012.



Photo. V. 14 : Vue extérieure



Photo. V. 15 : Entrée du site

Le programme est délimité par :

- Au Nord, la RN – 84. Suivie par un équipement sportif de proximité.
- A l'Ouest, un terrain vierge, qui aboutit vers une station de carburant (Naftal).
- t, un terrain de sport Matico et des habitations semi collectives en (R+1).
- Au Sud le même programme en semi- collectif (social).

Source : Auteur 2012.

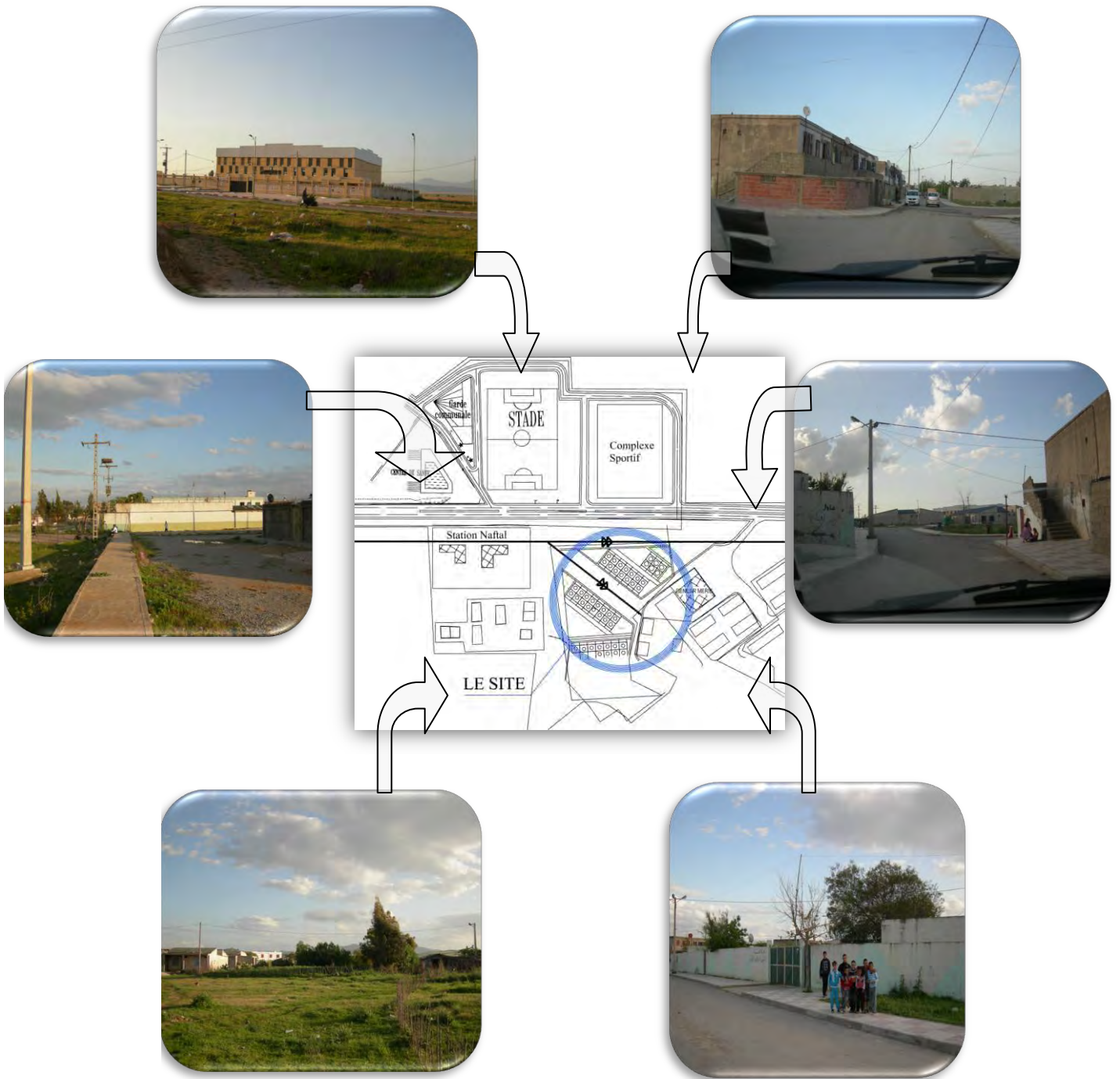


Photo. V. 16 : Environnement immédiat en photos

V.3.3.4. Description et composition

Source : BET, Béarg, Annaba

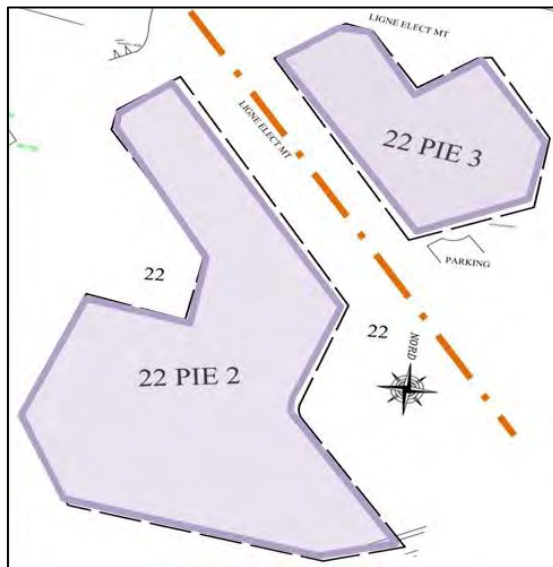


Fig. V.12 : Plan cadastrale.



Fig. V.13 : Plan Parcellaire.

- Le programme comprend 72 logements en Individuels (RDC), le maître d'ouvrage délégué étant l'agence foncière d'Annaba (AFWA), la réalisation est confiée à plusieurs entreprises privées en même temps (les marchés sont répartis par tranche de 12 à 30 logements chacun). Le délai d'exécution est de 12 mois. Le projet a démarré en septembre 2008 et été réceptionné en «Clos et Couvert», décembre 2010.
- Le montant de l'aide de l'État allouée aux bénéficiaires de ces logements est de 700.000,00 DA. (prog - 2008), avec un apport personnel de 100.000,00 DA.
- La nature juridique du terrain ayant servi à la construction de ces logements est propriété de l'agence foncière, il a d'une superficie total de **12173.00 m²**, de forme irrégulière et est divisé en deux parties cadastrales (22PIE2) et (22PIE3) séparées par une ligne moyenne tension LMT (Voir Fig. V-12).
- Chaque partie est partagée en lots, formant ainsi un lotissement de **29 lots**. (numérotés du 01 au 29). Le lotissement est réglementé par un POS, le CES est de 0.69, le COS est égal à 0.69.
- La superficie des lots est variable suivant le nombre de logements qui l'occupent :

Tableau V.8 : Mode d'occupation des lots

Surface du lot (m ²)	Nbre de lots	Nbre de logts sur le lot	Observation
85.5	01	01	
171.0 m ²	02	02	jumelés
342.0 m ²	04	04	jumelés

(Source : BET, Béarg, Annaba)

- La localité est dotée de certains équipements : un centre de formation professionnel, salle de sport, école, centre de soins, petits commerces...

V.3.3.4. Conception architecturale

L'exemple objet d'étude est conçu en *individuel (RDC)*, suivant le *modèle groupé*.

❖ Organisation spatiale

Le plan de masse se présente ainsi :

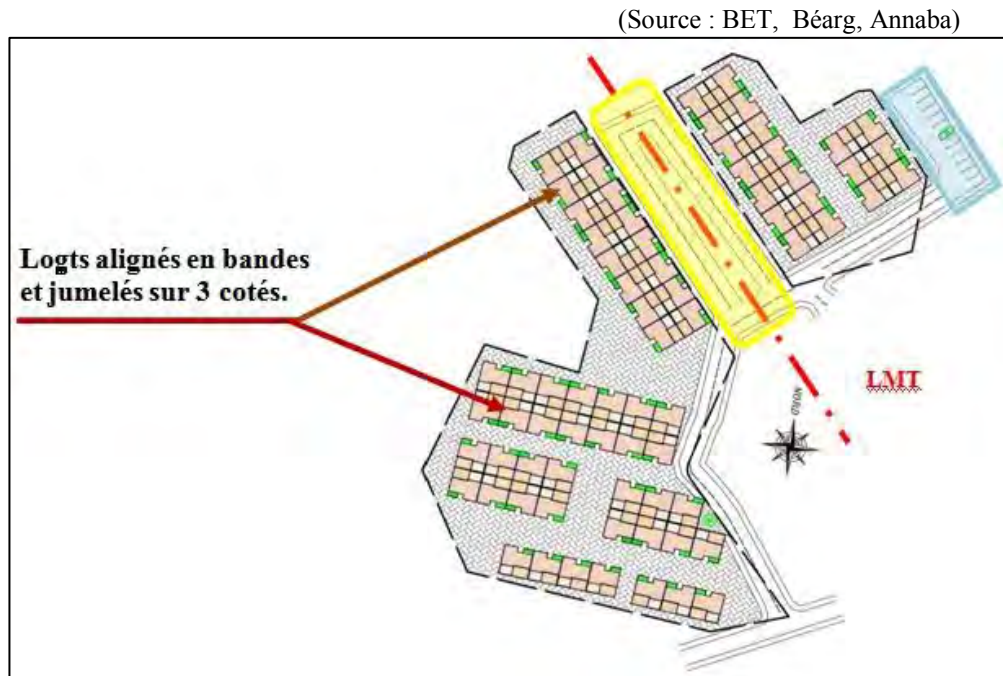


Fig. V. 14 : Plan de masse.

- Les 72 Logements sont implantés sur une **superficie bâtie de 5643,00 m²**.
- Les lots accueillant les logements sont regroupés en bandes (six bandes en tout, trois dans la partie haute du terrain, et trois dans la deuxième partie). Ce qui fait que chaque partie comprend 36 logements.
- Les bandes de logements suivent les lignes directrices du terrain, et rassemblent deux files de logements jumelés (suivant deux lignes parallèles). Formant ainsi des sous groupements de : (3x2) logts ; (7x2) logts ; (8x2) logts ; (7x2) logts ; (4x2) logts ; (3x2) +1 ; 4logts et 3 logts.
- Le terrain ayant été réservé comme servitude de la ligne MT, est aménagée en tant que placette avec des voies secondaires tout autour, pour la desserte des logements qui donnent sur cette partie.
- Toutes les voies sont bordées de trottoirs, Sur lesquels sont placés les poteaux d'éclairage public et des bouches d'incendie.

Source : Auteur 2012.



Photo. V. 17 : Placette aménagée sous la ligne MT

- L'existence d'un parking dans la partie haute du terrain (Nord-Est) d'une capacité de 12 véhicules.
- Les logements sont raccordés aux différents réseaux : AEP, Assainissement, et éclairage.
- Un plan réglementaire est établi par le BET suivant les recommandations du POS, indique les servitudes et reculs à respecter pour chaque bande de lots, soit : 2 m de part et d'autre du lot.
- Les espaces résiduels entre les bandes de logement ne sont pas traités et servent alors pour la circulation piétonne. Il est prévu un espace vert à l'entrée de chaque logement.
- Les bandes de logements sont aménagées suivant deux orientations à savoir :
 - ◇ Les 03 premières (bandes hautes) placées le long de l'axe Sud Est-Nord Ouest. Et de ce fait, dix huit logts (18/72) ont les façades principales orientées sur le coté Nord Est. Les dix huit (18/72) logts autres (accolés sur le coté opposé), ont la façade principale sur le coté Sud Ouest (c.à.d. l'inverse).
 - ◇ Les trois bandes restantes sont aménagées le long de l'axe Est-Ouest et de ce fait (21/72) logements ont la façade principale orientée, vers le Nord. Les logements restants, placés dans le sens opposé à ces derniers ; c.à.d. (15 /72) logements ont de ce fait, les façades principales vers le Sud.

❖ *Organisation intérieure*

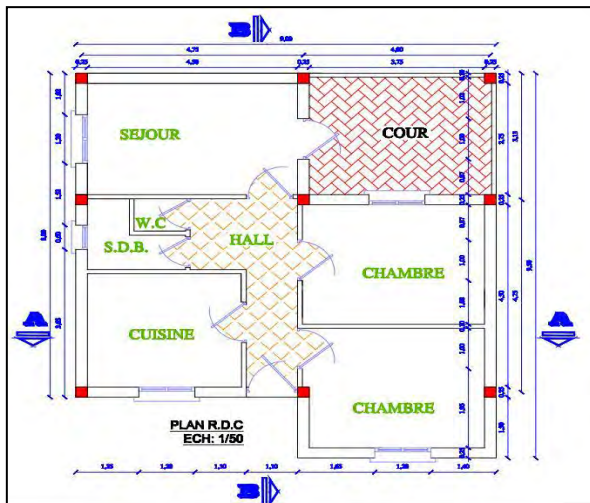


Fig. V. 15 : Plan du RDC d'un logement.

Source : (BET, Béarg. Annaba)

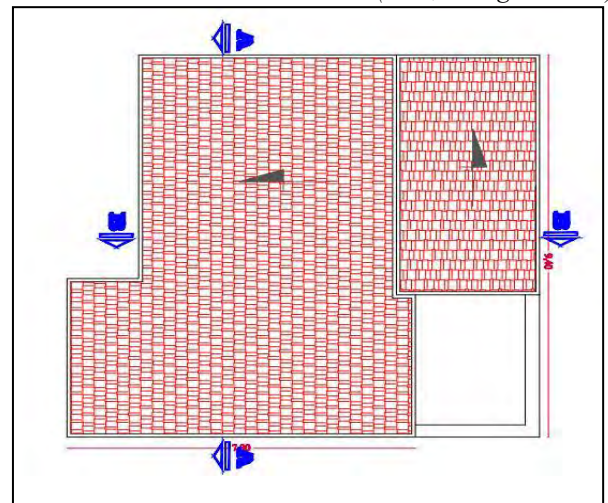


Fig. V. 16 : Plan de toiture.

Les 72 logements Kaidi Ali sont de **type F3**, tous identiques et jumelés en bandes avec une mitoyenneté sur une, deux ou trois cotés, varie selon le nombre de logements disposés dans les lots.

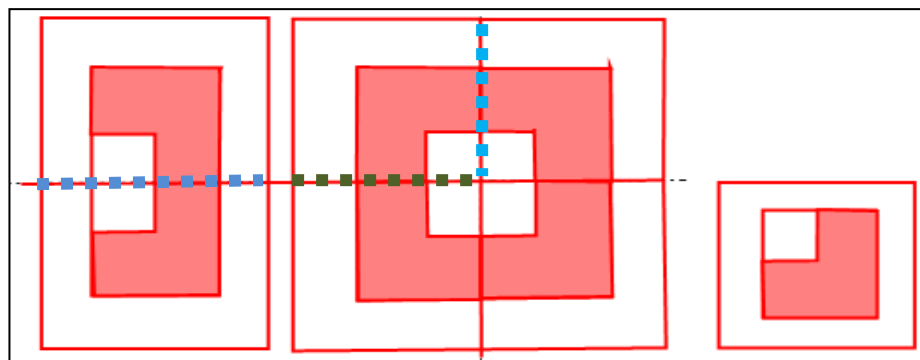


Fig. V. 17 : Formes d'Assemblage cellules.

- Tous les logements ont une superficie habitable de 57.07 m². Ils disposent tous des espaces suivants : Séjour, 02 Chambres, SDB, WC et Cuisine. Et en plus de ces espaces une cour attenante au logement existe.
- L'accès en léger recul, donne directement sur un couloir, en face de cet accès et au fond de ce couloir le séjour.
- D'un coté se trouvent les chambres l'une derrière l'autre, de l'autre coté sont disposés la cuisine, puis les salles d'eau.
- Pour atteindre la cour on doit passer par le séjour.

- Superficie des différents espaces :

Tableau V. 9 : Tableau des surfaces

N°	Espaces	Surface (m ²)	Observation
01	Séjour	12.37	Hormis ces espaces on n'a prévu aucun autre spécifique au logement rural, tel que cour, jardin potager...
02	Chambre1	11.32	
03	Chambre2	11.50	
04	Cuisine	9.21	
05	Salle de bain	2.57	
06	WC	0.90	
07	Dégagement	7.20	
Total (surface habitable)		55.07	
08	Cour	10.88	
Total général		65.95	

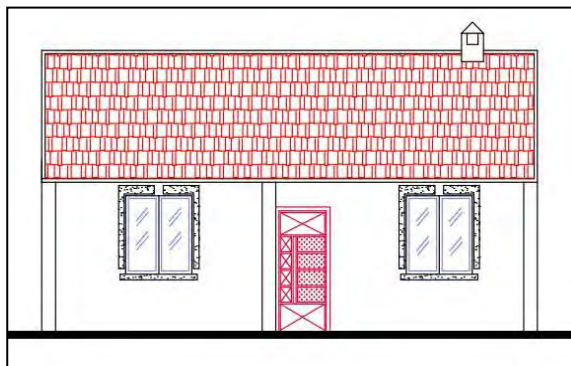


Fig. V. 18 ; Façade principale.

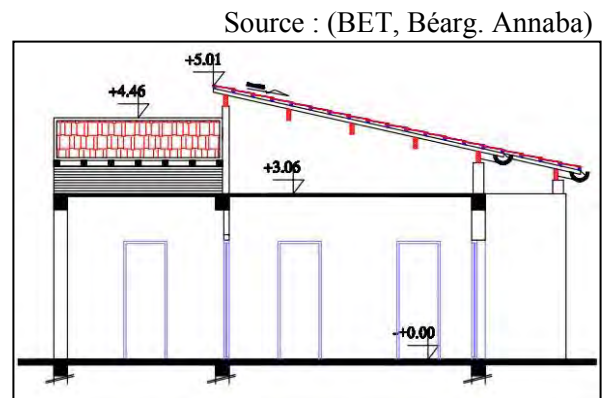


Fig. V. 19 : Coupe transversale.

- Les différents espaces possèdent des ouvertures de :
(1,00 x 1,40) m pour les différentes pièces et de (0,50 x 0,60) m pour les salles d'eau. Le séjour fait exception avec en plus, une porte-fenêtre.
Les ouvertures de la cuisine et d'une des chambres donnent directement sur l'extérieur. Sinon la deuxième chambre ouvre par une fenêtre sur la cour. Et le reste selon le cas, que les logements soient mitoyens par une, deux ou trois façades. De ce fait et dans le cas de trois murs mitoyens le séjour aura un éclairage sur la cour par la porte-fenêtre et les salles d'eau dépourvus de tout éclairage, bénéficient de gaines d'aération.
- Les façades ne présentent aucun caractère spécial, ni élément de décoration, on les distingue par leur couverture en tuile métalliques ((Prosider) de couleur grise.
- La hauteur du niveau est de 3.06 m parie basse de la charpente, et finit par 5.01 m

- Les matériaux utilisés pour la construction sont :

Le béton armé pour la structure, la brique creuse pour le remplissage des murs, le bois pour la charpente et pour la menuiserie, la tuile métallique pour la couverture, et bien sur le verre pour le vitrage.

Source : Auteur 2012.



Photo. V. 18 : Vue latérale



Photo. V. 19 : Vue de face

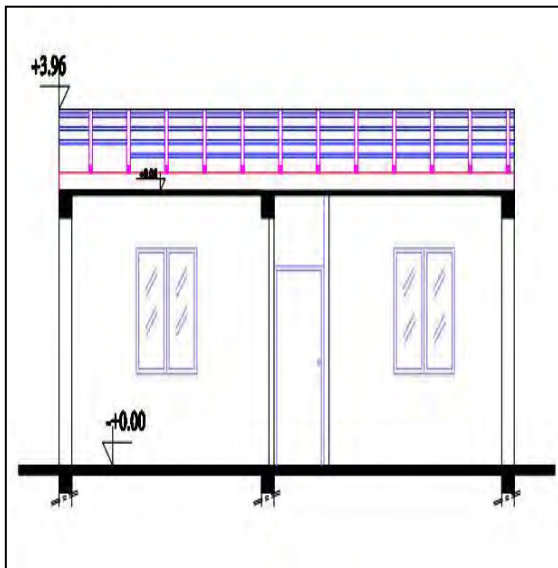


Fig. V. 20 : Coupe Longitudinale.



Photo. V. 20 : matériaux utilisés



Photo. V. 21 : Sortie vers cour



Photo. V. 22 : Paysage rural



Photo. V. 23 : Bande de logements

V.4. DEUXIEME CAS D'ETUDE : LA WILAYA D'EL TARF

Concernant le deuxième cas d'étude, il s'agit d'un programme de 13 logements ruraux El Mélha, commune d'El Kala, situé à la wilaya d'El Tarf. Une wilaya dont le caractère rural n'échappe à aucun.

V.4.1. Caractéristiques de la wilaya

V.4.1.1. Organisation administrative

La Wilaya d'El-Tarf se trouvant à l'extrême Nord-Est Algérien, est issue du découpage administratif de 1984. Elle s'étale sur une superficie de 3.339 Km², avec 411.784 habitants, sa densité est de 123 habts/Km² (RGPH. 2008), et compte sept (7) daïras et vingt quatre (24) communes. Huit (08) d'entre elles sont à caractère rural : Bougous, El Aioun, Berrihane, Chéfia, Ain Karma, Oued Zitoun, Hammam béni Salah et Ramel Essouk.

Les Seize (16) autres sont alors à prédominance urbaine ou mixtes, il s'agit de : El Tarf, Bouhajar, Zitouna, Benm'hidi, Ain Assel, Bouteldja, Lac des oiseaux, Souarekh, Dréan, Chihani, Chebaita mokhtar, Besbes, Asfour, El chatt, Zerizer et **El Kala** (voir tableau classification des communes par indicateurs de Ruralité et d'Urbanité).

Source : Wikipédia.com, 2012.

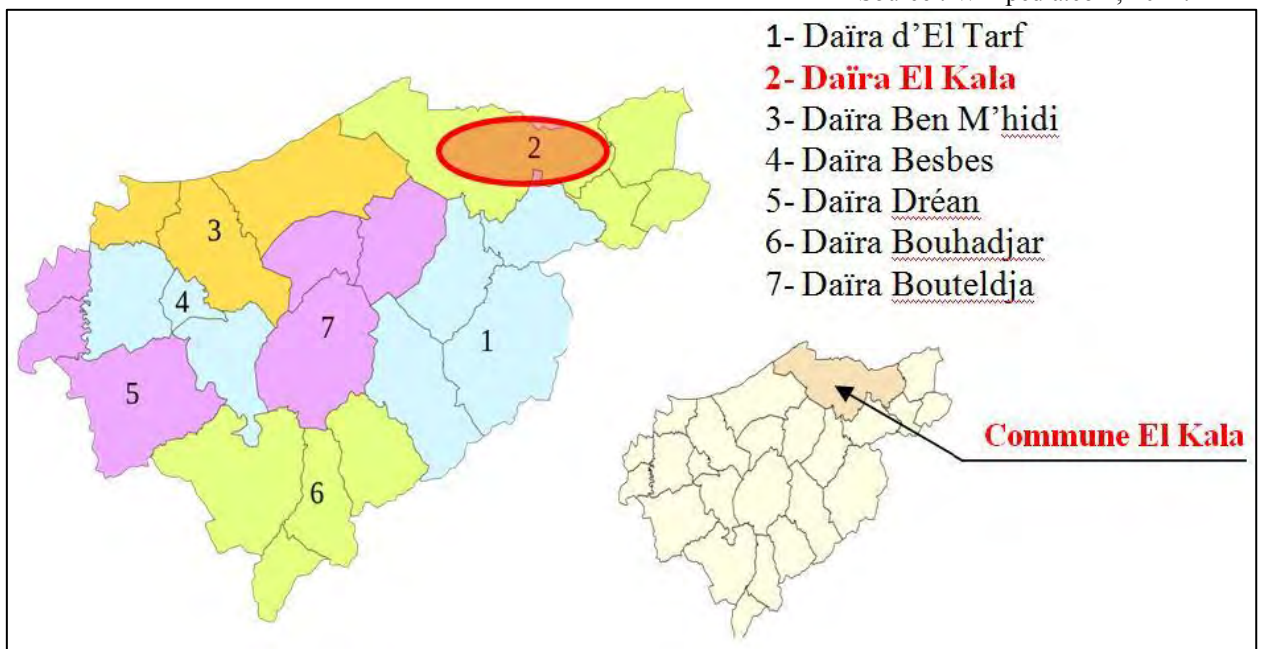


Fig. V. 21 : Carte de la wilaya d'El Tarf.

Tableau V. 10 : Wilaya d'El-Tarf classification des communes par indicateurs de Ruralité et d'Urbanité

Code géo	Nom commune	Taux d'urbanisation		Taux d'accroissement annuel moyen entre 1998 et 2008			Classification
		1998	2008	Pop. Rurale	Pop. Urbaine	Pop. totale	
3601	EL-TARF	38,72	52,14	-0,19	5,48	2,35	MI
3602	BOUHADJAR	67,27	72,45	0,38	2,92	2,15	MI
3603	BEN M'HIDI	44,64	68,67	- 4,08	6,15	1,62	MI
3604	BOUGOUS	0	0	0, 6 1	-	0,61	T.R
3605	EL KALA	85,73	85,14	1 ,81	1,32	1,39	P.U
3606	AIN EL ASSEL	60,73	67,17	0,88	3 ,79	2,73	MI
3607	EL AIOUN	0	0	1,56	-	1,56	T.R
3608	BOUTELDJA	72,46	74,71	0,65	1,84	1,53	MI
3609	SQUAREKH	75,59	68,95	3,43	0,00	0,93	MI
3610	BERRIHANE	0	0	1,46	-	1,46	T.R
3611	LAC DES OISEAUX	0	56,15	- 6,79	-	1,34	MI
3612	CHEFIA	0	0	0,97	-	0,97	T.R
3613	DREAN	89,71	90,81	0,49	1,78	1,65	P.U
3614	CHIHANI	80,45	80,86	0,6 9	0,96	0,91	P.U
3615	CHBAITA MOKHTAR	65,98	66,94	0,74	1,18	1,03	MI
3616	BESBES	53,54	55,61	0,30	1,15	0,76	MI
3617	ASFOUR	93,49	94,09	- 0,22	0,82	0,75	P.U
3618	ECHATT	54,33	60,47	1,08	3,69	2,57	MI
3619	ZERIZER	73,65	75,65	0,12	1,20	0,92	P.U
3620	ZITOUNA	0	64,87	- 8,67	-	1,55	MI
3621	AIN KERMA	0	0	1,69	-	1,69	T.R
3622	OUED ZITOUN	0	0	1,02	-	1,02	T.R
3623	HAMMAM B- S	0	0	0,73	-	0,73	T.R
3624	RAML SOUK	0	0	1,63	-	1,63	T.R

Source : RGPH 2008

(PU) - Prédominance urbaine, (PR) - Prédominance rurale,

(MI) - Communes mixtes, (TR) - Totalement rurale.

La classification du tableau ci dessus nous donne :

- 08 communes totalement rurales (TR).
- 00 communes à prédominance rurale (PR).
- 11 communes mixtes (MI).
- 05 communes à prédominance urbaine (PU), dont **El Kala**.

V.4.1.2. Vocation

Présente la particularité d'avoir au Nord la mer méditerranée jouant le rôle de frontière naturelle, à l'Est la frontière Tunisienne, au Sud Souk Ahras et à l'Ouest, la wilaya d'Annaba.

Sa nature particulièrement généreuse. D'Ouest en Est, la wilaya offre une palette de reliefs où alternent la plaine, les collines, les montagnes couvertes de forêts mais surtout une spécialité de la région : des lacs, des lagunes et des marécages classés réserves nationales.

Avec une superficie agricole de 84.031 ha, dont 14.000 ha irriguée. Sa pluviométrie abondante permet une production agricole riche et diversifiée, elle dispose également d'une production halieutique en développement et d'un élevage ovin important. C'est ce qui lui confère la vocation d'essentiellement agricole. Elle dispose de potentiels atouts et d'infrastructures importantes qui sont :

- Des forêts luxuriantes : elles occupent 57% du territoire de la Wilaya, soit 173.681 ha, de couvert végétal délimité par deux (02) zones protégées: le parc national d'El Kala, le parc écologique et zone de paysage de Béni-Salah. Ces forêts renferment une matière noble, la «bruyère» utilisée pour la fabrication des pipes et autres objets.
- D'infrastructures hydrauliques importantes; 02 Barrages d'une capacité globale de 225 km³ (Mexa et Chefia) et 62 forages.
- le long de son littoral de 90 Km de longueur sont réparties cinq (5) zones d'expansions touristiques d'une superficie de 5185 ha dont 1033 ha aménageables.
- 06 stations thermales dont l'eau est propice aux thérapies des maladies (Respiratoires, vasculaires et rhumatismales). D'un port de pêche en construction.
- Des infrastructures routières de près de 229,5 km de route nationale.
- Le **parc national d'El Kala**, (PNEK) : une richesse naturelle exceptionnelle végétale et animale, et juxtaposition d'écosystèmes, (classé depuis 1983 patrimoine naturel et culturel international et réserve pour la biosphère par l'UNESCO).

S'étend sur une superficie de 80.000 ha, touche presque le tiers de la wilaya d'El Tarf, le PNEK est composé d'une mosaïque d'écosystèmes différents : marin, dunaire, lacustre et forestier qui lui confère un cachet particulier, et unique en son genre dans le bassin méditerranéen.

V.4.1.3. EL-Kala et sa localité El Mélha

L'agglomération d'El Kala (Tunizia au temps des Romains) a le statut de chef-lieu de daïra depuis 1962, rattachée à la wilaya de Annaba jusqu'au découpage administratif de 1985 date à laquelle elle fut rattachée à la nouvelle wilaya d'El Tarf.

La commune fait entièrement partie du parc national d'El Kala, elle était constituée de l'agglomération chef-lieu uniquement, et ce n'est qu'à partir du recensement de 1987 qu'une agglomération secondaire lui a été enregistrée; il s'agit de la localité de Gantra El Hamra, appelée communément **El Mélha** et qui abrite justement notre cas d'étude se trouvant à la wilaya d'El Tarf.



Photo. V. 24 : El-Kala en 1900

V.1.1.4. Cadre humain et Urbain

a) Entre 1987 et 1998

El Mélha a émergé en 1987 durant le recensement général de la population et de l'habitat de 1987 en tant qu'agglomération secondaire.

Tableau V. 11 : Le taux d'accroissement enregistré à l'ACL (agglomération chef lieu de commune)

Population	1987		1998		Accroissement	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
El Kala ACL	16253	83.28	21402	85.80	+5149	2.53
El Mélha	844	4.32	928	3.72	84	0.87
Zone éparse	2418	12.39	2614	10.48	+196	0.71
Commune	19515	100	24944	100	+5429	2.26

(Source : ONS, 2000)

- Le taux d'accroissement de la population du chef lieu de commune 2.53% a régressé par rapport à la décennie précédente, mais l'ACL reste toujours attractive, une attractivité qui se traduit par l'avènement de nouvelles populations en provenance surtout des zones éparses et de l'agglomération secondaire dont les taux d'accroissement ont été remarquablement faibles pour cette décennie, 0.71% pour la zone éparse et 0.87% pour l'agglomération secondaire.
- La concentration urbaine confirme le déséquilibre flagrant quant à la répartition de la population à travers le territoire communal : 85.80% de la population habitent le chef lieu, 10.48% sont en zones éparses et seulement **3.72%** de la population occupe l'agglomération secondaire (El Mélha).

b) Population de la commune d'El-Kala en 2004

Tableau V. 12 : Taux d'urbanisation et d'agglomération de 1987 à 2004

Dispersion	POP 1987	POP 1998	TAGMA 87-98	Solde Migratoire	TAGMA 98-04	POP 2004	Solde Migratoire
El Kala ACL	16253	21402	2.53	0.38	2.49	24810	0.34
El Mélha	844	927	0.86	--1.29	1.10	990	-1.05
Zone éparse	2418	2615	0.71	--1.44	0.41	2680	-1.74
Commune	19515	24944	2.26	0.11	2.23	28480	0.08

Source : rapport révision PDAU commune d'El Kala.

(TAGMA: Taux d'accroissement global annuel moyen.)

c) Évolution de la population et de l'habitat entre 1998 et 2004

Tableau V. 13 : Population et habitat entre 1998 et 2004 à la commune d'el kala

Dispersion	POP 1998	Logts 1998	TOL Brut 98	POP 2004	Logts 2004	A. Pop 98-04	A. logt 98-04	TOL brut 2004	TOL net 2004
Chef-lieu	21402	4131	5.18	24810	5100	2.49	3.57	4.9	5.0
El Mélha	927	152	6.10	990	180	1.10	2.86	5.5	5.8
Zone éparse	2615	430	6.08	2680	440	0.41	0.38	6.1	7.0
Commune	24944	4713	5.29	28480	5720	2.23	4.58	5.0	5.1

Source : rapport révision PDAU El Kala- année 2004.

TOL Brut : taux d'occupation par logements.

TOL Net : taux d'occupation par logements après déduction des logements précaires.

- L'accroissement en nombre de logements dans la zone éparse et à l'agglomération secondaire El Mélha est du à la réalisation du programme d'habitat rural sous ses formules, éparse et groupée, ce qui a contribué à la réduction du TOL (taux d'occupation par logement) de «6,1 à 5,5» à El Mélha, mais qui est considéré comme un taux élevé par rapport à l'objectif de (5) cinq personnes par logement.

- Le TOL net est de l'ordre de 7.07 pers/logt en zone éparses ce qui est un taux trop élevé, toujours par rapport à l'objectif de (5) cinq personnes par logement et qui montre l'existence d'un nombre important de logements précaires.
- Le TOP (taux d'occupation par pièce), est de l'ordre de 1.66 pers/pièce. La taille moyenne des logements (TML) est de l'ordre de 1.09 ménages / logt contre la norme de 1 ménage / logt, la taille moyenne des ménages (TMM), quant à elle, est juste moyenne avec 4,57 pers / ménage.

d) Population et secteurs d'activités

- La naissance de nouveaux postes de travail dans le secteur des services, attirent surtout les jeunes du village (voire de la commune et même de toute la wilaya), a fait que le secteur tertiaire prime sur les activités de la population rurale du village d'El Mélha, dont la majorité travaille en tant que fonctionnaires dans le service public : (enseignement, sureté, administration...), tant que c'est rentable toute l'année.
- La proximité de la mer et des lacs a permis aux habitants dès leur plus jeune âge de maîtriser les techniques de la pêche. Un créneau très rapporteur l'été, ne peut leur assurer des rentrées en périodes hivernales, l'obligation pousse à se convertir vers d'autres activités même provisoires ou journalières.
- En troisième position nous avons l'agriculture qui demeure un secteur d'activité très important vu la fertilité de ses terres, seulement on pratique généralement une agriculture saisonnière. Les terres souvent inondées par mauvaise irrigation et par manque de moyen et de savoir faire, elles sont abandonnées l'hiver. Les habitants de la région s'intéressent beaucoup plus à la culture des arachides dans les sols sablonneux.
- Le travail dans l'industrie et le bâtiment, viennent en dernière position. Vu le manque d'unités industrielles même dans l'agro- alimentaire, ce qui aurait pu renforcer la vocation de la région.

Néanmoins l'attrance vers le pôle industriel Annaba persiste devant une telle situation.

Pour le BTP, la main d'œuvre qualifiée est presque inexistante, le manque de formation a toujours été soulevé (même dans les centres de formation on prépare les jeunes à aller vers le secteur tertiaire : informatique, pâtisserie,...).

L'élevage, une activité presque inexistante et risque de ne plus se trouver chez les habitants du village, puisque adoptée par très peu de paysans de la région, non pas par manque de pâturages, mais surtout de par le changement du mode de vie imposé aux habitants depuis la création du

village socialiste, une vie dans des constructions de type urbain. D'autre part la contre bande transfrontalière qui a participé à l'abandon de cette activité.

V.4.2. Exemple : 11 logements El Mélha, El Kala

V.4.2.1. Localisation et historique

Le premier exemple de la wilaya d'El Tarf se trouve dans la localité El Mélha, agglomération secondaire de la commune d'El Kala (depuis le RGPH de 87). En pleine forêt et au milieu du PNEK, El Mélha est du côté Sud Ouest de la commune chef lieu El Kala à environ trois (03) Km en allant sur le Chemin de Wilaya (CW-109) vers Annaba. – (voir fig. V.3)

Un paysage verdoyants, des plus exceptionnels (forêts et dunes de sables, mer...) entoure le village de tous les cotés. À proximité, de magnifiques plages de la mer méditerranée (à moins de 2 km), et tout autour des lacs : El Mellah et Oubéira (à seulement quelques dizaines de mètres) et le lac Tonga à la sortie de l'agglomération chef lieu El Kala en allant vers Oum el Teboul en direction de la Tunisie sur la (RN44).

Source : Google Earth, 2012.

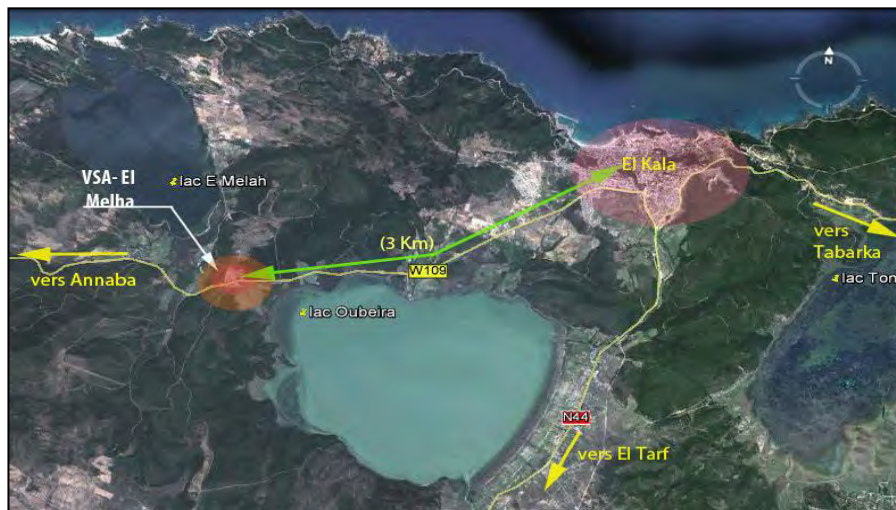


Photo. V. 25 : Situation de l'agglomération El Mélha par rapport à El Kala

La localité était le siège **d'un des premiers villages socialistes agricoles** (VSA), édifié après l'indépendance pour maintenir la population rurale sur les lieux, et améliorer la qualité de son cadre bâti. Ensuite l'implantation de plusieurs quotas de programmes d'habitat rural successifs a eu lieu au Sud et du côté Est du village.

- La seule forme d'habitat qui existait dans la zone était des logements individuels du village socialiste agricole, transformés en grande partie par les habitants (en extensions verticales et horizontales, modification des façades, rajout de jardins, garages, locaux commerciaux...)

Source : Google Earth, 2012

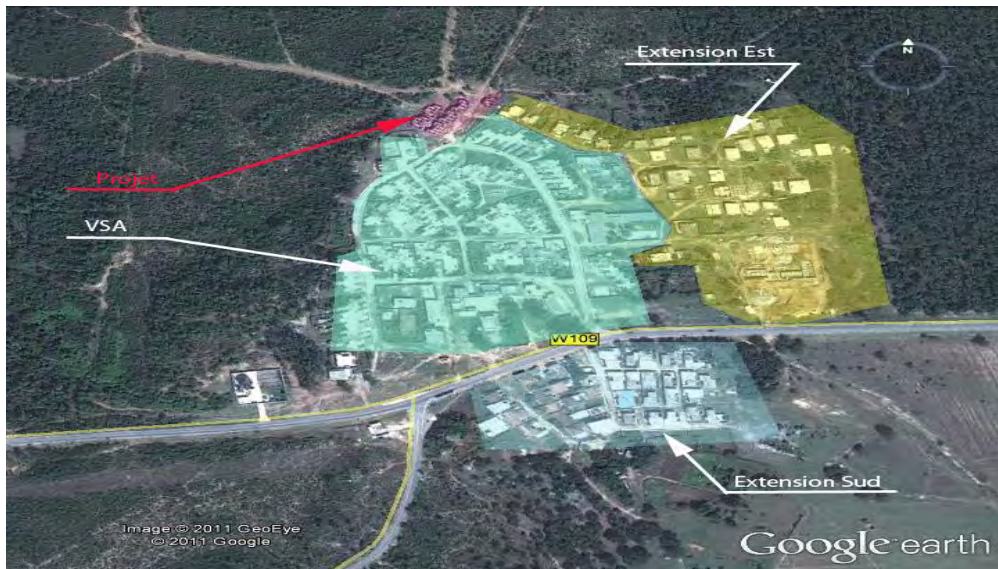


Photo. V. 26 : «El Mélha», l'ancien Village (VSA) et ses nouvelles extensions

Quelques programmes dans le cadre de l'auto construction aidée dans le milieu rural (plates formes), se sont succédés, et se trouvent implantés à l'entrée Est et au Sud du village. Ces constructions son en partie non finies à l'extérieur.

- Le VSA - El Mélha comptait à la fin de l'année 2004, une population globale de 990 âmes, avec un taux d'accroissement de 1,1 (un des plus faibles par rapport à celui de l'agglomération chef-lieu El Kala) – (Voir Tableau. V- 8): taux d'urbanisation et d'agglomération.

- On enregistre un nombre total de logement égal à **180 unités**. Toutes les constructions de la localité sont édifiées suivant le type individuel avec un seul niveau (RDC) à deux au maximum (R+1). Le taux d'occupation de ces logement est de TOL : 5,8 ce qui est toujours supérieur à l'objectif du quinquennal qui est de descendre à au moins 5.

Structure viaire :

Les tissus de ces constructions (VSA), s'organisent le plus souvent autour de réseaux de voirie structurés en ramification, dont les différentes branches traduisent, au sol, la division de groupement humain et de sous-groupes. La place appelée **souk**. Elles constituaient des éléments structurant des l'espace urbain, elles servaient le plus souvent de lieux de réunions pour les structures sociales traditionnelles. Actuellement c'est dans ces places que viennent garer les véhicules de transport public assurant la liaison entre le village, les agglomérations éparses et le chef lieu de commune, Quelques activités commerciales y prennent place aussi, (taxiphones, pharmacie, coiffeuse, douches, La place acquiert souvent de l'importance du fait des activités commerciales.

❖ Équipements et Secteur commercial.

Source : Auteur - 2012



Photo. V. 27 & Photo. V. 28 : Équipements accompagnant le VSA (agence PTT, centre commerciale)



Photo. V. 29 : Entrée du VSA, monuments symbolisant la R.A

Les équipements nécessaires aux usagers se trouvent plus loin à l'entrée du village, se sont les équipements de l'ancien VSA, détournés en majeure partie pour servir d'habitations ou autres.

Hormis l'école primaire, la mosquée et les quelques magasins ou boutiques de première nécessité (cafétéria, boucherie, épicerie, coiffeur, ...etc), situés à l'entrée du village, la localité El Mélha manque de beaucoup d'équipements, d'où l'inévitable dépendance à l'égard de l'agglomération chef lieu de commune El Kala, dans laquelle se concentrent la majorité des équipements et services nécessaires à la vie de tous les jours. Ces boutiques rendent le village plus vivant et plus expressif, elles animent le centre et favorise un certain dynamisme, rajoutées aux marchands ambulants de légumes, gaz,...

Mais l'évolution de l'agglomération, la naissance de nouveaux groupements d'habitat, la croissance démographique, ont poussé à palier à ce manque par la construction d'un CEM, une station de relevage et d'épuration, coiffeur, le marché prévu lors de la réalisation du VSA est maintenant plus que nécessité. L'introduction de la voiture au sein de beaucoup de foyers, a fait

que les modes de vie ont changé. On peut constater cela avec l'apparition de nouveaux types de commerce, comme ceux visant la réparation de voitures (mécaniciens et électriciens auto),...

V.4.2.2 Présentation du site

L'exemple est désigné par **11 logements ruraux à El Mélha**.

Source : Auteur 2012.



Photo. V. 30 & Photo. V. 31 : Vues de l'extérieure des 11 logements El Mélha

Source : Google Earth, 2012.

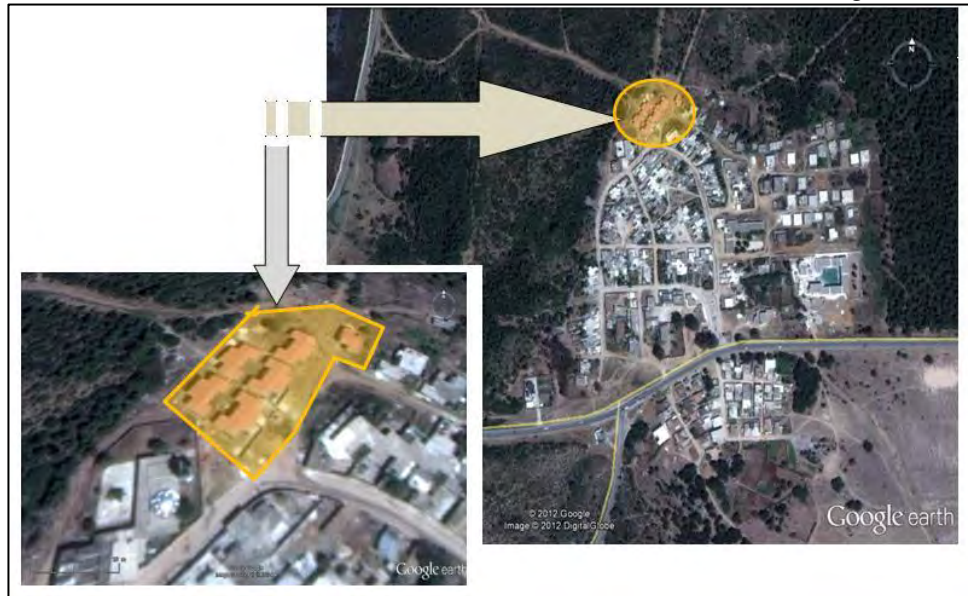


Photo. V. 32 : Situation des 11 logements El Mélha.

Le programme est implanté à l'extension Nord-Ouest du village. Il est limité par :

- Au Nord, et à l'Est par une forêt et des terrains vierges,
- À l'Ouest l'ancienne mosquée du village (VSA).
- Et au sud des habitations, celles de l'ancien village socialiste.



Photo. V. 33 : Environnement Immédiat

V.4.2.3. Description et composition :

Ce site renferme **11 logements individuels en (RDC)**, inscrits sur le programme 2005, la DLEP El Tarf en tant que maître d'ouvrage a confié la réalisation des travaux à un promoteur privé.

Le délai d'exécution est de 12 mois.

- Le démarrage effectif n'a eu lieu qu'après finalisation de la procédure administrative entre les différents intervenants : DLEP, APC, DSA, BET, services des domaines, Promoteur et CNL.
- La convention de financement pour une opération groupée afin de pouvoir libérer l'aide de l'état au profit de l'opérateur par la CNL a été signée en date du : 27 mars 2007.
- Le lancement a eu lieu en juin 2007 et sont réceptionnés en «Clos et le Couvert», début 2010.

Le montant de l'aide de l'État allouée aux bénéficiaires de ces logements est de 500.000,00 DA. (prog2005) puis révisée à 700.000,00DA, l'apport personnel est fixé à 100.000,00 DA.

Le terrain ayant servi à la construction de ces logements est de nature juridique domaniale, d'une superficie globale de **1856 m²**.

L'exemple objet d'étude est conçu suivant le **modèle semi-groupé, en individuel (RDC)**.

V.4.2.4. Conception architecturale

❖ *Organisation spatiale*

Le plan de masse se présente ainsi : (voir Fig. V.22)

- Les 11 logements jumelés deux à deux (Cinq Blocs en RDC), sont disposés suivant deux axes parallèles Nord-Est, Sud-Ouest, de façon discontinue. Le logement restant solitaire, est placé sur le côté. (Voir P. masse)
- Les blocs (c.à.d, deux logements jumelés) occupent une superficie de 185 m² chacun.
- La voie mécanique qui arrive jusqu'au programme, assure sa liaison avec l'entrée du village. Aucun parking ne se trouve aménagé, ni espace vert.
- La distance entre les blocs est de quatre mètres dans un sens et de deux mètres dans l'autre.

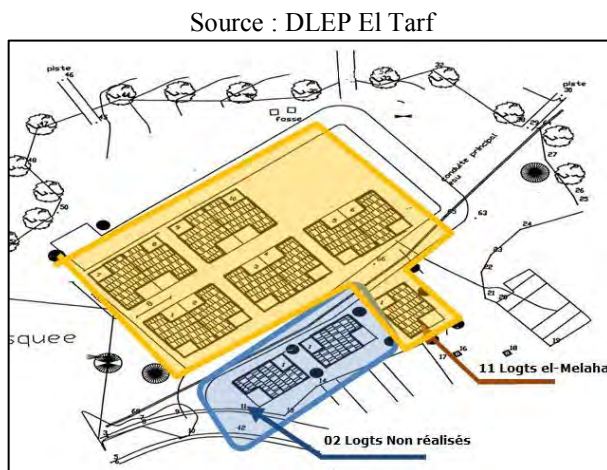


Fig. V.22 : Plan de masse 11 logements ruraux «El Mélha».



Photo. V. 34 : Vue aérienne

- Les logements sont raccordés aux différents réseaux : AEP, Assainissement, et éclairage.
- L'éclairage public n'existe pas dans le site.

❖ *Organisation intérieure*

Les 11 logements El Mélha sont de **type F3**, tous identiques et conçus de la façon suivante :

- Jumelés deux à deux avec une mitoyenneté sur un seul côté.
- Tous les logements ont une superficie habitable de **56,08 m²** et disposent des espaces suivants : séjour, 02 chambres, SDB, WC et Cuisine. Hormis on ne trouve aucuns d'autres.
- Superficie des différents espaces :

Tableau V. 14 : Tableau des surfaces

N°	Espace	Surface (m ²)	observation
01	Séjour	14,58	Hormis ces espaces, aucun autre n'est prévu (absence de cour...)
02	Chambre1	14,38	
03	Chambre2	9,94	
04	Cuisine	6,11	
05	Salle de bain	2,21	
06	WC	1,61	
07	Dégagement	7.25	
Total (surface habitable)		56,08	

Source : Auteur

- L'accès aux logements avec un retrait de trois mètres (3m) par rapport à l'alignement de la façade principale, ouvre aussitôt sur un couloir, en face de l'entrée principale et
- au fond du couloir une chambre (1).
D'un coté du dégagement et juste avec l'entrée nous avons d'abords le séjour, puis la chambre (1) accolée, de l'autre coté sont disposées face au séjour la cuisine, puis les WC et salle de bain.
- Les différents espaces possèdent des ouvertures de :
(1,00 x 1,20) m pour les différentes pièces et de (0,50 x 0,50) m pour les salles d'eau.
Toutes les ouvertures donnent directement sur l'extérieur. Celles de la cuisine et du séjour ouvrent sur la façade principale et celles des salles d'eau sur les murs pignons.
- Les façades sont simples, valorisées par une toiture en tuile rouge et un revêtement en tyrolienne beige. Elles sont peintes en blanc et la menuiserie de la porte d'entrée et des fenêtres en bleu ciel.
- La hauteur du niveau est de 3.00 m par rapport au faux plafond, et finit par 4,50 m y compris la hauteur de la charpente.
- Les matériaux utilisés pour la construction sont :
Le béton armé pour la structure, la brique creuse pour le remplissage des murs, le bois pour la charpente et pour la menuiserie, la tuile romaine pour la couverture, et évidemment le verre pour le vitrage.

Source: DLEP El-Tarf.

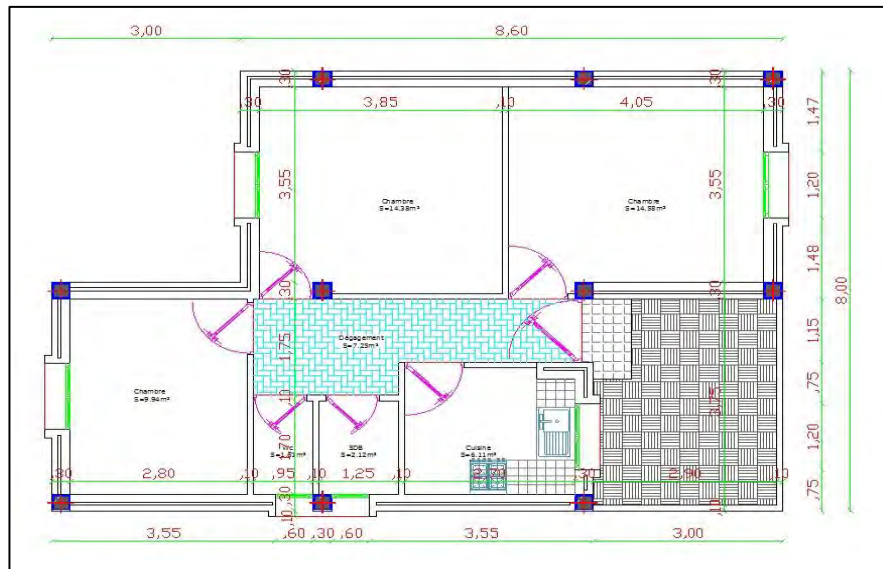


Fig. V. 23 : Plan RDC 11 logts «El Mélnha».

Source: DLEP El Tarf.

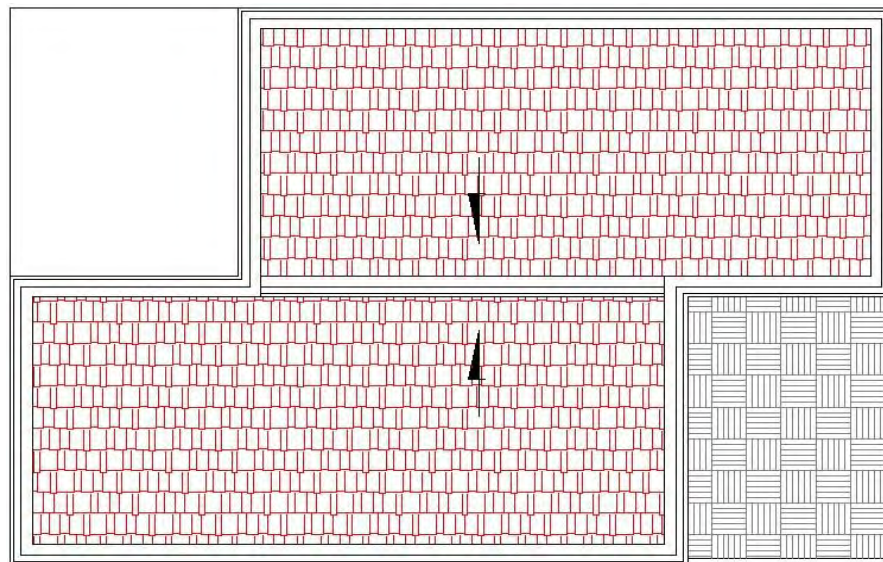


Fig. V. 24 : Plan de toiture 11 logts «El Mélnha».

Source: DLEP El Tarf & Auteur 2012.



Fig. V. 25 : Façade Principale - Selon conception

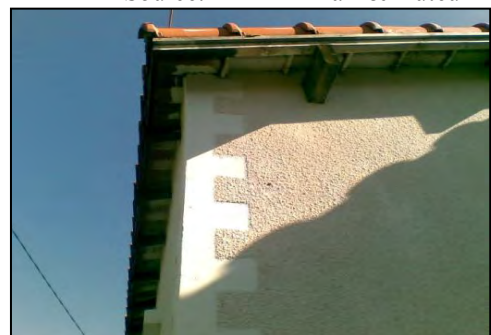


Photo. V. 35 : Type de revêtement



Photo. V. 36 & Photo. V. 37 : Vues de l'extérieur - 11 logements El Mélna


CONCLUSION:

A partir de la lecture des cas d'exemples nous déduisons que ces groupements d'habitations rurales manifestent de nombreux problèmes et dysfonctionnement surtout au niveau des espaces extérieurs, dont la cause est due à plusieurs facteurs interdépendants que nous analyserons au chapitre suivant. Aussi nous retiendrons quelques observations, parmi elles nous citons:

- Une diversité dans le mode d'habitat groupé, le cas de la wilaya d'Annaba est réalisé en collectif et en individuel.
- Tous les logements sont de types F3.
- Les superficies habitables des logements ne dépassant pas les 60 m².
- Du point de vue conception, une double orientation des espaces du logement.
- La dépendance du site à son environnement, point de vue équipements sociaux ou autres.
- L'aménagement extérieur est limité à la réalisation des différents réseaux (Assainissement, AEP, Electricité, Route principale).
- Le manque d'espaces réservés pour regroupement, détente ou autres...
- Hormis les logements épars l'utilisation de la toiture en pente est généralisée pour tous les autres cas (même le collectif)
- Aucune hiérarchisation des espaces à l'extérieur, du public on passe directement au privé (à l'intérieur).
- Regroupement des pièces humides.
- L'absence de l'espace cour pour deux exemples sur trois et des espaces spécifiques au mode de vie rural (jardin potager, espace animalier...)

Références

- 1- AADL, 2007
- 2- BET, Béarg, Wilaya d'Annaba
- 3- BET, Arcade, Wilaya d'Annaba
- 4- Cherrad S.E., (2012), «Mutation de l'Algérie Rurale 1987-2010 », Dar el houda, Ain Mlila.
- 5- DLEP El Tarf.
- 6- Google Earth, image 2012
- 7- MHU & DLEP Annaba
- 8- ONS, 2000
- 9- PUD Annaba, 1975
- 10- Rapport révision PDAU commune d'El Kala
- 11- Statistiques Sociales, Armature urbaine - RGPH 2008
- 12- <http://www.wikipedia.org/wiki/Wilayad'Annaba>

 **Chapitre VI :**
Analyse des cas d'exemples,
dans les wilayas d'Annaba & El Tarf.

Chapitre VI : Analyse des cas d'exemple

VI.1. INTRODUCTION

L'étude de l'habitat rural constitue un sujet d'actualité en Algérie, à cause de l'ampleur que prend ce type d'habitat du point de vue quantitatif et de ses multiples conséquences sur l'environnement sur l'habitat et sur le mode de vie de l'habitant.

Le long de ce dernier chapitre, nous traiterons l'analyse des cas d'exemples présentés précédemment. Cette analyse porte d'une part sur l'appréciation de l'espace vécu par les usagers, il s'agit d'une interprétation des données de l'enquête, effectuée auprès d'un échantillon de la population. Et d'autre part cette analyse est menée suivant les critères préétablis dans la première partie de notre travail et qui se rapportent à la fois :

- Aux principales aspirations des habitants ruraux retenues aux termes du premier chapitre.

Et aux recommandations préconisées par le législateur Algérien (Enumérées au bout du chapitre.III), et qui sont à prendre en charge dans la production d'un habitat de type rural.

Cette production doit obligatoirement s'ajuster, aux exigences et aspirations des usagers qui ont un mode de vie caractéristique. Ce qui engage une certaine organisation des espaces propres au logement rural, complétée, le cas échéant, par des équipements d'accompagnement, surtout s'il s'agit de groupements d'habitations qui requièrent en plus, des commodités de services ou de viabilités (d'eau potable, d'électricité et de rejet des eaux usées) particulières de nature collective.

Nous accomplirons donc l'analyse des exemples suivant deux lignes directrices. La première touchera la satisfaction ou non des aspirations retenues au Chapitre. I et qui sont résumés dans les quatre points suivants :

- a) Accession à la propriété
- b) Amélioration de son revenu
- c) Aménagement propre au rural
- d) Conception propre au logement rural.

La deuxième ligne est incluse dans la dernière aspiration et consiste en : la vérification des critères touchant la conception et la production d'un habitat de type rural, ils se résument en les dix (10) repères suivants :

- a) L'organisation des fonctions autour d'une cour (centrale ou attenante à l'habitation),
- b) La Conception des toitures suivant les conditions climatiques du site ;

- c) Le Privilège de la toiture en pente pour les zones du littoral et de montagne, et des terrasse pour les zones semi-aride ou arides.
- d) L'usage de la terrasse à des fins domestiques,
- e) Le Maintien des fonctions liées au mode de vie rural : jardin potager, espaces nécessaires aux animaux (étable, enclos, grange...),
- f) La Conception d'un modèle introverti pour les usagers exprimant ce besoin,
- g) L'usage de matériaux de construction locaux est obligatoire (le BTS,...). Par soucis de confort et d'économie,
- h) Les façades finies et assurant un certain confort visuel, doivent être en harmonie avec l'environnement (hauteur, couleur, matériaux,...)
- i) L'extension est à prévoir, en verticale et particulièrement en horizontale.
- j) La Mise à la disposition et à l'avis des bénéficiaires, des plans types adaptés aux différentes localités géographiques.

VI.2. CARACTERISTIQUES DES ELEMENTS DE LA POPULATION OU DE L'ECHANTILLON

L'étude a été menée à partir d'enquêtes sur le site. Pour l'enquête des aspirations et besoins des habitants on a fait appel à un outil particulier ; le questionnaire ; ce qui nous permettait d'avoir une meilleure compréhension de ces dernières dans le but de :

- **Identifier** les points forts et les points faibles, du point de vue des habitants.
- **Répondre** aux exigences, **aux besoins et aux attentes** des usagers **du milieu rural**.
- **Développer** l'image de l'habitat.

Le questionnaire a été élaboré et regroupé sous forme de modules, au nombre de quatre :

- Le premier module concernait le ménage, l'habitant : (nombre de personnes occupant le logement, statut d'occupation, niveau éducatif,...), relations avec le voisinage etc.
- Le deuxième module concernait l'habitat: nature du logement, l'éclairage et aération naturels, l'AEP (source d'approvisionnement,...), l'électricité (mode d'éclairage,...), l'assainissement du milieu, localisation des toilettes, mode d'évacuation des ordures ménagères,..., le type de matériaux, le bruit,
- Le troisième module concernait les services au niveau du logement (Tv, Téléphone,...), et dans l'environnement immédiat (moyens de transport, équipements de proximité, souk,...)

- Et enfin le quatrième module s'est intéressé aux propositions et aspirations de la population rurale, en vue d'améliorer son cadre de vie, de quitter ou de rester vivre dans le site, les insuffisances et problèmes rencontrés.

VI.2.1. La taille de l'échantillon

Les ménages enquêtés et auprès desquels nous nous sommes renseignés, ont été choisis dans chaque exemple d'une façon aléatoire, cela dépendait de leur disponibilité et de leur collaboration, Ainsi l'enquête s'est portée sur un échantillon de 48 ménages extrait de la population mère repartis comme suit :

Tableau VI.1 : Présentation de l'échantillon dans l'exemple

Wilaya	Cas étudié (logts)	Taille de l'échantillon (ménages)	
Annaba	44 logts Bouzaaroura	12	38
	72 logts Kaidi Ali	26	
S/ Total	116	38	
EL Tarf	11 logts El Mélha	8	10
	(1+1) logts El Mélha	2	
S/ Total	13	10	
TOTAL	129	48	48

Source : Auteur

Ainsi, sur **129 habitations** constituant le programme de notre périmètre d'étude, **48 ménages** ont été enquêtés (ceux qui ont voulu répondre à notre questionnaire). Ce qui représente environ **37%** de ménages enquêtés par rapport à la totalité.

❖ Contraintes rencontrées :

La non disponibilité de certains usagers, le refus de collaborer et la prudence ou réserve manifestées à notre égard, sont essentiellement les grandes difficultés rencontrées, ce qui pourrait expliquer qu'il n'était pas possible d'enquêter la totalité de la population concernée.

La méfiance s'explique surtout parce que la majorité des habitants ont effectué des modifications dans leurs habitations, il s'agit surtout d'extensions sur les parties extérieures, et d'appropriations illicites d'espaces publics et qui font que l'utilisateur craint toujours le contrôle et la venue de brigades d'urbanisme.

VI.2.2. Répartition de l'échantillon selon les types de logements

Tableau VI.2 : Échantillon selon le type de logement

Type	Part dans le Programme		Part dans l'échantillon			
	(Nbre Logts)	Taux en (%)	(Nbre Logt)			Taux en (%)
			Annaba	El Tarf		
Individuel	85	66	26	8	2	75
Collectif	44	34	36			25
Total	129	100	48			100

Source : Auteur 2012

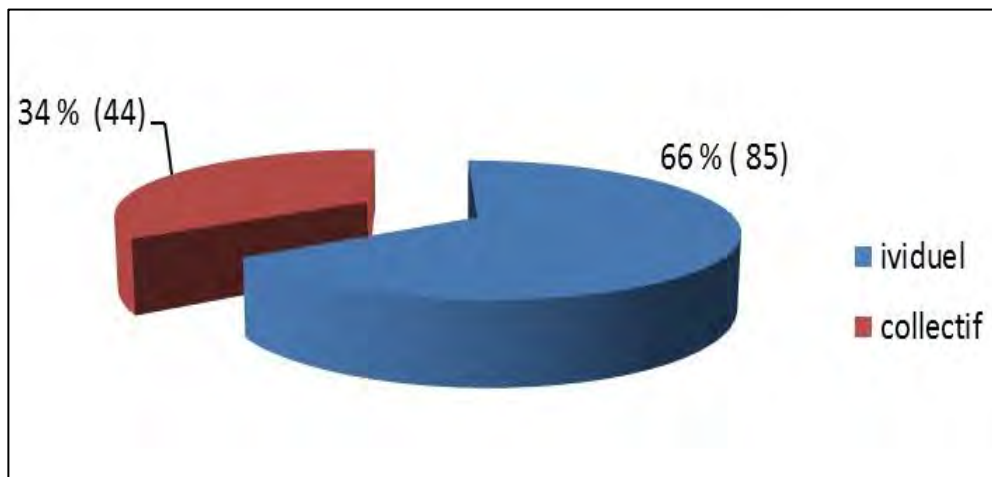


Fig .VI.1 : Type de logements - Part dans le programme

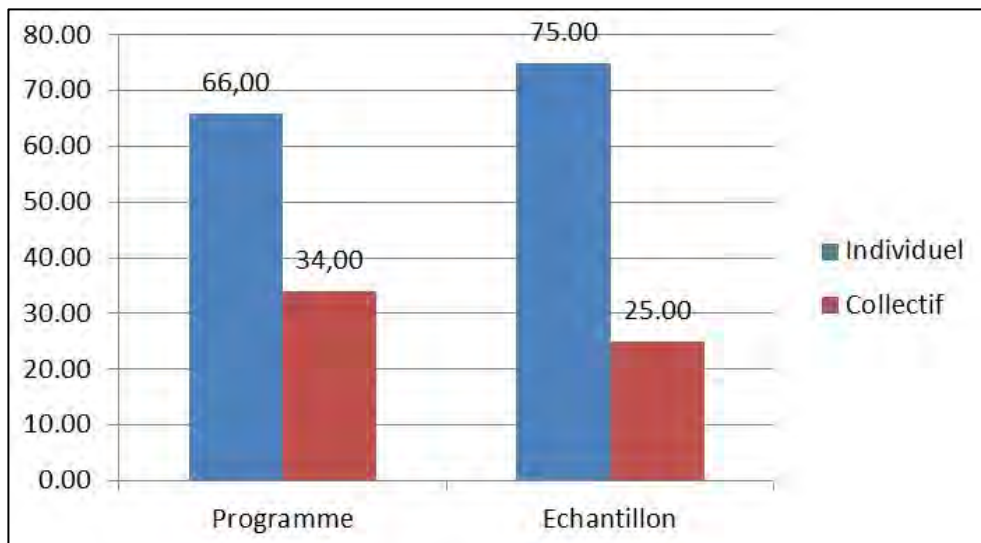


Fig .VI. 2 : Répartition du programme et de l'échantillon selon les types de logements

La part du collectif représente 25% du programme objet d'étude. Le logement rural sous sa **forme individuelle est dominant**, ce qui est interprété par le chiffre de 75%.

C'est la forme la plus sollicitée par les enquêtés. A partir des questionnaires, on a déduit que les 100% de l'échantillon, et surtout les 12 enquêtés habitants le collectif, choisissent la forme de logement individuel et souhaitent donc le changement du collectif vers d'autres sites en forme individuelle.

Pour concilier entre l'aspiration des habitants et le mode de production sur les lieux. Sachant que l'administration se heurte au problème de manque de terrain à urbaniser particulièrement aux limites des terrains agricoles (en zones périurbaines ou à prédominance rurale). Et que pour une meilleure rentabilité foncière, il faudra chercher une combinaison des deux formes. L'habitat intermédiaire ou semi collectif serait alors le mieux adapté.

VI.2.3. Caractéristiques des ménages enquêtés

L'échantillon constitué de 48 personnes enquêtés sont au nombre de 48, ils sont repartis de la manière suivante :

- ✚ 60,4 % des enquêtés étaient des femmes, soit 29 F ;
- ✚ 22,9 % étaient des hommes, soit 11 H
- ✚ 16,7 % étaient des jeunes (à égalité de sexe c.à.d. 8,4 +8,4), soit 8 J.

Le faible taux de sexe masculin s'explique par le fait que, pendant la journée les hommes sortent le matin pour aller « travailler » ailleurs et reviennent le soir. Chacun a sa destination.

- ✚ L'âge moyen des femmes enquêtées est de 42 ans, varie entre (26 et 63) ans.
- ✚ L'âge moyen des hommes enquêtés est de 51 ans, varie entre (35 et 69) ans
- ✚ L'âge moyen des jeunes enquêtées est de 24 ans, varie entre (19 et 30) ans.

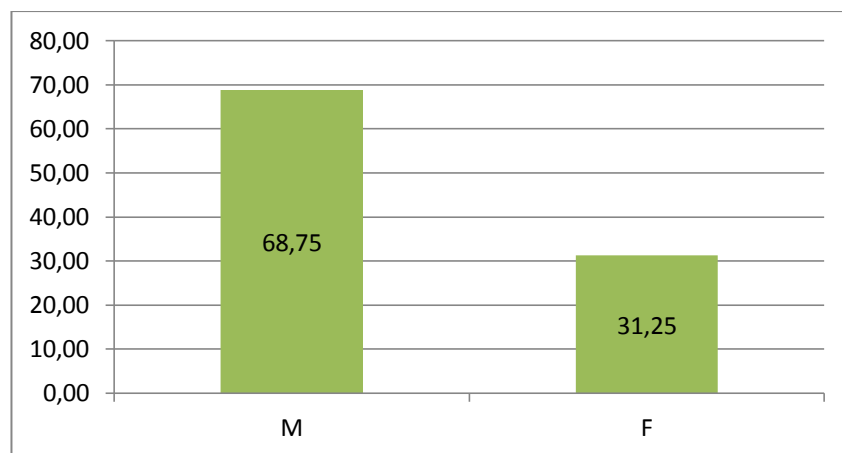


Fig. .VI. 3 : Répartition des enquêtés selon leur sexe et selon leur âge.

VI.2.4. Composition des ménages par tranche d'âges.

Tableau VI.3 : Composition des ménages par tranche d'âge

Tranche d'âge.	Annaba (Nbre. personnes)	El Tarf (Nbre. personnes)	Total	Taux (%)
0 à 5 ans	68	31	99	31,53
6 à 19 ans	49	21	70	22,29
20 à 35 ans	35	12	47	14,97
36 à 60 ans	63	18	81	25,80
60 ans et plus.	14	3	17	5,41
S/ Total	229	85	314	100
Total General	314			

Source : données du questionnaire

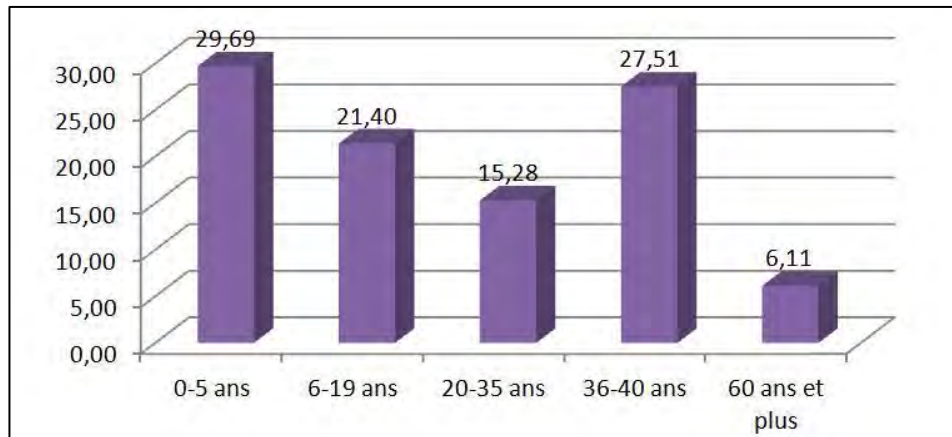


Fig. VI.4 : Composition des ménages par tranche d'âge, à El-Tarf

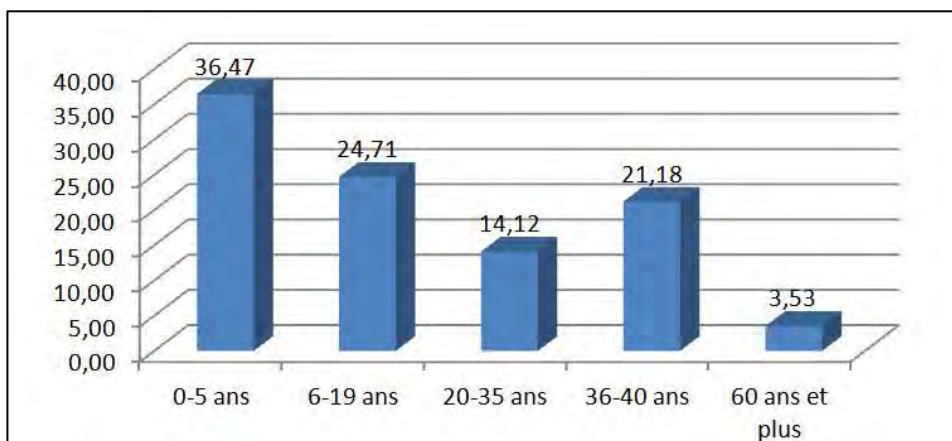


Fig. VI.5 : Composition des ménages par tranche d'âge, à Annaba

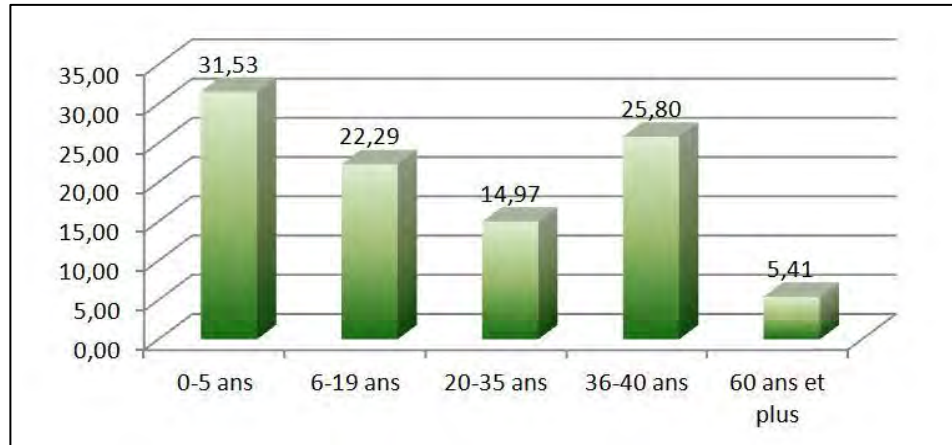


Fig. VI.6 : Répartition de la population par tranche d'âge

L'exploitation des données recueillies du questionnaire concernant la répartition de la population par tranche d'âge, nous révèle les informations suivantes:

- Un nombre de 314 personnes pour la population globale, ce qui donne un taux d'occupation par logement (TOL) de : 6,54 et un taux d'occupation par Pièce de (TOP) de : 2.18. Ces taux sont synchrones avec ceux de la moyenne nationale.
- Le taux de jeunes de moins de 35 ans est de : 68,79 % ce qui est considérable.

VI.2.5. Activités socio-professionnelles

A propos de la population qui travaille à l'**administration** pour :

- les hommes, rares sont les fonctionnaires de bureaux, il s'agit souvent de gardiens ou agents de sécurité (au niveau des services des eaux, des forêts, écoles...).
- Les jeunes, c'est plutôt dans le cadre du pré-emploi, au niveau d'écoles, centre de formation professionnelle, subdivisions Duc, Dlep...
- Les femmes, le plus souvent font le ménage au niveau des écoles ou bureaux.

Pour les **retraités et pensionnaires** on trouve ceux de l'administration des réformés du secteur militaires (victimes du terrorisme...).

Les **activités libres** regroupent pour les hommes le travail en tant que tâcheron dans le bâtiment, le marché de gros - MIN, transporteur de granulats (tracteur),...et pour les femmes activités ménagères chez les autres. Les **activités autres** : sous entendent en général, la couture pour les femmes ou la garde des enfants de femmes qui travaillent.

L'**agriculture**, dans les EAI, mais c'est surtout une activité saisonnière, en tant que gardiens des champs pour les jeunes ou les récoltes et semences pour les femmes qui vont travailler en groupe.

Tableau VI.4 : Taux relatifs aux Différente activités et chômage

Activité	Cas d'Annaba			Cas d'El Tarf			Taux Moyen
	H	F	Taux	H	F	Taux	
Agriculture	4	-	5,48	1	3	14,29	9,89
Pêche	-	-	-	4	-	14,29	7,15
Administration	12	7	26,03	2	1	10,71	18,37
Sureté. Nat	2	-	2,73	1	-	3,57	3,15
Enseignement	2	2	5,48	-	-	-	2,74
Commerce	4	-	5,48	-	-	-	2,74
Retraités	4	1	6,85	1	-	3,57	5,21
Libre (journalier, tâcheron,...)	15	1	21,92	5	-	17,86	19,89
Autres (à domicile)	-	4	5,48	-	-	-	2,74
Sans emploi	11	4	20,55	7	3	35,71	28,13
Total	54	19	100	21	7	100	100
Total général	73			28			

Source : données questionnaire.

Il ressort de ce qui précède :

Un taux de chaumage élevé (28,13 %), nettement supérieur de celui de la norme nationale (Plus du quart des membres des ménages sont sans emploi ou demandeurs d'emplois, le taux de chômage moyen, est évalué à **25,1 %** - ChIII, p93).

L'agriculture (9,89 %) et avec la pêche elles représentent ensemble le taux de 8,52 % alors que celui de l'administration est de 18,37 %. (Alors que le taux national, relatif aux secteurs primaire et tertiaire, sont respectivement de **39,5 %** et **39 %** - voir ChIII, p92).

L'ensemble des secteurs administratifs (administration, enseignement, sureté nationale) présente un taux moyen de 8,09 %.

Le surpassement par rapport à l'agriculture est clair, ce qui est en contrariété avec la destinée rurale du milieu. Mais qui confirme le fait que cette formule de logement rural a **intégré toutes les catégories socio professionnelles**, éligibles à l'aide de l'Etat, encourageant ainsi les ruraux à acquérir leur propre logement et à diversifier la composition sociologique de la population rurale.

VI.3. SATISFACTION DES DIFFERENTES ASPIRATIONS

En plus de ce qui a été déjà avancé, nous aborderons les cas d'étude de manière à toucher les différents points relatifs aux aspirations des habitants et à la conception dite de caractère rurale.

VI.3.1. Aspiration N°01 : Accéder à la propriété du logement

Nous rappelons qu'être bénéficiaire d'un logement de type Rural, suppose que toutes les conditions d'éligibilité à cette formule soient réunies, ce qui permettra donc l'accès à l'aide financière de l'Etat, une aide non remboursable estimée à 700.000 DA (depuis 2008), cette aide appelée aussi **aide à l'accession à la propriété (AAP)**. Comme son nom l'indique, elle est associée à la contribution du bénéficiaire dans le cadre d'un montage financier ce qui lui permettra la réalisation de son logement rural et de devenir propriétaire.

Pour les cas d'exemples objets de notre étude, la part du citoyen a été arrêtée à 100.000 DA, ce qui représente d'après les services de la DLEP les frais des études, du terrain... et qui peut être versée en tranches au promoteur (OPGI, Agence...).

L'essentiel est qu'après **finalisation de la procédure** et **l'achèvement des travaux** par le promoteur, **l'acte de propriété** est établi et délivré à l'habitant qui s'engage de son côté, à terminer les travaux restants.

Il est à signaler que les travaux à la charge du promoteur sont limités à l'enveloppe extérieure du logement livré en « clos et couvert ». Concernant la finalisation de la procédure on sous-entend la publication de l'état descriptif de division (E.D.D) ou selon le cas, le permis de lotir, sans que la délivrance des **actes de propriété** par le promoteur ne peut avoir lieu.

A partir des questionnaires, une inquiétude est exprimée à l'égard du non établissement des actes de propriété non encore fournis à ce jour, alors que la quote-part financière des habitants est honorée à 100 %.

Le problème est généralisé pour tous les sites et groupement d'habitat, et donc pour les deux wilayas. Nous avons contacté les organismes concernés par la délivrance de l'acte c.à.d. l'agence foncière, l'OPGI et la DLEP, et voila qu'un grand problème apparait. Ce problème qui n'est pas des moindres se trouve être la délivrance du **certificat de conformité**.

Les changements et modifications apportés par les habitants forment une grande entrave devant la satisfaction de cette aspiration.

Le phénomène des extensions est généralisé sur tous les sites et quelque soit la forme et le type de l'habitat, ce dépassement est le premier obstacle devant la délivrance du **certificat de conformité** et qui cause ainsi le blocage des actes de propriété. D'ailleurs, même les logements non encore habités commencent par des changements très apparents de l'extérieur, on a tendance à s'approprier tous les espaces qui entourent le logement.

Exemple 1: 44 logements El Bouni / Annaba

Source : Auteur 2012.



Photo VI.1 : 44 logements El Bouni / Annaba.

Exemple 2: 72 logements El Eulma / Annaba

Source : Auteur 2012



Photo VI.2 : Des clôtures, des garages, des dalles,
On s'empare de tous les terrains avoisinants.

Exemple 3: 11 logements El Mélha / El Kala.

Source : Auteur 2012.



Photo VI.3 : Des extensions horizontales généralisées.

Ces conquêtes sont tellement hasardeuses que l'on se croirait dans des sites d'habitations plutôt précaires ou spontanées mais surtout pas rurales. Selon l'enquête établie, les usagers trouvent solution aux manquements d'une production qui n'est pas conforme à leur mode de vie et dont les insuffisances se font sentir même avant l'exploitation des espaces.

VI.3.2. Aspiration N°02 : Amélioration de son revenu

Avec un taux de «sans emploi » très élevé (28,13 %), les habitants en âge d'activité contraints de chercher comment améliorer leurs situations financières, trouvent refuge dans les centres urbains pour un emploi journalier ou éphémère, sans compter une partie de la catégorie des libres (19,89%) qui se dirigent vers ces centres (vente et achat sur le long des voies et sur les bords des trottoirs, femmes de ménage,...). Les femmes et les enfants participent aussi à cette mission et travaillent provisoirement la terre pendant les saisons des récoltes et des semences (tomate, pastèque, melon, arachides...) et qui fait que le taux d'activité dans le secteur agricole monte à 9.89 %. La régression de l'artisanat, l'absence de l'élevage et du jardin potager font que de véritables sources de rentrées sont exclues et que les revenus des ruraux baissent. Avec cette baisse la relation avec le milieu rural se réduit, pour laisser de la place à la recherche d'un emploi stable, et rentable au niveau de l'urbain.

VI.3.3. Aspiration N°03 : Aménagement Propre au Rural

Le manque véritable en équipements exprimé par la majorité des enquêtés, spécialement ceux de première nécessité et qui se manifeste visiblement dans les travaux de modification opérés par les habitants (rajouts de locaux qui servent comme magasins pour l'alimentation générale, tabacs, journaux, coiffeur, cafés...), le déplacement quotidien pour atteindre les autres équipements, administratifs, marché, ... vu leur éloignement. Les habitants ruraux sont obligés de se déplacer vers la ville et vers le chef lieu de commune pour répondre à leurs besoins. Ce manque en équipement se fait surtout sentir pour les cas de Kaidi Ali et ElMélha.

Aussi les enfants se trouvent obligés de jouer à l'extérieur par manque de structures appropriées (sportives, socioculturelles...), l'absence des espaces de jeux, et des aménagements adéquats est généralisée.

L'absence de plantation des arbres dans les espaces publics, et les espaces verts rend le milieu plus minéral que végétal et plus urbain que rural.

Source : Auteur 2012.



Photo VI.4 : École en face d'un aire de jeu, pour enfants à Kaidi Ali.

En plus du besoin en équipements qui se fait sentir, quelques ménages possédant des poules, souhaiterait investir dans l'élevage, l'apiculture,...

Si les logts réalisés en mode épars paraissent les mieux adaptés au mode de vie des ruraux, implantés proches aux constructions existantes, ou en site désenclavé ne requérant pas de commodités de service ou de viabilités particulières de nature collective (l'assainissement se fait dans des fosses septiques, pour l'eau potable et l'électricité on s'alimente sur les réseaux déjà existants qui passent par les lieux, puisque dans la plupart des cas ils sont à proximité de coopératives agricoles ou anciennes fermes, sondages ou forages existants, mais pour les cas un

peu éloignés cette alimentation onéreuse du moins en ce qui concerne les cas visités, a fait que les habitants se branchent illicitement sur le réseau publique)

Les terrains ne demandent pas d'aménagements particuliers (grand consommateurs de terrain).

VI.3.4. Aspiration N°04 : Conception Propre au Rural

A) l'organisation des fonctions du logement autour d'une cour centrale ou attenante au logement.

Sur tous les cas d'exemple étudiés, à travers les deux wilayas, seul le cas des 72 logts Kaidi Ali, à la commune d'El-Eulma à Annaba dispose d'une cour de 10,88 m² (sur 55,07 m² habitable).

Elle est attenante au logement et son accès se fait à partir du séjour seulement.

L'absence de cet espace fondamental dans l'habitat rural a entraîné de grandes interventions sur le cadre bâti à savoir :

Exemple 1: 44 logements El Bouni / Annaba

Source : Auteur 2012



Photo VI.5 & Photo VI.6 : A la recherche de la cour au RDC & à l'étage

Exemple 2: 72 logements El Eulma / Annaba

Source : Auteur 2012



Photo VI.7 & Photo VI.8 : Les fonctions de la cour devant l'entrée et autour du logts

Exemple 3: 11 logements El Mélha / El Kala

Source : Auteur 2012.



Photo VI.9 & Photo VI.10 : Clôture réalisée pour abriter la cour manquant au logt

B) La toiture des habitations des différents exemples est conçue en forme de pente, c.à.d. qu'elle est réalisée en **toiture en tuiles**, donc suivant les conditions climatiques des sites, se trouvant dans les wilayas d'Annaba et d'El Tarf, toutes deux appartenant à la zone du littorale humide et de montagne. Ce qui justifie l'utilisation de ce type de toiture, conçue et posée dans les règles de l'art, assure alors la sécurité de l'habitation et sa protection contre les intempéries. (Absence de terrasse dont l'utilisation à des fins domestiques : dormir, se reposer, sécher le linge, les légumes et les fruits) ce qui ne peut être envisagé pour les cas réalisés en groupés ou en semi- groupé, (sauf pour les cas réalisés en épars).

Exemple 1: 44 logements El Bouni / Annaba.

Source : Auteur 2012.



Photo VI. 11 & Photo VI. 12 : La tuile remplacée par une toiture plate

Exemple 2: 72 logements El Eulma / Annaba

Source : Auteur 2012.



Photo VI. 13 : Toiture terrasse et fer d'attente à la place de la tuile

Exemple 3: 11 logements El Mélha / El Kala.

Source : Auteur 2012.



Photo VI. 14 & Photo VI. 15 : toiture en Tuile pour le semi-groupé / El Kala.

C) comprendre **un jardin potager** et les **espaces nécessaires pour animaux domestiques** (tels que : enclos, étable...). Aucun de ces espaces n'est programmé dans la conception des divers cas d'exemples, ce qui a participé d'une façon ou d'une autre à une coupure avec le mode de vie rural et ces deux sources de rentrées auraient pu contribuer à l'amélioration des revenus et de la situation économique des ménages avec une certaine aide tant recherchée.

Exemple 01 : 44 logements El Bouni / Annaba

Source : Auteur 2012



Photo VI.16 & Photo VI.17 : Des jardins potagers même dans le collectif

Exemple 2: 72 logements El Eulma / Annaba.

Source : Auteur 2012.



Photo VI.18 : Les fèves à la limite des trottoirs

Exemple 03 : 11 logements El Mélha.

Source : Auteur 2012.



Photo VI. 19 : Jardin potager

D) constructions à deux niveaux : cette forme d'organisation se trouve dictée par l'indisponibilité des assiettes foncières, particulièrement dans les zones à forte densité et dont les terrains sont à caractère agricole. Le cas de Bouzaaroura, sauf que l'option pour du collectif n'est pas accepté par la totalité des enquêtés (occupant soit le RDC ou l'étage supérieur). Tous souhaitent quitter le groupement pour d'autres logements individuels, Vu les problèmes rencontrés se rapportant aux espaces en commun (gestion, entretien,...), à l'isolation acoustique et liés aux possibilités d'extensions...

La possibilité d'agrandir leurs logements n'est pas offerte aux habitants dans tous les cas d'exemples, on compte 38 ménages ayant augmentés leurs surfaces habitables sur les 48 enquêtés, (rajout de pièces supplémentaires, augmentation de surface des différents espaces : cuisine, entrée ...)

Source : Auteur 2012

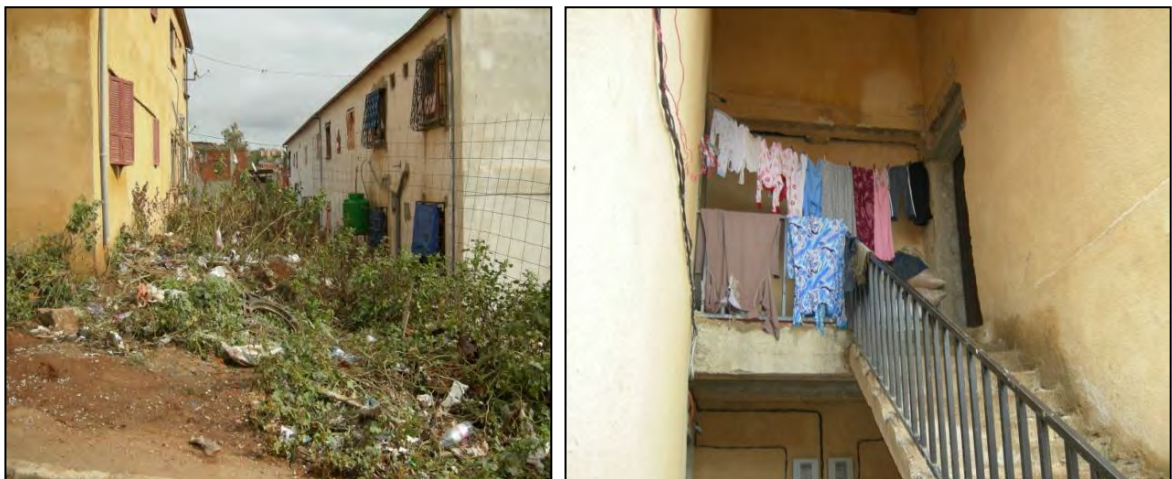


Photo VI.20 & Photo VI.21 : L'utilisation de deux niveaux pour le collectif- Bouzaaroura

E)-Modèles d'habitation introverties : les cas d'exemples étudiés présentent tous des ouvertures donnant vers l'extérieur du logement, à un degré moindre le cas des 72 logts Kaidi Ali (voir détail des différentes possibilités d'assemblage - fig. VI8, 9,10 et 11).

Ces ouvertures donnant directement sur l'extérieur des habitations rurales, sans considération aucune aux obligations climatiques, sociales, culturelles et donc au mode de vie rural des habitants, entraineraient surement des interventions de la part des habitants, en vue de protéger l'espace familial des regards extérieurs.

Exemple 1: 44 logements El Bouni / Annaba.

Source : Auteur 2012.



Photo VI. 22 : Les fenêtres donnant sur l'extérieur

Exemple 2: 72 logements El Eulma / Annaba.

Source : Auteur 2012.



Photo VI. 23 : ouvertures de portes déplacées.

❖ Différentes possibilités d'assemblages effectuées sur le plan de masse :

1- La cellule : comme module de base

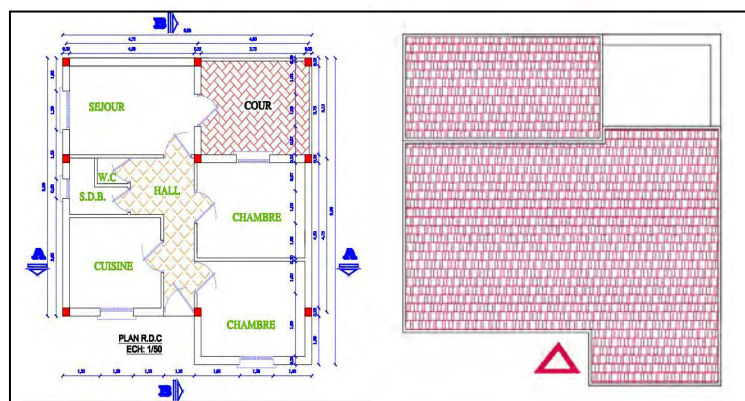


Fig. VI. 7 : La cellule : comme module de base

De multiples possibilités d'assemblages sont réalisées grâce à la cour (se trouve au fond, à l'extrémité droite de la cellule) cet espace (puits de lumière) permettant l'ouverture introvertie d'au moins deux pièces composants le logement, et de garder ainsi les façades fermées pour pouvoir recevoir un ou deux logements en mitoyenneté, ce qui augmenterait bien sur le rendement pour l'occupation du terrain en individuel.

2- jumelage simple 02 à 02 (Logts) : une seule façade est accolée avec un autre logement

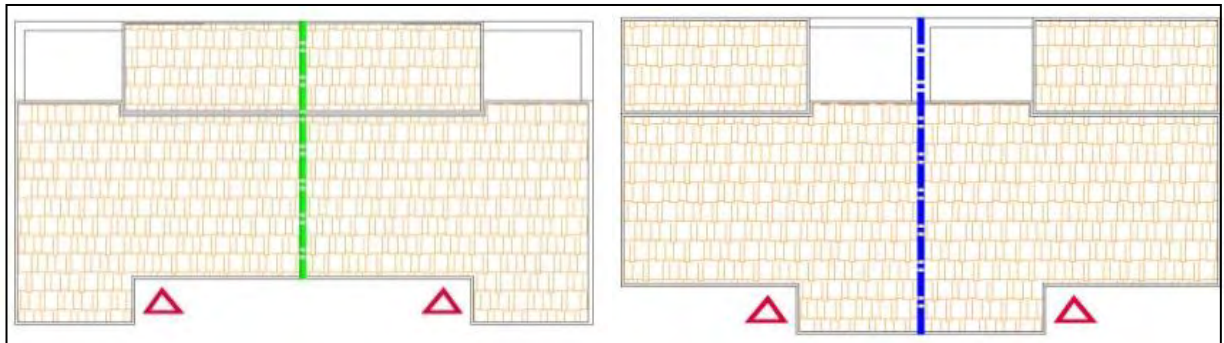


Fig .VI. 8 : Jumelage simple 02 à 02 (logts)

- a) la chambre du milieu donne sur l'espace cour.
- b) les WC sont dotés de gaines d'aération.

3- jumelage simple à plus de 02 (Logts) : deux façades sont accolées avec l'autre logement.



Fig. .VI. 9 : Jumelage simple à plus de 02 (Logts)

La chambre du milieu donne sur l'espace cour et les WC s'ouvrent sur une gaine d'aération (en même temps).

4- jumelage double à plus de 02 (logts):

Deux à trois façades sont accolées avec les autres logements.

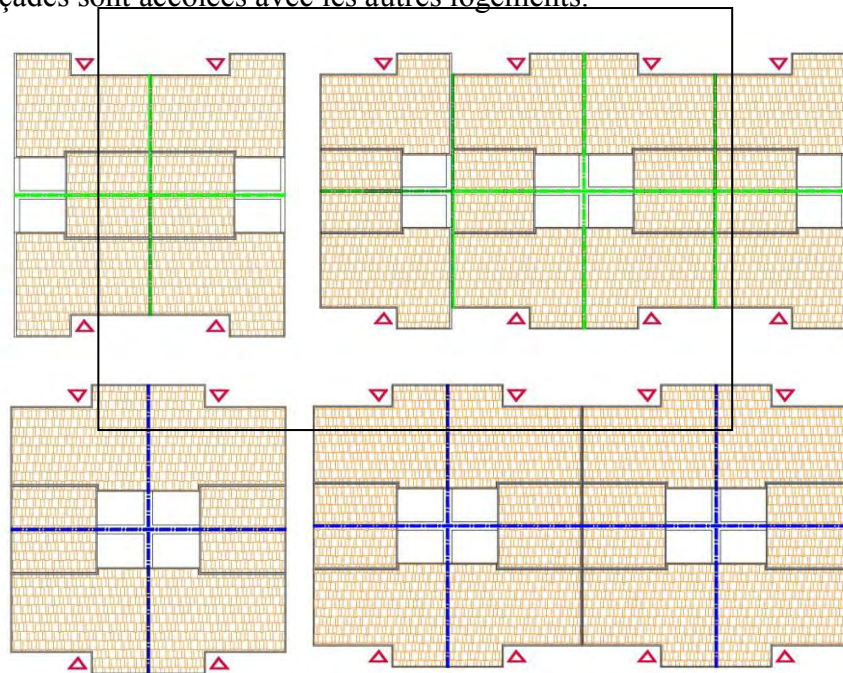


Fig. .VI. 10 : jumelage double à plus de 02 (Logts)

La chambre du milieu et le séjour donnent sur l'espace cour et les WC s'ouvrent sur une gaine d'aération (le tout en même temps). L'ancienne ouverture du séjour sur la façade extérieure est éliminée.

Exemple 3: 11 logements El Mélha.

Source : Auteur 2012.



Photo VI. 24 : Ouvertures sur extérieur

F)- Matériaux de construction et traitement de façades :

Les matériaux de construction utilisés dans les différents exemples sont modernes et les mêmes que ceux utilisés dans le milieu urbain.

De ce fait les recommandations préconisées pour l'utilisation de matériaux locaux ne sont pas prises en considération et les soucis d'ordre économique et relatifs au confort thermique et phonique restent non résolus.

Les façades qui caractérisent l'habitat rural sont simples et en parfaite harmonie avec l'environnement. Or dans la plupart des cas les façades des habitations sont métamorphosées et touchées par les transformations des usagers. Aucun traitement particulier n'existe sur les cas de Bouzaaroura ou de Kaidi Ali à Annaba. Sinon sur tous les exemples on remarque l'existence de fers en attentes et le remplacement de la toiture en tuile par de nouvelles terrasses sans acrotères, l'occupation des retraits existants au préalable sur les façades, en vue de rajouter une cour ou un sas à l'entrée participe au changement de la forme et à l'affichage d'une volumétrie pauvre.

Source : Auteur 2012



Photo VI. 25 & Photo VI. 26 : Un souci pour un logement durable

VI.4. ANALYSE DE L'ESPACE RURAL

VI.4.1 Evolution du nouveau cadre bâti

Les résultats de l'enquête ont montré que les bénéficiaires qui viennent s'installer dans les logements ruraux n'accèdent pas seulement à un confort de type urbain, mais à la révision d'un certain nombre de pratiques, et à l'abandon d'anciennes habitudes ...

Les données qui interprètent les différentes formes d'évolution du nouveau cadre de vie sont placées dans trois classes : les adaptations, les modifications et les améliorations.

- a) Les adaptations et les modifications : concernent des transformations se rapportant à l'introduction d'anciennes fonctions dans le nouveau logement d'une part et concernent surtout les transformations des ouvertures d'une autre part.
- b) Les améliorations : expliquent la volonté du ménage à s'adapter au nouveau cadre de vie.

A/ Les adaptations

Les adaptations trouvées concernent essentiellement les points suivants ;

❖ La cuisine joue un rôle déterminant dans une habitation rurale

La majorité des cuisines sont munies d'évier et de paillasse (table de préparation), de cuisinières (plaques à gaz), seulement toutes et sans exception disposent de « tabouna » pour la cuisson de la galette ou des repas. Avant la cuisine ne se faisait pas dans un espace défini mais se déplaçait en fonction des activités familiales et des saisons. En été elle se faisait dans la cour et en hiver occupe une partie de l'espace commun.

C'est ce qui explique les transformations faites par les habitants à la recherche du lieu de : confection des repas, moyen de chauffage, salle à manger et source de communication familiales. À cet effet, de plus grands espaces ouverts sur l'extérieur c.à.d. sur une cour répondraient au mieux à cette demande.

❖ L'élevage des animaux

Un aspect de réintroduction de la fonction économique du logement. L'interdiction au nom de l'hygiène et de la pratique (exiguïté des lieux, revêtement des sols par du carrelage...). Les habitations ne comportant pas d'espace réservés pour l'élevage, obligent les bénéficiaires, du moins ceux qui cherchent des sources de revenus réelles, à utiliser les espaces extérieurs en tant qu'extensions du logement (garage, abri, cour, délimitation en dur...), 24 % des enquêtés élèvent des chiens, poules, moutons, et même des vaches (élevage presque disparu, sauf pour un cas à Kaidi Ali, installé toujours dans l'ancienne habitation juste à côté, et garde le nouveau logement toujours fermé et inoccupé).

❖ La régression de l'artisanat

Cette activité qui aurait pu contribuer à l'élévation du niveau de vie a presque aussi disparu dans les habitations rurales ; à part quelques femmes travaillant dans le domaine de la couture (harj...) à domicile à titre privé ou pour des ateliers (3% des femmes possèdent des machines à coudre, le reste travaille à la main).

B/ Les transformations

Toutes **les transformations** sont pratiquées dans le but de condamner les fenêtres sur rue :

L'habitation rurale souvent caractérisée par l'absence ou la réduction minimale des ouvertures extérieures pour des raisons climatiques sociales et culturelles. Aussi à part la porte d'accès, toutes les ouvertures communiquent avec l'espace intérieur extérieur qui est la cour, ce qui protège l'espace familial des regards extérieurs.

Dans les cas d'exemples analysés les groupements d'habitations abritent des groupes dans la plupart des cas hétérogènes, malgré que l'affectation des logements par la Daïra (comité ad'hoc)

essaye dans la majorité des cas de tenir compte des affinités antécédentes des habitants. Donc non associés en tant que futurs habitants dans la production du cadre bâti : surtout au niveau de la conception, les occupants tentent de se soustraire à la vue des autres. Et entreprennent des modifications qui porteront surtout sur les fenêtres extérieurs et les murs de clôture. Des collisions apparaissent suite à un voisinage subi.

Sur les 48 ménages enquêtés, 32 déclarent avoir modifiés les communications de leur logement, 85 % de ces modifications concernent les ouvertures sur l'extérieur. Il s'agit d'obturations définitives des fenêtres et même de déplacement de portes d'entrée.

Le reste c.à.d. ceux qui n'ont pas encore touché à ces ouvertures s'interdisent dans la plupart des cas leur ouverture et restent ainsi constamment fermées. Plus encore et si elles sont ouvertes elles servent à exposer aux passants son trousseau et ses couvertures.

On trouve aussi des changements opérés sur les toitures en pente en vue de les remplacer par des toitures terrasse (dalles), une forme d'extension future verticale, qui réduit énormément les soucis d'entretien de la toiture en tuile ayant connu de grands dégâts, particulièrement en ce qui concerne les 44 logements collectifs de Bouzaaroura suite à de fortes intempéries.

Sans oublier la construction de murs intérieurs pour découper en sous espaces les cours créés (de façon illicite) à des fins multiples entre autres la préservation des regards d'autrui.

La création d'espaces de rangement (intérieurs et extérieurs), des étagères...

C/ Les améliorations

Elles concernent : la peinture des pièces et des différents espaces du logement.

Les revêtements des murs et des sols, la réfection des toitures et des terrasses, le logement étant achevé par son propriétaire (chacun selon sa bourse) ces améliorations viennent accroître la qualité des logements en matière de confort (recours aux matériaux modernes). Les réparations des différents réseaux entrent aussi dans cette case./

VI.4.2 Impact de l'absence de l'espace animalier

L'interdiction aux habitants, d'élever des animaux domestiques (voir cahier de charge des 72 logts Kaidi Ali et du lotissement qui les abrite) est dictée par des soucis d'hygiène.

Les habitants ruraux qui ont quitté leurs anciennes demeures précaires, bénéficient de logements décents, dans lesquels ils ne peuvent plus à abriter d'animaux domestiques, Ce qui oblige certains à garder le vieil enclos (précaire) en annexe de l'ancienne habitation, se trouvant à coté. Ceux qui ne peuvent pas garder leurs animaux sont alors contraints de les vendre. C'est que en perdant leurs animaux les ruraux perdent en même temps un capital avec lequel ils subsistaient grâce à l'appoint de quelques brebis, chèvres ou poules. Sans autres ressources ils dépendent de

plus en plus d'assistance de l'état. Et les nouveaux logements sont réduits à une fonction sociale unique.

VI.4.3. Désordres et destruction de l'environnement immédiat

Pour qualifier l'état actuel des sites analysés sur le plan urbanistique c'est le **désordre** : une extension démesurée des habitations, la destruction de l'environnement s'aggrave de jour en jour par des constructions illicites, anarchiques et de mauvaise qualité, le mauvais état des rues, après chaque pluie, les sites se transformant en de véritables mares (Environnement très malsain et humide) l'absence d'espaces verts, la carence générale en équipements socio-collectifs.

L'environnement l'un des facteurs essentiels de la qualité de la vie. S'il est précaire, il compromettra cette dernière.

Les problèmes écologiques dans nos périmètres d'étude où

- Les extensions anarchiques dans les groupements ruraux et particulièrement à Annaba ont des effets néfastes sur le plan environnemental et sur l'homme (bouversements, parfois irréversibles, déséquilibre de ses milieux, l'implantation des constructions sur des sites non appropriés, tels la proximité des terres fertiles...).
- La détérioration de la qualité de vie causée par la détérioration de réseaux d'assainissement et d'infrastructures diverses, l'insuffisance de l'alimentation en eau ou des services de ramassage des ordures qui couvrent toutes les rues.

Le ramassage des ordures : le système d'enlèvement prévu ne peut être efficace et se trouve insuffisant, vu la quantité des ordures jetés sur les abords des trottoirs et dans les espaces résiduels extérieurs, les habitations ressemblent plus à des regroupements spontanées qu'à des habitations rurales insérées dans des paysages naturels.

À Bouzaaroura les habitations sont entourées d'ordures, qui s'accumulent même à l'entrée des blocs, espaces considérés propriété commune et donc connaissent comme tous les autres espaces communs un grand laisser aller. Ces ordures abritent des rats qui circulent en plein jour et devant tout le monde. Des conditions d'hygiène déplorables. Ce sont là les conséquences d'une insuffisance en matière d'organisation, absence de statut, et d'action de groupe.

VI.5. LES PRINCIPALES CAUSES DE CES DESAGREMENTS

VI.5.1. La maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre rarement perçue comme l'un des principaux acteurs de la construction pouvant agir de façon décisive sur :

- La conception des ouvrages.

- Le contrôle de conformité dans l'exécution des travaux.
- L'innovation en matière de diversification de matériaux.
- Les gains de productivité et la maîtrise des coûts de réalisation.
- La gestion des plannings de réalisation.

Cette mission confiée aux bureaux d'étude, sous estimant la vocation et la taille des programmes, et ne prêtant pas attention à l'application des recommandations du ministère de l'habitat en matière de conception et de production de l'habitat rural. La référence étant toujours le logement social urbain. La seule préoccupation majeure édictée par le maître de l'ouvrage est de respecter au mieux l'enveloppe financière allouée au projet à fin de pouvoir le réaliser et le livrer en clos et couvert.

Nous soulignons une fois encore l'absence de modèle de référence propre à la zone, à tous les niveaux (BET, Promoteur, Administration, maître d'ouvrage...), aussi une fois les logements livrés aux habitats, ces derniers ne disposent pas de copies des dossiers d'exécution (le cas des habitations groupées et semi- groupées) pour l'achèvement conforme des travaux.

VI.5.2 La maîtrise d'ouvrage

L'administration ne disposant pas des moyens techniques et organisationnels lui permettant d'assumer les lourdes missions de maîtrise d'ouvrage. Elle est contrainte de confier cette tâche, ou du moins une partie à des promoteurs publics et privés.

Dans ses rapports avec les autres acteurs, plus particulièrement l'entreprise, le Maître de l'ouvrage a toujours été perçu comme le maillon le plus faible parmi les intervenants dans la réalisation des projets, avec pour conséquences :

- Une préparation insuffisante des dossiers, générant des difficultés au moment de la réalisation.
- Une mauvaise estimation des coûts, nécessitant ultérieurement de multiples réévaluations.
- Les réalisations conflictuelles avec l'entreprise notamment pour la prise en charge des travaux supplémentaires, des avenants aux contrats, des révisions de prix, etc.
- Une gestion sommaire des projets en termes de suivis physique et financier, obligeant le plus souvent l'entreprise à financer les travaux pour éviter des arrêts de chantier.
- L'utilisation abusive de l'autorité que lui confèrent ses prérogatives de puissance publique.

Les cas d'exemples étudiés à la wilaya d'Annaba réalisés en groupé,

- le premier c.à.d. 44 logts Bouzaaroura à El Bouni, dont le maitre d'ouvrage se trouvant être l'OPGI Annaba, organisme spécialisé dans la réalisation des logements sociaux urbains, ce dernier a réalisé un produit rural avec les plans types de cellules urbaines, destinées à la résorption de l'habitat précaire dans la région. Sans aucune adaptation ni changements réservés à l'effet d'être des logements pour une population rurale.

- L'autre exemple est confié à l'agence foncière Annaba, c.à.d. les 72 logts Kaidi Ali, même si cette conception prévoit une cour attenante au logement beaucoup de manquements sont alors enregistrés et se traduisent par l'état des lieux rencontré (une image autre que ce qui a été conçu) et d'où l'impossibilité d'établissement des actes de propriété, pour non-conformité avec les plans.

Pour la Wilaya d'EL Tarf le cas en semi groupé est à la charge d'un promoteur privé (une maîtrise d'ouvrage déléguée), la conception répond essentiellement à un seul et unique souci l'estimation financière des travaux à réaliser correspondants aux limites financières allouées.

VI.6. LA PREMIERE MAISON BIOCLIMATIQUE ALGERIENNE RURALE :

Le prototype, conçu et réalisé par le Centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (CNERIB) en collaboration avec le CDER (Centre de développement des énergies renouvelables) a été sélectionné dans le cadre d'un concours lancé par le programme MED-ENEC (Mediterranean Energy Efficiency in Construction Structure) en 2006. La construction de ce prototype en efficacité énergétique a été lancée en 2007 et achevée en juillet 2009. Ce projet va clairement dans le sens de la recherche et du partage de bonnes pratiques alliant *plan de logement, développement rural, efficacité énergétique et habitat écologique*. Le programme ayant pour *objectif de « relancer les mesures relatives à l'efficacité énergétique et à l'utilisation de l'énergie solaire dans le secteur de la construction, en vue de réduire tant les besoins d'approvisionnement en énergie que l'impact toujours plus grand des installations de climatisation sur l'environnement »*. La maison témoin est située à Alger sur le site du CNERIB à Souidania (commune de la wilaya d'Alger dans la Daïra de Zéralda).

Et grâce à une « coopération très positive entre les différents acteurs et notamment avec l'Union Européenne », des résultats instructifs ont été obtenus. "L'expérience (de l'isolation) est réussie" : les estimations préalables qui ont tablé sur une économie d'énergie entre 40 et 50% sont dépassées pour atteindre une économie d'énergie de presque 60%.

Le modèle de la maison rurale témoin est un **F3** (3 pièces, cuisine, salle de bain et toilettes) construit sur une surface de **84 m²** et avec un volume total de **240 m³**.



Photo VI.27 : Logement rural a Soudania

Tout en mettant en valeur les **techniques de constructions traditionnelles** (souvent parfaites en matière énergétique) : le choix des matériaux, à la base, très peu conducteur de chaleur, ainsi, l'utilisation d'adobes (briques de terre séchée), de la lumière naturelle, l'orientation idéale de la bâtisse, l'installation de pare-soleil, ou encore la ventilation naturelle en période estivale, avec l'utilisation de chauffe-eau solaire et de plancher chauffant. Ces techniques nécessitent, par ailleurs, un investissement additionnel entre 10 et 15%, « C'est justement ces coûts supplémentaires qui freinent l'enthousiasme chez la population comme chez les responsables ».

Source : Nahla Rif, Liberté : 2008



Photo VI.28 & Photo VI.29 : L'habitat durable en Algérie

Selon le professeur Hamid Afra, directeur du centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (Cnerib), ce projet peut intéresser l'ensemble du bassin méditerranéen, il insiste aussi sur le fait que « le projet est tout à fait adaptable aux différents segments de logements ».

L'expression, Lundi 05 Septembre 2011.

CONCLUSION

L'objectif visé de cette étude était de vérifier l'habitat rural tel qu'il est produit, s'il répond aux aspirations des ruraux.

L'analyse effectuée sur le terrain laisse apparaître des réalisations de logements peu adaptées :

- sur le plan architectural, notamment par rapport aux spécificités socioculturelles locales
- aux spécificités du mode de vie en milieu rural

Les Logements analysés présentent des carences dues essentiellement à une mauvaise conception au départ, et un suivi superficiel des travaux. Nous avons relevé :

- L'utilisation d'un logement standard pour l'ensemble des sites (programme) ;
- L'absence de murs de clôture, de cours... ou réalisés à posteriori du logement de manière anarchique avec des matériaux de qualité médiocre ;
- La réalisation de logements sous forme cubique, avec une surface réduite ;
- La réalisation de logements identiques au modèle urbain (Logement social locatif) dans un milieu rural ;
- L'insuffisance du traitement des façades
- La faible ou non intégration des matériaux locaux dans la construction ;
- La mauvaise conception des plans de masse et l'insuffisance des VRD et des aménagements extérieurs dans le cas de la réalisation sous forme groupée ;
- L'existence de fer d'attente et l'absence d'acrotères au niveau des terrasses ;

Nous avons constaté la faible participation financière du bénéficiaire, ce qui compromet l'achèvement du logement.

Nous avons constaté aussi l'absence de toute discussion ou forme de participation des bénéficiaires dans la phase conception, pour déterminer le modèle qui leur convient.

Cette étude a démontré clairement que la plupart des problèmes ruraux, et particulièrement en ce qui concerne le logement rural dans les wilayas d'Annaba ou d'El Tarf, découlent d'un laisser-aller total de la part des divers intervenants dans l'acte de bâtir.

En fait, l'étude menée aux différents sites a révélé que tous les habitants sont des propriétaires, s'intéressant à l'établissement des titres d'occupations de leurs logements. Sachant que le

montant de l'aide de l'État (C.N.L) allouée à ce type de logement est limité à 700.000,00 DA. Pour le programme objet d'étude, (prog2008), en plus de l'apport personnel du bénéficiaire fixé à 100.000,00 DA. Donc une enveloppe très réduite et très contraignante, pour à la fois la conception et la réalisation d'un logement même de vocation rurale.

Références

- 1- AIT Saïd, 2011, **Revue de l'habitat N°2.**
- 2- BET, Béarg, Wilaya d'Annaba
- 3- BET, Arcade, Wilaya d'Annaba
- 4- JULIEN Théron, Eurojar, Algérie Presse Service : 14/10/2010
- 5- La Tribune, des logements de «haute efficacité énergétique» seront construits, 18/10/2010
- 6- Meziane Atmani, 2010
- 7- NAHLA RIF, Liberté : 2008



Conclusion Générale

CONCLUSIONS :

Deux conclusions importantes émanent de la présente recherche :

- ❖ La première est d'ordre général résultant de l'analyse théorique sur l'évolution de l'habitat rural à travers le temps et les lieux.

L'habitat rural est l'ensemble du logement à caractère rural avec les viabilités, les équipements et services qui l'accompagnent, le tout intégré dans un environnement naturel (paysage vert, à faible densité en constructions), il est une pratique sociale, culturelle et économique. L'habitat rural sous toutes ses formes individuelle, collective ou semi- collective, est modelé soit en groupé (villageois), semi groupé ou éparse. Il présente diverses facettes simples dans leurs apparences et très riches en enseignement, particulièrement en Algérie qui abrite divers reliefs et climats. Théoriquement, sa production obéit à des critères universels, appropriés au milieu rural : l'espace cour, jardins potager,etc.

Devant la disparité des milieux ; aussi bien rural qu'urbain urbain, l'Algérie opte pour une production en quantité de l'habitat rural qui est censé répondre aux attentes et aspirations de la population habitante. Ainsi qu'une participation des habitants à la concrétisation de cette démarche prévue par le législateur à tous les niveaux et pour toutes les étapes.

Cependant, il apparaît que pour cet habitat, il est plus soucieux de produire en quantité que de performer la qualité propre du rural, l'aspect, le fonctionnement ainsi que les aspirations de ses usagers qui sont plus que nécessaires.

Ainsi les méthodes volontaristes adoptées par les décideurs, nous confirment à travers les modifications apportées au cadre bâti par le simple usager que ce dernier éprouve des compétences importantes à remodeler son espace selon ses attentes.

Il a en effet son mot à dire quant aux formes et aux façons d'utiliser l'espace construit, ce qui l'incite à porter des retouches tantôt superficielles, tantôt profondes à ce que l'on lui propose. Leurs aspirations, leurs besoins, leurs attentes ont certainement changé.

- ❖ La deuxième conclusion est spécifique aux cas d'études et qui peut être généralisée aux régions étudiées.

Les résultats de l'analyse des différents exemples a révélé que les aspirations des usagers dans la réalisation de ces logements semblent être ignorées de la part de tous les intervenants : de la tutelle concernée jusqu'aux organismes locaux ; ce qui créa une anarchie totale dans ce type d'habitat.

Les Logements investigués présentent des carences dues essentiellement à une mauvaise conception au départ, et à un suivi superficiel des travaux. Nous avons relevé les défaillances suivantes :

- La mauvaise conception des plans de masse et l'insuffisance des VRD et des aménagements extérieurs dans le cas de la réalisation sous forme groupée ;
- L'utilisation d'un logement standard pour l'ensemble des sites (programme). La réalisation de ces logements est identique au model urbain (Logement social locatif) sans aucun caractère rural;
- Leur réalisation est sous forme cubique, avec une surface réduite sans murs de clôture, ni cours, ni abris pour animaux, et sans jardins potager, etc... si ces derniers existent, ils sont réalisés à posteriori du logement de manière anarchique avec des matériaux de qualité médiocre ;
- L'insuffisance du traitement des façades
- La faible ou non intégration des matériaux locaux dans la construction ;
- L'existence de barres de fer d'attente et l'absence d'acrotères au niveau des terrasses ;
- A cela s'ajoute, la faible participation financière du bénéficiaire, ce qui compromet l'achèvement du logement.
- L'absence de cahier de charges relatif aux prescriptions techniques et financières de l'habitat rural (tel que l'urbain)

Nous avons constaté aussi l'absence de toute discussion ou forme de participation des bénéficiaires dans la phase conception, pour déterminer le modèle qui leur convient.

Cette étude a démontré clairement que la plupart des problèmes ruraux, particulièrement ceux concernant le logement rural dans les wilayas d'Annaba ou d'El Tarf, résultent d'un laisser-aller total de la part des différents intervenants dans l'acte de bâtir.

RECOMMANDATIONS :

Plusieurs recommandations peuvent être suggérées à différentes échelles : nationale et locale et d'une manière particulière pour le logement proprement dit. Celles-ci peuvent être résumées comme suit :

- prévoir un instrument d'urbanisme propre au rural, qui détermine les modes d'intervention en ce milieu rural (code du rural, cahier de charges spécifique...).
- réviser à la hausse l'aide de l'état accordée au bénéficiaire.

- augmenter la part financière dans la participation du bénéficiaire.
- Associer les habitants à la conception et à la réalisation du logement.
- Redonner à chaque région son propre cachet rural, par l'utilisation des matériaux locaux et durables.
- prévoir les équipements nécessaires au maintien de la population sur place, sinon à défaut et pour parer à ce manquement reconduire les souks hebdomadaires traditionnels dans les milieux ruraux
- la création d'un organisme spécialisé qui s'occupe de la promotion et de la gestion de l'habitat rural (maîtrise d'ouvrage : choix et acquisition des terrains, concurrence et choix des maîtres d'œuvres, choix des entreprises de réalisation, suivi de la réalisation...), à l'image de l'OPGI en milieu urbain.
- prévoir un mode de gestion et de maintenance des habitations.

À l'échelle locale cela, nous recommandons aussi :

- L'élaboration des études ou des stratégies à long et à moyen terme pour la mise en place d'une politique de **promotion immobilière et foncière en milieu rural**, en disposant de terrains urbanisés pour la population rurale (en crédit) ;
 - En matière de la protection des périphéries, le chargé de l'urbanisme doit agir en étroite collaboration avec la population pour la plantation des arbres le long des voies et l'aménagement de jardins potagers ou autres par logement ou à défaut par ilots ;
 - Créer des stratégies pour maîtriser les extensions hasardeuses, en développant des lotissements pour logements et annexes, des équipements et des activités créatrices d'emplois ;
- La conjugaison des efforts de l'administration et de l'adhésion des citoyens dans le **choix des sites, l'établissement des actes de propriété, la délivrance des actes d'urbanisme** et le processus de **mise en œuvre de la construction**.
- dans un cadre organisationnel (comités de cités) ou autre, élaborer des lois, des règles sanctionnant ceux qui jettent les ordures directement dans l'environnement, en outre encourager ceux qui travaillent les parties de terrain accolés ou associés à leur habitation...



Bibliographie

Documents et Ouvrages :

- 01- A. Ste-marie, (1971), «Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée», Volume 9, Numéro 9, pp. 37-61.
- 2- Addi L. (1985), «De l'Algérie précoloniale à l'Algérie coloniale. Économie et société», ENAL. Alger.
- 3- ADJALI S., 1986
- 4- Adjali Sarnia, (1986) «Habitat traditionnel dans les Aurès, Le cas de la Vallée de l'Oued Abdi », Éditions du CNRS.
- 5- Agguerabi Bachir, (2009), « projet d'interdire l'usage du Toub : choix politique dangereux », supplément immobilier EL Watan du 15 février 2009.
- 6- AGRESTE, (2007), «Résultats économiques de l'agriculture», dans Graph agri 2007, rubrique : Endettement, pp 55-58.
- 7- Albums photos, Habiter écologique à La Cité.
- 8- ALVERGNE C., ARLAUD S., JEAN Y., ROYOUX D., (2005), «Le Regard de l'aménagement du territoire sur les nouvelles frontières entre l'Urbain et le Rural», Actes du colloque international de Poitiers, 4-6 juin 2003, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Espace et territoires, pp 19-24.
- 9- AMRANE MOKHTAR, (2006), « Le logement social en Algérie : les objectifs et les moyens de production» mémoire pour l'obtention du diplôme de magister, 482p.
- 10- Armin Kressmann, l'unité corps-esprit : la pyramide de maslow et la dignité de l'autre, 2012. [http://www.ethikos.ch/6670/education et spiritualite](http://www.ethikos.ch/6670/education%20et%20spiritualite).
- 11- BADUEL P.R., (1988), « Habitat, État, Société au Maghreb ». Ed. CNRS, Paris, 396p.
- 12- BAILLY A. S., (1975), « L'organisation urbaine. Théories et modèles ». Centre de recherche et d'urbanisme.
- 13- BALOUT L., (1958), « Algérie préhistorique », Arts et métiers, Paris.
- 14- BARROS M., SALAT N., SARMANT T., NOUVEL J., (2006), «Vauban : L'intelligence du territoire », Ed. Service historique de la Défense, Paris.
- 15- Barthelemy P. A , Claude VIDAL
- 16- BAUD P., BOURGEAT S., BRAS C., (2006), « Dictionnaire de géographie ». Ed Hatier, Paris.

- 17- BAUDELLE. G., (2005), Conférence au colloque de Caen «Les nouveaux territoires de la France et de l'Europe», <http://www.etab.ac-caen.fr/discip/lettres-histoire/colloquedatar.htm#conf8>
- 18- BAUER G., ROUX J-M., (1976), « La rurbanisation ou la Ville éparpillée ». Paris, Ed. Le Seuil.
- 19- BELHAI. BENAZZOUZ, (2010), «Le foncier vecteur de l'étalement urbain algérois», ASRDLF.
- 20- BELHEDI A., (1996), « Développement régional, rural et local », Cahiers du C.E.R.E.S. Série géographique n° 17. Tunis.
- 21- BENACHENOU A., (1979), « L'exode rural en Algérie », Ed ENAP. Alger.
- 22- BENDJELLID A., (1986), « Planification et organisation de l'espace en Algérie », OPU, Alger.
- 23- BENMATTI N. A., (1982), « L'Habitat du Tiers-Monde, cas de l'Algérie », SNED, Alger 152p.
- 24- BENMATTI N.A, 1982, p152
- 25- BERGE C., (1958), « Théorie des graphes et ses applications », Ed Dunod, Paris.
- 26- BERTRAND G., (1975), « Pour une histoire écologique de la France rurale », dans Histoire de la France rurale, sous la dir. G. DUBY et d'A. WALLON. Paris, Ed. Seuil, Coll. Univers historique, tome 1, pp. 35-116.
- 27- BERVAS A., (2003), « La France rurale, commentaires de cartes ». Ed. Temps, Coll. Questions de géographie.
- 28- BESSAOUD O., (2006), « La stratégie de développement rural en Algérie », CIHEAM pp.79-89.
- 29- BESSAOUD O., CHASSANY J-P., ABDEL HAKIM T., NAWAR M., (2008), « Développement rural, développement durable : quelle gestion des ressources naturelles ? », CIHEAM pp. 67-86.
- 30- BET, Béarg, Annaba.
- 31- BET. Arcade.
- 32- BETEILLE R., (1997), « La Crise rurale ». Ed. Presses Universitaires de France, Que sais-je ? n°2914.
- 33- BISSON J., (1957), « Le Gourara. Étude de géographie humaine », Inst, de Rech. Saharienne, mem.N°3.

- 34- BONTRON J-C., (2001), «La notion de ruralité à l'épreuve du changement social», dans les Actes des Assises, Du rural aux territoires : la contribution des associations. Paris, Ed. CELEVAR, pp. 14-22.
- 35- BOUJLIDA HANACHI, (1982), « Habitat rural et organisation spatiale dans une petite région d'Algérie du Nord : le cas d'AZABBA », Thèse de Doctorat d'État, 349 p.
- 36- BOUKERZAZA H, (1985), « Décentralisation, développement local et aménagement du territoire en Algérie : le cas de la wilaya de Skikda », Thèse de Doctorat d'État, 279 p.
- 37- BOUKERZAZA H. et CHERRAD S.E., (1993) « Activités économiques et organisation territoriale dans l'Algérie du nord-est. Espace rural », n°32. Montpellier.
- 38- BOUKERZAZA H., (1995), Maillage territorial et pouvoir dans l'Algérie du Nord-Est, l'exemple de la wilaya de Skikda, Géographie, Montpellier III.
- 39- BOUKHEMIS K., RAHAM D. et ZEGHICHE A., (1990), « Croissance urbaine et mutations socio-économiques dans l'Est Algérien ». Annales de géographie, n° 554.
- 40- BOUKHOBZA M., (1982), « L'agro-pastoralisme traditionnel en Algérie. De l'ordre tribal au désordre colonial », OPU. Alger.
- 41- BOURDIEU P. et SAYAD A., (1964), « Le déracinement La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie ». Ed. Minuit, Paris.
- 42- BOUTAGHANE M., (2006), « Mutations et formes d'appropriation de l'espace dans les zones semi-arides », thèse de magistère Université Biskra.
- 43- BOUTEFNOUCHET M., (1984), « Système social et changement social en Algérie », Ed. OPU, Alger, 170p.
- 44- BREMOND C., GORGEU Y., (1990), « Le nouvel enjeu de l'espace rural, dans Territoires ». Paris, Ed. ADELS, n°306, mars, pp. 20-25.
- 45- BRULÉ J.C. et FONTAINE J., (1990), « L'Algérie. Volontarisme étatique et aménagement du territoire », Ed OPU. Alger.
- 46- BRULE J.C., (1987), « Pouvoir, société et remodelages administratifs. Le cas de l'Est Algérien », Actes du colloque de Taghit. 11 – 1987.
- 47- C. Simpson, 1867, p. 241
- 48- CABOT J., (1983), « Réflexions sur les découpages administratifs successifs de l'Algérie », Annuaire de l'Afrique du Nord. XXII.

- 49- Cécile Felzines, avis et rapports du conseil économique et social (Adopté la Séance des 13 et 14 décembre 2005), Année 2005. - N° 26. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/PDF>.
- 50- CHAOUCHÉ S., (2002), « valoriser l'image du Ksar : quelles priorités pour faire revivre le Ksar d'Ouargla », 14p. http://www.umc.edu.dz/vf/images/ville_sante/textes_colloque_lautes_AvrMai2011/.PDF
- 51- CHAOUCHÉ S., (2009), « L'habitat rural : une diversité en extinction », 10p
- 52- CHARLES FERAUD, (1877), « histoire des villes de la province de Constantine-la Calle », ALGER, 639p.
- 53- Charte de Tripoli
- 54- CHERRAD S.E., (1987), « Problématique de l'aménagement de l'espace rural en Algérie: analyse du discours, pratiques spatiales et perspectives », Thèse d'État. Montpellier.
- 55- CHERRAD S.E., (1993), « L'organisation de l'espace rural en Algérie du Nord-est. Espace rural », n° 32. Université Paul Valéry, Montpellier.
- 56- CHERRAD S.E., (2012), « Mutation de l'Algérie Rurale 1987-2010 », Dar el houada, Ain Mlila.
- 57- CLOAREC J., LAMAISON P., (1991), « De l'agricole au paysage », dans Revue Etudes Rurales, ENSP, CDU n°121-124, 296 p.
- 58- CNES, (1995), p28.
- 59- CODE RURAL, loi n°91-1407 du 31 décembre 1991, articles : L 341-1, R. 313-4, R. 313-18, R. 341-8, R. 341-10, Algérie.
- 60- COLLECTIF, (1984), « Méthodes d'approche du monde rural », Ed OPU. Alger, 303p.
- 61- COLONNA F., SAYAD A. et BENTABET Y., (1984), « Méthodes d'approche du monde rural », Ed OPU. Alger, 303 p.
- 62- Côte M., (1981), « Mutations rurales en Algérie, cas des Hautes Plaines », 2ème Ed. OPU, Alger, 163p.
- 63- Côte M., (1983), « L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement ». Ed OPU. Alger.
- 64- Côte M., (1993), « L'Algérie ou l'espace retourné », Média-Plus. Constantine, 362p.
- 65- Côte M., (1995), « Approche de la régionalisation en Algérie ». Colloque de Géographie. Université de Tunis.

- 66- Côte, M., (1986), « l'Habitat rural en Algérie formes et mutations, Ed CNRS.
- 67- Côte, M., (1996), « L'Algérie, espace et société », Ed. Masson /Armand Colin, Paris, 253p.
- 68- Côte, M., (1996), « Pays, paysages, paysans d'Algérie ». Ed. CNRS, Paris, 281 p
- 69- CREDOC Enquête, juin 2008.)
- 70- CROIX N., (2000), « Des campagnes vivantes : un modèle pour l'Europe ? Mélanges en hommage au professeur Jean Renard, Nantes/Rennes », Cestan-Igarun/Presses universitaires de Rennes.
- 71- DAHMANI M., (1987), « Economie et société en Grande Kabylie », O.P.U., Alger, 124p.
- 72- DATAR, (2003), « Dossier Prospective et Territoires ». Paris, Ed. La documentation Française.
- 73- DATAR, (2003), « Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable ». Etude prospective de la DATAR, CIADT du 3 septembre 2003, Paris, Ed. La Documentation française.
- 74- DATAR, (2003), Rapport de l'INSEE en collaboration avec IFEN, INRA, SCEES,
- 75- DATAR, juillet, Paris, 2 vol.
- 76- DEBARBIEUX B., (2003), « Territoire », dans LEVY J., LUSSAULT M. (dir.),
- 77- DEFFONTAINES J-P., (2004), « Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités », dans Natures Sciences Sociétés, Lectures : Comptes rendus, vol. 12, pp. 231-245.
- 78- DELFOSSE C., (2003), «Géographie rurale, culture et patrimoine. Volume I : Texte de synthèse. Volume II : Dossier de publications», dans Ruralia, n°12/13, mis en ligne le 9 juillet 2004, consulté le 15 janvier 2008 [<http://ruralia.revues.org/document350.html>].
- 79- Denis Couchaux, (2004), Habitats nomades, Alternatives Parution, 192p.)
- 80- DI MEO G., (2003), entrée « Territorialité », dans LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés. Paris, Ed. Belin, p. 919.
- 81- DIACT, (2006), « Dossier de presse du comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires ». Paris, Hôtel de Matignon, 6 mars 2006, p. 8. Site consulté le 28 janvier 2008 <http://www.diact.gouv.fr/IMG/File/CIACT060306.pdf>
- 82- Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés. Paris, Belin, pp910-912.

- 83-DJAFFAR LESBET, (1984), «les 1000 villages socialistes en Algérie», Ed OPU.Alger.
- 84-DJENDER M., (2002), «Introduction à l'histoire de l'Algérie». ENAL. Alger.
- 85-DOC N°134, (1964), de la Direction Générale du Plan, Programmes ruraux et urbains, de 1945 à 1963.
- 86-DUPONT G., (2002), « Le monde paysan reste un enjeu politique important », dans Le Monde, article publié le 26 février 2002, p. 7.
- 87-DUPORT J-P., (1990), « Des territoires solidaires. Le monde rural est-il une priorité ? », dans Territoires. Paris, Ed. ADELS, n°306, mars, pp. 29-32.
- 88-Eden-saga
- 89-EL BEKRI, (1915), « Description de l'Afrique septentrionale ». Typographie Adolph-Jourdan, Alger.
- 90-EL MUQADDASSI, (1950), « Description de l'occident musulman au Xème siècle ». Édition Carbonel. Alger.
- 91-ENCARTA 2005.
- 92-FOUGEROUSE C., (1996), « Le renouveau rural, dépendance ou autonomie ». Le Harmattan, Paris.
- 93-GAMACHE N., DOMON G., JEAN Y., (2004), « Pour une compréhension des espaces ruraux : représentations du paysage de territoires français et québécois », dans Cahiers d'économie et sociologie rurales, n°73, pp. 72-102.
- 94-GAUTIER E. F., (1922), « Structure de l'Algérie. Paris ».
- 95-GAUTIER E. F., (1927), « L'islamisation de l'Afrique du Nord, les siècles obscurs du Maghreb ». Paris, (2ème Edition).
- 96-Gérard Poissy, Le management du chaos, Inter éditions, Paris, 1988, 610 p.).
- 97-GILARDEAU J-M., ROCHARD D., GRIMONPREZ B., (2003) « Environnement et espace rural », dans Revue de droit rural, pp. 77-82.
- 98-Google Earth, image2012Grégor MATHIAS, (1998), les sections administratives spécialisées en Algérie entre idéal et réalité 1955-1962 Ed l'Armattan, 14p.
- 99-GSELL S., (1903), «L'Algérie dans l'antiquité ». Librairie Jourdan. Alger.
- 100- GSELL S., (1915), « Textes relatifs à l'Afrique du Nord ». Typographie Adolph-Jourdan. Alger.

- 101- H. Boukerzaza, (1995), « L'espace local en Algérie, de la tribu à la wilaya », in L'espace local, revue Géographie et Développement, Tunis, 1999, pp. ... Peuples Méditerranéens, « Monde arabe, le retour du local », Paris, n° 72-73, 1995, p.
- 102- H. BRUNOT (1939)
- 103- HAFIANE Abderrahim,(2007), « Les projets d'urbanisme récents en Algérie », 43^e, 12p.
- 104- HAMANI M., (1985), « De la tribu à la révolution agraire. Les statuts fonciers dans l'Est Algérien. Approche cartographique ». Thèse de 3ème cycle. Montpellier.
- 105- HAMDANI H., (1988), « Statistique descriptive et expression graphique », OPU. Alger.
- 106- HAMIDOU R., (1989), « Le logement. Un défi ». OPU. ENAL. Alger.
- 107- Harvey. J.C. , Les demi-civilisés, 1934, p223
- 108- HERVIEU B., (2006), «Après un siècle d'exode rural : urbanisation des campagnes ou renaissance du rural ?», dans Actes des séminaires de l'IHEDATE. Notes d'après l'exposé de Bertrand Hervieu.
- 109- HERVIEU B., (2008), « Les orphelins de l'exode rural : essai sur l'agriculture et les campagnes du XXIe siècle ». La Tour d'Aigues, Ed. De l'aube.
- 110- HERVIEU B., VIARD J., (1996), Au bonheur des campagnes (et des provinces). La Tour d'Aigues, France, Ed. De l'Aube.
- 111- IMESCH THOMANN, (1987), « Timimoune, habitat du Sahara », catalogue, Spefa Druck, Zurich.
- 112- INSEE, (2003), « Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie ».
- 113- INSEE, (2005), «Recensements de la population», mis à jour en septembre 2005, [2005http://www.insee.fr/ &tab id=174](http://www.insee.fr/ &tab id=174)
- 114- J. Brûlé & J. Fontaine, (1990), « Géographie régionale de la révolution agraire algérienne ». Bulletin de Fassoeciatiion des géographes français, 1935...
- 115- J. Cabot, 1983).
- 116- J.L Fousseret, décembre 2009, n°37.
- 117- J.O, 13septembre 2008, art-5)
- 118- J.O, 5 octobre 2010, Art2).
- 119- J.O., (1963), « Débats parlementaires »,19 août 1963, p.45.
- 120- J.O., (2008), p12.

- 121- J.O., 4 octobre 1994, Art5)
- 122- J.O., novembre 2008.p12)
- 123- J.TRUDEL, La qualité de l'habitat et l'aide à la rénovation au Québec, 1995.
- 124- JULIEN C.A., (1964), « Histoire de l'Algérie contemporaine. La conquête et les débuts de la colonisation », PUF. Paris.
- 125- JULIEN C.A., (1978), « Histoire de l'Afrique du Nord », SNED. Alger, (Réédition).
- 126- KADDACHE M., (1992), «L'Algérie médiévale ». ENAL. Alger.
- 127- KADRI, S., (2007), « Les ksour face à la dynamique urbaine, cas du ksar d'Ouargla». Thèse de magistère.
- 128- KAYSER B., (1994), « Campagnes sinistrées ou renaissantes? De l'Etat des lieux à la perspective »
- 129- KNOX et PINCH, 2000
- 130- KOUADRIA N., ZEGHICHE A. et BOUKHEMIS K., (1997), « Maillage territorial et production d'espaces en Algérie. Le cas d'Annaba. Mutations en Algérie ». Presse universitaire de Caen. Université de Caen.
- 131- L. Mumford, 1964
- 132- L. SRIT et K. TABET-AOUL, 1988
- 133- L'écologie en Algérie, Nouara- algerie.com
- 134- La déclaration de Cork, 1996)
- 135- LACHERAF M., (1976), «L'Algérie. Nation et société». SNED – Maspero. Alger - Paris.
- 136- LACOSTE Y., NOUSCHI A. et PRENANT A., (1960), «L'Algérie, passé et présent. Le cadre et les étapes de la constitution de l'Algérie actuelle ». Éditions sociales. Paris.
- 137- LAGRAVE R-M., (2004), «Les "petites Russies" des campagnes françaises», dans Etudes Rurales, EHESS, Paris, n°171-172, pp. 9-305.
- 138- LARCHER E. et RECTANWALD G., (1923), «Traité élémentaire de législation algérienne. Organisation politique et administrative de l'Algérie». Librairie Rousseau. Tome I. Paris.
- 139- LARDON S., MAUREL P., PIVETEAU V., (2001), «Représentations spatiales et développement territorial ». Paris, Hermès.

- 140- Larnaude Marcel, L'habitation rurale des indigènes en Tunisie. In : Annales de Géographie. 1925, t. 34, n°192. Pp. 560-563
- 141- LAROUÏ A., (1976), «Histoire du Maghreb ». Collection Maspero. Paris.
- 142- Le COTEAU, HORVATH, (1983), « La Révolution rurale. Essai à partir du cas américain (U.S.A.) ». theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php.
- 143- Maslow A., (1908-1970), psychologue américain, chercheur de sens tout autant qu'observateur analytique, il s'appuie sur le réalisme pratique).
- 144- MASQUERAY E., (1983), « Formation des cités chez la population sédentaire de l'Algérie; Kabyles Djurdjura, Chaouia des Aurès, Beni Mzab ». Ed. Sud, Aix-en-Provence, 374p.
- 145- MASSABUAU- JAQUES PEZEU, (2007), «CONSTRUIRE L'ESPACE HABITÉ - L'architecture en mouvement», Paris, harmattan, 206 p. .
- 146- MATHIEU N. (1950-1980), p35-41)
- 147- MAUNIER R, «La construction collective de la maison en Kabylie», (1926), Université de Paris.
- 148- MECHTA, K., (1991), «Maghreb, architecture, urbanisme: patrimoine, tradition, modernité», Ed. Publisud, Paris, 207p.
- 149- MELIOUH. F - K.Tabet, 2001, p60.
- 150- MENDRAS H., (1976), «Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie», Ed. Armand colin. Paris.
- 151- MENDRAS H., (1992), «La fin des paysans. Le Paradou», Ed. Actes Sud, Coll. Babel.
- 152- MERLO M., (1957), «Les nouvelles communes algériennes ». Alger.
- 153- MESSACI N., (1990), «L'habitat des Ath Waghliis, chaos spatial ou ordre caché ?», Magister Urbanisme, Univ. Constantine, 232 p.
- 154- MHU & DLEP Annaba.
- 155- Michel. Lessourd, 2009)
- 156- Micreau Jean-Bernard , (1976), « les grands symboles méditerranéens dans la poterie algérienne » Ed Snat » 52p.
- 157- Nedjai. R, UJF Villes et infrastructures de communications
- 158- NICOT B.H., (2005), «Urbain-rural : de quoi parle-t-on ? » Document de travail, Université de Paris XII.
- 159- PDAU, (2004), Rapport révision El Kala.

- 160- Programme MEDA de l'Union Européenne, (2001), « Maison des Aurès », Algérie.
- 161- Programme MEDA de l'Union Européenne, 2001
- 162- RAHAM D, (2001), «Les structures spatiales de l'Est algérien. Les maillages territoriaux, urbains et routiers ». Thèse de Doctorat d'Etat. Université Mantouri-Constantine.
- 163- RAHAM D., (1980), «Croissance démographique et croissance urbaine dans l'Est Algérien ». Mémoire de D.E.A Strasbourg.
- 164- RAHAM D., (1998), « Étude de la concentration démographique par rapport au territoire d'une région. Approche méthodologique: cas des wilayas de l'Est Algérien ». Revue Rhumel, n° 6. Université de Constantine.
- 165- RAHMANI C., (1982), «La croissance urbaine en Algérie. Coût de l'urbanisation et politique foncière», OPU. Alger.
- 166- RAHMANI C., (1982), 221p.
- 167- RAMÓN B, Ali Sayad, (1974), «Habitat traditionnel et structures familiales » Société nationale d'édition et de diffusion, 159 p.
- 168- RAMON B, Ali Sayad, (1974), Société nationale d'édition et de diffusion, 159 p.
- 169- RAPOPORT A., Pour une anthropologie de la maison.
- 170- René-Mayer, 2010
- 171- Revue de l'Habitat N° (02 Novembre 2008).
- 172- Revue du CENEAP n° 32, (2004), p41.
- 173- Revue du CENEAP n° 34, (2004), p22.
- 174- Revue MHU, Novembre (2008), p12.
- 175- RGPH, (2008) Statistiques Sociales, Armature urbaine.
- 176- RGPH-2008, 101pp
- 177- ROY L., PAQUETTE S., DOMON G., (2005), « La campagne des néo ruraux : motifs de migration, territoires valorisés et usages de l'espace domestique », revue Recherches sociographiques, janvier-avril 2005, vol. 46, n°1.
- 178- Rural-Urbain, (2003), « nouveaux liens, nouvelles frontières. Actes du colloque international de Poitiers, 4-6 juin 2003 », Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Espace et territoires, pp. 19-24.
- 179- SALAMA P., (1951), «Les voies romaines de l'Afrique du Nord. Gouvernement Général d'Algérie ». Imprimerie officielle. Alger.

- 180- SARI D., (1982), «Le désastre démographique ». SNED. Alger.
- 181- SEBHI S., (1987), «Mutations du monde rural algérien. Le Hodna », Ed OPU. Alger.
- 182- Semmoud B, 1988, p 129).
- 183- SENAT, (2007), «Projet de loi de finances pour 2007 : Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales», Compte spécial développement agricole et rural. [<http://www.senat.fr/rap/106-078-33/106-078-3316.html#fnref4>].
- 184- Sylvie Thénault, (1998), 229p.
- 185- TCHEKEMIAN A., (2001), «Elaboration de l'Agenda 21 Grenoblois : dépouillement et analyse d'un questionnaire ». Rapport pour la municipalité de Grenoble, service environnement.
- 186- TCHEKEMIAN A., (2002), «Les néo-ruraux : étude et histoire des migrations entre villes et campagnes». Entretiens avec des institutions iséroises. Mémoire de DEA Villes et Sociétés sous la dir. Yves CHALAS, Institut d'Urbanisme de Grenoble.
- 187- TCHEKEMIAN A., 2007, «L'habitat entre ville et nature, de l'ère industrielle à nos jours», dans Urbanissimo Plate-forme de la réflexion foncière et immobilière, Ed. A. Diff Études & Cie, Triel-sur-Seine, n°98, pp. 16-26.
- 188- TERRIEUX A., (2006), «Le territoire, quelles définitions? Dans L'enseignement agricole, pour et dans les territoires». Séminaire organisé par l'Ecole Nationale de Formation Agronomique et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Midi-Pyrénées, le 13 avril. Restitution des échanges par la Mission Agro biosciences, p. 6.
- 189- THÉRÈSE Rivière (1938), «L'HABITATION CHEZ LES OULED ABDERRAHMAN, CHAOUIA DE L'AURÈS»
- 190- TOMAS F., (1977), «Annaba et sa région, organisation de l'espace dans l'extrême Est Algérien ». Publications de l'Université de Saint Étienne.
- 191- TROIN J.F., (1975), « Les souks marocains; marchés ruraux et organisation de l'espace dans la moitié Nord du Maroc », Edi sud. Aix-en-Provence.
- 192- TROIN J.F., (1985), « Le Maghreb hommes et espaces ». Ed. A. Colin, Paris, 360p.
- 193- TURIN Y., (1983), «Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale ». ENAL. Alger.

- 194- URBAIN J-D., (2002), « Paradis verts. Désirs de campagnes et passions résidentielles ». Paris, Ed. Payot.
- 195- VEYRET Y., PECH P., (1997), « L'homme et l'environnement ». Paris, Ed. PUF, 2ème édition.
- 196- WALTER F., (2004), « Les figures paysagères et la nation : territoire et paysage en Europe (16ème - 20ème siècle) », Paris, Ed. EHESS.
- 197- WEBER E., (1976), «La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914 », Paris, Fayard, 1983, Édition originale.
- 198- Wikipédia, 2012) & (A. Kaddouri, L'habitat, espace, climat et repères conceptuels).
- 199- Yann Barnet, Bidonvilles et Architectes, 2003
- 200- ZEYNEP ÇELIK, (1997), «Urban forms and colonial confrontations, chapter 3- The Algerian House Defined by Ethnographers», UNIVERSITY OF CALIFORNIA PRESS Berkeley · Los Angeles · Oxford, 235p.

Site internet:

1. <http://www.mamr.gouv.qc.ca>).
2. <http://clan-r.org/portail/Rene-Mayer-Le-Plan-de-Constantine>
3. <http://fr.wikipedia.org/wiki/pollution-de-lair>).
4. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Aspiration,octobre2011>
5. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Logement>
6. http://kahinaphotos.canalblog.com/tag/habitat_berbère
7. <http://moncahier.info/cinquieme/islamafrique.htm>
8. <http://picasaweb.google.com/lh/photo>
9. [http://tresors-kabylie.com / - Vicente, C., 1959, p. 26.](http://tresors-kabylie.com/-Vicente,C.,1959,p.26)
10. <http://whc.unesco.org/fr/activites>
11. <http://wilaya-annaba.org/presentation.html>.
12. <http://www.4shared.com/office/IbArN0bd.html>
13. <http://www.abcdelacpa.com>
14. <http://www.abhatoo.net.ma>
15. <http://www.algerie-monde.com/.../histoire-algerie-periode-romaine.html>).
16. <http://www.algerie-monde.com/.../histoire-algerie-periode-romaine.html>
17. <http://www.charme-immobilier.com/fr/voir-projet-1,Menzel-EL-ONS.html>

18. <http://www.cnl.gov.dz>, Galerie de photos 2012
19. <http://www.cnl.gov.dz>, Galerie de photos 2012.
20. http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/atlas/.....habitat_et_architecture
21. <http://www.e-olympus.com/maison.htm#evolution>).
22. <http://www.erudit.org/revue/rs/2005/v46/n1/012089ar.html>
23. <http://www.etudedumilieu.be>
24. <http://www.fiabitat.com/construction-maison-passive.php>)
25. <http://www.geographie.ens.fr/.../TrouillardLogement/habitat.pd>.
26. <http://www.gitedouiret.com/topic/index.html>
27. <http://www.google.dz/imgres> Menzel el Karam
28. <http://www.google.dz/imgresborj> sfaxien Tunisie&Start
29. <http://www.hist-europe.fr>
30. http://www.ihedate.com/generated/objects/ACTES%20seminaires/sem1_acteshervi
31. <http://www.kabyle.com>
32. <http://www.lyc-aronval-brive.ac-limoges.fr>
33. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/ULdefinitions>
34. <http://www.matunisie.com/forum/index.php?/topic/128-matmata/>
35. http://www.mysteresdegypte.fr/l_architecture.html).
36. <http://www.primitiveways.com/igloo>
37. <http://www.sirtewaterandenergy.org/docs/reports/Algerie-Rapport2>.
38. <http://www.tadjenanet.free.fr/Kabylie/maison.htm>.
39. <http://www.toutelatunisie.com/doc.php>.
40. [http://www.turkeyvacationplaces.com/harran.html.&
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Harran>](http://www.turkeyvacationplaces.com/harran.html.&http://fr.wikipedia.org/wiki/Harran)
41. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/niveau-d-aspiration-psychologie>
42. <http://www.universalis.fr/encyclopedie/niveau-d-aspiration-psychologie>
43. http://www.wikipedia.org/wiki/Gîte_rural. Fr
44. http://www.wikipedia.org/wiki/Wilaya_d'Annaba
45. [Theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php)



Annexe

QUESTIONNAIRE

Introduction : Poste graduant (e) en architecture, option habitat (partie analyse), dans le but de recueillir les informations nécessaires à l'analyse portant sur le type d'habitat rural que vous occupez y compris l'identification des problèmes et difficultés rencontrés dans votre vie quotidienne, à l'intérieur de votre habitation ou dans le milieu environnant (espace publique).

À fin d'évaluer le degré d'intégration et de satisfaction à l'égard de votre habitat, nous vous présentons quelques questions, auxquelles nous souhaitons des réponses simples en toute liberté et objectivité, aussi nous vous assurons que toutes vos déclarations resteront confidentielles et ne seront utilisées que pour des fins pédagogiques.

I / Ménage:

Wilaya : *Annaba*

Commune : *El Eulma*

Mechta/ Localité /Village : *Kaidi Ali*.

Adresse du ménage: *logt N°69, cité des 72 logements Kaidi Ali, commune El Eulma.*

1. Nom et prénom du chef de ménage : *TAYABI Yacine*

2. État matrimonial du chef de ménage:

a. Célibataire b. Marié c. Divorcé d. Veuf

3. Composition du ménage :

a-Nombre de femmes (épouses) : *01*

b-Nombre total d'enfants : *05*

c-Nombre de personnes vivant sous le même toit : scolarisés, actifs et sans emploi.

Tranche d'âge	Parents	Nbre d'enfants	Nbre scolarisés	Nbre actifs	Sans activité
0 – 5 ans	-	1	0	-	-
6 – 19 ans	-	3	2	-	1
20 – 35 ans	-	1	0	1	-
36 -60 ans	2	-	-	1	1
+ 60 ans	-	-	-	-	-
Total	2	5	2	2	2

d- Indiquer le degré de parenté des autres personnes (hormis parents et enfants).

...../.....

...../.....

4. Activité des membres de la famille:

Situation	Age	Activité et niveau scolaire	Employeur	Indépendant	Salarié(e)		Autres
					Permanent	Non.P	
Chef de famille.	52	Maçon	-	Oui	Non	Oui	-
Conjoint	47	-	-	-	-	-	sans
Membre 1	24	Manœuvre	-	Oui	Non	Oui	-
Membre 2	19	1ere A. secondaire	-	-	-	-	-
Membre 3	17	Lycéen	-	-	-	-	-
Membre 4	13	Collégien	-	-	-	-	-
Membre 5	09	Ecolier	-	-	-	-	-
Membre 6	04	-	-	-	-	-	-

- L'exercice de ces activités se fait à l'extérieure ou à domicile ?

A l'extérieur.

5. Y a-t-il un membre de votre ménage qui présente un handicap (physique, mental ou autre) qui l'empêche ou limite sa participation à des activités normales propres à une personne de son âge (si oui indiquez le nombre) : **Non**

6. Statut d'occupation du logement (légal) :

- Propriétaire



- Locataire



- Autre(s)



- Début d'occupation du logement

Juin 2011

7. Où habitiez-vous avant : *aux bidonvilles juste à coté.*

8. Entrenez-vous des relations avec vos voisins (du groupement, du bloc) ?



Oui

Non

Si oui indiquez le type : *nos anciens voisins*.

Si non pourquoi ? :...../.....

II / L'Habitat:

1. Type et forme de l'habitat

a) Le type

- Individuel :

- Collectif :

- Semi collectif :

b) La forme

- Groupé :

- semi groupé :

- épars :

2. Le niveau de l'habitation (RDC, étage, autre ...) : **RDC**

Vous Convient-il ? **Oui**

3. Etes-vous (et votre famille) satisfait de votre habitation ? :

Oui

Non

Si non pourquoi ? :...../.....

4. Surface approximative du logement (m²) : **65m²**

5. Composition et nombre de pièces dans le logement : **3pièces**.

a) Êtes-vous satisfait du nombre de pièces dans votre logement ?

Oui

non

6. Les ouvertures intérieures et extérieures

a/ tous les espaces possèdent-ils des ouvertures

1- vers l'intérieur

2- vers l'extérieur

Si non citez lesquels.....

b/ que pensez-vous de l'orientation des différents espaces ? **Bonne**.

7. Disposez-vous de toilettes ?

Oui, à l'intérieur du logement

Oui, à l'extérieure du logement

Non

Autre (à préciser)/.....

8. Partagez-vous ces toilettes avec d'autres ménages ?

Oui

non

9. Disposer vous d'une salle de bain? **Oui.**

Si oui, avec Baignoire

Avec Receveur de douche

10. Quelle sont les principales fonctions se déroulant dans la cuisine ? **Préparation des repas**

a) Accès direct avec l'extérieur ?

Oui

non

b) Surface et avis : **10 m² petite.**

11. Disposez-vous d'une cour : **Oui**

Si oui indiquez sa disposition par rapport au logement:

Centrale

avant

Arrière

12. L'accès au logement se fait :

Directement de l'extérieur

Par un espace intermédiaire

Citez lequel/.....

13. Principaux matériaux de construction :

Elément	béton	brique	ourdi	parpaing	tuile	bois	carrelage	Autre(s)
structure	X							
toiture					X			
mur		X		X				
sol							X	
menuiserie						X		

14. Avez-vous les moyens de s'appropriier une maison plus grande que la vôtre ?

Oui

non

15. Eau et Assainissement.

a) Votre logement est-il branché au réseau assainissement ?

Oui

Non

Si non comment s'effectue l'évacuation.....

b) Votre logement est-il branché au réseau d'eau potable ?

Oui, réseau d'eau à l'intérieur du logement

Oui, réseau d'eau à l'extérieur du logement

Non

Si non comment vous apportez cet élément vital.....

16. Auriez-vous un jardin potager ? *Non*

17. Avez-vous des espaces de rangement ? *Non*

Si non pensez-vous qu'ils sont nécessaires? *Oui*

Où doivent-ils se trouver ? *Chambres et Cuisine...*

18. Avez-vous participé à la conception du logement ? *Non*

Si oui avec quel service ?/.....

19. Qui s'est occupé de sa réalisation ? *Des entreprises*

Vous ou quelqu'un de votre famille avez participé à cette opération ? *Oui*

Avez-vous suivi une formation ? *Non*

20. Quels sont les espaces (et sous espaces) que vous préférez chez vous?

Expliquez : *La cour.*

III / services

1. Qui s'occupe de l'entretien du logement ?

a/ Le propriétaire

b/ Le locataire

c/ Autre(s)

d/ Type d'entretien : peinture et changement de tuile.

2. Êtes-vous branché aux réseaux :

-Electricité

-Gaz

-téléphone

Autres (à préciser).....

Si non, comment faites-vous.....

3. L'éclairage public s'il existe fonctionne-t-il la nuit ?

Oui

4. Êtes-vous satisfait du réseau routier ?

Oui

5. Le ramassage d'ordures ménagères comment se fait-il ?

Par l'APC

6. Disposez-vous des espaces suivants ?.....

Cour

Etable

Poulailler

Garage

Terrasse

Espaces de rangement : Placard, makhzen,

Atelier

Autre (à préciser).....

7. Dans votre habitation disposez-vous des équipements suivants ?

- Radio

- Téléphone mobile

- Réfrigérateur

- Cuisinière

- Chauffe-eau, chauffe bain

- Climatiseur

- Téléviseur

- Téléphone fixe

- Parabole

- Machine à laver

- Chauffage gaz ou électrique

- Micro-ordinateur / internet.

8. Le type de transport que vous utilisez le plus ?

Bus et Fourgon

A quelle distance se trouve-t-il ?

À environ 500m

9. Est-ce que vous ou un membre de votre ménage possède ?

- Bicyclette

- Motocyclette

- Voiture et camion

- Navire de pêche (à moteur ou non)

- Tracteur ou engin agricole

Autre (à préciser).....

10. Existe-il un souk hebdomadaire dans votre localité? **Non**

(Quotidien ou hebdomadaire)

a) Si oui, indiquez les principaux achats du souk (type d'articles):

b) Principaux articles à acquérir de la ville d'Annaba : **Légumes, vêtements, meubles...**

c) Le nombre de visites effectuées à la ville de Annaba par semaine ? **2 fois.**

d) Le nombre de visites effectuées au village de Eulma par semaine ? **Chaque jour.**

11. Quels animaux élevez ou adoptez- vous? (Préciser le nombre si possible).

Animal	Chien	Chat	Vache	Mouton	Chèvre	Lapin	Ane	Cheval	Tortue	Volaille	Autre(s)
Présence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

12. Trouvez-vous que les équipements existants au niveau de votre localité sont suffisants ?

Oui

Non

IV/ Propositions et aspirations

1. Les manquements et les insuffisances dont vous souffrez au niveau de votre habitations

La cour : **Non**

L'étable : **Oui**

Le grenier : **Oui**

Autres : **Jardin, placards...**

2. Considérez-vous et votre famille intégrés dans le groupement où vous habitez ?

Oui

Non

Si non pourquoi ? :...../.....

3. Les manquements et les insuffisances dans votre environnement immédiat : *bibliothèque, marché, agence postale, agence APC...*

4. L'état des routes : *moyenne*.

5. Présence d'éléments de confort :

Elément confort	Salubrité		Insonorisation		Sécurité	Logements		
	Humidité	Infiltrations	Inter	Extér		Grandeur	rangement	Agencement Inter
Présence	X	X	X	X	moyenne	petite	absent	X

6. Le voisinage : *bon*

7. Souhaitez-vous restez dans l'actuel groupement d'habitations : *Non*

Si non ou iriez-vous : à Annaba.

8. Quels sont les équipements que vous proposez :

9. Vos aspirations concernant le logement : un logement plus grand, une cour plus vaste, des espaces de rangement...

10. Vos aspirations concernant le groupement d'habitations : traitement d'espaces verts, plus de sécurité, la réparation des routes...

بنفس الشروط

MISSION A

فهم رس

المدخل:

فصل الأول: أحكام عامة:

المادة 1

المادة 2

فصل ثانى: عرض تقويم الأرض لمجزأة

لامادة 3/	لاموضوع
لامادة 4/	م الل تطبيق
لامادة 5/	عقيدن الل الهية
لامادة 6/	صدر الل الهية
لامادة 7/	تقويم الل الهية

فصل لى لثالث بتادير و أحططنن ظيمية:

لامادة: 8	لتبدير و أحططنن ظيمية
لامادة 9 /	تسيي ج لورشة
لامادة 11 /	لتزوهب لعت اوتخزين موالهبلن اء
لامادة 11 /	سرات خدامات لوطيق ل عام
لامادة 12 /	أوقات ل عمل في لورشة
لامادة 13 /	إنتاج موالهبلن اء

مرقب ال عمل

لامادة 41/

لامادة 15/	للبط مع شبة ل صرف الصرحي
------------	--------------------------

فصل ل رابغ بعداد وميزانتفن ل عمارة

لامادة 16/	أل طابع لهن سى للهنا اءات
ب1:	معامل ات الل الرضي
ب2:	معامل شغل الرضي
ت:	ل طرقات
ث:	ل مساحات ل عمارة و ل خضراء
ج:	مسفلات ل عزل
د:	ل محظورات
ر:	ل بلن اءات لهن موح ل جاز ه
ز:	موالهبلن اء

س يلى ياج والجاى طق لصل
م-ل مر آب .
ي ل ج زاءات

ل مادة 17/	ل طاب ع ل ع مر ل ي ل ل ب ل ي
	1- إ ل د م ا ج
ل مادة 11/	ص ي ا ن ق ط عة أ ل ر ض
ل مادة 19/	ح ر كة ل م ر و ر ل و ل ت ق ف
ل مادة 21/	ش ب ك ا ت ل ه ي ك ل ل ق ا ع ية ل ل خ ن فة
	إ ل ن ا رة ل ع م و ية
ل مادة 21/	إ ل ج ر ا ا ت

ل فصل ل ا خ ا م س : ق ي و ق و ل و ج ب ا ت ص ا ح ب ل ت خ ية و ل ل ص ت ر ي :

ل مادة 22/ ط ب ي عة الأ ش غ ا ل ل و ي ع ا ت ق ص ا ح ب ل ت خ ية .

- 1- ل ه ي ك ل ل ق ا ع ية ل ا خ ا ر ج ية
- 2- ه ي ي ل ق ل و بة
- 3- ل ط ر ق ا ت و ل م و ق ف
- 4- ش ب ك ا ت ص ر ف أ ل م ي ا ه
- 5- ش ب ك ا ت ل م ي ا ه ل ل ص ل ا ح ل ل ش ر ب
- 6- ن ظ ا م ن ع ل ا ح ل ي ق
- 7- ل ل ك ر و ب ا ا و ا ل ن ا رة ل ا خ ا ر ج ية
- 8- ل م س ا ح ا ت ل ا ع ا مة و ل ا خ ن ز ر ا ا

ل مادة 23/

ل مادة 24/

ل مادة 25/ ط ب ي عة الأ ش غ ا ل ل و ي ع ا ت ق ل ل ص ت ر ي

1- ن ظ لة ص حة - أ م ن :

2- م س ف ل ا ت ل ع ز ل :

3- تقنييذ الأشغال:

4- رخص لقلبناء:

5- تقنييذ الأشغال:

6- قوقللي ر:

لامادة 26 / إجراء انقبتية

1- ضلي قشغل ألرضي:

المادة 0: الموضوع:

يحدد شروط لاجتياز لوجبات لخدمات لوظيفية وشروط للبقاء من لاجتياز لاجتياز لاجتياز و
للخطة التي تبنيها من امس كن ريفية لوجي قطع الرضيل لاجتياز عن هذالك خيء.
يقود شروط لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز
للمادة 6 هدف لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز
للسري لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز
وتطبق لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز.

لمادة 1: مجال التطبيق:

تطبق لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز
ومخطط لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز.

المادة 5: تعيين الكمية:

تقع الكمية لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز
وتتبع لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز.

لمادة 6: أصل الكمية:

قطع الرض لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز
تجيد الكمية رقم : بتوايخ:

لمادة 2: التوسيم - م:

للكمية التي تكون من 29 قطع مرقم قمتص اعيا من 11 الى 29 و لاجتياز لاجتياز لاجتياز لاجتياز:

الحظات	CES	COS	المساحة (م ²)	رقم قطعة الأرض
موجة الهلن كنن ص ف جماعي RDC	3.62	3.62	85.50	<u>34</u>
//	3.62	3.62	85.50	<u>39</u>
//	3.62	3.62	85.50	<u>30</u>
//	3.62	3.62	85.50	<u>31</u>
//	3.62	3.62	85.50	<u>35</u>
//	3.62	3.62	85.50	<u>36</u>
//	3.62	3.62	85.50	<u>32</u>
//	3.62	3.62	342.00	<u>30</u>
//	3.62	3.62	342.00	<u>32</u>
//	3.62	3.62	171.00	<u>43</u>
//	3.62	3.62	342.00	<u>44</u>
//	3.62	3.62	85.50	<u>49</u>
//	3.62	3.62	171.00	<u>40</u>
//	3.62	3.62	342.00	<u>41</u>
//	3.62	3.62	171.00	<u>45</u>
//	3.62	3.62	342.00	<u>46</u>
//	3.62	3.62	171.00	<u>42</u>
//	3.62	3.62	342.00	<u>40</u>
//	3.62	3.62	171.00	<u>42</u>
//	3.62	3.62	342.00	<u>93</u>
//	3.62	3.62	171.00	<u>94</u>
//	3.62	3.62	342.00	<u>99</u>
//	3.62	3.62	171.00	<u>90</u>
//	3.62	3.62	342.00	<u>91</u>
//	3.62	3.62	171.00	<u>95</u>
//	3.62	3.62	342.00	<u>96</u>
//	3.62	3.62	171.00	<u>92</u>
//	3.62	3.62	342.00	<u>90</u>
//	3.62	3.62	171.00	<u>92</u>

فـلـصـ لـلـكـ لـ ثـ:

لـمـادـةـ 0:

تـدـابـيـر و أـحـكـام تـقـنـيـة مـيـة عـامـة:

لـلـبـهـتـيـد و ن مـن لـق طـع م طـابـيـوت طـبـي ق أ لـح لـم ن ظـيـمـي ة لـق ان و ن 91-21 لـم و ر خـفـي 11/12/1991 لـهـت لـق
لـبـهـتـيـة لـعـام ة لـو تـعـيـر لـم عـد ل و لـهـت مـجـل مـس و لـم نـيـذـي لـو زـارـي رـقـم: 16-13 لـم و ر خـب-17 جـا فـي 2116

و بـمـوجـب لـمـس و لـم نـيـذـي رـقـم 91-175 لـم و ر خـفـي 21/15/1991 و لـم حـد د إ لـجـراء اتـلـتـقـيـق تـو لـيـم
رـخـصـلـتـعـيـر و رـخـصـلـتـخـي ة لـق طـع أ لـعـضـي ة لـو بـن ا ع و ش ه ا د تـم طـا بـقـل تـبـن ا ء و ر خـص ه ا , و ش ه ا د تـقـيـم و

رخصة لدم الدم المعدل ولعبي هفإن لشهريين لهما من بلحترا المالتبدير و إلجراواتبما لعبي ه هذه ألكام.

لمادة 22 عتي ي ج لورشة

بمجرد إقامة لورشة لعي قطة أراض تويي ج هاب أع منتقل يي ج لعتمدة من طرف صلل لعتعي ر
الطحي ةك ما

هي توجب لعي ل ملك وضغ وحت وضح ي فتب لعي له بل يان انل الكاي ة:

لبلن اء ل مزع اقامت ه.

تاري خ ل حصول لعي رخص قبلن اء.

تاري خ ن طالق ل عمل ومدة الإنجاز.

- اسم لعتب لدراسات واسم لامن دس ل مع ماري ل صم ل لم شروع.

ضرو لقتاب ع عبارة دخول لورشة ممنوع.

لمادة 43 بكتز ووتخزين ل مواد:

تزود الورشة ب مواد لين اغلق ط عي أن تخزن هذه ل مواد داخل مباحة قطة الأرض
ال مملوكة.

بعدي بام أي عمل ي ل قبل تزود وللق لل مواد لين اعيش ره ا لك قطة الأرض تفتون بعبوع أقم التظيف وتهيءة الأرضية
لعموية للتي مسه ل العمل وتكون لعي وقت ه ل خاصة.

وفي حال خالل صاحب العمل ليلتزماته لوارده يفتل شروط هقل إن ي تعرض ل ل باب اتت حددها
لقايقين ل مع موله ه.

لمادة 44 بيلت خدمات لطريق ل عام:

يكن ل ملك قطة الأرض بيلت خدمات لطريق ل عام لمدة محددة و هقت تبعد أن ييق دم بطلب الس ماح ل بيلت غلال ال مكان ل دي
الصالح المع ي قبل الشروع ي بيلت خدمات لطريق ل عام وشغل ه.

ي حصل لل م سرات خدام لطي ق ل عام لعي إلذن ل ملك و فله ترة محددة، موؤقتة ل ن ص ف لطي ق فقط، و
ل ن ص ف آل خر من لطي ق ل عام متو ح ا أمام حركة نل ي ر لل ر ل جين و للعبات، وأن ي خص ص صاحب
ل مشروع و ع ي ن لعي ألقا ل ن ظيم حركة ل مرور لعي لطي ق لل م تغل.

تسليمه رخص صبوات خدام للرفع نوال جالت لاطاطي فقط، اليه محل صبوات خدام جي زتلخيظ الإسمنت
لحيقارعة لاطاطي.

لمادة 49: أوقات لعملفي لورشة:

يضع لعملفي الورشة من لساعة لسبعة مساء حتى لساعة لسبعة صباحا، إال إذا
لم يتلزم ألمربعد لوصول على رخص قتمويد.

لمادة 40: إنتاج موالبلن اء:

تمنع جي ع أن شطة لالتلحيق بلن اء موالبلن اء لتيل متكرفيفت لشلش روطم ثل آل جر وقنوات الإسمنت،
الإسمنت ل موحططية أعم البلن اء..... لاخ .

لمادة 14: مرطبة الأعمال:

أحي حفظ لاطاطي وش تبعن سرفخنية ص ممة لالمش روعت حملم ختل فل لشلأيرات لقلوننية لاستخدامه اءند
لحاجة، و خبطة عن نزيارات لالمق بقلنية.
لكم لفي توجب لحي لالمك عن د الانتهاء من أعم البلن اء تقويم طبل لتامس للى لاصل لفلنية لاعتمة
لوصول لحيش هاءم طابق لالموظفات، ولكتيس محل ملالكن.

لمادة 45: لبط م عمل بكة:

يجب بوط جي ع الابل يمج ختل فل لبلات و لى كبل وسطة لوصول لم خصص لالت و اء ل هذا لغرض.

فـ هـ ص ل ل ا ب ع

أب ع اء وم يزات له نسة لم عملية لعت عير:

لمادة 46:

46- لاطاب له نسل لهن اءات

تلك ون لاية له ن جزء لحي سم توى كل قطة لونية من مسكن بل لاطابق ألرضي.

ي ج ب فغ طية جي ع لبلن اء اتبلق رميد أل حمر

أ- م عمل اتالل ألواضي: (C.E.S.)

معمل اتالل ألرضي بلن ب للقطع من 11 لى 29 و لاموج ه لى سركن رصف لجم اع يي معدل: 1.69

تضمن حركة سير سيارات الإسعاف والحظيرة للمنيعة وعبوات جرلحة النظافة المعدلة لجمع القمامة في جميع الشوارع وللاستجابة لكل الأوقات.

لمادة 93: ضوابط العمل القاعية المخطئة:

بمجرد عام فإن صاحب المشروع لا مولد في مهايئة قطة أرض المنيعة، يقيم بين جازم مختلف الأعمال ذات الصلة قبله لكل القاعية ووقايه المتصريح بالتبليغ عن المنيعة من جهة ومن جهة أخرى، فإن المشتري يخضع لعدد من شروط العمل والتبليغ والقوانين التي توضع لاصح لاسرارية الفعول لحي أو تلك التي توضع من قبل.

لضفة إلى التي تحمل صاحب المشروع عباءة انجاز رطب قطة أرض محل المنيعة قبل اشراكات الموجودة بمفدي تلك الأشغال للوجبة خارج حدود قطة أرض بعد الحصول على التراخيص اللازمة من مصالح البلدية و لتطبيق الاما مهدي في دراس مثل بكات المنيعة.

الوة على هذه الخدمات التي يقدمها صاحب المشروع فلا بد للمشتري والملك و في وقت لشرط هذا فإن المشتري يندرج في شروط العمل التي يفرضها لخدمة الضافية لظاهرة من لباطنية والجرية التي يمكن أن تشكل عبئا للمواطن على قطة أرض المنيعة ولا يمكن ان يفسد حال وجود مثل هذه الضرورات لطايفة حمل القمامة التي في تلك الأمر وعلى مسؤولياتهم وهذا دون الإخلال بنصوص القانون.

البنارة لعمية:

عند الاشغال التي تمت أعمدة البنارة داخل قطة أرضوت هي دبالقرب من المفيد لعموم يمسفله تقدر 1 كم و بناء على ذلك التي تحمل القمامة للمنيعة أي عباءة للمنيعة قبل التبليغ عن المنيعة.

لمادة 94: الإجراءات:

يتضمن في كل اسل شرط وطال ص ادق لعمية على جميع المشتريين في المنيعة.

فصل ل ل خ ام س

حقوق وواجبات صاحب المنيعة والشهيرة:

لمادة 99: طبة أئغال على مقتضى صاحب المنيعة:

على صاحب المنيعة التزاهي أحسن الأجال بكل أشغال المنيعة لعل المنيعة لا تفتش لاطرقات مختلف مثل بكات وهيئة الاما لاطرقات الازم قبل المنيعة.

تتضمن الأشغال الملبى :

4- لويكل لقرعديّة لخراجية :

في حال قل زوهر بطلت خيء قبل لحي طلال خارجي ليم اش رمتكون هذ لاشغال لحي عاتق صاح بيلت خيء.

9- هئي لكتوبة :

لحي صاح بيلت خيء هئي لقتوب لقسيل طحيرة لبللي و لاموقف و لطرقات، وي جب لعيه دم لبللي لوجوده لكي لبي سل ها أي عالق ليلت خيء وت عطل سالي رل اح س ل لبقني ذالمشروع.

3- لطرقات و لاموقف :

لحي صاح بيلت خيء انجاز لاشغال هئي لطرقات لخراجي قلكبرى و لاموقف لؤدي لقطع لمجزئة.

شبابك اتصرف لامي اه :

لحي صاح بيلت خيء انجاز اشبابك اتصرف لامي اه لقدرة ومي اه ألامطار، وت حيدن و عتلبكة إنك انت أحايّة سبقتة أو من دمجة و لاجاز م ح طقت هئي إن لزم ألامر لتيك .

شبابك اتلام ياه لصلحة للشرب :

لحي صاح بيلت خيء لاجاز لثلبكات لامي لقيت مي لبلمي اه لصلحة للشرب، إنجاز خزان للمي اه إن لزم ألامر لتيك .

6- نظام من ع لجرائيق :

لحي صاح بيلت خيء لاجاز نظام حضاد لجرائيقي لاموقع، و لذي يتضمّن ثببت أعمدة إطاء لجرائيق لحي ثلبك لامي لة توي ع المي اه .

2- لكوباء و الانارة لخراجية :

لحي صاح بيلت خيء وضح لثلبكة إنارة لخراجي لكام خيء لحي طول لطرقات لامي لية، و لحي لاتي لاجاز أرقعة لخص قمرور لخطوط لكوباء لحي ألامر ألامواء.

8- الامن احات لعمامة و لخصراء :

لحي صاح بيلت خيء لعمامة لعمامة و الامن احات لخصراء .

لمادة 90 :

يتحتوي على كراسل شروط العمل عدل في جميع المنشآت في جميع أنحاء المملكة العربية السعودية، حيث إن هذه الدراسة من طائفة الأبحاث، لقانوني في شأنه، و
مستندات العمل. ولا يحد من صلاحيات الخلية مسؤولة في أي حال من الأحوال، بل إن صلاحيات الخلية إذا كان صادراً عن
إدارة صحتهم، ولا يحد من صلاحيات الخلية من طائفة الأبحاث.

لمادة 91:

كل الذي يكله في جميع حالات العمل في المنشآت في جميع أنحاء المملكة العربية السعودية، و
للمنظمة العمل في المملكة العربية السعودية.

لمادة 95:

طبيعة الأشغال في المنشآت:

أصناف من البكيات:

في المنشآت في جميع أنحاء المملكة العربية السعودية، إرجاعاً دون الترخيص، و
تنظيم العمل في المنشآت.

ويكون في المنشآت في المملكة العربية السعودية، أو في المنشآت في المملكة العربية السعودية.

9-نظرة صراحة - أمن:

في المنشآت في جميع أنحاء المملكة العربية السعودية، ولا يحد من صلاحيات الخلية مسؤولة في أي حال من الأحوال، بل إن صلاحيات الخلية إذا كان صادراً عن
إدارة صحتهم، ولا يحد من صلاحيات الخلية من طائفة الأبحاث.

جمع لقمة في المنشآت في المملكة العربية السعودية.

0- مستندات العمل:

في المنشآت في جميع أنحاء المملكة العربية السعودية، ولا يحد من صلاحيات الخلية مسؤولة في أي حال من الأحوال، بل إن صلاحيات الخلية إذا كان صادراً عن
إدارة صحتهم، ولا يحد من صلاحيات الخلية من طائفة الأبحاث.

1- رخص البناء:

في المنشآت في جميع أنحاء المملكة العربية السعودية، ولا يحد من صلاحيات الخلية مسؤولة في أي حال من الأحوال، بل إن صلاحيات الخلية إذا كان صادراً عن
إدارة صحتهم، ولا يحد من صلاحيات الخلية من طائفة الأبحاث.

5- تنفيذ ذائق غل:

للقايلون اللقنسونب الأشغال، يقمكنل همراتعمال للطرقاا وثللبكاا للنآزة من طرفصاا بلنآآآة، بشرطأآء إلذن من طرف هذا الأآئر، للذيق يقمكنله أن يقرضلآعق هم ضمأن اآلآلآمقن للضروية، و لصاا بلنآآة أنقآربلقكلكل للقلاوين.

6- حقوق الملقر:

لأضوية للطرقاا و ألكنلأعأمآآآللماشرفي لأعمالفورإنهأشغالاللقنآة، وللقمآر يقبعلقكلكل للقنوق لللقآآة من الملقر و اللآعمال. و لآق للآمآر القنآع عن لأآاا للضربأقشركل من الأشكالبلكل للمرفلق، وفي آلآلآعآلآفمو مآللبللقو يقض أو إعاآلقآر يقم وقلقانة لآق سآابهلأآاص.

لمآة 96 : إآراء اللقنآة:

أضيقش غل ألقاضق:

إنلقنآة هذلقآآق يقآب أن يقطول هطاب عمللقق، ولآق فاللقمآر يقآب أن: يقآلظ عل ألكنلأعامة وللمساآاا للآضراء.

- أن يقآمآ اللقنآة مع آآق طه.

- أن يقض من اللوعية للمعآراي القلبلل آسب ما آاآق رآللقلنآة.

عن اب فق
.....

شؤارة للمناسام آاري

تقري روص في

MISSION A

تقري روص في

الشرورع بتجئ تقلي بي علي بلي لغممة- (2 طعة)

لمخصة النجاز 29 سن كن يوفي طبق راضي.

صاحب المشروع: وكالة لتسيير و تنظيم لقراريين لولاية عصابة.

تعمير السكنية:

تقع السكنية للمجزلة بلدية للفرمة (اللي عين ابه) بالمكان للمسمى ايدي لوي وتوتوبع لوي مساحة إجمالية تقدر بـ: اثنا عشر ألف ومئة وثلاثة مائة وثمانون متر مربع (49420.33م²). فوق المخطط مساح الأرضي للمفوق.

4 مطالب لهن مسطلبات

تتكون من الأمانة المنجزة لوي سميت وى كلقطعة لوي م سكن نيل المطابق لأرضي.
يجب بتغطية جميع الملبات المتعلق برميده أل حمر

أ- معاملة التالل الأضوي (C.E.S):

معاملة التالل لأرضي يبلان بة لقطع من 11 لى 29 و لا موجه لى سكن نيل نص لاجم اعيب معدل: 1.69
كما هو موضخ في جدول لتقويم.

ب- معاملة شغل الأضوي (C.O.S):

معاملة شغل لأرضي يبلان بة لقطع من 11 لى 29 و لا موجه لى سكن نيل نص لاجم اعيب معدل: 1.69
كما هو موضخ في جدول لتقويم.

للتقسيم:

للك جزئى قمتلونة من 29 قطع مرق مقصاعيا من 11 لى 29 وللمتبقى في:
لمسكن لى نص لاجم اعيب RDC من 11 لى 29.

عن اب فبي.....

شؤأيرة لهن دس ل مع ماري

Résumé :

L'habitat Rural en Algérie constitue, une source de témoignage des ébranlements brutaux de l'histoire, ancienne comme récente. Il se trouve confronté à plusieurs mutations, à savoir ;

- la désertification du milieu rural suite à la politique des « terres brûlées », au regroupement de la population rurale dans des centres de recasement afin de mieux les contrôler et à la saisie des terres à haut rendement agricole par le colon.

- l'exode rural et l'occupation des espaces urbains qui s'est poursuivi après l'indépendance, dûs essentiellement à l'absence d'infrastructures et à la recherche de l'emploi.

Ainsi les campagnes se sont alors vidées de leurs forces vives, et la population qui était à forte dominance agricole évolua vers d'autres activités de services ou de transformations. Pour réduire les disparités engendrées par l'attrait de l'urbain, l'Etat lança en accompagnement de « la révolution agraire », l'opération de construction de villages socialistes. Seulement les limites de cette expérience, rajoutées à la crise financière ayant traversée le pays, expliquent le désengagement progressif de l'état.

Cependant, le logement rural est laissé à l'initiative de la population et à la place d'un transfert de l'urbain vers la campagne, On cherche au contraire à mettre cet urbain à la portée des ruraux par l'accent sur la réalisation des équipements : routes rurales (désenclavement des milieux), électrification rurale, écoles... et à régler le problème de l'insécurité qui règne en milieu rural (terrorisme) et qui ne fait que persister l'exode.

Actuellement, le gouvernement conscient de la nécessité d'encourager le maintien des populations dans les zones rurales, d'améliorer de manière notable les conditions d'habitat dans le milieu rural, a adopté dans le cadre d'une relance économique, d'importants programmes de développement ciblant la réalisation globale de Trois millions de logements. L'habitat rural requiert alors, un regain d'intérêt qui se manifeste par l'importance de sa taille, et des aides accordées aux habitants, soit 1,2 million de logements ruraux à réaliser sur une période de dix ans.

Dans ce contexte, notre recherche s'applique à investiguer des formes d'habitat rural, à travers l'histoire et les besoins locaux, les mieux adaptées et destinées à apporter des réponses appropriées aux aspirations des habitants ruraux, en particulier et parallèlement promouvoir l'environnement rural d'une manière générale.

Mots clés : Habitat rural - Mutation - Production - Aspirations - Campagne.

لمخص:

يشرك ل لسركن بل المن اطق ل لفي في قبي ل لجر لى ر ص در ش ه ادة ل لصد دم ات الو شحي ع عبر ن لاري خ ل لفي م و ل لحي د. و ب ل ل ف ه و ي و ا ج ف ت ح ال ت ه ي دة؛

ب دء ب ه ج ر المن اطق ل لفي في قبي ع ن ي ا س ة " أ ل ر ض ل م ح ر ق ة " و ت ح ي ع س ل ك ان ه ل ب ل م ن ع ش د ات ل ل ل ي ط ر ة ل ع ي م و ل ل ت ح و ا ذ ل ل ي أ ل ر ط ي ل ل ز ر ع ي ة ذ ات ل م ر د و د ل ل ع ل ي م ق ب ل ل ل و ب ت ط ن ي ن.

ت ت ا ب ع ل ن ز و ح ل ل ر ف ي ل و ت م ر ك ز ب ل م ن ا ط ق ل ل ح ر ي ق ب و ة ب ع د ل ل ت ال ل. و ي ر ج ع ل ك أ س ا س ال ل ي ع د م ت و ا ج د ل ل ب ر ي ق ت ل ح ب ي ة أ ل ي ا س ي ة ل ل ع د ع ن ل م د ا ر س، ال ا ف ق ا ر ل ل ي ل م ر ف ل ق ط ل ح ي ة، ع ي ا ب ل ل ط ر ق ات ... (ل ب ل ح ث ع ن ل ع م ل و ه و م ا أ دى ل ل ي ف ل ر ا ع أ ل و ي ا ف م ط ا ق ات م ل ا ح ي ي ة و ه ج ر ل س ر ك ان ل ل ي ن ك ان ل ل غ ب م م ز ر ا ع ي ن ن ح و ن ش ا ط ا ت خ ل ت ي ة و ت ح ل ي ي ة.

ه ذا و ل ل ح د م ن ل ل و ا ر ق ل ن ا ج م ة ع ن ن ج ل ي ة ل ل م ن ا ط ق ل ل ح ر ي ة، ق ا م ت ل ل د ل و ق ت ش ل ي ا م ع " ل ل ث و ر ة ل ل ز ر ع ي ة " ب ب ن اء ل ل ف ق ي ش ر ا ت ر ك ي ة و ب ل ل ك ع ا ق ي ن ا " م ر ل ل م ق ت ي ي ي ة " م ع ل ل ت د خ ل ل ل م ا ش ر ل ل د ل و ة. م ح د و ي ة ه ذ ل ت ح و ب ة، ز ي ا د ة ل ل ي أ ل ز م ة ل ل م ل ي ة ل ل ت ي م ر ت ب ه ا ب ل ا د ن ع ا ض أ س ع ا ر ل ل ف ط (ف ت س ر ا ن ع د م ل ل ل ت ز ا ل م ت د و ي ج ي ل ل د ل و ق ي ن م ت م ر ك ل س ر ك ن ل ل ف ي أ م ا م ل ل ب ا د ر ا ت ل ل و د ي ل ل س ر ك ان. و ع و ض ا ع ن ت ح و ل س ر ك ان ل ل ح ر ر ن ح و ل ل ي ف ت م ت ق ي ب ل ل م ن ا ط ق ل ل ح ر ي ة ل ل ي ل ل ف ي ب ي ن ل ل ت ك و ي ز ل ل ي ا ن ج ا ز ل م ر ف ل ق : ل ل ط ر ق ل ل ف ي ي ة) ب ك ل ع ز ل ة ع ن ل ل و س ط (، إ ل ن ا ر ة ل ل ف ي ي ة، ل م د ا ر س ... م ع م ا ح ا ل ة ح ل م ش ر ك ل ا ن ع د ا م ل ل ل م ن ل ل ب ق ش ي ف ي ل ل م ن ا ط ق ل ل ف ي ي ة) إ ل ر ه ا ب (و ه و م ا ز ا د م ن م ش ر ك ل ل ل ن ز و ح.

ل ل ي ل ت د ر ك ل ل ح و م ة ت م ا م ا م ي ق ت ل ن ج ي ع ب ل ل و ش ب ي ت ل س ر ك ان ب ل م ن ا ط ق ل ل ف ي ي ب ق و س ي ن ظ ر ف م ل ل ف ي ن ي ة، م ا ج ل ل ه ا ت ص ا د ق ل ل ي ب ر ا م ج ن ف ي ل ك ب ي ر ق ه ي ا ط ا ر ال ن ع ا ش ر ل ق ت ص ا د ي : ب ل ل م خ ط ط ا ت ل ل ح م ل ي ة و ل ل ت ي م ت ه د ف ا ن ج ا ز ا ش ا ال ل ل ل ت ه ل ي ي ن س ر ك ن. و ل ع ي ف ا ن م ط ب ال س ر ك ن ل ل ف ي ل ل ك ا م ر ف ي ت ج ي د ال ت م ل م ن و ع ه، و ه و م ا ي ت ص ج ل ي ط ي ال ح ج ل ل ل ي ر ل ل ب ر ا م ج ل ل ع ت م د ة، و ل ل م س ا ع د ا ت ل ل م ل ي ة ل ل م خ ر ل س ر ك ان أ ل و ي ا ف) أ ي م ا ي ع ا د ل 1.2 ل ل ي و ن س ر ك ن ف ي م د ة ع ش ر س ن و ا ن ل ن ت ا ج ل م ي ب ق ل م ت ل ل (أ م ا م ه ذا ل ل و ض ع ت م ن ه ج إ ج ر ا ا ت ج ي د ة، ل غ ر ض ر ي ق ي ة أ ش ر ك ال س ر ك ن ي ة ن ت ك ي ف ب ط و ع ق ق ل م ل ن ل م ع ت ط ع ا ت ل ل س ر ك ان ب ل ل و س ط ل ل ف ي.

ال ك ل م ا ت ل ل و ف ت ح ي ة: ل ل س ر ك ن ل ل ف ي - ل ت و ا ل ت - إ ل ن ت ا ج - ل ت ط ل ع ا ت - ل ر ي ف.

Abstract:

Rural habitat in Algeria constitutes a source of shocks brutal testimony of history, old as new. He is facing several mutations;

First desertification of rural areas following the policy of "burnt land", the consolidation of the rural population in resettlement centers to better control and entry-efficient agricultural land by the settler.

After independence, a strong rural exodus and occupation of urban areas has continued. It is mainly due to the lack of basic infrastructure (farness to school, lack of health facilities, no roads ...), and in search of employment, that is how the campaigns are then drained of their dynamism, and the population was predominantly agricultural evolving into other service activities or processing. To reduce disparities caused by the attractiveness of the urban, the state launched in support of "agrarian revolution", the construction operation of a thousand socialist villages, there is then a "dirigist phase" involving the direct intervention of the state. The limits of this experience, added to the financial crisis has passed through the country (falling prices of oil), explaining the gradual withdrawal of the state. However, rural housing is left to the initiative of the population and instead of a transfer of urban to rural; it seeks instead to put this within reach of urban rural by the emphasis on achieving equipment: Rural Roads (opening up of circles), electrification rural areas, schools ... and solving the problem of insecurity in rural areas (terrorism) which only increases exodus.

Currently, the government recognizes the need to encourage the maintenance of populations in rural areas, improve significantly the living conditions in rural areas, adopted as part of an economic recovery, significant development programs: The two five-year are targeting the overall achievement of three million homes. Rural housing needs then, a renewed interest as evidenced by its large size, and aid to residents (1.2 million homes rural over ten years. production never equaled). Given this situation, a new approach is advocated, for the purpose of promoting housing forms best adapted for appropriate responses to the aspirations of the inhabitants of rural areas.

Keywords: Rural housing - Transfer - Production - Aspirations - Township.